R. V.

THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME TRENTE-SIXIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME VI

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXV

THE GETTY
LIBRARY

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES

ENLEVÉES A CONSTANTINOPLE

AU XIII^{e} SIÈCLE,

ET DES

DOCUMENTS HISTORIQUES

NÉS DE LEUR TRANSPORT EN OCCIDENT.

Par le Comte Riant, membre résidant.

Lu dans les séances des 14 et 21 octobre, 4, 11 et 18 novembre, 9 et 18 décembre 1874, 17 mars et 14 avril 1875.

PREMIÈRE PARTIE.

DES DÉPOUILLES RELIGIEUSES DE CONSTANTINOPLE AU XIII^{e} SIÈCLE.

I.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'histoire littéraire de la quatrième croisade, ou plutôt la critique des sources auxquelles on doit puiser les renseignements relatifs à la fondation de l'empire latin d'Orient, a donné lieu, dans ces derniers temps, à des travaux d'une certaine importance. Récemment, M. de Wailly, présen-

tant au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une défense chaleureuse de l'autorité de Villehardouin, passait en revue les textes parallèles à ce chroniqueur, et concluait, à juste titre, de cet examen, que le maréchal de Champagne restera longtemps encore le témoin le plus considérable de cette période de l'histoire des croisades. En ce moment même, un des cours de l'Ecole des hautes-études est consacré à la même question, et pour montrer quel intérêt elle excite également de l'autre côté du Rhin, il suffit de citer la dissertation spéciale de M. Streit[1], et la préface placée par Karl Hopf en tête de sa collection presque posthume de *Chroniques gréco-romanes*[2].

Je désirerais faire entrer dans cette discussion un nouvel élément, en attirant l'attention sur une classe spéciale de sources secondaires de ces mêmes événements, sources déjà, il est vrai, en grande partie publiées, mais que jusqu'à présent personne à ma connaissance n'a eu l'idée de grouper et d'étudier dans leur ensemble, je veux parler des *documents historiques nés du transport en Occident de tous les trésors religieux dont les Latins dépouillèrent Constantinople au XIII^e^ siècle.*

Mais, avant d'aborder cette étude, il est nécessaire d'exposer brièvement quels étaient ces trésors, dans quelles conditions eut lieu ce transport,

1. Ludovicus Streit, *Commentatio de auctoribus IV Belli Sacri* (Putbusii, 1863, in-4°).

2. *Chron. gréco-romanes.* Berlin 1873, in-8°.

et enfin comment il put donner naissance aux documents historiques en question.

1. *Importance religieuse des reliques au moyen-âge.* — S'il est un fait banal dans l'histoire de la vie civile et religieuse au moyen-âge, c'est assurément la place considérable qu'y occupait le culte des reliques. Les documents contemporains, où se retrouvent si souvent les formules de *tactis sacrosanctis*, de *jurer sor sains*[1], sans lesquelles il semble qu'aucun acte n'eût pu être considéré comme valide et définitif, — les pièces merveilleuses de l'orfévrerie d'Eglise, chefs-d'œuvre qui absorbaient tant de ces métaux précieux, tant de ces pierreries, alors si rares, — enfin les monuments spéciaux construits, comme la Sainte-Chapelle de Paris, la Sainte-Chandelle d'Arras, la Spina de Pise, et tant d'autres, pour abriter, sous de véritables châsses de pierre, des reliques particulièrement vénérables, — sont encore aujourd'hui les muets témoins du prix attaché par nos pères à ces trésors religieux, mille fois plus estimables à leurs yeux que « l'or et les pierreries [2]. »

2. *Importance matérielle des reliques.* — C'est énoncer également une vérité rebattue, que de

1. Cf. Du Cange, *Notes à Villehardouin*, p. 265; Ferrandus, *Disquisitio reliquiaria* (Lugd. 1648, in-4°), p. 475 et s.

2. « Potiora lapidibus pretiosis ossa » (*Acta S. Polycarpi* dans les *AA. SS. Boll.* Jan. III, p. 319) — « Relliquiæ auro et » topasiis munus pretiosius ». (*Charte* de 1216 dans Théroude, *S. Maximus Reggiensis*, 1616, in-8°, p. 16.)

constater, presque dès l'origine, le mélange de ces sentiments d'enthousiasme si vif avec d'autres d'une nature beaucoup plus terrestre. Les reliques pour lesquelles un zèle pieux n'avait reculé devant aucune prodigalité, attiraient, aux jours des fêtes spéciales instituées en leur honneur, un immense concours de pèlerins, et avec eux des aumônes si abondantes que l'objet vénéré, tout en restant le trésor spirituel du sanctuaire assez heureux pour le posséder, devenait en outre, pour celui-ci, la source de trésors temporels souvent considérables.

A partir du IX^e^ siècle, les preuves écrites de l'importance matérielle des reliques pour la prospérité des lieux où elles avaient été déposées se lisent à chaque page de l'histoire ecclésiastique. Sans discuter la question de savoir quels abus se glissèrent dans la perception et l'emploi de ces ressources, abus contre lesquels nous voyons s'élever Guibert de Nogent[1], je constaterai simplement qu'au commencement du XIII^e^ siècle la possession d'une relique insigne semblait une garantie si certaine de futurs revenus que l'on voit, en 1205, Nivelon de Chérizy, évêque de Soissons, hypothéquer d'avance, moitié pour l'achèvement de la cathédrale de Châlons-sur-Marne[2], moitié pour la construction du pont de

1. Guib. Novig. l. I. cap. 4 (d. Bongars I. p. 476).

2. « Eleemosynas ..... quarum medietatem ad opus ipsius ecclesiæ, et medietatem ad pontem ipsius civitatis ædificandum, instituimus expendi » (*Charte de Nivelon*,

cette ville[1], le concours, attendu par lui avec confiance, des pèlerins appelés à venir vénérer la relique dont il avait récemment enrichi cette ville. A la même époque, les trésors religieux envoyés de Constantinople par Garnier de Traînel permettent au chapitre de Troyes de rebâtir la cathédrale incendiée en 1188[2]. Sans la générosité du flamand Warin, archevêque de Thessalonique, l'abbaye de Phalempin (dotée par lui, en 1216, d'une relique venue de Constantinople) n'eût pu se relever de ses ruines[3]; un peu plus tard, un autre trésor pieux de même origine transforme en somptueux monastère les bâtiments dévastés du petit prieuré anglais de Bromholm[4]; ailleurs enfin de nombreux documents nous montrent, comme à Châlons, l'emploi des oblations des fidèles, réglé d'avance, et, pour ainsi dire, au moment même de l'arrivée des reliques, en l'honneur desquelles ces oblations devaient être déposées[5].

dans la *Gallia Christ.* X, p. 129).

1. Le pont fut achevé en 1217.

2. *Comptes de l'église de Troyes*, p. par A. Assier (Paris, 1848, in-12) p. 41.

3. « Damnificata miserabiliter et attrita. » (*Charte* de Warin, dans Buzelinus, *Gallo-Flandria* I, p. 139.)

4. « Ex paupercula, vix ab aliquo cognita, fit nobilis et » famosissima » (Rad. Coggesh. éd. Dunkin, p. 126).

5. Cf. *Charte de P. de Capoue* dans Ughellus, *Italia Sacra* VII, p. 208. (Emploi des oblations faites à S. André d'Amalfi.) — *Cartul. de N.-D. de Chartres.* III, p. 89. (Emploi des offrandes faites au chef de Sainte-Anne.) Cf. *Cart. de N.-D. de Paris* IV p. 29; Morand, *Sainte-Chapelle*, *Preuves* p. 220.

En dehors des revenus dus à la libéralité des pèlerins, les églises ou les monastères trouvaient aussi, dans la présence des objets vénérés par les fidèles, l'occasion d'obtenir, les uns des chartes royales de protection, des priviléges impériaux, comme celui que Martin de Pairis obtint de Philippe de Souabe [1], les autres ces riches donations ou fondations de prébendes, dont les documents que j'ai à étudier offrent de si nombreux exemples.

Enfin si les clercs devaient attacher, et attachaient, en effet, une importance considérable à la possession des reliques, les seigneurs laïques, voisins ou protecteurs des lieux de dépôt de ces objets vénérés, pouvaient-ils rester indifférents aux avantages sensibles, résultant pour eux du voisinage de sanctuaires fréquentés par la foule des pèlerins? et l'ardeur avec laquelle on les voit rechercher et rapporter, dans ces mêmes sanctuaires, des reliques notables, ne devait-elle pas être associée, dans leur esprit, à la préoccupation toute terrestre de créer, ou simplement d'enrichir, auprès de ces centres de pèlerinages, des bourgs relevant de leurs seigneuries, des marchés utiles à leurs tenanciers?

Des faits d'un autre ordre viennent encore confirmer cette valeur matérielle des trésors religieux : je veux parler des actes d'engagement, de

1. Guntherus, *Hist. Const.*, cap. 26.

cession, ou d'échange, auxquels ils donnèrent lieu. En principe l'Eglise, qui favorisait le rachat des reliques tombées aux mains des Infidèles[1], en défendait le commerce entre chrétiens ; cependant ces prescriptions, toutes traditionnelles, n'avaient pas toujours été rigoureusement observées[2], et, après la prise de Constantinople en 1204, le trafic de ces objets saints revêt le caractère d'une pratique presque habituelle. Des chevaliers peu scrupuleux vendent à beaux deniers comptants, ou contre des terres et des prébendes héréditaires, comme Henri d'Ulmen[3], les reliquaires rapportés par eux d'Orient ; et nous voyons les moines de Saint-Alban acheter, d'un chapelain de Baudouin Ier, un phylactère volé dans le trésor impérial[4]. Plus tard, il est vrai, et probablement à la suite de ces scandales, un décret formel du IVe concile de Latran[5] (1215) vient interdire ce

1. Voir les *AA. SS.* Aug. V, p. 104. — Luidprand rachète « *au poids de l'or* » le corps de S. Augustin aux Sarrasins de Sardaigne (*AA. SS.* Aug. VI, p. 365).

2. En 755, achat par Anno, évêque de Vérone, des corps des SS. Firme et Rustique (*AA. SS.* Aug. II, p. 423). — En 1020, vente par l'archevêque de Bénévent à la reine Emma d'Angleterre, du bras de S. Barthélemy (*AA. SS.* Aug. V, p. 104), — Achat à Paris, pour 100 talents d'argent et 1 talent d'or, du bras de S. Augustin, par Ægelnoth, évêque de Cantorbéry (Will. Malmesb., II, cap. 11, éd. Engl. H. Soc. p. 313).

3. Lacomblet *Urk. f. d. Gesch. d. Niederrheins*, II, p. 14.

4. Rog. de Wendower, V, p. 90.

5. « Cum ex eo quod quidam sanctorum reliquias expo-

commerce comme sacrilége et simoniaque : on ne parle plus dès lors de ventes, mais bien d'échanges ou de donations *mutuellement gratuites ;* dans l'un comme dans l'autre cas, nous possédons des chiffres certains qui montrent le haut prix que ces trésors spirituels avaient en Occident, même après l'abondante importation à laquelle avait donné lieu la IVe croisade. Ainsi, Jean d'Alluye vend 533 livres tournois un fragment de la Vraie Croix, aux religieux de la Boissière[1]; saint Louis est obligé de payer aux banquiers vénitiens 13134 hyperpères d'or pour dégager la Couronne d'épines[2]; enfin nous voyons une relique de second ordre, engagée par Baudouin II à Eudes de Cicons, seigneur de Caryste[3], pour la somme considérable de 5000 hyperpères d'or, dont 300 seulement pour le reliquaire[4].

3. *Importance spéciale des reliques rapportées d'Orient.* — Tout en choisissant ces exemples par-

» nunt venales, et eas passim ostendunt, christianæ religioni » sit detractum sæpius, ne detrahatur in posterum, præsenti » decreto statuimus, ut antiquæ reliquiæ amodo extra cap- » sam non ostendantur, nec exponantur venales. » (*Concil. Later. IV*, decr. 62, d. l. *Concilia* XI, p. I, p. 214).

1. Bibl. Nat. de Paris, *Coll. D. Housseau* VII, n° 2917.

2. Tafel et Thomas, *Urk. zur Gesch. Venedigs*, II, p. 346. — L'hyperpère, valant suivant Günther (cap. 8) 1/4 de marc d'argent, poids de Cologne, et suivant Raoul de Coggeshale (p. 102) 3 sous d'argent anglais, c'est-à-dire 12 à 13 fr., on trouve que cette somme équivaut à peu près à 170,000 fr.

3. *AA. SS. Boll.*, Jun., IV, pp. 768-769.

4. 62500 et 3750 fr.

ticuliers dans les faits relatifs aux reliques rapportées de Constantinople, après la IVe croisade, je n'ai entendu énoncer, jusqu'à présent, qu'une théorie générale, applicable à tous ces objets vénérés, quelle que fût leur origine; en effet, certains sanctuaires d'Occident qui ne possédaient que les restes de saints locaux, attiraient souvent, quelques années à peine après la mort de ces derniers, un concours de pèlerins assez considérable, pour justifier ce qui vient d'être dit de l'importance religieuse et matérielle des reliques; et, pourtant, soit en raison de ce sentiment naturel qui donne un prix particulier à tout ce qui vient de loin [1], soit plutôt parce que l'Orient renfermait, en abondance, les reliques des saints les plus vénérés en Occident, celles des patrons des églises latines les plus considérables, c'était l'Orient qui excitait sans cesse, depuis l'origine des croisades, les pieuses convoitises des clercs latins, enflammés par des récits qui leur peignaient, sous les plus vives couleurs, l'abandon entre les mains de schismatiques indifférents [2], de ces trésors religieux

1. « Quanto longius eorum relliquiæ deferrentur, tanto » clarius gloria et laus eorum clarescerent » (Rostangni *Exceptio capitis S. Clementis*, dans la *Bibl. Cluniacensis*, col. 1485).

2. « ... De reliquiis sanctorum quorum ibi tanta erat copia, » quod vilius ibi tractarentur. » (Rostangnus l. c.) — « Spe- » rantes quod in partibus transmarinis debeat iisdem reli- » quiis reverentia amplior exhiberi. » (*Charte*, dans Rayssius *Hierogazophyl. Belg.*, p. 319.) — « Domino placuit ut de

qu'ils auraient aimé à entourer chez eux de tant d'hommages. N'était-il point d'ailleurs comme la source même des plus vénérables entre toutes les reliques, cet Orient, témoin des premiers événements de l'histoire ecclésiastique, et pour la possession duquel se prêchaient et s'armaient sans cesse de nouvelles croisades, seule grande préoccupation politique de l'Europe d'alors? Tous les objets saints que l'on en rapportait ne devaient-ils pas avoir le double prix de représenter comme une fraction de la conquête elle-même, et de rappeler le souvenir des sacrifices qu'elle avait pu coûter? en sorte qu'il pourrait être permis d'affirmer *à priori* que l'histoire de la translation en Occident de ces pieuses dépouilles doit être considérée comme partie intégrante de celle des croisades, conclusion à laquelle va nous amener l'étude des faits eux-mêmes, étude circonscrite à un point particulier de cette histoire: la prise de Constantinople par les Latins en 1204.

4. *Rôle particulier de Constantinople.* — De

» profana urbe, sanctorum lipsana in regionem sanctiorem » transferrentur » (*Transl. S. Germ. C.P^ni* d. l. *AA. SS.* Mai. III, p. 678). — « Exigente malitia populi Constantinopo- » litani qui se indignos sanctorum præsentia fecerant ..... » elegerunt sancti, relictis sedibus, per diversa loca mutari, » ut a cultoribus fidei venerationis debite consequerentur » effectum » (Matthæi Amalphitani *Transl. S. Andreæ*). — « Ut occidentalis ecclesia sacrosanctis relliquiis quibus illi » se indignos reddiderant perpetuo lætaretur. » — (Guntherus n° 11.) Voir Otto San-Blas., dans Muratori VI, p. 906.

toutes les villes de l'Orient, sans en excepter celles de la Terre-Sainte, Constantinople passait, aux yeux des Latins, pour être la plus riche en trésors religieux : l'on savait que les empereurs grecs y avaient fait venir de toutes parts, depuis le temps de Sainte Hélène et de Pulchérie, les reliques les plus précieuses [1]. De plus, l'imagination des occidentaux avait été surexcitée de bonne heure, à l'endroit des richesses pieuses de la ville impériale, par la légende si populaire du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, voyage considéré jusqu'au XVI^e^ siècle comme parfaitement authentique [2], et compté de bonne foi comme la première, en date, de toutes les croisades. C'était à Charlemagne que l'on attribuait, dès le X^e^ siècle, toutes les reliques insignes d'origine orientale, et tout ce qui venait ainsi de Charlemagne passait pour avoir été rapporté par lui de Constantinople, à son retour des Lieux-Saints [3]. Nous verrons même plus loin cette

1. « Sancti quorum corpora illuc ex omnibus regionibus » imperatores convehere potuerunt. » (Will. Malm. IV, p. 356, éd. Engl. Hist. Soc. p. 550.)— « Constantinus Magnus (C. P.) » divitiis replens, et edificiis ornans, reliquias SS. Apostolorum et aliorum sanctorum, ex diversis mundi partibus » collectas, illuc reposuit.» (*Ann. Colon. Max.* d. Pertz XVII, p. 813.) « Erat enim Constantinopolitana civitas plurimorum » sanctorum consecrata reliquiis et munita corporibus. » (*Transl. S. Andreæ* l. c.)

2. Voir Anthoyne Regnault, *Discours du voyage d'Oultremer* (Lyon 1573, in-4°) pp. 212-243, et la version française de Breydenbach par Le Huen.

3. « Karolus a Const. cum multis reliquiis rediens, quas

croyance, alimentée par le désir d'ennoblir, en la reculant, l'origine de ces trésors, s'étendre, en dépit d'anachronismes grossiers, à des objets venus de Byzance précisément à la suite de la quatrième croisade[1]. L'influence de cette légende carlovingienne doit expliquer le renom dont Constantinople, même avant le XII^e siècle, jouissait parmi les pèlerins de Terre-Sainte. La ville impériale était pour eux un des Lieux-Saints inscrits au programme de leur long voyage[2]. Ils allaient y vénérer tous les souvenirs matériels de la Passion, dont les empereurs avaient dépouillé Jérusalem, et les plus hauts seigneurs s'y disputaient ces souvenirs avec un enthousiasme qui excitait la mauvaise humeur de Guibert de Nogent[3]. Il faut dire que, par pure ostentation, les successeurs de Constantin n'avaient pas peu contribué à exciter ces convoitises des Latins : sans parler de la lettre si curieuse où Alexis I^er, appelant à son secours Robert de Flandres, se sert de l'énumération des trésors religieux de Constantinople, comme d'un appât de nature à provoquer

» diversis ecclesiis sui regni posuit, Normannos apud Ande-
» gavum obsedit. » (*Chron. d'Anjou* I, p. 28; cf. pp. 31-86.)

1. Voir plus loin l'histoire de la *Numisma Karoli* de Robert de Clari — Antoine Astesan (*Historiens de Paris* I, p. 536) attribue à Charlemagne l'apport des reliques de la Sainte-Chapelle.

2. Voir les expressions dont se sert à ce sujet Pierre le Vénérable. (Petri Clun. *Epistolæ* lib. II, cap. 11.)

3. Guib. Novig. l. c.

l'intervention des Latins — assurant qu'il préfère voir Byzance entre leurs mains qu'entre celles des Infidèles, précisément à cause des reliques qui s'y trouvent réunies [1] — nous savons que le cérémonial de réception par l'empereur, des princes et des ambassadeurs étrangers [2], même de religion musulmane [3], comportait l'exhibition solennelle, devant ces hauts personnages, des objets les plus vénérables de la chapelle impériale. Or, le moyen-âge avait le culte enthousiaste des reliques, culte qui parfois le menait au sacrilége, comme nous avons la passion des antiquités qui nous a conduits trop souvent au vandalisme ; il allait demander les corps saints à Byzance comme nous demandons nos marbres aux ruines de la Grèce. Lieux d'asile inviolables, les sacristies des cathédrales et des

1. « Melius est vos habeatis Const. quam pagani, quia in » ea habentur pretiosissimæ reliquiæ Domini. » (*Epist. Alex. ad Rob.* dans Martène, *Thes.* I, p. 268). Il faut observer que, suivant Reiskius (*Notæ ad Const. Porph.* II, p. 242), l'authenticité de ce document ne serait pas hors de toute discussion.

2. Réception d'Amaury de Jérusalem en 1175 (Will. Tyr. XX, 25, d. Bong. I, p. 990); — des ambassadeurs de l'empereur Henri VI en 1196 (Nicetas *De Alex. III*, c. 8, p. 689); — du curopalate Iber (Theoph. contin. VI, c. 9, p. 402; cf. pp. 733-794, et Bandurius *Notæ ad Libr. de Adm. Imp.* p. 357). L'existence d'un catalogue exact des reliques impériales, dressé au milieu du XIIIe siècle par l'anonyme anglais dont nous allons parler plus loin (p. 16), prouve qu'elles étaient montrées même aux plus simples pèlerins.

3. Réception des amis Sarrasins en 946 (Const. Porph. *De cerim.* II, c. 15, t. I, p. 591, cf. I, p. 574); — de Kilidje Arslan en 1159. (Cinnam V, c. 3, p. 204; Nicetas pp. 152, 158.)

abbayes, aussi bien à Constantinople, où *la Verge de Moyse* était gardée côte à côte avec les *sceptres romains*[1], qu'en Occident, où certains camées, certains pieds de griffons figuraient auprès des châsses des saints, étaient l'équivalent de nos musées d'aujourd'hui, et la ville impériale devait jouer, aux yeux des Latins éblouis, le rôle d'une collection immense prédestinée à l'approvisionnement des trésors, encore presque vides, des basiliques d'Allemagne et de France.

Si je ne craignais ici d'être traité de paradoxal, j'ajouterais qu'au début de la IV^e^ croisade, lorsqu'à Venise, puis à Zara et à Corfou, s'agita dans les conseils des barons la question de détourner vers Constantinople l'immense effort dirigé primitivement contre l'Egypte, un des arguments qui fut de nature à entraîner l'adhésion des prélats admis à ces discussions, et ensuite aider ceux-ci à vaincre la résistance légitime de l'armée entière, dut être l'espoir de contempler, et peut-être de s'approprier, au moins en partie, ces trésors religieux, si abondants que Baudouin I^er^ put dire d'eux, une fois la ville prise, « que la latinité tout entière » n'en possédait point autant »[2] : cet espoir n'était-il pas seul capable d'endurcir, contre la

1. Const. Porph. *De Cerim.* II, c. 40, p. 640.

2. « Tam inæstimabilis abundantia reperitur, ut tantum » tota non videretur possidere Latinitas. » (*Epist. Bald. ad Inn. III* dans Tafel et Thomas, *Urk. zur Gesch. Venedigs* I, p. 507.)

crainte et les premiers effets des justes colères d'Innocent III, les cœurs de tant de gens d'église si ardemment dévoués à la cause du Christ ?

II.

PRISES ET PILLAGE DE CONSTANTINOPLE EN 1204.

5. *Trésors de Constantinople à l'arrivée des Latins.* — Il serait intéressant de chercher à refaire, à l'aide des témoignages du XII^e^ siècle, l'inventaire de tous les trésors que Constantinople offrait alors à la cupidité des Latins. Nous n'avons plus, il est vrai, pour les églises de Byzance, ces *Brevia*, dont parle Anne Comnène[1], et dont M. Sathas vient de publier un si intéressant spécimen, pour le monastère fondé à Rhodosto en 1077 par Michel Attaliote[2], et Manuel Philès, qui nous a laissé sur les reliquaires, respectés ou dédaignés en 1204 par les Latins, de si curieux renseignements, a écrit cent ans trop tard pour nous fournir des détails utiles. Mais, sans parler des textes épars dans les écrits ecclésiastiques ou historiques des Grecs[3], ou dans

1. Anna Comn. *Alex.* p. 156. Voir Reiskius, *Notæ ad Const. Porph. de Admin. Imp.*, p. 752.

2. *Biblioth. græca M. Æ.* (1873, in-8°, I, pp. 45-52). — Dans le compte-rendu de cette collection par M. Miller (*Journal des savants*, 1874, p. 270), ce dernier parle d'un autre *Brebion*, celui de Strumpitza, dont il a rapporté la copie d'Orient.

3. Les textes grecs ne donnent que peu de descriptions de reliquaires.

les chroniques latines[1], et du catalogue des reliques de Bucoléon dressé au XII[e] siècle par un pèlerin de Terre-Sainte, auteur anonyme du *Statutum civitatis Jerusalem*[2], deux témoignages immédiatement contemporains, la description de Sainte-Sophie et de la chapelle de Bucoléon par Robert de Clari[3], et la relation minutieuse du séjour fait à Constantinople, vers 1200, par Antoine, métropolitain de Novgorod[4], permettraient de faire — et avec plus d'exactitude que Ducange — le tableau des richesses religieuses de Byzance. Mais ce n'est point ici le lieu d'aborder ce travail considérable : je me contenterai donc de renvoyer, pour la description générale de Constantinople avant les deux siéges de 1204, aux deux auteurs qui me paraissent avoir rendu avec le plus de fidélité, l'un Hurter[5], pour l'aspect général de la ville, l'autre M. Labarte[6], pour les détails des richesses des

1. Les textes latins ne contiennent guère que de courtes nomenclatures de reliques; les principaux sont : Will. Malm. l. IV, p. 550; Rob. Mon. l. c., Wil. Tyr. XX, 25 (d. Bong. I, pp. 38, 990). Il faut y joindre les notes de l'abbé Nicolas de Thingeyrar (vers 1156) (*Ant. Russes* II, p. 403).

2. Brit. Mus., Cotton., Claudius A. IV, f° 188. — Cambridge, Univers. Mm. V 29. art. 11. — Vatican., Reg. Chr. 712, f. 91.

3. Robert de Clari, pp. 65-69.

4. *Putesestvije*, *Novg. archiep. Antonija v Csargrad*, publié à Saint-Pétersbourg en 1873 par M. P. Sawaïtov, in-8°.

5. Hurter, *Hist d'Innocent III*, tr. Jæger I, pp. 636 et ss.

6. M. Labarte, *Le palais impérial de Constantinople* pass. — *Hist. des Arts industriels*, 2[e] éd. I, pp. 304-309.

églises et des palais, l'esprit des textes contemporains. J'insisterai seulement sur ce point que Sainte-Sophie d'abord, et ensuite les deux palais des Blachernes et de Bucoléon, furent l'objectif principal des convoitises des croisés, en raison du renom immense dont celle-là jouissait en Occident[1], et des trésors que les derniers Comnènes avaient entassés dans ceux-ci : la chapelle de Bucoléon, en particulier, contenait toutes les reliques de la Passion[2], et les grands fragments de la Vraie Croix, τα τιμια Ξυλα[3], conservés à Sainte-Sophie du temps d'Arculf. Il faut remarquer par contre que, peu de temps avant la quatrième croisade, un certain nombre des objets les plus précieux du trésor impérial étaient tombés aux mains des Bulgares, lors de la déroute d'Isaac II à Béroé en

1. « Sanctæ Sophiæ de cujus constructionis amplitudine et » divitiarium nobilitate tam mira et incredibilia narrari so- » lent » (Rad. de Coggh. p. cij). — « Admiranda siquidem » et fere incredibilia a viris veridicis ..... de Sanctæ Sophiæ » ornamentorum prærogativa ..... audieramus. » (Sugerii *Lib. de Administ.* cité dans Du Cange, *C. P. Christ.* II, p. 57.)

2. Voir Nicolaus Hydruntinus, *Tractatus de Communione* (dans Allatius *De Libris eccl. Græc.*, [Fabricius *Bibl. Græca.* éd. de 1712 V, p. 151]. Allatius attribue en cet endroit ce *Tractatus* à Georges de Corcyre : mais il a rectifié cette erreur dans son livre *De ecclesiarum consensione* l. II, c. 13, pp. 703-706. Cf. Bandinius, *Catal. mss. Bibl. Laurent.* I, p. 61. Le transport de ces reliques à Bucoléon avait donné lieu à une fête célébrée le 14 août (*AA. SS.* Aug. III, p. 145).

3. Arculfus, *De Locis Sanctis*, éd. Delpit (Périgueux 1871, in-8°) pp. 353 et s.

1191[1] — que toutes les richesses des tombeaux des empereurs avaient été enlevées et fondues par Alexis III, en 1197[2], pour subvenir au paiement de la taxe alemannique — enfin qu'au moment de la première prise de Constantinople, le 18 juillet 1203, Alexis III avait emporté dans sa fuite, outre mille livres d'or, tous les habits et joyaux impériaux[3], ce qui dut diminuer d'une façon assez sensible le butin que nous allons voir les Latins se partager.

6. *Première prise de Constantinople.* — Si l'on ajoutait foi au témoignage d'Ibn el-Athir[4], il faudrait reporter à cette première prise de Constantinople quelques-unes des scènes de pillage qui signalèrent la seconde ; mais, à part l'incendie qui dévora une partie de la ville, et qui fut le résultat de l'irritation causée aux croisés par la vue des Musulmans célébrant leur culte dans l'intérieur même de Byzance, il ne paraît pas que l'on doive imputer aux Latins, pendant leur première et très-courte occupation[5], d'autres excès que les désordres sans importance auxquels Nicétas[6] fait allusion. Si, à

1. Georgius Acropolita, ch. 11 (éd. de Bonn p. 22). Cf. Nicet. *De Isaac.*, III, 3, p. 563.

2. Nicetas, *De Alex. Aug.* 1, c. 8, p. 632.

3. Nicetas, *De Alex. Aug.* III, c. 10, p. 723 ; Georg. Acrop. c. 11, p. 7 ; Villeh., n° 182. — « Fecit auro et lapidibus pretiosis X equos onerari. » (Alberici *Chr.* p. 428.)

4. Ibn el-Athiri *Chron.* (dans *Taf. et Thom.* III, p. 461.)

5. « Manserunt per aliquot dies » (Guntherus, n° 13).

6. Nicetas, *De Isaac. Angelo*, c. 3, p. 737 ; c. 4, p. 741. —

cette époque, les trésors des églises de Constantinople reçurent quelque atteinte, ce fut de la part d'Isaac II et du jeune Alexis IV, qui, imitant l'exemple du grand Alexis Comnène[1], firent fondre, pour payer les sommes promises par le traité de Zara, une quantité considérable d'objets d'or et d'argent affectés au service du culte[2]. Mais ce qu'il y a de certain et ce qui eut, pour le sort définitif de Constantinople, des résultats beaucoup plus graves, c'est que, si rapide qu'elle ait pu être, cette première visite des croisés dans les palais et sanctuaires de la ville impériale leur permit de se rendre un compte exact de l'immensité des richesses que, même après tant de prélèvements successifs, elle contenait encore, — que cet examen dépassa de beaucoup leur attente[3], — et qu'il dut peser ensuite d'un grand poids sur la détermination qu'ils prirent, sept mois plus tard, de s'emparer une seconde fois de Byzance.

Ils ne pillèrent que des maisons abandonnées aux environs de la ville. Cf. *Devast. Const.* (d. Hopf, *Chron. Gr. rom.*, p. 89).

1. Anna Comn. *Alexias*, V, pp. 102-105; VI, pp. 124-125.

2. « Σκέυη τὰ σεπτὰ τε καὶ παναγῆ ἐκ τῶν ναῶν ἁρπαζόμενα καὶ » πυρουμένα » (Nicetas, *De Isaac. Ang.*, c. 1, p. 729). Cf. c. 3, p. 735, où Nicétas accuse les Latins de se servir, pour des usages profanes, de vases sacrés donnés en paiement par les empereurs; mais cette assertion contredit, et la précédente, et un passage du c. 4, p. 744, où Nicétas se plaint encore de la fonte des mêmes objets à propos de Sainte-Sophie. Voir aussi Georg. Acrop. c. 3, p. 8.

3. Cf. Villeh. n° 192, Guntherus, n° 18.

7. *Partage anticipé du butin de Constantinople.* — Nous avons une preuve indubitable de ce fait dans le soin avec lequel le pacte de partage anticipé de l'empire [1], conclu entre les Francs et les Vénitiens, avant la seconde prise de la ville, arrête les conditions qui doivent régir la mise en commun, puis la division du butin, de l'*avoir*, suivant l'expression même de ce document. Tandis que les terres, fief et sol, doivent être partagées par huitièmes, dont deux au futur empereur, trois aux Vénitiens et trois aux Francs, l'*avoir (totum havere)*, une fois réuni, doit être divisé en quatre parts, trois pour les Vénitiens et une pour les Francs — quitte à ces derniers à exercer ensuite contre les premiers une légitime revendication, au cas où les trois quarts de Venise excéderaient les sommes dont elle se trouvait créancière envers eux : seuls les vivres étaient exceptés de la convention, et se devaient partager par moitié.

Les trésors des églises et des oratoires privés — reliques, vases sacrés, ornements du culte — qui ne sont point nommément spécifiés dans la charte, étaient-ils, dans l'esprit des contractants, exceptés du pillage, comme le veut un chroniqueur [2] malheureusement mal informé ? ou destinés, au

1. Fin de Mars 1204 ; le 30, suivant Marini qui ne cite point sa source. Le texte se trouve dans *Taf. et Thom.* 1, pp. 444-452 : le passage relatif au butin occupe la p. 446.

2. Ernoul, ch. 33 (éd. Mas Latrie p. 374); Eracles l. XXIX ch. 1 (*Hist. occ. des Crois.* II, p. 274).

contraire, à suivre le sort des biens d'église[1], c'est-à-dire à être répartis, comme le reste de l'empire, selon la proportion de deux, trois, et trois huitièmes ? ou enfin considérés comme faisant partie du simple butin, de l'*avoir ?* Rien ne l'indique d'une façon précise, bien que la conduite des croisés, dans les églises latines de Zara, porte à pencher vers la dernière de ces hypothèses[2]. Je dois dire de plus que les chroniqueurs, Villehardouin[3] et Clari[4] à leur tête, ne font aucune distinction, ni entre les deux modes de répartition, ni entre le butin proprement dit, et les dépouilles des églises : ils appliquent à l'ensemble de la conquête future la proportion des huitièmes. Un seul, toujours malveillant pour Venise, Ernoul, parle d'une sorte de forfait proposé aux Latins par le doge, et suivant lequel, moyennant une indemnité de cent marcs par tête de croisé (somme tout à fait invraisemblable), les Vénitiens auraient gardé le butin tout entier ; il ajoute que, leurs offres n'ayant point été accueillies, ces derniers ne parvinrent pas moins à s'emparer de fait de la presque totalité de l'*avoir*[5]. Nous verrons tout à l'heure que les choses ne se passèrent point ainsi, et que d'ailleurs le pacte anticipé lui-même ne fut pas rigou-

1. *Taf. et Thom.* I, pp. 447-533 : cf. II, p. 11.
2. *Inn. III*, *Epist.* VII, 18.
3. Villehard., n° 234.
4. Clari, p. 55.
5. Ernoul, *Eracles* l. c.

reusement observé ; mais les détails dans lesquels entre ce contrat, le soin pris par les chefs de l'armée de faire jurer, sur les reliques, au moindre croisé, que tout *gain* au-dessus de cinq sols serait rapporté, sous peine d'excommunication, et mis en commun[1], montrent quelle importance la partie *mobilière* de la conquête future avait, avant le second siége, dans l'esprit du doge et des hauts barons.

8. *Pillage de Constantinople.* — Si l'on n'écoutait que les lamentations de Nicétas et des autres chroniqueurs grecs sur cette seconde prise de Constantinople, la ville impériale, théâtre d'abominations sans égales, aurait vu périr, en 1204, sous les coups de barbares ignorants, aussi bien tous les chefs-d'œuvre de l'art antique qui s'y trouvaient rassemblés, que les plus précieux et les plus vénérables des objets consacrés par les souvenirs du christianisme. Heureusement, sur tous ces faits, il faut se garder de prendre à la lettre, tant le récit de Nicétas, déplorant la destruction de monuments qui existent encore aujourd'hui, que les assertions de Nicolas d'Otrante[2], se plaignant de la disparition des reliquaires de la Passion, qui, en réalité, ne quittèrent le palais de Bucoléon que pour passer, trente ans plus tard, dans le trésor

1. Clari l. c. ; Baudouin d'Avesnes., Bibl. nat., fr. 17264 f. 324 ; cf. *Taf. et Thom.* I, p. 354.

2. Nicolaus Hydrunt. l. c.

de la Sainte-Chapelle. Mais, tout en faisant la part des exagérations des vaincus, il est impossible de nier, en présence des témoignages si concordants des chroniqueurs latins, slaves et arabes[1], qu'à la suite du dernier assaut donné à Byzance par les Latins, et malgré l'accueil si humble qu'ils reçurent des Grecs, et surtout du clergé[2], des scènes horribles de meurtre et de pillage se succédèrent dans la malheureuse ville. Seulement il faut distinguer deux périodes différentes dans l'histoire de ces faits regrettables : la première, courte et violente, dura du 14 au 16 avril 1204[3] ; c'est pendant ces trois jours qu'eurent lieu les profanations dont les Grecs se plaignirent si justement au pape, dans le curieux mémoire que nous a conservé

1. Ernoul ch. 33, p. 375 ; *Eracles* XXIX, ch. 1, p. 275. — « Palatia et ecclesias spoliant tam thesauris quam SS. » reliquiis » (Robert. Altiss. p. 121). — « Magnam prædam » tulerunt, multasque reliquias sanctorum, auro et gemmis » ornatasque inde tulerunt. » (Conrad. Ursp. p. 309). Cf. *Ann. Col. Max.* (d. Pertz XVII p. 813); Otton. S. Bl. (d. Murat. VI, p. 906); Ibn el-Athir l. c.; Abulfaradge éd. Pococke, p. 382; *Chron. de Novgorod* (dans Hopf., *Chron. Gréco-Romanes*, p. 97). — Seuls les Vénitiens gardent un silence prudent sur ce point.

2. Clari p. 63; Guntherus, n° 18; Nicetas *De Murz.* c. 3, p. 757; Ibn el-Athir, l. c.

3. Le pillage commença seulement après que les Grecs armés eurent été chassés de la ville et les portes fermées, c'est-à-dire le lendemain de la prise, qui avait eu lieu le 13 avril au soir : une éclipse de lune y mit fin le 16 au soir; v. Guntherus, n° 18.

Cotelier [1], et dont trois lettres d'Innocent III sont l'écho indigné [2]. C'est à peine si la garde, mise par les chefs de l'armée dans les palais impériaux, put préserver les chapelles de ces palais de la rapacité des soldats [3] ; aucun sanctuaire ne paraît avoir été épargné, et Sainte-Sophie dut à ses trésors merveilleux, et à l'immense renom dont ils jouissaient, de se voir le théâtre d'excès plus odieux que partout ailleurs. Il faut lire dans la *Chronique de Novgorod* [4] de quelle façon barbare fut traité le chef d'œuvre de Justinien, et les richesses incomparables auxquelles il servait d'asile. Aux profanations des églises vinrent s'ajouter celles des tombes impériales [5], dont Nicétas ne craint pas d'accuser Thomas Morosini [6], patriarche latin élu, mais qui durent être stériles, Alexis III s'étant chargé, sept ans plus tôt, de les dépouiller de tous les joyaux qu'elles contenaient [7].

Dans ces premiers moments la rage des con-

1. Cotelerius, *Mon. Eccl. Græcæ* III, pp. 610-613. Voir aussi pour la lettre postérieure du patriarche Germain et de Jean Vatace à Innocent III (d. Leo Allatius, *De Consensione* pp. 695-696).

2. *Inn. III. Epist.* VIII, 126, 133, XI, 47, cf. VII, 206 ; cf. *Gesta Inn. III.* n° 93.

3. Nicol. Hydrunt. l. c.

4. *Chron. de Novg.* l. c. Cf. Cotelerius, Nicetas, ll. cc.; Georg. Acrop., c. 4, p. 9 ; Ἅλωσις Κ. II, v. 285-325, dans Müller, *Byzant. Anal.* pp. 42-43.

5. Cotelerius, p. 612, n° 77.

6. Nicetas *De signis Const.*, c. 2, p. 855.

7. Id. *De Alex.* I, c. 8, p. 632.

quérants paraît avoir été extrême : « Quant li La-
» tin, dit Ernoul, orent prise Constantinoble, il
» avoient l'escu Dame-Dieu enbracé, et, tantost
» come il furent dedens, il le geterent jus, et en-
» bracerent l'escu au diable : il corurent sus à
» sainte Iglise premierement, et briserent les ab-
» baïes et les roberent [1]. » Les châsses des saints, dont beaucoup étaient en cuivre émaillé, et par conséquent sans valeur pour les pillards, furent brisées ; on arrachait les pierreries et les camées qui en faisaient l'ornement, et l'on en jetait au loin les reliques [2]. Un nombre infini de ces reliures de métal si somptueuses qui recouvraient les livres de chœur eurent un sort pareil [3] ; les images des saints furent foulées aux pieds, ou lancées à la mer [4]. Au bout de quelques jours, les Latins paraissent avoir eu honte de ces scandales, et même redouté la colère divine [5]. Le conseil des chefs se réunit et l'on prit des mesures sévères pour

1. Ernoul l. c.; *Eracles* l. c.

2. « Vascula in quibus sanctorum reliquiæ quiescebant
» impudenter effregerunt, aurum inde et argentum et gem-
» mas turpiter evellentes : ipsas vero reliquias pro nihil
» reputabant. » (Canon. Lingon. *Hist. transl. S. Mammetis*, dans les *AA. SS.* Aug. III, p. 444.)

3. « Testes evangeliorum crustantes » (Oger. Panis ad. ann. 1203 d. Pertz XVIII, 121); Ibn el-Athir, Abulfaradge ll. cc. Cf. Wilken *G. d. Kreuz.* V, p. 307 not.

4. Cotelerius, n^os^ 75 et 76.

5. « Timentes ne talis victoria eis in exitium verteretur. » (Can. Ling. l. c.)

arrêter tous ces excès. Les évêques de l'armée fulminèrent l'excommunication contre tous ceux qui se rendraient coupables de nouveaux sacriléges, et aussi contre ceux qui ne viendraient pas mettre, en des lieux désignés à cet effet, le butin déjà recueilli[1]. Quelques jours plus tard, d'ailleurs, l'élection et le couronnement de Baudouin Ier (16 mai) vinrent substituer un pouvoir régulier à l'anarchie qui régnait dans Constantinople; les différents corps de l'armée furent cantonnés dans les divers quartiers de la ville, et un ordre, au moins apparent, vint succéder aux scènes de violence des premiers jours. Mais là commença, surtout en ce qui concerne les trésors des églises et les reliques, la seconde période du pillage, celle de la spoliation régulière et méthodique; cette période paraît avoir duré plusieurs mois, plusieurs années, je dirai même presque autant que l'empire latin d'Orient.

Installés dans les palais et les couvents de Byzance, clercs et chevaliers allaient cherchant partout, ceux-là des reliques, ceux-ci plutôt des reliquaires, et, comme les moines grecs avaient pris soin de cacher avec mystère[2] ce qu'ils avaient pu sauver des premières fureurs du pillage, les Latins, aidés par leurs compatriotes établis avant 1204

1. Clari pp. 64, 65; Villeh.; n° 252; *Devast. Constant.* (dans Hopf, *Chr. Gr. Rom.* p. 92).

2. « Relliquias sanctorum occultatas tandem inveniunt. » (*Andr. Dand.* d. Mur. XII, p. 331.)

à Constantinople[1], en vinrent à se livrer à cette sorte de chasse dont l'un des récits qui vont m'occuper trace un tableau si pittoresque[2]; plus d'un chevalier pensait que le fait de rapporter en Europe une relique insigne devait suffire à le racheter de son vœu de Terre-Sainte [3] ; plus d'un clerc voyait une œuvre méritoire dans l'action de voler à des schismatiques une relique mal vénérée [4].

9. *Objets sacrés particulièrement recherchés par les Latins.*— Je n'ai parlé jusqu'ici que du pillage en général : il n'est pourtant pas impossible d'entrer dans quelques détails sur la nature des objets sacrés, plus spécialement recherchés par les Latins ; il semble que ces objets peuvent se diviser en deux classes : les reliques et les ornements ecclésiastiques ; mais, pour les uns comme pour les autres, les croisés ne paraissent point avoir agi à l'aventure.

Parmi les reliques, ce sont les fragments du bois de la Vraie Croix, depuis longtemps objet

1. « Ibi de tota circumposita regione reliquiæ pretiosæ » servabantur, quas de vicinis ecclesiis et cœnobiis ad eum » locum spes vana securitatis fecerat congregari, quod etiam » nostris . . . . ab his quos græci expulerant fuerat intima- » tum » (Guntherus n° 19). Ce dernier (*Ibid.* n° 18) accuse ces colons latins de toutes les horreurs commises pendant le pillage.

2. Rostangnus Cluniac., col. 1485-1486.

3. « Eo quod Hierusalem adire non poterat, deliberavit » qualiter caput S. Clementis piè furari posset. » (Id. *Ibid.*)

4. Guntherus l. c.

d'une vénération spéciale en France[1], qui semblent avoir excité le plus vivement leur convoitise. Constantinople avait sur ce point de quoi les satisfaire : sans parler des reliques insignes, des τιμία Ξύλα, grand était le nombre de ces phylactères, de ces *encolpia*, destinés à être portés au cou, et dont l'usage, parmi les familles riches, était déjà général du temps de saint Jean Chrysostôme[2] ; tous contenaient, avec d'autres reliques, une parcelle plus ou moins importante du bois de la Vraie Croix. Les palais des familles princières[3], les couvents, renfermaient d'autres croix plus grandes ; il y en avait jusque dans les tombes que l'on viola ; enfin les couronnes de lumière des églises en portaient souvent de suspendues au-dessus des autels[4]. Au retour des croisés, les sanctuaires de l'Europe en reçurent un grand nombre, presque toujours gratifiées postérieurement, soit par ceux qui les rapportaient, soit par ceux qui les recevaient en dépôt, de quelqu'origine plus ambitieuse qu'authentique[5].

1. Lebeuf, *Mémoires* t. I.

2. S. J. Chrysostomi *Liber Contra. Jud. et Gent.* I, p. 571. — Pour les *encolpia* et *croix de sécurité*, voir Du Cange. *Notes à l'Alex.* II, p. 54 ; *Notes à Joinville* p. 314. Gretser; *Tomus I de Cruce*, lib. I, cap. 78, p. 266.

3. *Epistola Alex. ad Rob.* l. c.

4. Ant. de Novgorod p. 73. Cf. Bock *D. Kleinod. d. heil. Rœm. Reichs*, pl. 34-35, pp. 114-117 ; Labarte *Op. c.* I, 300.

5. Presque toutes étaient censées avoir appartenu à Cons-

Après la Vraie Croix, c'étaient les reliques de l'Enfance et de la Passion du Christ, celles de la Vierge, des Apôtres, de saint Jean le Précurseur, du protomartyr saint Etienne, de saint Laurent, de saint Georges et de saint Nicolas, que les Latins recherchaient avec le plus d'avidité ; par contre, ils paraissent, sauf les Vénitiens, avoir presque complétement dédaigné les reliques des saints orientaux peu connus en Europe, et même les souvenirs de l'Ancien Testament, si vénérés par les Grecs, et réunis, avec tant de soin, par les empereurs[1]. Ils préféraient retrouver, pour les ramener avec eux dans leur patrie, les quelques restes des saints de l'Occident, que Constantinople devait à la libéralité des papes, au temps de l'Union[2], ou à des circonstances particulières, comme ce chef de Saint-Victor, venu de Marseille à Byzance sous Jean Comnène, et que renvoya à Sens Garnier de Troyes[3].

tantin, à sainte Hélène, ou tout au moins à Manuel Comnène.

1. Voir la liste donnée par Nicolas de Thingeyrar (*Ant. Russes* l. c.) et les descriptions d'Antoine de Novgorod. Presque tous les reliquaires décrits par Manuel Philès appartiennent à cette classe, tandis que, sauf les verges de Moïse et d'Aaron, et quelques reliques peu importantes de Longpré, il ne paraît être venu en Occident, en 1204, aucun objet de ce genre.

2. *AA. SS.*, Jun. VII, p. 400; Du Cange. *Const. Christ.* II, p. 115.

3. Du Cange. *Ibid.*, II, p. 140.

Enfin une idée dont les croisés paraissent avoir été pénétrés, et qui leur avait été sans doute suggérée, dès avant leur départ, c'est l'intérêt que pouvaient avoir certaines grandes églises de l'Europe à posséder des reliques considérables et authentiques des saints orientaux, sous le vocable desquels elles avaient été dédiées ; c'est ainsi que les cathédrales de Châlons-sur-Marne et de Langres, qui reçurent chacune, pendant le temps des croisades, trois envois successifs des restes de saint Etienne et de saint Mammès, leurs patrons respectifs, furent redevables à la prise de Constantinople des plus importants de ces envois [1].

Quant aux objets destinés au service du culte et à l'ornementation des églises, il suffit de parcourir les listes des présents adressés à cette époque de Constantinople en Occident, pour être étonné de la quantité considérable de vases sacrés en or et en argent, d'encensoirs, de croix processionnelles, de parements d'autels et de vêtements ecclésiastiques, même de tapis et de tissus neufs d'or, d'argent, et de soie (*pallia holoserica transmarina*, *panni saracenici*), qui prirent le chemin de l'Italie, de la France et de l'Allemagne, et vinrent faire l'ornement d'églises jusqu'alors fort dépourvues de semblables richesses. Nous avons dit qu'aux premiers jours du pillage, les Latins avaient

1. Pour Châlons, v. *Gallia Christ.* X, p. 129; pour Langres, Martène, *Thes.* I, p. 798.

détruit et brisé un grand nombre de reliures émaillées qui ornaient les livres de chœur et les évangéliaires des Grecs ; mais il en resta encore assez pour fournir à de nombreux envois[1] ; et les diptyques, les tables d'ivoire, qui devaient servir à enrichir les couvertures des manuscrits de l'Occident, figurèrent aussi en grand nombre parmi les objets recueillis par les croisés[2]. Enfin, ce ne dut pas être sans penser de loin à l'ornementation des châsses encore barbares de leurs saints, que les clercs de l'armée latine firent si ample provision de ces anneaux, de ces pierres antiques, dont ils remplirent, à leur retour, les trésors de leurs cathédrales, et que, sans le vouloir, ils ont ainsi sauvés d'une destruction presque certaine.

III.

PARTAGES DU BUTIN RELIGIEUX DE CONSTANTINOPLE.

10. *Centralisation du butin.* — Que devint tout ce butin religieux? Une partie considérable dut en être détournée, ainsi que nous le verrons plus loin; mais le reste, à la suite des mesures prises, vers Pâques, par les chefs de l'armée, fut-il, avec les autres dépouilles de la ville, rapporté aux lieux désignés à cet effet — trois églises, suivant Ville-

1. V. Labarte I, p. 114.

2. Sur celles de Troyes, v. Grosley, *Œuvres inédites*, II, p. 273.

hardouin[1], un monastère selon Clari[2] — et mis en commun sous la garde de dix chevaliers et de dix Vénitiens[3] ? Il n'y a guère lieu d'en douter, en ce qui concerne les trésors que nous venons d'énumérer en dernier lieu : les ornements d'église et les vases sacrés. Pour les reliques, il est certain qu'un grand nombre fut rapporté (le témoignage de Richard de Gerberoy est formel sur ce point[4]) ; mais, il y a lieu de penser qu'elles furent, dès l'origine, séparées du reste du butin, car l'on voit qu'à l'exemple des croisés de 1097, ceux de 1204 confièrent au doyen des évêques, à Garnier de Traînel, évêque de Troyes[5] (qui avait déjà reçu quatre mois auparavant [janvier 1204] la garde d'une relique impériale, prise aux environs de la ville)[6] la charge qu'avait remplie, à Jérusalem, Arnould de Rohas[7], et que ce fut dans la maison ha-

1. « Et furent nomé li leu en trois yglises. » (Vill. nº 252.) — « Omnia spolia et lucra nostra in commune portavi- » mus, et maximas tres turres argento implevimus.» (*Devast. Const.*, p. 92.)

2. « Tous li avoirs des wains fust aportés à une abeïe. » (Clari, p. 64.)

3. Clari, ibid.

4. « Quæ pretiosa invenerat (Walo de Sartone) pro suo » reddiderat juramento. » (Ric. de Gerb. dans les *AA. SS.*, Jun. V, p. 745.)

5. « Trojano episcopo ad ea recipienda quæ pertinebant » ad ecclesiam deputato. » (Ric. de Gerb. ibid.); cf. Petri de Capua *Epist.* (d. Mart. *Thes.* I, p. 798.)

6. Clari, p. 54.

7. « Arnulfum de Rohes, procuratorem SS. Relliquiarum

bitée par Garnier, que tous ces objets sacrés trouvèrent un asile [1].

11. *Partages du butin.* — La mise en commun du butin ne se prolongea pas évidemment jusqu'au 22 avril 1205, terme extrême assigné à cette opération [2] par les chefs de l'armée : car nous voyons un premier partage régulièrement fait entre le 22 avril et le 9 mai. Ce partage eut-il lieu selon les règles établies par le pacte anticipé, dont nous avons parlé tout à l'heure, et suivit-on la comptabilité compliquée que ce pacte comportait? Il est difficile de l'affirmer, en présence des textes des chroniqueurs [3], qui, Villehardouin le premier, ne parlent, avant comme après la prise, que de la proportion des huitièmes. Je crois plutôt que les Vénitiens se remboursèrent simplement de leur double créance contre les croisés et contre les Comnènes, et qu'une fois ces sommes prélevées, il fut fait, comme le dit Sanudo, deux parts égales, une pour les Latins et l'autre pour Venise, parts dont un quart retourna, après le couronnement de Baudouin I[er], au trésor impérial [4] : suivant Villehardouin, les trois huitièmes des croisés montèrent à la somme de 400 mille marcs [20.800.000 fr.] [5]

» constituerunt. » (Alb. Aq. VI, c. 39 d. Bong. I, p. 285.)

1. Ric. de Gerb. l. c.; Petri Cap. *Epist.* l. c.

2. Ricard. de Gerb. l. c.

3. Villehard. n° 255. — Clari p. 76. — Baudouin d'Avesnes (d. Tafel et Thomas I, p. 356).

4. Sanudo III, XI, c. 1 (Bongars, II, p. 203).

5. Villehardouin l. c.

Mais le maréchal de Champagne ne parle pas d'un second partage, indiqué par l'anonyme de Würzburg [1], et raconté en détail par Robert de Clari [2] : ce dernier, à la mention de ce second partage, ajoute un fait qui ne manque point d'importance pour le sujet qui nous occupe : suivant lui, ces deux premières répartitions n'auraient porté que sur le *gros argent*, la monnaie et la vaisselle massive : quant aux joyaux, aux tissus d'or et de soie, aux objets d'art, ils auraient été, vers le mois d'août, furtivement enlevés par les chevaliers restés dans la ville pendant la campagne de Baudouin Ier contre Boniface, et divisés entre ces traîtres, pour lesquels Clari ne trouve pas d'injures assez fortes. Si l'on ajoute foi à cette accusation très-nette du chroniqueur amiénois, c'est donc entre les mains de ces chevaliers félons, et probablement sur l'ordre et au profit du doge, qui commandait dans la ville en l'absence de l'empereur, que tombèrent tous les trésors enlevés des églises, et rien ne nous indique de quelle façon Vénitiens et Francs se les partagèrent entre eux.

12. *Partage des reliques*. — Revenons maintenant aux reliques proprement dites, que nous avons laissées sous la garde de Garnier de Traînel : ici nous ne trouvons plus que de rares textes pour

1. *Dev. Const.* p. 92.
2. Clari, pp. 76, 80.

nous guider. Un passage d'une lettre postérieure d'Innocent III tend bien à nous faire croire qu'elles furent partagées[1]; mais Richard de Gerberoy qui, tout à l'heure, nous montrait un clerc rapportant à la masse commune les reliques recueillies par lui, non-seulement ne nous indique point que ce clerc ait trouvé, dans un partage postérieur, la récompense de son honnêteté, mais encore montre, par la suite du récit, que Wallon de Sarton, désireux de ne point rentrer en Picardie les mains vides, dut songer à se pourvoir par sa propre industrie, ce que lui permit d'ailleurs un hasard heureux[2].

Il dut donc se passer, à l'endroit des reliques, un fait sur lequel (les chroniques se taisant) on ne peut que risquer quelques conjectures. Si nous mettons de côté les trésors religieux de premier ordre emportés par les Vénitiens, et qui, pour la plupart, existent encore aujourd'hui, si nous faisons également abstraction des reliques nombreuses détournées du partage commun, reliques sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, nous ne trouvons, en suivant avec attention les documents contemporains, que deux sources officielles des reliques envoyées de Constantinople en Occident à cette époque[3] : la chapelle impériale et les évêques de l'armée ; pas plus

1. Inn. III. *Epist.* IX, 243.
2. Ricard. de Gerb. l. c.
3. Voir le tableau à la fin du mémoire.

Boniface de Montferrat que les hauts barons ou les petits chevaliers ne figurent comme détenteurs directs et réguliers dans la longue liste de ces envois[1], et pourtant, si le partage avait été fait, comme pour le reste du butin, dans la proportion des huitièmes, la part des seigneurs, isolée de celle du clergé, eût dû être à peu près égale à celle de l'empereur[2]. Il faut donc admettre, ou que l'empereur ait racheté tout ce qui revenait aux chevaliers, ou plutôt (car les ressources de Baudouin ne semblent pas lui avoir permis une dépense aussi considérable) qu'un consentement général de tous les croisés ait attribué aux évêques de l'armée la part entière des Latins, à charge par ceux-là de la distribuer en Occident.

On aurait, en ce cas, suivi le précédent par lequel, un peu avant la prise de la ville, la célèbre *Anscoine*, tombée entre les mains d'Henri d'Anjou, à l'embuscade de la Philée, fut attribuée, d'un

1. Louis de Blois, presque seul, fait exception : il avait envoyé avant sa mort des reliques à Chartres (*Cart. de N.-D. de Ch.* III, pp. 53-89), à Beauvais (*Obit. Belvac.* dans Louvet, *Antiq. de Beauv.* II, p. 323), à Clairvaux (Lalore, *Trésor de Clairvaux* p. 125). — Mais l'un de ces textes semble dire qu'il les aurait achetées.

2. Les clercs reçurent moins que les chevaliers (Clari, p. 76); la part régulière des évêques et des clercs aurait donc dû rester inférieure à la moitié des 3/8 des Latins, et par conséquent se rapprocher beaucoup d'un simple huitième : ce qui aurait laissé aux chevaliers 2 huitièmes, ou un quart.

commun accord, à l'abbaye de Cîteaux[1]. Quelques textes, un peu vagues il est vrai, permettent de soutenir cette hypothèse : d'abord Innocent III, à l'approbation duquel le pacte de partage avait été soumis [2], et qui en confirma les dispositions civiles, refuse péremptoirement d'acquiescer aux articles relatifs aux biens des églises [3], et, trois ans plus tard, faisant allusion au partage des reliques, l'appelle une chose détestable [4] ; puis Pierre Capuano, parlant de la charge confiée à Garnier de Traînel, dit que les reliques furent abandonnées à celui-ci : « *in manus resignatæ* » [5] ; nous voyons ensuite ce même Garnier disposer des trésors commis à sa garde, sans aucune espèce de contrôle, fixant lui-même la destination future de chaque objet ; enfin, après Garnier de Traînel, Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, semble

1. L'identification exacte de cette *Anscoine* (décrite par Clari, Albéric et Coggeshale) avec l'une des trois ou quatre icones miraculeuses de la Vierge, conservées à C. P., est presque impossible. Cf. Du Cange, *Notes à Villeh.*, p. 312. Cette *Anscoine* ne paraît pas d'ailleurs être venue en Europe.

2. « Scriptum conventionum..... sigillis munitum, » coram nobis perlegi facientes. » (Innoc. III, *Epist.* VII, 203, 206.)

3. Innoc. III, *Epist.* VII, 208.

4. « Pactionem de partiendis relliquiis.... initam, tanquam » *illicitam detestamur.* » (Innoc. III, *Epist.* IX, 243.)

5. Petri Cap. *Epist.* l. c.; — « Ad ea recipienda quæ *per-* » *tinebant ad Ecclesiam* deputato » (Ricard. de Gerbos., l. c.)

préposé à la distribution des reliques, non-seulement en France, mais encore en Belgique[1]; c'est à lui que les princes s'adressent pour avoir part à ces dépouilles sacrées[2].

Je pense donc qu'il a dû y avoir, et selon la proportion des huitièmes, un partage effectif des reliques réunies en commun; que les Vénitiens, comme l'empereur, ont reçu ce qui leur en revenait légalement, mais que la part des Francs, probablement sur les représentations d'Innocent III, a été abandonnée aux évêques de l'armée, sous la direction première de Garnier de Traînel. Est-ce à dire que les chevaliers que nous avons vus si ardents à la poursuite de ces trésors sacrés, aient renoncé d'un seul coup, et sans compensation, à ce qu'ils avaient si avidement recherché, et si honnêtement rapporté à la masse commune? On a peine à le croire : d'ailleurs les *Grandes Annales de Cologne* nous parlent d'un fragment majeur de la Vraie-Croix, divisé par les évêques de l'armée, et distribué, avec d'autres reliques, entre les chevaliers[3]. Ce texte porterait à penser que le clergé

1. Anon. Suess. *Hist. Constna* dans le *Rituale Suess.*, p. 269.

2. « Ad petitionem illustris Philippi marchionis Namur-» censis..... contulimus. » (*Charte de Nivelon*, dans Miræus, *Opera diplom.* III, 369.)

3. « Pars etiam ligni dominici, quod per Helenam de » Hierosolimis translatum, auro et gemmis pretiosis insigni-» tum, in maxima illuc veneratione habebatur, ab episcopis » qui præsenter aderant *incisum*, cum aliis preciosissimis

latin dut s'entendre avec l'empereur (détenteur, en qualité de maître du palais de Bucoléon, et de cette Vraie-Croix et des autres reliques insignes du Christ et de la Vierge), et procéder à la création, puis à la distribution de reliquaires composites, renfermant chacun une parcelle très-petite de la Vraie-Croix et des objets les plus vénérés, à de ces bourses de reliques[1], au contenu presque toujours invariable, et dont il existe encore de nombreux spécimens.

Seulement, comme la chapelle impériale avait dû contribuer pour une large part à la confection de ces souvenirs de la croisade, on ne doit point s'étonner de les voir presque toujours désignés dans les textes contemporains comme provenant de la libéralité personnelle de l'empereur, tandis qu'ils n'ont dû être en principe que la compensation individuelle des richesses religieuses bien plus considérables, abandonnées en bloc par l'armée à ses chefs spirituels.

Garnier de Traînel ne garda point longtemps la charge dont il avait été revêtu ; il mourut le 7 ou le 14 avril 1205[2] ; Nivelon de Chérisy partit quelques semaines après pour l'Europe[3], et ce fut

» relliquiis, *per nobiles quosque partitur.* » (*Ann. Colon. maximi*, d. Pertz XVII, p. 813.)

1. D. Germain, *Hist. de Soissons*, p. 165.

2. 7 apr. (*Necrol. S. Lupi*), 14 (*Necr. S. Petri Trec.*, dans la *Gallia Chr.* XII, 504).

3. Le 14 juin (*Epist. Henrici*, dans Inn. III. *Epist.* VIII,

probablement le légat du pape, Benoît de Sainte-Suzanne [1], arrivé à la même époque, et ensuite Pierre Capuano[2], revenu de Syrie au mois de décembre 1204, qui succédèrent, l'un après l'autre, aux fonctions dont Garnier était revêtu.

13. *Part des évêques.* — Passons maintenant en revue les trois parts dont nous venons de chercher à établir l'existence, et commençons par celle que nous pensons avoir été cédée par les croisés aux évêques de l'armée. Les chroniques font assister cinq évêques à la prise de Constantinople : Garnier de Traînel, évêque de Troyes, Nivelon de Chérisy, de Soissons, Conrad de Krosigk de Halberstadt, Jean Faicete, premier chancelier de Romanie, d'Acre, et Pierre, élu de Bethléem [3] et prolégat du pape. Nous venons de voir que le premier, Garnier de Traînel, disposa pendant près d'une année des reliques mises en commun : il en envoya de très-précieuses à Troyes [4] par Jean

131). — La charte de septembre 1205, indict. VIII (Muratori III, 490), délivrée à Constantinople, en faveur des Pisans, par Nivelon, déjà parti pour l'Europe, Garnier, mort cinq mois plus tôt, et Pierre de Bethléem, disparu en même temps que Baudouin I, est évidemment fausse.

1. *Innoc. III Gesta*, n° 100.

2. Sur Pierre Capuano, v. Oldoïnus, *Roman. pontif. et card. hist.*, col. 1165.

3. Hurter, I, p. 731, parle d'un second prolégat du pape comme ayant pris part au pacte anticipé de partage, mais sans renvoyer à aucune source.

4. Alberici *Chronicon*, p. 439.

l'Anglois, son chapelain, mais la mort paraît l'avoir arrêté, avant qu'il ait pu adresser lui-même les présents qu'il destinait à d'autres villes[1] : c'est de lui, pourtant, que Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, reçut le chef de Saint-Victor[2].

Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, qui venait de jouer un si grand rôle dans les événements de la croisade, et qui se préparait, après la défaite d'Andrinople, à aller parcourir l'Europe pour en ramener les secours réclamés par l'état, déjà précaire, du nouvel empire, paraît avoir, dans les quelques semaines qui séparèrent son départ de la mort de Garnier, pris ou reçu la plus grande partie des trésors religieux laissés par ce dernier : car la liste de ce qu'il rapporte en France est considérable, autant par le nombre que par la valeur des objets. Soissons, où s'étaient tenues les premières assemblées de la croisade, et que Nivelon avait déjà, dès l'année précédente, enrichie de nombreuses reliques[3], reçut une part importante de celles que l'évêque ramenait avec lui[4] : l'abbaye de Notre-Dame, si célèbre dans la France entière, ne fut point oubliée[5], et un grand

1. Anon. Lingonensis, *Transl. S. Mam.* (*AA. SS. Boll.* Aug. III, 444).

2. Du Cange, *C. P. Christiana*, II, 140.

3. Anon. Suess., dans le *Rituale Suess.*, pp. 268-269.

4. Id., p. 270.

5. *Necr. S. M. Suessionensis*, dans le *Voyage litt. de II Bénédictins*, III, p. 22. — *Charte*, dans D. Germain, *Hist. de N.-D. de Soiss.*, p. 445.

nombre de sanctuaires des contrées voisines furent l'objet des libéralités de Nivelon[1].

Conrad de Halberstadt, qui avait quitté Constantinople dès le mois d'août 1204, et ne fut de retour qu'au bout d'une année dans sa ville épiscopale[2], ne paraît pas avoir été moins bien partagé que Nivelon, si l'on en juge par le nombre et la valeur des objets rapportés par lui, et dont la plupart existent encore aujourd'hui ; de la comparaison entre la liste des reliques qu'il reçut à Constantinople[3], et de celles qu'il donna en 1208 à la cathédrale de Halberstadt[4], on peut conclure que d'autres églises eurent part aussi à ses libéralités.

Il ne paraît pas que l'évêque d'Acre, Jean Faicete, mort de la peste en août 1204[5], ait eu le temps d'envoyer à Noyon, sa ville natale, quelque souvenir de la croisade, et le nom de Pierre, élu de Bethléem, dont on ignore d'ailleurs le lieu d'origine, ne figure dans aucun envoi de reliques.

Il n'en est point de même des deux cardinaux-légats qui se trouvèrent à Constantinople dans les premières années de l'empire : Benoît de Sainte-

1. « Quamplures reliquias..... tam ipse quam socii ejus..... » extra Suessionensem diocesum dimiserunt. » (Anon. Suess. l. c.)

2. *Chron. Halberst.*, ed. Schatz, p. 76.

3. *Ibid.*, p. 77.

4. Charte dans les *D. Thür. Sæchs. Vereins neue Mittheilungen*, X 2, 1864, pp. 268-272.

5. Villeh. n° 296.

Suzanne, évêque de Porto, et Pierre Capuano ; ils paraissent avoir été admis à la distribution des reliques, bien que le second seulement pût être considéré comme faisant partie de la croisade, aux débuts de laquelle il avait présidé. C'est par Benoît qu'est adressé à Innocent III cet envoi considérable, arrêté en Hongrie par des brigands, au printemps de 1205, et dans lequel figurent des reliques, des croix et des évangéliaires[1]. Pierre Capuano qui, un peu plus tard, fait présent au pape du corps de saint Denis de Corinthe, donné ensuite à l'abbaye de Saint-Denis, envoie de précieuses reliques à Notre-Dame de Paris[2], et, de retour en 1208 à Amalfi, sa patrie, y ramène, avec beaucoup d'autres trésors pieux, le corps de saint André[3].

Quant au cardinal Soffredo Cajetani, compagnon de Pierre Capuano, et au secrétaire des deux légats, l'évêque de Crémone, Sicardi, qui arrivèrent à Constantinople en même temps que Pierre, ils ne paraissent pas être restés assez longtemps dans cette ville pour avoir été compris dans le nombre des partageants[4].

1. Innoc. III *Epist.* VIII, 127.

2. *Necrol. eccles. Paris.* dans le *Cartulaire de N.-D.* IV, pp. 17, 31.

3. *Charte* dans Ughelli, *Italia Sacra*, VII, 206, 245, 287 ; *Chron. Amalph.* (dans Murat. *Antiq. Ital.*, I, p. 215); Camera, *Istoria di Amalfi*, p. 49.

4. Sicardi Crem. *Chronicon* (dans Murat. *SS. RR. Ital.*, VII, 619). — Les noms des successeurs de Pierre Capuano

Il reste à dire un mot des abbés cisterciens, qui faisaient partie de l'armée, et dont l'un même, celui de Locedio, concourut, avec les cinq évêques, à l'élection de Baudouin. Ces abbés étaient à l'origine au nombre de six [1] : quatre seulement étaient allés jusqu'à Zara, ceux de Pairis, de Vaux-de-Cernay, de Los et de Locedio ; enfin, seul, ce dernier avait accompagné l'expédition jusqu'au bout, l'abbé de Vaux ayant quitté définitivement les croisés à Zara[2], Martin, qui l'avait imité, n'étant revenu à Constantinople que trois mois avant la prise de la ville[3], et l'abbé de Los étant mort entre les deux siéges[4].

L'abbé de Locedio paraît s'être désintéressé des affaires de Byzance, au retour d'un voyage en Terre-Sainte fait pendant l'hiver de 1204-1205[5], et avoir suivi immédiatement Boniface dans le royaume de Thessalonique[6], où l'attendaient d'importants bénéfices[7]. Quant à Martin, si sa part

et de Benoît de Sainte-Suzanne, Pélage, évêque d'Albe, et Jean Colonna, card. du titre de Sainte-Praxède (Rayn. ad ann. 1221, n° 28 et 1222, n° 19) ne figurent dans aucun envoi de reliques.

1. Ceux de Los, Locedio, Pairis, Perseigne, Cerquanceau et Vaux-de-Cernay.

2. Villeh., n° 109.

3. Günther, n° 10.

4. Villeh., n° 206, *Gallia Christ.* III, 303.— Du Cange l'a confondu avec celui de Locedio.

5. *Epist. Inn. III*, VIII, 1, 2.

6. *Ibid.* VII, 135.

7. *Ibid.* XV, 70.

dans les trésors religieux fut considérable, elle n'eut rien de légitime, au moins quant à la manière dont il se l'appropria ; mais, comme il ne fut point inquiété dans la possession de ses larcins, il est probable qu'ils lui furent laissés, comme représentant ce qu'il eût pu légitimement, si court qu'eût été son séjour dans le camp, recevoir en qualité de prélat de l'armée. Du reste, l'ordre entier de Cîteaux, qui s'était trouvé mêlé aux préparatifs de la croisade, avait été, comme nous l'avons vu, honoré des prémices du butin religieux[1].

14. *Part de l'empereur.* — Si l'on ne jugeait de l'importance de la part que reçut l'empereur que par la quantité des trésors envoyés par lui en Europe, on pourrait croire que cette part a dû excéder de beaucoup les deux huitièmes qui lui revenaient légitimement. Mais il est certain, d'un côté, qu'il exerça de justes revendications sur les objets qui, malgré les gardes mises aux palais impériaux, avaient été enlevés de ces palais ou de leurs dépendances, et de l'autre qu'il racheta, et même à un prix élevé[2], pour les envoyer en présent, quelques-unes des pièces les plus précieuses du butin. Il ne garda pas longtemps d'ailleurs la totalité de ces richesses : pénétré à un très-haut degré, et de la dignité et des

1. Voir plus haut, p. 37.
2. *Epist. Innoc. III*, VII, 393.

devoirs de ses nouvelles fonctions, il semble avoir poursuivi le rêve de continuer, dans leur faste, les empereurs grecs qu'il venait de remplacer. C'est ainsi qu'au lendemain de son couronnement, il distribue aux chevaliers de l'armée le tiers[1] du trésor impérial, et les revêt de vêtements somptueux[2]. Nous l'avons vu tout à l'heure contribuer à la confection des reliquaires distribués à l'armée : il pense aussi aux églises de Constantinople, et cherche, par ses présents, à faire oublier aux Grecs les dévastations dont ces sanctuaires viennent d'être le théâtre : excellent moyen d'ailleurs de s'assurer, à la fois, et l'obéissance du peuple et le dévouement des chevaliers.

Les envois considérables d'objets précieux qu'il adressa en Europe pendant la courte durée de son règne, paraissent avoir été inspirés par ce même sentiment de sa nouvelle grandeur ; les empereurs grecs faisaient, eux aussi, des présents solennels de reliques[3], et il faut avouer qu'en les imitant,

1. « Baldewinus statim tertiam partem imperialis thesauri » inter principes et exercitum Latinorum magnifice distri- » buit. » (Cogg., p. cij.) — Cf. And. Dand. (d. Murat., XII, 330).

2. *Chronic. comit. Flandrensium* (d. le *Corp. Ch. Flandr.*, I, 136).

3. En 1167 Manuel donne à Amaury de Jérusalem le bras de saint Philippe, à l'occasion du mariage de Maria Augusta (*Transl. S. Philippi*, dans Haym. Monachi, *De exp. Accone*, ed. Riant, p. 99).—Comp. la donation de reliques de Nicéphore Phocas à la Laura d'Athos (Langlois, *Mont Athos*, p. 32).

Baudouin Ier obéissait aux conseils d'une politique éclairée ; devenu le chef d'un état aussi mal affermi, il avait besoin d'autres sympathies et d'autres alliances que celles dont avait pu se contenter le comte de Flandres, et devait oublier le temps où, soutien de Philippe de Souabe et vassal turbulent du roi de France, il avait eu à se plaindre des deux personnages les plus influents de l'époque, Innocent III et Philippe-Auguste : aussi est-ce précisément à eux, les premiers, qu'il notifie son avénement, joignant aux lettres qu'il leur adresse des présents considérables. Barozzi, maître du temple en Lombardie, est chargé par lui de porter au pape un véritable trésor, dans lequel figure une statue d'or et une d'argent, avec un rubis acheté mille marcs, et de nombreuses croix [1]; Philippe-Auguste reçoit, outre des reliques de son patron et une croix admirable [2], deux vêtements impériaux et un rubis d'une grosseur extraordinaire [3], et l'on a même pensé que le

1. Innoc. III *Epist.*, VII, 393.

2. Rigordus, *De gestis Ph. Augusti* (dans D. Bouquet, XVII, pp. 59-60); — And. Dand. (d. Murat., XII, 331).

3. Rad. Cogg., p. cij. Il est impossible de ne point rapprocher ce joyau de celui que Manuel Comnène portait en 1159 à la réception de Kilidje Arslan : « Ἀπὸ μεντοὶ τραχήλου ἄχρι » καὶ ἐπὶ στέρνα ὑπερφυὴς μεγέθει, καὶ χροιᾷ λίθος ἀπὸ χρυσέων καθεῖτο » ἀμμάτων, πυρσίζων μὲν ἅτε ῥόδον, σχήματι δὲ μήλῳ παρεμφερὴς » μάλιστα » (Cinnamus, V. c. 2, pp. 205-206). L'inventaire des pierreries de Ph. Auguste (*Arch. nat.* JJ. 2. B.f. 3 r°), rédigé, il est vrai, en 1205, n'en parle pas.

joyau magnifique dont Martin de Pairis se fit honneur auprès de Philippe de Souabe avait été simplement confié à l'abbé, pour être remis au roi des Romains, de la part de l'empereur [1].

Après la défaite d'Andrinople, le successeur de Baudouin, Henri Ier, dont la détresse se traduisit par les appels désespérés qu'il fit à la chrétienté tout entière, continua les envois commencés par son frère, dans l'espoir que ces libéralités lui concilieraient les sympathies de l'Occident, et détermineraient, peut-être, de nouveaux croisés à venir s'établir dans un pays, où se trouvaient en telle abondance de semblables richesses. Les princes laïques ou ecclésiastiques qui avaient pris la croix, mais ne s'étaient pas encore acquittés de leur vœu, furent naturellement l'objet des premières libéralités de l'empereur. C'est ainsi que le duc d'Autriche reçut un fragment de la Vraie-Croix et des reliques précieuses [2]. La Belgique et le nord de la France, d'où il avait lieu d'espérer les secours les plus efficaces, reçurent de nombreuses marques de sa munificence [3] : Clairvaux, où se trouvaient les tombes de sa maison [4], Namur où régnait son

1. Günther, nº 26.

2. *Chron. German.* (dans Freher *SS. RR. Germ.*, p. 321.)

3. « Sanctuaria innumera. » (Ric. de Gerb., p. 747.)

4. *Voy. de II Bénédictins*, I, p. 101. — *Inventaire du trésor de Clairvaux* (*Revue des Soc. savantes*, cinquième série, V, pp. 496-500).

frère[1], Bruges[2], Courtrai[3], Liessies[4], conservèrent longtemps, ou conservent encore aujourd'hui, les richesses religieuses qu'il leur envoya.

Les chevaliers et les clercs, restés auprès de l'empereur, eurent aussi une large part dans ces libéralités : longue est la liste de ceux qui revinrent en Europe avec des objets provenant de la chapelle impériale, récompense d'un dévouement ou de services exceptionnels[5] ; je n'en nommerai que deux, l'historien Robert de Clari, dont Corbie reçut en dépôt le précieux trésor[6], et messire Ponce de Chaponay[7], *Pontius de Lugduno*,

1. *Charte* dans les *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, IX, 407.

2. Bruges reçut, entre autres présents, le dragon donné à Alexis Comnène par Sigurd de Jérusalem, roi de Norwège. — Voir Schiern, *Bemærkninger om K. Sigurds Dragefigurer*, dans les *K. D. Vid. Selsk. Oversigter*, 1859, p. 1, et Riant, *Scand. en T. S.*, p. 202.

3. *Charte* orig. des Archives de N.-D. de Courtrai.

4. *Chron. Anon. Laudun.* (dans D. Bouq., XVIII, p. 713).

5. Les évêques et les Vénitiens eux-mêmes en reçurent : la *fiala du S. Sang* de Bérythe, conservée encore à Venise, vient de Bucoléon ; cf. Inn. III, *Ep.*, IX, 143, où il est parlé d'une icone promise aux Vénitiens par l'empereur. — Garnier de Traînel reçut la *Paropsis* de la Cène, Pierre Capuano plusieurs reliques.

6. *Rotulus Corbeiensis*, publ. par M. Garnier dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, VIII, p. 532.

7. Le chrysobulle latin (dans Meynis, *Not. sur les reliques de Lyon*, app.) qui accompagnait les reliques données à Ponce de Chaponay, est adressé à l'archevêque de Lyon,

qui paraît avoir été le Jacques Cœur de l'empire de Romanie.

Après Henri Ier, il faut constater, dans les présents envoyés de Constantinople, un arrêt, dû évidemment à l'épuisement du trésor impérial, et descendre jusqu'aux années lamentables de Baudouin II, pour voir reparaître en Occident de nouvelles reliques byzantines : malheureusement alors, il ne s'agit plus de dons gracieux, mais de vulgaires engagements. Après avoir vendu, pour soutenir son armée, jusqu'au plomb des toits de ses palais, après avoir mis en gage son propre fils[1], l'empereur se voit réduit à abandonner en nantissement aux Vénitiens les joyaux religieux de la couronne impériale[2]. C'est en 1239 que Saint Louis rachète le plus précieux de tous, la Couronne d'Épines[3], puis en 1241 la Grande-Croix, la Lance et l'Éponge, les autres enfin pendant les années suivantes[4], jusqu'à ce qu'en 1247, Baudouin II

et ce fut dans cette ville que Ponce les déposa. Malgré les expressions de la charte, on pourrait donc croire que ces reliques avaient été, non données, mais confiées à Ponce, et que le véritable destinataire était l'église de Lyon. Une hypothèse analogue pourrait être faite pour le trésor, beaucoup plus important, de Robert de Clari ; mais ce point est obscur, et je me contente de le signaler.

1. Marin. Sanuti, *Fragment.* (dans Hopf, *Chron. Gr.-Rom.*, p. 171).

2. *Layettes du Trésor des chartes*, nos 2744-2753 (t. II, pp. 391-395). — And. Dand. (d. Murat., XII, 349).

3. And. Dand., p. 352. — Matt. Paris, ed. Watts, p. 491.

4. Vincent. Bellov. *Memoriale* (dans les *Hist. de la France*,

vienne solennellement confirmer le transfert dans la Sainte-Chapelle de Paris des grandes reliques de Bucoléon [1]. A partir de cette date, nous ne voyons plus arriver en Occident qu'une seule relique impériale, la main triomphale de saint Jean [2], engagée, puis vendue, au seigneur de Carystos, et donnée par celui-ci à l'abbaye de Cîteaux [3].

15. *Part des Vénitiens.* — La part des Vénitiens dans le butin général d'abord, et ensuite dans la distribution des trésors religieux, fut considérable : en mettant de côté, pour le moment, ce que, suivant Ernoul [4], ils détournèrent pendant le sac de la ville, et tout ce qu'ils prirent postérieurement [5], il faut rappeler qu'ils reçurent, leurs créances payées, les trois huitièmes des dépouilles, et que de plus ils purent prendre part au troisième partage frauduleux, signalé par Robert de Clari comme ne portant que sur les objets les plus précieux. Enfin, dans les années suivantes, leur compatriote, le patriarche Thomas Morosini, qui puisait à pleines mains dans le trésor de Sainte-

XXI, p. 73, n.; — *Mémorial* de Dongois (Arch. nat. LL. 619, f. 7).

1. Arch. Nat. K. 166, n° 67.

2. Sur cette relique, voir *AA. SS.*, Iun. IV, 739. — Rambaud, *Const. Porphyrogénète,* p. 112.

3. *AA. SS.* Iun. IV, 768-769. — Sur Othon de Cicons, s^gr^ de Carystos, voir Hopf, *Karystos*, p. 567.

4. Ernoul, p. 375; Inn. III, *Epist.*, XI, 76, 78.

5. Voir plus loin, p. 58.

Sophie, dut les aider dans leurs déprédations. Plus connaisseurs que les Latins en objets d'art et en antiquités, ils n'ignoraient point la véritable valeur de tous ces trésors, et ils purent faire, sans difficulté, main basse sur tout ce qui leur parut digne d'être porté dans leur patrie : du reste leurs chroniqueurs l'avouent naïvement, et il faut lire dans Ramusio [1] la description de toutes les richesses qui affluèrent alors à Venise.

Quant aux reliquaires, ils n'éprouvaient pas, comme les Latins, de difficulté à en déchiffrer les inscriptions, et leur choix dut être promptement et bien fait ; plus d'une relique orientale précieuse, dédaignée par les clercs de l'armée, passa ainsi sans opposition dans la part des Vénitiens, familiers de longue date avec le martyrologe byzantin. On voit par les récits des pèlerins qui, dans les siècles postérieurs, s'embarquèrent à Venise pour se rendre en Palestine, que cette cité était devenue, depuis 1204, comme une ville sainte, tant était grand le nombre des objets sacrés qu'elle offrait à la vénération des fidèles [2]. Ce que d'ailleurs, même après l'incendie du trésor de Saint-Marc, en 1231, la basilique ducale contient encore de reliques de premier ordre et de spéci-

1. Rhamnusii *De Bello Constant.*, p. 143.

2. « Καὶ καθόλου ἔιτι ἔχει ὁ Ἅγιος Μαρκὸς εἶναι ὅλα τῆς Ἁγιας Σοφίας » (Dorotheus, *Lib. histor.* Ven. 1574, p. 374) ; Breydenbach, *Transmarina peregrinatio* (Mogunt., 1492, in-f. ff. 9-10); cf. Ughelli, *Italia Sacra*, 2e ed. V, 1179-1181.

mens sans prix de l'orfévrerie byzantine [1], peut donner une idée de ce que ce sanctuaire reçut de Constantinople après la quatrième croisade.

Il est difficile de dire si ces dépouilles sacrées furent, en principe, partagées entre les différents chefs vénitiens, ou envoyées en bloc à la république. Dandolo, en donnant la liste de quelques-unes d'entre elles, les attribue au doge, ce qui pourrait faire pencher pour une répartition individuelle [2]; mais il est probable que, quel qu'ait été le mode de partage, le résultat final fut le même, puisque ce chroniqueur ajoute que le doge s'empressa de tout envoyer au trésor de Saint-Marc, — exemple qui dut être suivi par les chefs secondaires, si tant est qu'ils eussent, comme lui, reçu une fraction personnelle du butin religieux. Il faut remarquer aussi que toutes les reliques attribuées aux Vénitiens ne durent pas être immédiatement transportées par eux à Venise : ils se croyaient, en effet, établis d'une façon si durable à Constantinople, qu'ils pensaient autant à orner les églises qu'ils y possédaient que celles de Venise elle-même; les scènes de violence dont ils profanèrent Sainte-Sophie, en 1207 [3], pour s'em-

1. Voir *Venezia e le sue Lagune*, II, II, p. 73. — Durand, dans les *Annales* de Didron, XX, 309 et s., Labarte, I, 317 et s.

2. And. Dand. (d. Murat., XII, 331).

3. *Epist.*, Inn. III, IX, 243 (d. Taf. et Thom. II, 45); cf. p. 69.

parer d'une image miraculeuse de la Vierge, qu'ils réclamaient comme comprise originairement dans leur part, et pour la transporter dans leur église de Pantocrator, en sont la preuve évidente. L'événement ne justifia pas leur sécurité, et la reprise inopinée de Constantinople par les Grecs leur fit perdre, et cette image [1], et tous les trésors qu'ils avaient laissés dans leurs sanctuaires.

16. *Reliques hors part.* — Dans l'exposé qui précède, je n'ai entendu parler que des objets provenant du partage régulier du butin mis en commun; et pourtant le récit du pillage a déjà pu montrer que ce butin ne formait qu'une partie des dépouilles de Constantinople, et que cette partie n'égala peut-être point ce qui fut alors [2], et surtout plus tard, détourné par les vainqueurs indisciplinés : il suffit de lire Villehardouin, Clari et Ernoul [3], pour en être convaincu. Hugues de Saint-

1. Georg. Acropol. c. 88, pp. 196-197 : cette image existait encore à C. P. en 1453 (Du Cange, *C. P. Chr.* II, 61).

2. Les gardiens eux-mêmes de la masse commune laissaient, suivant Clari (p. 64), les hauts barons y puiser à pleines mains, et ne se gênaient point pour les imiter.

3. « Li uns aporta bien, et li autres mauvaisement. » (Villeh., n° 252.) — « Et mult i ot de cels qui en retin- » drent, des petiz et des granz. » (Id. n° 255.) — « Li che- » valier disoient que les povres gens avoient tout, et les » povres gens disoient que li chevalier et li prestre avoient » tout pris et tout muchié, si com il parut bien à le depar- » tie. » (Ernoul, c. 33, éd. Mas Latrie, p. 375.); cf. Clari, pp. 64-65; Baudouin d'Avesnes (dans Taf. et Thom., I, p. 356).

Paul fit bien pendre, l'écu au col, des chevaliers coupables de n'avoir pas rapporté leur butin particulier à la masse commune[1]; mais (ainsi que nous l'avons vu d'autre part), en fait de reliques, on croyait faire une bonne œuvre en volant les Grecs : Martin de Pairis se laissait traiter par son biographe de « *prædo sanctus*[2] » ; les légats du pape encourageaient un chevalier à se procurer des reliques par tous les moyens *autres qu'un achat*[3]: il dut donc y avoir sur ce point une certaine tolérance, qui d'ailleurs devint légale le 22 avril 1205, terme assigné à l'obligation du rapport des objets trouvés. Or quelques semaines plus tard (juin) abordaient de toutes parts, de Syrie[4] aussi bien que des divers pays de l'Occident[5], une foule de gens qu'avait attirés la nouvelle inattendue de la prise de Constantinople, et qui venaient demander leur part des dépouilles de la ville impériale. Deux ans après (sept. 1207) est signalée l'arrivée

1. « Et de l'embler, cil qui en fu revoiz, sachiez que il en » fu fait grant justice et assez en i ot de penduz. » (Villeh., n° 255, p. 150.)

2. Günther, n° 19.

3. Rostangnus Cluniac., col. 1485.

4. Villeh. n^{os} 315-317.

5. « Multis de omni Italia, Hungaria, Germania, Gallia, » Hispania, ad auxilium eorum spe lucri, tendentibus..... » (Otto Sanblas., d. Murat. VI, 906). — « Ultra mille de homi- » nibus Cremonæ iverunt C. P. causa retinendi terram. » (*Chron. Cremon.*, dans Murat. VII, 638).... Ces derniers avaient probablement été appelés par leur évêque, Sicardi.

des renforts amenés jusqu'à Bari par Nivelon de Chérisy[1] : ce furent de nouvelles convoitises à satisfaire ; enfin, pendant tout le règne de Henri, il paraît y avoir eu entre l'Occident et Constantinople un mouvement non interrompu de gens d'armes, qui venaient chercher aventure en Romanie, et ne s'en retournaient point les mains vides. J'ajouterai que, si l'hypothèse d'après laquelle, au moment du partage légal des reliques, les Latins auraient cédé leur part aux évêques de l'armée, repose sur quelque fondement, elle suffit, presque à elle seule, à expliquer la quantité considérable d'objets sacrés mentionnés par les textes contemporains, et qui, partant, ne peuvent être rapportés à aucune des trois parts légales dont nous venons de parler. En effet, les clercs et les chevaliers dont ces *bourses de reliques*, distribuées à l'armée, n'avaient pas satisfait les désirs, durent chercher, n'importe par quelle voie, à remplacer, comme Walon de Sarton, ce qu'une obéissance trop scrupuleuse à l'ordre de mise en commun avait pu leur faire perdre : nous voyons ainsi Dalmase de Sercey et Ponce de Bussière passer un hiver tout entier à combiner le vol du chef de Saint-Clément[2] ;

1. « Cum C. P. remearet et multos de omni Gallia collec-» tos in auxilium Latinorum duceret, apud Barium diem » clausit supremum. » (*Chron. anon. Laud.*, dans D. Bouq., XVIII, 713.); cf. *Ibid.*, p. 343, et Inn. III *Epist.*, IX, 98, 99 ; X, 38.

2. « Et per totam hyemen studium nostrum apposuimus. » (Rost. Cluniac. l. c.)

moins scrupuleux encore, le chapelain anglais de Baudouin Ier, apprenant la défaite de son maître, s'enfuit de Constantinople, en emportant, outre une partie des anneaux et des pierreries dont il avait la garde, deux reliques insignes [1].

Comment d'ailleurs expliquer autrement le fait que de petits chevaliers, portant à peine bannière, comme Henri d'Ulmen, aient pu, seuls et régulièrement, obtenir des trésors aussi considérables (à parler seulement de leur valeur intrinsèque) que ceux dont ce seigneur rhénan enrichit la Basse-Lorraine tout entière [2] ?

Dans cette voie scabreuse, les Latins avaient eu pour maîtres et gardèrent pour compagnons les Vénitiens, experts dans l'art de dépouiller les Grecs de leurs trésors sacrés [3], et qui, dès les

1. Roger de Wendower, IV, p. 90. C'est ainsi que disparut le magnifique reliquaire du Pain de la Cène, décrit par Nicolas d'Otrante (*Tract. de Commun.*, d. Allatius, *De libris eccl. Græcorum*, l. c.), et le Saint Sydoine décrit par Clari, p. 72.

2. Chartes dans Beyer, *Mittelrhein. Urkundenb.*, p. 275, et Lacomblet, *Urk. z. Gesch. d. Niederrh.* II, p. 14. — Cæs. Heist. *Dialogus Miracul.*, I, 200, II, 127. — Id. *Fasciculus Moralit.*, p. 122. — *Ann. Colon. Max.* (d. Pertz, XVII, 824). — *Necrol. S. Pantal.* dans Würdtwein, *Nov. subs. dipl.*, IV, p. 11.

3. Voir Armingaud, *Hist. des rel. de Venise avec l'Orient*, pp. 83-84. — Vol du corps de saint Marc aux Alexandrins en 828, — de saint Tarasius en 1018, — de saint Nicolas en 1102, — de saint Etienne en 1110. — C'était, comme le dit très-bien M. Rambaud, une *dévotion de corsaires*.

premiers moments du pillage, avaient su, aidés de leurs compatriotes fixés dans la ville, mettre la main sur les objets les plus précieux, et porter le tout nuitamment sur leurs navires[1]. En outre, comme nous l'avons dit plus haut, ces recherches ne cessèrent point avec les premiers temps de la conquête : Constantinople épuisée, on pilla de la même façon les monastères suburbains, puis ceux de la Grèce entière[2], et les Vénitiens que n'arrêta point, comme les Latins, la reprise de Constantinople par les Grecs, prolongèrent jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle ces pieuses spoliations, qu'ils avaient exercées avec tant de fruit depuis le XI^e^[3].

A côté des produits de ces détournements plus ou moins légitimes, il faut encore placer, pour compléter cet inventaire rapide des trésors religieux que Constantinople fournit à l'Occident pendant le XIII^e^ siècle, plusieurs objets provenant de deux autres sources plus avouables : je veux parler d'abord de tous les dons particuliers que le clergé latin d'Orient, presqu'entièrement recruté

1. « Et cil qui plus emblerent, ce furent li Venissien qui » le portoient par nuit à lor nés. » (Ernoul, p. 375.)

2. 1209, Durazzo (*Epist. Inn. III*, XII, 94). — 1210, Le Mont Athos (*Ibid.*, XIII, 36, 42). — 1212, Corinthe (*Ibid.*, XV, 74). — 1214, Chortaïton (*Ibid.*, XVI, 162).

3. 1230, Sainte Marine, hors de C. P. (And. Dand., p. 346). — 1241, Saint Paul, ermite (Id., p. 353). — 1256, à Mésembrie, Saint Théodore (Id., p. 366). — Avant 1350, à Samos, Saint Léon, évêque. — 1382, à Chio, Saint Isidore (Id., p. 33).

en France et en Italie, fit aux dépens des églises, dont il était le gardien, à celles de l'Occident, objet de ses regrets et de son affection. C'est ainsi que plus d'une abbaye latine[1] fut enrichie de reliques par quelque moine exilé en Romanie, et heureux de se rappeler, par un envoi précieux, au souvenir et aux prières de ses confrères restés en Picardie ou en Flandre ; des clercs latins, dégoûtés des dangers d'un séjour périlleux au milieu des Grecs, quittaient volontiers, pour retourner à de plus modestes fonctions, les sonores prélatures de l'Orient, et ne manquaient pas de rapporter, à leur retour, quelque trésor pieux[2], ravi aux schismatiques hostiles : de tels présents étaient toujours bien reçus, et souvent sollicités d'avance, par les églises de l'Occident.

Il y eut enfin un grand nombre d'objets sacrés qui vinrent de Constantinople par voie d'achat ; pour les vases d'or et d'argent, les pierreries et les étoffes, il n'y avait rien en cela que de naturel ; et nous venons de voir l'empereur lui-même acheter, pour l'envoyer à Innocent III, un rubis de 1000 marcs. Pour les reliques, l'achat était considéré comme plus grave que le vol :

1. Voir le tableau général à la fin du mémoire.

2. En 1208, Innocent III est forcé de sévir contre le chantre et les chanoines de Sainte-Marie *de Cinctura* qui avaient emporté le mobilier et jusqu'aux portes de leur église. (Inn. III, *Epist.*, XI, 58.)

« *absque venalitate* » disait Pierre Capuano[1], et pourtant il est certain que, longtemps même après le pillage de Byzance, c'est de cette manière que plus d'une relique fut enlevée à l'Orient : Dandolo l'affirme pour un corps saint apporté à Venise en 1230[2]. Quant aux reliquaires, comme beaucoup de ceux qui font notre admiration aujourd'hui n'avaient qu'une faible valeur métallique, on peut penser qu'il n'était point difficile aux croisés, que leur part du butin avait dû suffisamment munir d'argent monnayé, de s'en procurer à bon compte ; il y avait d'ailleurs des ateliers et des boutiques d'orfèvre à Constantinople, et rien n'indique que la conquête eût fait disparaître cette industrie : on voit même qu'aux plus mauvais jours du pillage, et lorsque les habitants fuyaient à l'envi les violences des Latins, ceux-ci surent trouver des ouvriers pour leur fabriquer des bracelets, avec l'or et l'argent provenant de la fonte des vases sacrés[3]. Il devait donc être facile d'envoyer ou de rapporter en Occident des spécimens de l'art religieux de Byzance, soit que l'on achetât dans ces boutiques les produits neufs de l'industrie locale[4], soit que l'on négociât,

1. Rostang. Cluniac., l. c.

2. « Pretio inductis custodibus. » (And. Dand., p. 346.)

3. *Epist. Græcorum ad. Inn. III*, n° 70 (Cotel. *Mon. eccl. Græcæ* III, 511).

4. Cf. Sozom. *Hist. eccl.*, VIII, c. IV, p. 616, et Labarte, I, 57, 286.

auprès des Grecs eux-mêmes, l'achat des objets qui, après avoir été cachés pendant les premiers temps de l'occupation, étaient revenus de nouveau orner les demeures dès plus riches de la cité. J'ajouterai qu'un grand nombre des reliquaires grecs que nous possédons en Occident doit avoir eu cette origine, et je ne veux d'autre preuve de la facilité avec laquelle les Grecs, non-seulement vendaient à beaux deniers comptants, mais encore offraient leurs trésors religieux plus ou moins authentiques, que la curieuse lettre par laquelle Clément IV met Isabelle, sœur de saint Louis, en garde contre une relique douteuse, récemment achetée pour cette princesse en Orient[1].

IV.

ENVOI ET ARRIVÉE EN OCCIDENT DES DÉPOUILLES DE CONSTANTINOPLE.

Après avoir passé en revue les dépouilles religieuses de Constantinople, avec autant d'exactitude que peut le permettre, d'une part l'insuffisance des témoignages contemporains, et, de l'autre, la dispersion ou la disparition de la plupart de ces trésors, nous allons les suivre depuis leur départ d'Orient jusqu'à leur arrivée en Occident ; mais, auparavant, je ferai remarquer que la division en quatre classes, nécessaire pour établir l'origine de

1. *AA. SS.* Iun. VII, p. 401.

tous ces objets, devient ici superflue, la part des Vénitiens devant être considérée comme étrangère aux faits dont j'ai à m'occuper, et le reste du butin religieux pouvant dès lors sans inconvénient se ranger en deux divisions distinctes, comprenant l'une, tout ce qui fut envoyé de Constantinople avec l'attache officielle de l'empereur, des princes ou des évêques latins d'Orient, l'autre tout ce qui en fut apporté, sinon clandestinement, du moins sans aucune de ces garanties.

17. *Envois impériaux.* — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on excepte les reliques de la Sainte-Chapelle, les seuls empereurs latins dont les noms soient attachés à des envois d'objets religieux en Occident sont : Baudouin Ier qui adressa, aussitôt après la prise de Constantinople, ses présents au pape et aux princes chrétiens, et Henri Ier, qui fit parvenir les siens en Europe dans les trois premières années de son règne, mais qui figure ensuite plus d'une fois comme donateur des reliques rapportées à leur retour par les clercs et les chevaliers latins.

Avant le départ des présents impériaux, certaines formalités paraissent avoir été remplies ; ils étaient placés dans des boîtes ou châsses de voyage « *feretra transmarina*[1] », scellées des sceaux de

1. V. Bock, *D. heilige Kœln.*, nº 123. — Gualterii Cornuti, *Susc. Sæ Coronæ* (d. les *Hist. de la France*, XXII, p. 30); cf. *Ibid.*, XXIII, 299.

l'empereur : des envoyés spéciaux étaient chargés de les porter [1] ; nous connaissons les noms de trois d'entre eux : pour Baudouin Ier, en 1204, Barozzi, maître du Temple en Lombardie [2], dont le frère fonda, trois ans plus tard, la dynastie des seigneurs de Santorin et de Thérasie [3], et pour Henri Ier, Daniel des Caussines [4] et Hugues, abbé de Saint-Ghislain [5]; ces ambassadeurs étaient munis de chrysobulles latins, portant l'inventaire du contenu de la châsse, et quelquefois l'indication des personnages ecclésiastiques auxquels seuls était reconnu le droit de l'ouvrir en route et de la refermer « *disbullandi et bullandi* [6] ». A ces lettres étaient joints des passeports qui ne paraissent point avoir été sans valeur, puisque, dans un récit qui fait voyager de compagnie l'un de ces envoyés impériaux avec les gens d'un chevalier picard, ceux-ci sont obligés de payer tribut aux brigands des Dombes, tandis que l'ambassadeur n'est soumis à aucun droit de passage [7]. D'autres fois pourtant le sceau impérial n'était point respecté, et le templier Barozzi se voyait, malgré ses

1. *Lectiones Longipratenses* (Mst. de M. Garnier d'Amiens), f. 4 r°.

2. Inn. III, *Epist.*, VII, 147, 153.

3. Hopf, *Veneto-Byzant. Analekten*, p. 21.

4. Chrysobulle d'Henri I dans les *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, IX, 407.

5. Voir plus loin, p. 65.

6. *Layettes du Trés. des Ch.*, n° 2744.

7. Ricard. de Gerb., p. 747.

protestations, dépouillé par les Génois du trésor qu'il portait au pape[1]. Aucun de ces passeports[2] n'est parvenu jusqu'à nous ; mais ils devaient être analogues à deux pièces que nous a conservées Menestrier, et qui sont délivrées en 1219[3], par la duchesse de Bourgogne, à un homme que précisément Henri Ier employait pour ses affaires, Ponce de Chaponay[4], dont nous avons dit un mot tout à l'heure.

Aux reliques données par l'empereur à de simples clercs ou chevaliers, étaient aussi jointes des chrysobulles impériaux délivrés par le chancelier de l'empire, et qui devaient servir d'authentiques ; les archives du chapitre de Courtrai conservent encore celui qui accompagnait le phylactère donné par Henri Ier à Simon de Beaumont[5], et déposé par celui-ci dans la collégiale de cette

1. *Epist. Inn. III*, VII, 393. — Cf. Oger. Panis (Pertz, XVIII, 122).

2. Comp. cependant la lettre d'Innocent III, VII, 73 (25 mai 1205), délivrée au moine P., envoyé de Baudouin I, retournant à Constantinople, et celle de Boniface de Montferrat, pour Guillaume d'Argens, son envoyé à Rome (Inn. III *Epist.* VIII 58, d. la *Bibl. de l'Éc. des ch.* XXXIV, p. 408).

3. Menestrier, *Hist. de Lyon,* Preuves, p. xliv ; Ponce se rendait en Champagne, avec des lettres de change de la duchesse.

4. Sur Ponce de Chaponay, v. Villeh. cont. nos 666, 679, 680 ; Innoc. III *Epist.* XII, 112 ; Gregor. IX *Epist.* (d. Buchon, *Rech. et Matér.* 1, p. 25) ; *Obituar. eccl. Lugdun.* p. 43.

5. Je dois la communication de cette pièce importante à M. van den Putte, doyen de Courtrai.

ville. Elle est écrite de la main de l'abbé de Saint-Ghislain, Hugues, qui paraît avoir succédé à Jean Faicete comme chancelier de Romanie, et fut chargé postérieurement de porter à Clairvaux les présents de l'empereur[1]. Nous n'avons qu'un seul exemple de reliques données par un des grands feudataires de l'empire, Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe[2], reliques provenant d'ailleurs elles-mêmes de la chapelle impériale ; là aussi il y avait eu délivrance d'un authentique.

18. *Envois du clergé latin d'Orient.* — Des formalités analogues se rencontrent pour tous les envois faits, soit par les cardinaux-légats dans les années qui suivirent la conquête, soit plus tard par les évêques, et même les simples prévôts et chanoines des églises latines de Romanie, surtout après le concile de Latran (1215), qui, par l'attention qu'il accorda à toutes les questions relatives au culte, au transport et même à la vente illicite des reliques, donna en Occident une publicité encore plus grande aux ressources qu'à cet égard pouvait offrir Constantinople[3].

1. *Inventaire du trésor de Clairvaux*, l. c. L'article que le *Gallia Christ.*, III, 95, consacre à ce personnage, doit être rectifié à l'aide de ce document et du précédent.

2. 1224, 30 sept. (Marlot, *Hist. Remensis*, I, 336).

3. *Acta Conc. Later. IV*, l. c. — C'est là que Jean, arch. de Néopatras, rencontre Guillaume, abbé de Gembloux, son compatriote, et lui donne les reliques de Gembloux (Charte dans *Molanus*, *Indic. SS. Belgii*, f. 65) ; c'est aussi là qu'Haimery, prieur de Saint-Denis, reçoit le corps de saint Denis

Nous retrouvons, pour les présents émanés du clergé de l'empire, les mêmes châsses scellées, les mêmes lettres d'authentique[1] que pour les dons impériaux : nous voyons même, une fois, le sceau des cardinaux-légats aussi peu respecté des seigneurs hongrois, que les chrysobulles impériaux[2] ne l'avaient été des marchands armés de Gênes. Mais nous avons ici à constater de plus tout un genre de précautions préalables, dont les reliques impériales pouvaient à la rigueur se passer, puisque les chapelles de Bucoléon et des Blachernes avaient échappé au pillage, et que nul accident fâcheux n'y était venu interrompre la tradition du culte. En effet, les objets sacrés dont pouvaient disposer, soit les légats, soit le clergé latin, n'avaient pas tous une origine bien certaine, puisque beaucoup d'entre eux provenaient de la masse commune, et que d'autres, pris tout simplement dans les petites églises de la ville, ne portaient d'autre indication extérieure que les inscriptions grecques dont étaient ornés leurs reliquaires, et dont le sens échappait en général à la sagacité des Latins. Or, ceux-ci paraissent avoir attaché une grande importance à l'identification exacte des reliques qu'ils envoyaient. Pierre

de Corinthe (Bulle dans Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, Preuves, p. cxvij). — Cf. *AA. SS.* Oct. IV, 799.

1. Souvent ces lettres étaient assez petites pour être renfermées dans les reliquaires, et scellées avec les reliques.

2. Inn. III *Epist.* VIII, 127.

Capuano se livre à une véritable enquête, dans laquelle il appelle en témoignage les Grecs et les Latins, avant de délivrer à Walon de Dampierre l'authentique du chef de saint Mammès[1]; Walon de Sarton a la patience d'apprendre à épeler le grec sur les fresques des églises, afin d'arriver à lire les inscriptions du reliquaire qu'il a trouvé[2], et une partie du récit de Dalmase de Sercey est consacrée à exposer les épreuves multipliées auxquelles il soumet le chef de Saint Clément[3], avant de l'emporter en France. Les *latiniers* ou interprètes grecs attachés à la personne des évêques et des princes étaient chargés de suppléer à l'ignorance des clercs latins. Nous trouvons, remplissant cette fonction auprès de Benoît de Sainte-Suzanne, Nicolas d'Otrante[4], que nous avons déjà cité plusieurs fois. C'est à ces précautions que font allusion les formules : « *ex testimonio Græcorum et* » *litterarum*[5] » ; ou « *par le témoignage des Latins* » *et des Grecs anciens*[6] », que nous rencontrons

1. Petri Capuani *Epist.* (d. Martène, *Thes.*, I, 799); cf. *Anon. Lingon.*, p. 444.

2. Ricard. de Gerb., p. 746. — 3. Rost. Clun., p. 1486.

4. Nicol. Hydrunt. (dans Allatius, *de Libris, eccl.*, l. c.) Cf. Bandinius, *Catal. mss. Bibl. Laur.*, l. c.

5. Le texte donné par la *Gallia Christ.* (X, 129), de la charte de Nivelon, pour Châlons-sur-Marne, porte : « *Græ-* » *corum et Latinorum*, » mais on lit *litterarum* dans l'original qui existe encore, et dont je dois la communication à M. des Champs, vic. gén. de Châlons.

6. Charte dans Du Cange, *Const. Christ.*, II, p. 93.

dans quelques-unes de ces chartes d'authentique. Il faut dire, au surplus, que les prêtres occidentaux paraissent être arrivés assez vite à savoir, au moins approximativement, identifier les reliques tombées entre leurs mains. Martin de Pairis avait, pendant son court séjour à Constantinople, appris quelques mots grecs dont il eut soin d'émailler le récit dicté par lui à Günther. Le pauvre prêtre chalonnais Marcel, qui trouve le chef de Saint Clément, se sert d'un mot grec *Baratea crisea* [τὰ μπαρατία χρυσέα], pour désigner la plaque d'or à l'image du saint, qui ornait le reliquaire[1]; il fut de force à en déchiffrer sans aide l'inscription : « Ὁ Ἅγίος Κλημεντίος ». Les clercs latins ont bien pu se tromper quelquefois, ou être trompés par leurs interprètes, prendre l'homonyme obscur d'un saint notable pour ce saint lui-même [2], ou attribuer à sainte Hélène, à Constantin, à Irène, des croix qui portaient simplement le nom de l'un de ces personnages, au bas de son image émaillée; mais, pour prouver qu'en dehors de ces deux sortes d'erreurs, ils se sont rarement égarés, et ont bien envoyé en Occident les reliques byzantines, sous la désignation même que ces reliques avaient reçue des Grecs, il suffit de rappeler

1. Rostang Cluniac., p. 1495.

2. C'est le grand nombre des saints grecs, homonymes des apôtres et des premiers martyrs, qui explique la multiplicité des reliques de ces derniers, dans la liste des envois faits en Occident.

qu'ils ont parfaitement su laisser à Constantinople les objets sacrés que l'on dédaignait en Occident, c'est-à-dire les souvenirs de l'ancien Testament et les restes des saints orientaux omis dans le martyrologe latin.

Les évêques, qui, comme Conrad de Halberstadt et Nivelon de Chérisy, rapportaient eux-mêmes des objets sacrés, n'avaient évidemment aucun besoin d'y joindre des lettres d'authentique, leur présence même étant la meilleure garantie de la valeur de leurs donations ; cependant ils ne paraissent avoir agi ainsi que dans leurs propres cathédrales ; déposée partout ailleurs, la relique retrouve sa charte de légitimation[1].

19. *Apports privés.* — Si de ces présents officiels nous passons aux apports privés, faits en Occident pendant toute la durée de l'empire latin, mais surtout après les désertions qui suivirent les défaites d'Andrinople (1205, 14 avril) et de Rusion (1206, janv.), nous ne trouvons pas, bien entendu, les mêmes précautions ni les mêmes formalités ; elles sont remplacées, tout simplement, par la garantie personnelle du possesseur, plus ou moins légitime, de la relique apportée. Je dirai cependant qu'un envoi de ce genre fait exception : dépourvu de toute attache impériale ou ecclésiastique, le trésor légué, d'Orient, à la collé-

1. C'est ce qui eut lieu pour Châlons, N.-D. de Soissons, Saint-Jean-des-Vignes.

giale de Longpré, près Abbeville, par Alleaume de Fontaines, offre les mêmes précautions que s'il s'agissait d'un envoi de l'empereur, bien que la châsse et les lettres ne portassent, au lieu de la bulle d'or, que le modeste sceau de ce chevalier picard [1]; mais, en ce cas particulier, la perte de tous les documents originaux, et d'autre part la réception solennelle, puis le culte dont ce trésor fut l'objet, peut laisser à penser qu'il émanait, comme celui de Robert de Clari, de la chapelle de Bucoléon, et qu'il devrait rentrer par conséquent dans la classe précédente.

Aussi, laissant de côté cette exception, ne m'occuperai-je que d'un point, particulier aux apports privés dont je viens de parler : la nature des objets dont usaient les possesseurs des reliques pour les transporter en Europe. Les grands reliquaires, les pièces d'orfévrerie d'église, ont dû être traités par eux comme n'importe quel autre bagage ; mais les objets petits, quoique de grande valeur, et les reliques nues durent souvent leur causer quelqu'embarras. Les pauvres se contentèrent de bourses de soie qu'ils portaient au cou [2], ou tout simplement de leurs aumônières [3] ; de plus riches

1. *Lectiones Longipratenses*, f. 5 r°.

2. « In pera serica suspensa collo. » (*Anon. Lingon.*, p. 441); cf. Ricard. de Gerb., p. 746.

3. *Inv. du chât. de Joinville* (*Bull. du Comité*, IV, 103). — Bock et Willemsen, *Antiq. de Maestricht*, p. 237. — Bibl. Nat. *Collection de Dom Grenier*, 169, l. 21, 2 A., ff. 54-63, et 51, p. 8, art. 2, pp. 490-496 (Bourses de Corbie).

achetèrent dans les bazars des coffrets d'or, d'argent, de cuivre émaillé, ou d'ivoire[1], souvent des boîtes sarrasines à inscriptions arabes[2], des cors d'ivoire[3], des œufs d'autruche[4], des diptyques[5]. Au retour, ces objets, qu'on y laissât ou non les reliques, étaient sans doute regardés comme ayant été consacrés, pendant le voyage, par la présence des objets sacrés qui s'y étaient trouvés renfermés : de là leur dépôt dans les trésors des églises, où leurs formes bizarres viennent aujourd'hui provoquer plus d'une discussion archéologique.

Ce serait ici le lieu de dire un mot des aventures courues, à leur retour en Occident, par tous ces porteurs de reliques ; mais dans les récits qui nous racontent ces translations, nous retrouvons presque toujours les mêmes faits : tempêtes miraculeusement apaisées, rencontres de brigands[6], pluies cessant sur le passage des reliques, et jamais une circonstance particulière qui mérite d'être étudiée isolément.

1. Bock, *Das heilige Kœln*, l. c. pl. I, IV.

2. Bock et Willemsen, p. 148.

3. Id. p. 234. — Cf. *Bibl. de l'Éc. des ch.* IV^e^ s., I, 32. — *Invent. de la Sainte-Chapelle*, publ. par Douët d'Arcq, n° 94. — Fleury, *Invent. de Laon*, p. 35. — *AA. SS.*, Sept., IV, 772. — Labarte, I, p. 115.

4. Fleury, *Op. cit.*, p. 41.

5. Labarte, I, 114.

6. Sur le peu de sûreté des routes de terre à cette époque, surtout en Allemagne, v. Günther, n° 23 ; Inn. III, *Epist.*, VII, 12, VIII, 90, IX, 141 ; — du voyage par mer, Günther, l. c.

Je ferai remarquer seulement que ces *apports privés* de reliques (aussi bien du reste que les envois officiels) semblent avoir été bornés, ainsi que l'on devait s'y attendre, aux limites géographiques des pays d'où étaient partis les croisés de 1204 : Venise d'abord, puis la Picardie, la Champagne, les deux Bourgognes, les états de Louis de Blois, les Flandres, les diocèses du Rhin, et Halberstadt ; un seul fait exception, la Lombardie, sans qu'aucun texte contemporain puisse rendre raison de ce fait anormal, tandis que l'on a la preuve écrite que c'est seulement par suite de circonstances tout-à-fait accidentelles, que des points placés hors de ces limites, comme Gênes, Cortone, Bromholm, ont pu recevoir des reliques provenant de la quatrième croisade, et que le corps de saint Germain de Constantinople a pu venir s'égarer à Bort, en Auvergne[1], et peut-être aussi le Frein de Constantin, à Carpentras[2].

20. *Arrivée en Occident des envois officiels.* — A l'arrivée des envois officiels de reliques en Occident, nous trouvons des formalités parallèles à celles que nous avons constatées au départ. La châsse de voyage est déposée en lieu sûr, souvent à une grande distance[3] du sanctuaire auquel elle

1. *Acta SS.* Mai, III, 678.

2. Voir sur cette relique Rohault de Fleury, *Instr. de la Passion,* 172 et s., et Terris, *Le S. Mors*, Carpentras, 1874, in-8°.

3. A Sens pour la sainte Couronne.

est destinée. Là, les personnages, investis du droit de les *disbuller*[1], reconnaissent les sceaux, et, après les avoir confrontés avec ceux des chartes d'envoi[2], les brisent, reçoivent et discutent le témoignage des envoyés qui viennent d'apporter les reliques, puis dressent le procès-verbal de l'ouverture de la châsse, en y inscrivant minutieusement la liste des objets qu'elle contient ; nous avons encore, entre plusieurs autres, une pièce de ce genre émanée des évêques de Noyon, Beauvais et Senlis, chargés par Philippe-Auguste de recevoir les présents envoyés par Baudouin Ier[3].

Cet examen fait, un jour est fixé pour l'entrée solennelle des reliques ; le peuple y est convoqué à son de trompe[4], les barons et les prélats y sont invités nominativement, et s'y rendent quelquefois aux frais mêmes du roi[5]. La veille de la fête est sanctifiée par le jeûne[6], et le matin s'organise une procession solennelle qui vient, au milieu d'un concours immense de fidèles, chercher la relique,

1. *Layettes du Trés. des Ch.*, nº 2744.

2. « Agnitis sigillis procerum.... facta collatione cum sigil-» lis. » (Gualt, Cornut, l. c.); cf. *Lectiones Longipr.*, f. 5 rº.

3. Félibien, *Hist. de S. Denis*, Pr. p. cxv.

4. « Li rois par toute la contrée
» Fist crier qu'on alast encontre. »
(Ph. Mousket, p. 667); cf. Matth. Paris, éd. Wats, p. 735.

5. *S. Ludovici Itinera*, 1239, 14 aug. (*Hist. de la F.*, XXI, p. 604.)

6. Matt. Paris. l. c.; cf. *AA. SS.*, Mai. IV, 379, VI, 744, Jun. I, 870.

exposée sur un échafaud[1] à la vénération de tous. Un évêque, quelquefois le souverain lui-même, tient à honneur de la porter, quelque long que soit le chemin, jusqu'au sanctuaire où elle doit reposer. Elle y fait son entrée au chant des hymnes et au son des cloches, et, une fois la nef remplie par la foule, quelqu'orateur sacré monte en chaire, et dans un sermon composé pour la circonstance, s'attache en même temps à développer les vertus du saint, et à démontrer par des preuves historiques l'authenticité des nouvelles reliques ; il termine enfin son discours, en proclamant les indulgences désormais attachées au culte de ces objets vénérables.

Je m'empresse de dire que ce cérémonial n'est point spécial aux translations des reliques de Constantinople : nous le retrouvons à chaque page de l'hagiographie latine ; mais, en Orient, ces fêtes avaient un caractère plus solennel encore, et plus d'un empereur s'était fait un titre de gloire de panégyriques prononcés en ces circonstances[2]. Il ne serait donc point impossible que l'influence byzantine ait été pour quelque chose dans l'éclat extraordinaire dont furent entourées, en Occident, quelques-unes des fêtes de

1. « Deosculantes pulpitum. » (Gualt. Corn. l. c.); cf. *Itinera*, p. 587. — Dans P. Lacroix, *Vie militaire et relig.*, p. 405, est reproduite, d'après une miniature de Bruxelles, une procession semblable.

2. V. Rambaud, *Constantin Porphyr.*, 105 et s.

susception des reliques qui nous occupent. Le tableau tracé par les biographes de saint Louis de l'entrée à Paris de la Sainte-Couronne (1239) et de la Grande Croix (1241)[1], peuvent donner une idée de cet éclat ; leurs récits rappellent ceux de Constantin Porphyrogénète[2]. Mais une peinture encore plus curieuse est celle qu'un témoin oculaire nous a laissée de l'entrée à Westminster d'une relique qui ne venait pas, il est vrai, de Constantinople, mais dont la translation avait été toute semblable à celle des objets sacrés dont nous parlons, et dont l'arrivée eut lieu à la même époque. Ici nous voyons le roi d'Angleterre, Henri III, cherchant à éclipser saint Louis, convoquer la noblesse et le clergé de son royaume à une procession, puis à une assemblée magnifiques ; la cérémonie est scrupuleusement décrite, et nous assistons, dans la basilique elle-même, à une sorte de plaidoirie pour et contre l'authenticité de la relique, plaidoirie dont celle-ci sort triomphante[3]. Séance tenante, le roi fait venir aux pieds du trône Mathieu Paris, et lui ordonne de mettre en écrit le récit de la susception[4]. Ainsi avait fait saint Louis, confiant à Gauthier Cornut, archevêque de Sens, le soin de rédiger l'histoire de

1. Lire surtout Mousket, l. c. ; *Chron. p. S. Dyon.*, dans Félibien, *Pr.* p. civ.; Matth. Paris, p. 491.
2. Voir Rambaud, *Op. cit.*, p. 109.
3. Matt. Paris, p. 736.
4. Ibid., p. 737.

l'arrivée de la Sainte-Couronne[1]; ainsi firent, pour de moindres reliques, des évêques, des abbés, ou des seigneurs : de là les *comptes-rendus* que nous aurons à étudier tout à l'heure.

A la suite de la susception, on instituait toujours, pour en rappeler le souvenir, une fête annuelle, en général chômée[2]; en certains cas, nous voyons cette fête ordonnée d'avance par la charte d'envoi de la relique[3]; elle était pourvue d'un office spécial, dont les leçons, et quelquefois les hymnes, empruntaient, soit au sermon, soit au compte-rendu dont je viens de parler, quelques-unes des circonstances de la translation. Ces fêtes commémoratives étaient presque toujours l'anniversaire exact de la susception[4]. Plusieurs églises en célé-

1. Du Chesne, *SS. RR. Gall.* V, p. 411.

2. Anon. Suess., p. 270. Cf. Desguerrois, *Saincteté Chrestienne*, f. 335, pour la fête de sainte Hélène.

3. « In eorum veneratione et memoria, *sequentia* de ipsis » facta et *hymnus*, singulis annis in die solempnitatis cante- » tur... cum ix lectionibus. » (*Charte* de Nivelon, dans la *Gallia Christ.* X, 130); v. celle de Conrad de Halberstadt, dans les *Thür.-Sæchs. Vereins n. Mitth.* l. c.; Viseur, *Traité du chef de saint Jean-Bapt.*, p. 59.

4. Je crois devoir donner ici la liste des fêtes commémoratives, que j'ai pu retrouver, concernant les reliques qui m'occupent :

		JANVIER.	
18	Venise	Translatio S. Luciæ	1205
27	Rome	» S. Johannis Chrysostomi	1206
		FÉVRIER.	
3	Melun	Festum relliquiarum S. Blasii	?
18	Cologne	Susceptio capitis S. Pantaleonis	1208
20	Venise	Translatio S. Pauli Eremitæ	1241

braient autant qu'elles avaient reçu de fois des fragments du corps de leurs patrons : Châlons, Saint-Victor de Paris, étaient dans ce cas. La

21	Saint-Denis	Adventus S. Dionysii Corinthiaci	1206
		MARS.	
12	Venise	Festum sanguinis Dominici	1204
18	»	Translatio S. Theodori	1256
		AVRIL.	
12	Auxerre	Dedicatio altaris S. Stephani	?
22	Venise	Translatio S. Eutychii	1246
24	Beauvais	Adventus reliquiarum	?
26	Paris	Dedicatio S. Capellæ	1248
30	Venise	Translatio S. Isidori Chiensis	1380
		MAI.	
2	Venise	Translatio S. Eutychii (*prisca*)	?
4	Troyes	Festum S. Helenæ Athyrensis	1205
7	Nogent-le-Rotrou	Festum cerebri S. Johannis Baptistæ	?
8	Amalfi	Adventus corporis S. Andreæ	1208
11 ou 21	Venise	Translatio S. Pauli martyris	1222
15	Luzarches	» relliq. SS. Cosmæ et Damiani	?
19	Venise	Exceptio S. Johannis martyris	1215
		JUIN.	
11	Rome	Translatio S. Gregorii Nazianzeni	1206
17	Corbie	Exceptio relliquiarum LIV (Roberti de	1213
27	Soissons (S. Pierre)	Festum relliquiarum [Clariaco)	1205-6
28	» (S. Jean)	» »	»
		JUILLET.	
5	Bort (Corrèze)	Susceptio S. Germani Constantinopol.	1210
11	Besançon	Festum S. Sudarii	1206
16	Lille	» oblationis S. Crucis	?
17	Paris (S. Victor)	Susceptio relliq. S. Victoris (*prisca*)	1210
»	Venise	Translatio S. Marinæ	1230
23	Paris (S. Victor)	Susceptio relliq. S. Victoris (*nova*)	1210
27	Cluny	Advectio capitis S. Clementis papæ	1208
1er dim.	Corbie	Festum relliquiarum (*novum*)	
		AOUT.	
4	Longpré (Picardie)	Festum relliquiarum (*priscum*)	1205
11	Paris	Susceptio S. Coronæ	1239
17	Halberstadt	Adventus relliq. de Græcia	1205
18	Liessies (Hainaut)	Veneratio relliq. S. Agapiti	1205
29 (dim. après le)	Longpré	Festum relliquiarum (*novum*)	1205
		SEPTEMBRE.	
1	Venise	Translatio S. Marinæ (*alia*)	1230
12	»	Festum S. Nicetæ martyris	?
30	Paris	Adventus relliquiarum S. Capellæ	1241-6
6 (dim. après le)	Soissons	OCTOBRE. Festum magnum relliquiarum (*nov.*)	1205-6
7	Maestricht	Allatio S. Crucis	1206
9	Châlons-sur-Marne	Adventus cubiti S. Stephani (*prisc.*)	1205

grande fête de Soissons (dimanche dans l'octave de l'Ascension) était comme la fête centrale de toutes les reliques apportées dans le nord de la France, après 1204 : elle attira, jusqu'à la Réforme, une affluence énorme de fidèles.

On doit néanmoins avouer, en général, que ce n'est point dans les cathédrales ou dans les abbayes de premier ordre, comme Saint-Denis, Corbie, Clairvaux, Cîteaux, qu'il convient de chercher des fêtes commémoratives importantes : là les reliques de la IV[e] croisade sont venues, pour ainsi dire, se perdre dans des trésors déjà abondamment pourvus de semblables objets, et si quelquefois elles y ont reçu les honneurs d'une susception solennelle, il ne paraît point qu'on ait jugé nécessaire de perpétuer, par un office annuel, le sou-

10	Langres	Translationes relliq. S. Mamantis (*pr.*)	1208
15	Châlons-sur-Marne	Adventus cubiti S. Stephani (*nov.*)	1205
		NOVEMBRE.	
6	Langres	Susceptio relliq. S. Mamantis (*nova*)	1208
9	Bergen (Norvége)	Festum Coronæ Spinæ (Tornkron-messa)	1273
		DÉCEMBRE.	
1	Liessies	Adventus relliq. ab. urbe C. P.	1205
2	Angers	Receptio brachii S. Mauritii	?
4	Venise	Translatio S. Barbaræ	1258
9	Pairis (Alsace).	Festum relliq. Constantinopol.	1206
13	Amiens	Receptio faciei S. Johannis (*nova*)	1208
17	»	» » (*prisc.*)	»
		Fêtes mobiles.	
Vendredi de Quasimodo	Namur	Festum relliquiarum	1206
Dim. oct. de l'Ascension.	Soissons	» » magnum	1205-6
»	Troyes	» » »	1205
Mercredi de Pentec.	Sélincourt	Adventus S. Lachrymæ	1208
»	Venise	Translatio S. Helenæ martyris	1211

venir de cette cérémonie. Au contraire, plus un sanctuaire était isolé des grands centres chrétiens, plus il était pauvre avant l'arrivée de la relique (souvent destinée à l'enrichir) — plus aussi cette arrivée devait marquer dans les fastes de son histoire, plus on la trouvait digne d'une commémoration solennelle, d'un long office annuel, à leçons historiques nombreuses et étendues. Il n'était point nécessaire pour cela que l'objet vénéré fût moins obscur que l'église où il allait être déposé : la Sainte-Larme de Sélincourt et les reliques de Longpré-les-Corps-Saints vont tout à l'heure nous fournir plus de matière à discussion et des éléments d'histoire littéraire plus nombreux, que les trésors réunis de Corbie, de Clairvaux et de Cîteaux.

A l'occasion de ces fêtes commémoratives, des pèlerinages et des confréries avec toutes leurs conséquences, lettres d'indulgences, heures populaires, litanies, cantiques, enseignes, ne tardaient pas à s'établir. Enfin il était rare que des donations spéciales, destinées, pour les églises séculières à couvrir les frais de ces fêtes[1], pour les abbayes à enrichir les sanctuaires spéciaux des nouvelles reliques, ne naquissent pas, presque immédiatement, de l'émotion produite par leur arrivée :

1. Charte d'Hugues de Fontaine, 1205 (Bibl. Nat., D. Grenier, CXLIV, f. 11), — de Richard de Gerberoy, 1214. (Arch. d'Amiens, *Cartul. d'Amiens*, I, 126 v°.)

nous aurons à étudier tous les documents auxquels ces divers faits ont pu donner naissance.

21. *Arrivée en Occident des apports privés.* — L'arrivée en Occident des apports privés de reliques ne donnait que bien rarement lieu à ces processions, à ces cérémonies solennelles, à ces fêtes commémoratives. L'existence, parmi ceux que nous avons pu recueillir, de quelques authentiques notoirement faux témoigne, par la nécessité même où l'on s'était trouvé de les fabriquer, des difficultés que rencontraient, pour se faire accepter, les reliques apportées ainsi, sans certificat d'origine.

En général, ces reliques devaient se soumettre à l'examen et subir les constatations dont elles s'étaient passées au départ : les inscriptions grecques des reliquaires jouaient un certain rôle dans ces constatations, et l'on prenait grand soin de chercher à les déchiffrer[1] : malheureusement, surtout dans les monastères isolés, la lecture en était encore plus difficile qu'à Constantinople. Aussi voyons-nous les chanoines de Troyes, embarrassés par les inscriptions de la châsse de sainte Hélène d'Athyra, et se doutant qu'ils n'avaient point affaire à sainte Hélène Impératrice, renvoyer à Constantinople, pour chercher des éclaircissements sur l'identité de la relique, Jean l'Anglois, qui venait d'apporter la sainte[2]; souvent, après

1. « Mirati sunt..... ejus epigraphen legentis » (*Vita B. Thomæ Laurentiani*, dans la *Bibl. Præmonst*, p. 376).

2. Lettre dans Desguerrois. *Saincteté chrestienne*, f. 332.

de longues années écoulées, les gardiens de reliquaires apportés ainsi d'Orient, sans authentique, se donnaient des peines infinies pour arriver à se faire expliquer et certifier, par quelque évêque grec, de passage en Occident, des inscriptions qui, pour eux-mêmes, étaient lettre close [1].

A défaut d'inscriptions, et surtout quand il s'agissait d'une relique nue, le simple témoignage du porteur de l'objet sacré ne pouvait être accepté sans contrôle : plus d'un clerc expert en ces matières se prenait à douter de la véracité des faits allégués [2] ; alors, avant d'exposer la relique à un culte public, l'évêque, ou l'abbé, procédait à une sorte d'enquête contradictoire ; s'ils avaient semblé favorables, les résultats de cette enquête étaient consignés par écrit : de là l'origine d'une seconde classe de récits de translation, classe dont nous aurons également à nous occuper.

Je viens de dire un mot des reliques nues : un grand nombre, en effet, paraissent être arrivées en cet état ; une fois admises, on s'empressait de les revêtir de châsses honorables, de la fabrication desquelles nous avons de nombreux exemples [3] ; et, si les inscriptions grecques des reliquaires

1. *Invent. de Clairvaux*, p. 506; *AA. SS.* Jan. II, p. 313, Iun. V, p. 564.

2. Roger de Wend., IV, p. 90.

3. Cf. Jacob. de Vorag. *Chron.* (dans Murat, IX, 44); *Vita b. Thomæ Laur.* p. 576; *Transl. S. Pauli*, dans les *AA. SS.* Iul. II, 640.

venus d'Orient sont d'un certain intérêt pour l'archéologue, les inscriptions latines qui fixaient, sur les nouvelles châsses, le nom du donateur et la date de la donation, ne sont point non plus dépourvues de quelqu'utilité pour l'historien ; j'ajouterai que la mise en châsse des reliques donnait lieu à la rédaction d'un procès-verbal[1], et souvent à une fête d'*élévation*, analogue à celle de la *susception*.

Beaucoup des reliques venues par apports privés n'ont pas été immédiatement déposées dans les églises : à cette époque, les prescriptions[2] qui prohibèrent plus tard le culte des reliques non approuvées par le pape ou l'ordinaire, n'avaient pas encore force de loi écrite. Rapportés, presque toujours, comme souvenirs de la croisade, les objets sacrés venus de Constantinople faisaient longtemps l'honneur du château où le chevalier les avait déposés à son retour : souvent on leur bâtissait des oratoires spéciaux[3], et l'on ne s'en séparait que par une cession ou un testament en bonne forme, dont la mention est souvent tout ce qui nous reste aujourd'hui de ces trésors dispersés par le temps. — J'ai encore à dire un mot d'un double usage qui s'applique à la fois à l'arrivée des envois

1. Charte de 1205 dans Louvet, *Hist. de Beauvais*, II, 323.

2. La plus ancienne est celle du IVe concile de Latran (1216) cap. 62. (*Concilia* l. c.)

3. Cæs. Heisterb., *Dial. miracul.* VIII, 54, t. II p. 127.

officiels et à celle des apports privés : je veux parler de la mention des noms des donateurs sur les nécrologes, et des objets donnés, sur les inventaires des trésors des sanctuaires. Anseau, envoyant de Jérusalem à Notre-Dame de Paris la Vraie Croix qui porte son nom, disait à ses confrères dans sa lettre d'envoi : « Pour que la postérité sache d'où » et comment vous est venue cette croix, écrivez » dans vos livres : Anseau notre clerc a envoyé de » Jérusalem cette croix à notre église[1]. » — Ce trait est caractéristique, et montre l'importance attachée par les bienfaiteurs des églises aux mentions à inscrire dans les nécrologes et les martyrologes : nous ne nous étonnerons donc pas de voir, après 1204, Innocent III[2] et Pierre Capuano[3] exiger, en retour de leurs envois de reliques, l'inscription de leur anniversaire au nécrologe des églises qu'ils enrichissaient : il était rare d'ailleurs que la reconnaissance des destinataires ne vînt pas, sur ce point, suppléer au silence des donateurs.

D'autre part, les règlements ecclésiastiques[4]

1. « Verumtamen, ut memoria sit posteris et successoribus » vestris, unde et quomodo illud habuistis, scribite in libris » vestris : « Ansellus, clericus noster, hanc crucem de » ligno S. Crucis, ecclesiæ nostræ et nobis a Hierusalem » transmisit. » (*Epist. Anselli* dans la *Gallia Christ.* VII, 44).

2. Inn. III *Epist.* (dans Félibien, *Hist. de Saint-Denys*, *Pr.* p. cxiij).

3. Petri Cap. *Epist.* (d. Martène, *Thes. anecd.* I, 500).

4. Cf. Ferrandus, *Disquis. relliquiaria*, p. 197.

ordonnaient qu'il fût dressé, pour être mis en lieu sûr, un catalogue des reliques de chaque sanctuaire, et qu'un extrait de ce catalogue fût affiché dans l'église sous forme de pancarte, *chartula*[1], mentionnant tous les objets sacrés qu'elle pouvait renfermer, et les indulgences attachées au culte de ces objets. Ces catalogues et ces pancartes contenaient souvent des détails sur l'origine et l'apport des reliques : c'est ainsi que nous voyons, au XII^e^ siècle, l'histoire de la translation du Saint Suaire de Cadouin, inscrite sur la pancarte appendue dans l'église de cette abbaye[2], et qu'un certain *rotulus* de reliques, dont il sera question plus loin, vient fixer, au milieu du silence de tous les autres documents contemporains, la personnalité de Robert de Clari : l'on comprend quelle valeur peuvent avoir ces témoignages, si la date de leur rédaction est voisine de celle de l'arrivée des reliques qu'ils énumèrent.

1. *Acta S. Othonis* II, cap. 39.

2. Voir le *S. Suaire de Cadouin* par le vicomte de Gourgues (Périgueux, 1869, in-8°), p. 19.

DEUXIÈME PARTIE.

DES DOCUMENTS HISTORIQUES NÉS DU TRANSPORT EN OCCIDENT DES DÉPOUILLES RELIGIEUSES DE CONSTANTINOPLE.

Je viens d'exposer les principales circonstances de la translation en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople : à la suite de cette translation, nous nous trouvons en présence d'une série de documents écrits, auxquels elle a donné successivement naissance. — Aux envois officiels de reliques appartiennent les *chartes d'authentique*, les *procès-verbaux de susception*, les *lettres d'indulgences*, les *narrations officielles*, enfin les *offices* des fêtes commémoratives ; aux apports privés, les *récits justificatifs* destinés à donner à l'authenticité des reliques, les garanties dont elles pouvaient manquer, quelques *chartes de cession* ou de vente de ces reliques ; enfin quelques *leçons* de fêtes commémoratives et quelques *inscriptions* de reliquaires ; — aux deux à la fois, les *chartes de donations* et de fondations, les *mentions* aux *nécrologes* et aux *inventaires de trésors*, les *litanies* et les *chants populaires*. Ce sont ces deux séries de documents que je vais chercher à étudier dans la seconde partie de ce mémoire : seulement j'abandonnerai la distinction, désormais inutile,

entre les envois officiels et les apports privés, et je passerai en revue successivement les documents diplomatiques, hagiographiques, liturgiques, et enfin quelques documents divers, en accordant une attention particulière à la seconde et à la troisième de ces quatre classes, et passant rapidement sur la première et la quatrième, qui, pour le sujet actuel, n'offrent que peu de faits caractéristiques.

I.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

Quand Buchon réimprima, en 1826 (soi-disant sur l'exemplaire annoté de l'Arsenal), l'*Histoire de Constantinople* de Du Cange, il crut devoir retrancher des *Preuves* de cette histoire les deux seules chartes qui eussent trait aux reliques byzantines, sous le prétexte que ces chartes n'étaient point *vraiment* historiques[1]. Je pense que de semblables préjugés ont généralement disparu, et, qu'ici surtout, je n'aurai pas besoin d'excuse si je m'occupe — précisément au point de vue de leur utilité historique — des documents que rejetait le savant historien des dynasties françaises de la Grèce.

Le dépouillement des sources imprimées et

1. I, p. 424.

quelques recherches dans les fonds des manuscrits de Paris, d'Amiens et de Bruxelles, m'ont fourni environ cent pièces relatives à mon sujet, et s'étendant du 4 novembre 1204 aux derniers jours de l'empire latin d'Orient. Nul doute que, malgré les causes nombreuses qui ont dû amener la disparition de semblables témoignages[1], certaines archives françaises, plus difficiles à consulter par correspondance que les dépôts publics d'Amalfi ou de Magdebourg, et en particulier celles de la Haute-Marne, fermées, de fait, par un conseil général illettré, ne pussent en fournir un nombre beaucoup plus considérable : ainsi je n'ai pu trouver aucune charte d'envoi émanant de Garnier de Traînel, bien qu'il soit probable que cet évêque en ait expédié plusieurs : celles de Nivelon de Chérisy sont loin d'être complètes, et les apports si considérables de Robert de Clari, d'Alleaume de Fontaines et de Gervais de Châteauneuf ne m'ont encore donné aucun document de ce genre.

De ces cent pièces, il convient de mettre à part une vingtaine, relatives seulement aux présents détachés par saint Louis du trésor de la Sainte Chapelle — ces translations au second degré ne touchant à la question que j'étudie que d'une manière tout à fait indirecte. Sur les quatre-vingts restant,

1. Par exemple toutes les chartes d'authentique enfermées dans les reliquaires (v. plus haut p. 66) ont naturellement péri avec ceux-ci.

quinze sont complètement inédites, trois n'existent que dans des versions françaises du XVII^e siècle, quinze autres enfin, très-anciennement publiées, demandent à être revues sur les originaux ou sur des copies contemporaines.

Je n'ai rencontré que deux pièces d'un caractère complètement historique : ce sont les deux lettres, fort connues d'ailleurs, par lesquelles Innocent III réclame à la seigneurie de Gênes [1] et au roi de Hongrie [2] des envois de Constantinople, volés, avant d'arriver à Rome, par des corsaires de Porto-Venere et des chevaliers hongrois; chacune de ces lettres contient une liste intéressante des objets interceptés, et il n'est pas impossible, en confrontant ces documents, d'abord avec le catalogue des présents faits par Innocent III [3] aux églises de Rome, puis avec l'inventaire du trésor de Boniface VIII [4], de résoudre la question de savoir si ces objets furent rendus au pape ou retenus par les gens qui s'en étaient emparés.

Six chrysobulles latins [5] et vingt-quatre chartes d'authentique, émanant des cardinaux-légats, des prélats et du clergé de l'Orient Latin [6], offrent des

1. Inn. III. *Epist.* VIII, 393. — 2. Id. VIII, 127.
3. *Gesta Innoc. III*, n° 135.
4. Bibl. nat., lat. 5180, ff. 46, 47, 72.
5. Henri I^er, mars 1205; juillet 1207 (inéd.); 1208, mars, 16 avril. — Baudouin II. 1247, juin; 1261, oct.
6. Une seule inédite, Nivelon de Chérisy au chap. de Soissons, 1205 (avant le 27 juin).

renseignements utiles pour la chronologie, encore mal établie, de l'histoire de l'empire de Romanie ; plusieurs noms de clercs et de chevaliers y figurent pour la première fois ; c'est la partie la plus importante de cette division des documents que j'ai à passer en revue : il faut y joindre quelques *procès-verbaux de susception*, jouant, à l'arrivée des reliques, un rôle analogue à celui que les authentiques avaient rempli au départ.

Les chartes de vente, cession ou obligation de reliques sont peu nombreuses : tout le monde connaît les deux pièces relatives à l'engagement de la Sainte Couronne, publiées dans les *Layettes du trésor des chartes*[1] : la charte française par laquelle Baudouin II[2] donne en nantissement la main de saint Jean, ne nous est parvenue que dans un texte très-corrompu, qui demande une révision complète et d'ailleurs difficile, l'original paraissant perdu, aussi bien que la copie publiée ; mais il nous reste la vente curieuse de la Vraie-Croix, dite de Baugé, par Jean d'Alluye, aux religieux de la Boissière[3].

La grande charte donnée par Ughelli, et par laquelle Pierre Capuano organise minutieusement les fondations faites par lui à Amalfi, en l'honneur du corps de saint André qu'il venait de

1. *Layettes du Trésor des chartes*, nos 2744, 2753.
2. *AA. SS.* Iun. IV, pp. 768, 769.
3. Barrau, *Notice sur la V. Croix de Baugé* (Angers, 1874, in-8o), p. 47.

donner à cette ville[1], est le plus important des quinze actes de ce genre que j'aie pu noter : très-intéressante aussi est la donation faite par Conrad de Halberstadt au chapitre de sa cathédrale, des objets rapportés par lui de Constantinople : elle en contient l'inventaire détaillé[2]. Les priviléges impériaux par lesquels, en 1206, Philippe de Souabe, et, en 1209, Othon prirent sous leur protection l'abbaye de Pairis[3], et lui confirmèrent la possession des trésors rapportés par Martin, pourraient être rangés à côté de ces deux chartes ; mais je les ai vainement cherchés, ainsi que les nombreuses pièces relatives aux reliques de Longpré que contenait le *Cartulaire*, récemment égaré, de cette collégiale.

En revanche, les *lettres d'indulgences*, délivrées par le pape ou les évêques en faveur des pèlerinages auxquels donnèrent lieu, en Occident, les reliques de Constantinople, sont assez nombreuses[4] : plusieurs de ces octrois sont faits par les chartes d'envoi elles-mêmes[5], qui, quelquefois, au contraire, n'accordent avec les reliques aucune

1. Ughelli, *Italia sacra* VII, pp. 206 et suiv.

2. *D. Thür.-Sachs. Vereins n. Mittheilungen* XII, p. 26.

3. Hugo, *Sacr. Antiq. Monum.* II 274; il ne reste à Colmar que l'intitulé du premier.

4. *Chartes* dans Félibien, *Preuves* pp. civ, cxvij. — Charte déjà citée de Conrad de Halberstadt.— *Layettes* n° 3559, etc.

5. *Chartes* dans la *Gallia Christ.* X, 129; Molanus *Indic. SS. Belg.* f. 64 v° ; Buzelinus *Gallo-Flandria* I, 139, et s.

faveur religieuse, et promettent seulement une part aux prières des églises orientales d'où ces reliques sont parties. Les lettres d'indulgences, accordées très-postérieurement au XIII^e siècle, sont presque toujours les plus importantes de toutes, parce que, donnant le détail et quelquefois la description des objets dont elles confirment le culte, elles peuvent servir de point de repère, entre la IV^e croisade et les époques voisines de nous, pour l'histoire de ces objets : c'est ainsi que les lettres d'indulgences données, le 13 avril 1380, à l'abbaye de Pairis par le cardinal Pileo de Prata, légat en Allemagne, nous fournissent sur les reliques de l'abbé Martin des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs[1].

Je terminerai cette énumération en mentionnant quelques pièces qui ne rentrent dans aucune de ces catégories ; de ce nombre est la lettre déjà citée, par laquelle Clément IV met en garde Isabelle de France, abbesse de Longchamps, contre un certain chef apocryphe de saint Paul[2], et l'épître si curieuse adressée par le champenois Angermer de Courbetault, à Hervé, évêque, et à Nicolas, doyen du chapitre de Troyes. Nous n'avons de cette pièce que la version française que nous en donne Desguerrois[3]. Dans cette lettre, Angermer, qui se qualifie lecteur de

1. Charte de Pairis (Archives de Colmar).
2. *AA. SS.* Iun. VII, p. 401.
3. Desguerrois, *Saincteté chrestienne*, f. 333.

l'église de Chalcédoine, et se donne pour avoir habité Constantinople bien avant le siége, et pour être très-versé dans les lettres grecques, annonce l'envoi à Troyes d'une certaine *Vie de sainte Hélène d'Athyra*, qu'il a soi-disant extraite des œuvres de saint Jean Chrysostôme et d'autres écrivains byzantins. Cette vie, simple produit de l'imagination d'Angermer, fut le seul résultat du second voyage à Constantinople, que nous avons vu, plus haut, Jean l'Anglois entreprendre en 1215, sur l'ordre d'Hervé, pour arriver à l'identification de la sainte rapportée en 1206.

La lettre d'Angermer, qui a été considérée longtemps, mais à tort, comme un document fabriqué, m'amène à parler de trois pièces apocryphes [1] que j'ai rencontrées parmi celles qui se rapportaient à mon sujet. L'une est notoirement fausse : c'est la soi-disant charte [2] d'envoi du magnifique reliquaire de la Vraie-Croix de Maestricht, que Gretser a décrit et figuré [3], et qui est aujourd'hui à Rome [4]. Ce fragment de la Vraie-Croix, dont la fête se célébrait chaque année le 7 octobre [5], avait été réellement apporté en 1206 par un clerc

1. Sur les pièces apocryphes fabriquées à cette époque, voir les lettres d'Innocent III (*Registr. Imper.* 71, 83, 96) dont on savait parfaitement contrefaire les bulles. — Cf. Martène. *Ampliss. Coll.* I, 1031.

2. Dans Outreman, *Const. Belgica*, 640.

3. Gretserus, *De sancta cruce*, p. 2453.

4. Bock et Willemsen, *Op. cit.*, p. 245.

5. Id., ibid.

de Maestricht[1], et probablement sans certificat d'origine; la pièce en question, datée de 1204, et délivrée au nom de « *Philippus Constantinopolitanus, Græcorum imperator*[2] », a pourtant été longtemps regardée comme l'authentique véritable de cette précieuse relique. Les deux autres, accompagnant des pièces qui ne semblent point devoir être suspectées, paraissent avoir été fabriquées, dans le dessein unique d'accroître l'autorité de ces dernières : l'une est une lettre d'indulgences, accordée en 1208 par un certain Théodore, *archevêque de Jérusalem et patriarche d'Antioche et de tout l'Orient*, en faveur des reliques envoyées à Liessies par Henri Ier; elle est jointe au chrysobulle parfaitement régulier de ce prince[3] : l'autre, dont le caractère apocryphe est peut-être moins évident, est aussi une lettre d'indulgences, délivrée en 1232 par un personnage inconnu, *Moyses, episcopus Romonerensis terræ Hierosolimitanæ :* ces indulgences s'appliquent à une relique de saint Etienne, envoyée à Lambert, prévôt de Bruges, avec une charte peu discutable, émanant d'Anselme, prévôt de Sainte-Magdeleine de Constantinople[4].

1. Reineri Annal. ad. ann. 1206 (d. Pertz XVI 659).

2. On a voulu voir dans ce Philippus Philippe de Souabe, et dans le reliquaire lui-même, la *tabula* donnée à ce prince par Martin de Pairis : mais l'une et l'autre hypothèse sont insoutenables.

3. Dans Molanus, *Indic. SS. Belg.* ff. 65, 66.

4. Dans Rayssius, *Hierogazoph. belg.*, p. 320.— Cf. Beaucourt de Noortvelde, *N.-D. de Bruges*, p. 174.

II.

DOCUMENTS HAGIOGRAPHIQUES.

Je me hâte de passer aux documents qui ont été la véritable occasion de ce mémoire — aux récits de divers genres qu'a fait naître le transport en Occident des reliques de Constantinople, et je désigne ces récits sous la rubrique générale de *documents hagiographiques*, pour ne point me servir du mot plus exact, mais barbare, de *lipsanographiques*, très-usité de l'autre côté du Rhin au siècle dernier. D'ailleurs les translations des restes des saints ont toujours été regardées comme un appendice de leurs vies : en me servant donc de cette expression impropre, je ne m'écarte point, autant que les apparences le pourraient faire croire, de l'usage général.

J'ai dit plus haut que les envois officiels de reliques avaient souvent été l'objet de *comptes rendus*, racontant la translation et la susception des reliques envoyées; j'ai fait entendre également que les apports privés avaient donné lieu à des enquêtes, et que les *dires* de ces enquêtes avaient formé le cadre de narrations spéciales ; si, à ces deux catégories, l'on vient à joindre des *récits postérieurs*, faits dans les siècles suivants à l'aide de textes aujourd'hui perdus, et traitant de sujets analogues à ceux de ces narrations spéciales, on aura les trois classes de documents que je réunis ici sous le nom d'hagiographiques.

1. *Comptes rendus officiels.* — Nous avons vu Henri III d'Angleterre, ordonnant du haut de son trône, à Matthieu Pâris, d'écrire le compte rendu de la translation et de la susception d'une relique orientale dont on venait de célébrer l'arrivée : ce n'est évidemment pas avec cette solennité qu'ont pris naissance tous les documents de ce genre ; cependant leur rédaction n'était pas abandonnée au premier venu, et le nom seul de Gauthier Cornut, l'un des prélats les plus considérables de la France, montre l'importance que saint Louis attachait, en la lui confiant, à la rédaction du compte rendu officiel de l'arrivée de la Sainte Couronne.

La principale source de ces comptes rendus était, naturellement, le texte des pièces qui avaient accompagné l'envoi : le chanoine anonyme de Langres, qui est l'auteur de l'un de ces documents, reproduit, dans une partie de son discours, des phrases entières et jusqu'aux expressions mêmes d'une charte d'authentique, délivrée par Pierre Capuano[1]. Avec ces actes officiels, les dires des porteurs de l'objet envoyé, et quelques notions générales, auxquelles les rédacteurs empruntent presque toujours un résumé succinct de l'histoire des croisades, ont dû former le fonds sur lequel ils ont exercé tous les efforts de leur rhétorique, car l'éclat du style, tel au moins qu'on le comprenait à cette époque, paraît avoir été, en écrivant leurs

1. Petri Cap. *Epist.* (dans Martène, *Thesaurus* I, 798).

récits, l'objet de leur préoccupation dominante. Une fois le compte rendu rédigé, il était déposé, avec toutes les formalités voulues [1], dans les archives des cathédrales, où plus d'un conserve encore la place d'honneur qui lui fut alors assignée : on obéissait ainsi aux prescriptions du IV^e^ concile de Latran, s'élevant contre les récits de translations apocryphes ou légendaires, dont on avait tenté quelquefois d'abuser la crédulité des pèlerins [2].

Il semblerait donc, à première vue, qu'il suffît de suivre en Occident chacun des envois officiels dont il est question plus haut, pour retrouver le compte rendu correspondant ; mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi : d'abord, dans un certain nombre de circonstances, un simple procès-verbal de susception dut remplacer la pièce plus étendue dont nous parlons : c'était le cas des églises déjà très-riches en reliques. Puis un grand nombre de ces comptes rendus ne sont point parvenus jusqu'à nous : Albéric cite jusqu'à trois *relations* de la quatrième croisade ; ces récits, aujourd'hui perdus, n'étaient-ils point des documents de ce genre ? Saint Louis, qui en avait fait

1. En Italie, ces comptes rendus se faisaient par ministère de notaires. — Cf. Baronius, ad. ann. 1091, n° 17; *AA. SS.*, Febr. II, pp. 324-331.

2. « Prælati non permittant illos qui eorum ecclesias causa » venerationis accedunt, vanis *figmentis* aut *falsis* decipi *do-* » *cumentis.* » (IV *Conc. Later.*, decr. LXII, *Concilia* XI, I p. 214.)

rédiger un, en 1239, pour la Sainte Couronne, a probablement agi de même, en 1241, pour la Grande Croix, la Lance et l'Eponge[1] : nous n'aurions plus que des fragments de ce dernier récit. D'autre part les Bollandistes, qui devraient être le guide naturel de semblables recherches, ne sont que d'un faible secours pour la question qui nous occupe : les reliques de Rome et d'Espagne attirent avant toutes autres leur attention ; or, la prise de Constantinople ne paraît avoir rien fourni ni à Rome, ni à l'Espagne ; de plus, toutes les fois que les éditeurs des *Acta Sanctorum* rencontrent sur leur chemin quelque sujet, touchant de près ou de loin aux reliques du Christ ou de la Vierge, ils renvoient invariablement le lecteur à un futur traité spécial sur la matière, traité projeté dès le XVII^e^ siècle, et encore à paraître : or, les reliques apportées à la suite de la IV^e^ croisade étaient presque toutes des reliques de l'Enfance, de la Vie et de la Passion du Sauveur.

Cette remarque étant une fois faite, tant pour les comptes rendus officiels que pour les autres récits de translations dont j'ai à parler plus loin,

1. Voir Gaufr. de Bello Loco, dans les *Hist. de la France*, XX, p. 15; Le Nain de Tillemont (Ed. de la Soc. d'H. de Fr., II, 342) et l'*Inventaire des meubles de Louis X*, (*Hist. de la France*, XXII, p. 770) : « 4 quayers, ij des reli- » ques et ij de la couronne. » Etaient-ce des registres contenant les copies des actes relatifs aux deux translations, ou des récits des susceptions ?

je passe à l'analyse des quatre documents que j'ai cru devoir ranger dans la première de ces catégories : le *Compte rendu de Soissons*, le *Récit anonyme de Halberstadt*, les *Narrations* du chanoine de Langres et de Richard de Gerberoy, et l'*Histoire* de Gauthier Cornut : un cinquième aurait pu y être joint, comme ayant trait à une relique de Constantinople apportée à Florence en 1204 — la *Translation du bras de Saint Philippe*[1] — mais cette translation n'ayant rien de commun avec la IV^e^ croisade, j'ai dû la laisser de côté.

A. *Anonyme de Soissons.* — Le récit anonyme de Soissons qui porte pour titre dans le plus ancien manuscrit : *De terra Iherosolimitana et quomodo ab urbe Constantinopolitana, ad hanc ecclesiam allate sunt reliquie*, était connu de Du Cange, qui se proposait de le publier à la fin de son *Traité du chef de Saint Jean*[2], et l'a cité quatre fois dans ses *Notes à Villehardouin*[3]. Plus tard, on le crut disparu, et dom Brial qui avait pensé, à tort, pouvoir l'iden-

1. Publiée par les Bollandistes (Mai, I, p. 16), et réimprimée, sur le document original, à la suite de Haym. Monachus (pp. 79, 102); c'est la source la plus importante de l'histoire de ce patriarche de Jérusalem.

2. Du Cange, *Traité du chef de Saint Jean-Baptiste*, p. 149.

3. Id. *Notes à Villehardouin*, pp. 257, 315, 340, 345. — Un passage entier, reproduit pp. 315 et 345, permet de constater que Du Cange a eu sous les yeux le texte de Soissons, et non celui d'Amiens.

tifier avec l'une des *Relationes*, citées par Albéric[1], en déplorait la perte en 1822[2] : il n'était, heureusement, qu'égaré ; la Bibliothèque royale racheta en 1843[3] le manuscrit même consulté par Du Cange, et M. l'abbé Poquet le publia en 1856, sous le titre de : *Rituale Suessionense*. Le récit anonyme de Soissons, qui remplit les fol. 211-214 de l'original, forme le chapitre VII (p. 264-270) de cette édition. Le manuscrit n° 467 de la bibliothèque de la ville d'Amiens[4] contient une rédaction un peu abrégée du même document, rédaction sur laquelle j'aurai à revenir plus loin.

La place qu'occupe le récit anonyme de Soissons, dans un recueil liturgique rédigé par les ordres mêmes de l'évêque, montre, à elle seule, que cette narration doit être rangée dans la catégorie des comptes rendus officiels : de plus, les termes dans lesquels l'auteur (probablement quelque clerc soissonnais), parle d'Henri Ier et de Nivelon, prouvent que le document a été écrit peu après l'arrivée des grandes reliques de Soissons ; car cette arrivée eut lieu en 1205 (27 juin et 13 octobre)[5], et le récit qui traite Nivelon († 1207

1. Alberici *Chron.* ad. ann. 1204 (ed. Leibn., p. 436). Le passage d'Albéric où il est question d'une éclipse ne se retrouve dans aucune chronique connue.

2. *Hist. de la France* XVIII, 767, not.

3. *Ritual. Suess.* pref., p. x. — Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 8898. lat.

4. Garnier, *Catal. des manuscrits d'Amiens*, p. 386.

5. *Rituale Suess.*, pp. 289-290.

13 sept.) comme encore vivant, et ignore le couronnement d'Henri Ier (1206, août)[1], a dû, évidemment, être écrit entre la susception et ces deux dernières dates. Nous y trouvons une histoire abrégée de la troisième croisade, des renseignements très-intéressants (quelques-uns même tout à fait particuliers)[2], sur la quatrième, et l'inventaire des reliques données par Nivelon aux églises de son diocèse : la *Virga Moysis*[3] conservée avec tant de soin, à côté des sceptres romains, dans l'église de Saint-Théodore au Chrysotriclinion[4], figure au premier rang de ces reliques.

B. *Anonyme de Halberstadt.* — Je place en second lieu un morceau assez long, inséré sous le titre de : *Peregrinacio in Greciam et adventus relliquiarum de Grecia* dans le *Liber in annos pontificum Halberstadensium*, chronique anonyme rédigée dans les premières années du XIIIe siècle ; ce morceau me paraît devoir être détaché de cette chronique, au même titre que la *Devastatio Constantinopolitana* l'a été des *Annales de Würzburg*, et que devrait l'être de la chronique d'Auxerre le chapitre que Robert Abolant y consacre à la qua-

1. Anon. Suess., d. le *Rituale*, p. 269.
2. Surtout celui qui fixe la nationalité d'André Dureboise, p. 268.
3. *Anon. Suess.* p. 269.
4. Const. Porphyrog., *De Cœrim.* II, 40, p. 640.

trième croisade[1]. Comme ce chapitre, et comme la *Devastatio*, la *Peregrinacio in Greciam* forme un tout complet; elle interrompt et même reprend sur quelques points le récit de l'auteur anonyme du *Liber in annos;* ce dernier, qui semble, du reste, devoir être considéré comme l'auteur, aussi bien de la grande chronique que du morceau intercalé, a soin de prévenir le lecteur de cette interruption [2].

La *Peregrinacio in Greciam* me paraît avoir été rédigée avant le *Liber in annos*, dans lequel elle est insérée, et entre le 16 août 1205, époque du retour de Conrad de Krosigk dans sa ville épiscopale, et l'année 1208, date de la donation qu'il fit à la cathédrale de Halberstadt[3] — donation dont il n'est fait aucune mention dans la *Peregrinacio*, tandis que d'autres pièces moins intéressantes s'y trouvent recueillies.

Le récit de l'anonyme de Halberstadt est évidemment, comme celui de l'anonyme de Soissons, une pièce officielle, émanée de la chancellerie épiscopale; comme Nivelon dans celui-ci, Conrad de Krosigk occupe, dans le premier, le centre de la narration : ce sont ses gestes spéciaux que l'on raconte, en insistant sur le plus important de tous, l'apport des reliques.

1. *Chronicon. Autissiod.* (ed. Camusat, Trecis, 1609, in-4°), ff. 97 et s.

2. *Chron. Halberst.*, ed. Schatz, p. 72.

3. *D. Thür.-Sæchs. Vercins n. Mitth.*, t. XII, 1864, p. 270.

La chronologie de la quatrième croisade, et l'histoire de la partie allemande de l'expédition, trouvent, dans la *Peregrinacio in Greciam*, des éclaircissements au moins aussi importants que ceux que peut leur fournir la *Devastatio Constantinopolitana;* c'est, au premier chef, une source historique. Aussi bien que la grande chronique dans laquelle il se trouve intercalé, le récit de Halberstadt n'existe qu'en un seul manuscrit du XV^e^ siècle[1], très-mal publié au siècle dernier par Leibnitz, qui n'en avait reçu qu'une copie défectueuse, mais revu sur l'original, en 1839, avec un grand soin, et accompagné d'une bonne préface critique[2] par M. Schatz; seulement, ce dernier, pas plus que Leibnitz, n'a trouvé la *Peregrinacio in Greciam* digne d'attention, car il n'en dit pas un mot.

C. *Chanoine de Langres.* — En 1605, Jean du Bois publia dans la *Bibliotheca Floriacensis*[3], d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire, et sous le titre de *Liber de translationibus S. Mamantis*,

1. Halberstadt, Gymnasiabibl. Voir la description qu'en donne Schatz, préf. p. iv. — Celui de Hambourg (*Arch. f. ælt. d. Gesch.* VI, 248) n'est qu'une mauvaise copie moderne du premier.

2. Halberstadt, Dœlle, 1839, in-4°; depuis la lecture de ce mémoire, il vient d'en paraître une nouvelle édition, faite d'ailleurs sur le même manuscrit, dans Pertz, t. XXIII; la *Peregrinacio* y occupe les pages 116-121.

3. *Bibl. Floriacensis* II, 226-239.

un récit des translations successives, à Langres, de trois reliques de saint Mammès. Ce récit, dont aucun manuscrit ne paraît nous être parvenu[1], fut reproduit sans changements par Surius [2], puis avec quelques modifications de titres et un commentaire nouveau, par Pinius, dans les *Acta Sanctorum* [3]. Il est divisé en trois parties, correspondant chacune à l'arrivée de l'une des trois reliques, toutes trois rapportées de Constantinople, mais la troisième seulement à la suite de la quatrième croisade. D'ailleurs, le chapitre relatif à cette dernière translation est le plus important de tous, l'auteur anonyme, comme il le dit lui-même[4], n'ayant donné les deux autres (reproduction de documents plus anciens), que comme un simple préambule de celui qui doit nous occuper ici.

Cet auteur anonyme était prêtre langrois, et peut-être chanoine de Langres, comme le veut Jean du Bois, qui puisa sans doute ce renseignement à une source qui nous fait défaut aujour-

1. Le manuscrit publié par Du Bois est peut-être au Vatican; il n'en existe point d'autres à Paris, à Langres, ni à Dijon.

2. Surius, *Vitæ SS.*, 1618 (4e et dernière édition), Aug. pp. 176-179.

3. *AA. SS.* Aug. III pp. 440-446. Pinius dit en parlant du texte qu'il donne : « A mendis expurgavimus, intacta tamen » semper rerum substantia »; mais il n'a changé que les titres des chapitres.

4. « Accedo ad rem *propter quam* incepi. » (*AA. SS.* Aug. III, p. 441.)

d'hui[1]. C'est en 1209, l'année même où le chef de Saint Mammès fut apporté à Langres[2], et pendant le court intervalle qui sépara l'élection de Guillaume de Joinville, évêque de Langres[3], de la consécration de ce prélat, que fut composée cette narration dont le caractère n'est peut-être pas aussi officiel que celui des deux précédentes, mais qui doit cependant, sans inconvénient, être rangée à côté d'elles, comme ayant été rédigée par ordre de l'évêque, et ayant emprunté une grande partie des renseignements qu'elle nous fournit à la charte même d'envoi qui accompagnait la relique — la letire adressée par Pierre Capuano à l'évêque et au chapitre de Langres. Je dois dire ici que, malgré l'assertion de Martène qui déclare l'avoir publiée *ex originali*[4], l'authenticité de cette dernière pièce m'avait inspiré quelques doutes ; entre autres anomalies, l'absence du nom de Pierre Capuano dans les nécrologes de Langres[5], si l'on se reporte à la demande expresse formulée dans sa lettre par le cardinal-légat[6], me paraissait singulière, et

1. Joh. a Bosco, *Præf.* l. c.; cf. Pinius dans les *AA. SS.*, p. 427.

2. Un peu plus de trois ans après la mort de Garnier de Trainel (14 avril 1205) (*AA. SS.*, p. 444, cf. p. 445).

3. Voir Pinius, l. c., p. 439.

4. Martène, *Thes. Anecd.* I, 498.

5. Je dois ce renseignement, ainsi qu'une foule d'autres très-précieux, à l'obligeance du savant archiviste de la ville de Langres, M. de la Boullaye.

6. « Ad memoriam nostri nomen nostrum in vestro calen-

j'étais porté, tout au moins, à attribuer à Walon de Dampierre[1], porteur de la relique, la paternité de ce document. Mais, en présence de l'impossibilité matérielle de recourir à l'original, je me contente provisoirement de la garantie de dom Martène, et, laissant la lettre de Pierre Capuano donner au *Liber de translationibus S. Mamantis* le caractère officiel dont je parlais tout à l'heure, je limite aux renseignements qui accompagnent, dans le récit du chanoine anonyme, les emprunts faits à cette lettre, l'influence de ce Walon de Dampierre, dont les dires ont dû être suivis, de point en point, par le chanoine de Langres. Bien qu'il puisse fournir pour le partage des reliques et du butin de Constantinople des particularités intéressantes, le *Liber de translationibus S. Mamantis* ne contient pas beaucoup de faits historiques proprement dits[2] : la partie la plus intéressante est ce qui touche Walon de Dampierre et ses aventures; confronté avec les lettres d'Innocent III, ce témoignage permet de reconstituer la figure curieuse de ce clerc langrois, désertant, sans prévenir, les deux évêchés dont il avait été pourvu en Orient[3],

» dario subscribatis. » (*Epist. Petri Cap.* dans Martène, l. c.)

1. *Dampierre-sur-Salon*, arr. de Gray (Haute-Saône).

2. Voir, pour plus de détails, le commentaire de Pinius et l'*Histoire littéraire de la France*, XXI, 577, VIII, 128.

3. Ceux de Dimikos et de Calydon (Inn. III, *Epist.* XI, 114). Cf. *Epist.* XI, 120, XIII, 120.

et, après avoir vendu au connétable de Thessalonique, Amé Buffa, les biens de ses églises, regagnant son pays natal, où l'apport d'une relique précieuse le fait vivre et mourir entouré de la considération de ses compatriotes[1].

D. *Richard de Gerberoy*. — Je place immédiatement après l'œuvre du chanoine de Langres un document relatif à la translation à Amiens de la face de saint Jean-Baptiste, bien que cette relique ne paraisse pas avoir été l'objet d'un envoi officiel proprement dit; mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le clerc qui l'apporta avait satisfait aux prescriptions de la mise en commun du butin; et si, plus tard, il avait gardé par devers lui plusieurs objets que le hasard lui avait fait découvrir, il est probable que la possession légitime de ces objets lui avait été reconnue, soit comme compensation des premiers reliquaires rendus par lui, soit à cause de l'expiration du délai légal d'une année. En outre la réception solennelle et *immédiate* faite à la relique par l'évêque d'Amiens, et l'importance des fêtes et fondations auxquelles elle donna lieu, portent à croire qu'elle était accompagnée, comme celle de Langres, de pièces authentiques, perdues, il est vrai, aujourd'hui, mais qui suffirent alors pour donner à son arrivée un caractère officiel.

1. Voir les termes dont se sert, en parlant de lui, le chanoine anonyme, p. 444, et ceux de son *obit* dans le *Necrolog. Lingonense* (Ms. de la bibl. de la ville de Langres, E 494, f. 1 v°).

L'*Adventus faciei S. Johannis* a eu, comme le récit anonyme de Soissons, la singulière fortune d'être perdu, retrouvé, et encore reperdu dans des temps assez voisins de nous : en 1604, il en existait à Amiens un manuscrit que le chanoine Robert Viseur traduisait, mot pour mot, dans son petit *Recueil de la Vie et Mort de saint Jean Baptiste;* en 1646, le P. Ignace empruntait à un autre manuscrit ce qu'il dit de la susception de cette relique dans son *Histoire d'Abbeville*[1]; et cependant, en 1665, Du Cange, qui croyait l'original déposé aux Archives de Saint-Martin de Picquigny[2], ne pouvait, malgré ses recherches, retrouver ni ce dernier, ni les deux autres copies, et, comme il ignorait que le traité de Viseur (qu'il avait d'ailleurs entre les mains) fût la traduction littérale de l'*Adventus*, il déplorait amèrement la perte de celui-ci[3]. En 1707, au contraire, le P. Papebrock, qui avait éprouvé les plus grandes difficultés à se procurer le *Recueil* de Viseur, recevait communication de deux copies de l'*Adventus*[4], contenant, sinon l'original entier, du moins la plus grande partie de ce

1. *Hist. eccl. d'Abb.*, pp. 145-150, et *Hist. des comtes de Pontieu*, pp. 110-116.

2. Du Cange, *Chef de Saint Jean*, p. 96.

3. Id., p. 123.

4. *AA. SS.* Jun. V, 639. — L'un de ces mss. appartenait à Nicolas de Beaufort, l'autre à la collégiale de S. Wulfran d'Abbeville; Papebrock n'indique point leur âge.

récit, et le publiait au tome V de Juin des *Acta Sanctorum*[1]. Aujourd'hui enfin, tous les manuscrits de l'opuscule paraissent avoir disparu d'Abbeville et d'Amiens, mais Viseur existe encore, bien qu'à l'état d'exemplaire unique [2].

Suivant le texte même de l'*Adventus*, ce document ne serait que la reproduction d'un rapport oral de Walon de Sarton, chanoine de Picquigny[3]; d'autre part, Viseur, dans sa préface [4], attribue formellement la rédaction de l'*Adventus* à Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens au moment de l'arrivée de la relique [5] : ce prélat aurait recueilli le récit de la bouche de Walon de Sarton, qui venait d'apporter la face de saint Jean. Je dois dire que les louanges exagérées que Richard reçoit dans l'opuscule [6], rendent cette dernière attribution très-difficile à admettre au premier abord [7]. Cependant, comme Viseur a eu entre les mains un manuscrit bien plus complet que ceux des Bollandistes [8], on

1. *AA. SS.* l. c. pp. 639-642.

2. Amiens, Robert Hubault, 1649, in-12 (Bibl. nat. L. K 7, 159); c'est la 5e édition.

3. « Walo cujus relatio nobis historiæ presentis seriem » notam fecit. »

4. Viseur, *Recueil*, p. 4.

5. V. *Gallia christ.* X, 1228.

6. *AA. SS.*, p. 641.

7. A moins que le paragraphe contenant ces éloges n'ait été ajouté après la mort de Richard? L'*Hist. littér. de la France* (XVII pp. 70-71) ne comprend pas l'*Adventus* parmi les œuvres de cet évêque.

8. Ce manuscrit contenait en particulier des miracles qui

ne saurait rejeter à la légère son affirmation ; car cette affirmation devait, sans doute, s'appuyer sur un titre qu'il a naturellement omis, puisque — se donnant pour avoir seulement utilisé le récit en question — il en faisait, au contraire, son œuvre propre, au moyen d'un emprunt littéral. Il y aurait lieu alors de regarder l'*Adventus* comme un compte rendu oral, fait par Walon de Sarton en présence de Richard, puis recueilli et mis, tel quel, en écrit par ce dernier ; je respecte donc, au moins provisoirement, l'attribution de Viseur.

Quel qu'en soit l'auteur, l'*Adventus faciei S. Johannis* est un récit immédiatement contemporain de l'arrivée de la relique (1206), et qui ne paraît pas avoir fait d'emprunt à quelque document diplomatique antérieur, comme la narration du chanoine de Langres. Il est assez court, mais fort curieux, et contient les détails les plus intéressants sur l'état de Constantinople après la prise de cette ville : malheureusement il donne peu de renseignements utiles à la chronologie de la IV^e^ croisade.

E. *Gauthier Cornut.* — Par ordre de dates, et surtout en raison des circonstances assez éloignées de la prise de Constantinople qui précédèrent la translation qu'elle raconte, l'*Historia susceptionis Sancte Coronæ* de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, doit occuper le dernier rang parmi les

manquent dans le texte publié par les Bollandistes.

documents officiels que nous passons en revue, bien que (à ne la considérer qu'intrinsèquement) elle en réalise peut-être le type le plus complet.

L'ouvrage de Gauthier Cornut [1] ne nous est parvenu que dans deux manuscrits modernes, dont l'un [2] a servi à l'édition princeps, et l'autre [3] n'est qu'une copie beaucoup plus récente du premier. Ces deux manuscrits ne portent ni titre, ni nom d'auteur ; mais une note moderne et un extrait de la *Chronique de Saint-Pierre le Vif*, ajoutés à la fin du récit, l'attribuent formellement à l'archevêque de Sens. Cette addition intentionnelle d'un fragment de la chronique senonaise doit porter à croire que l'original des deux copies susdites existait au XVII[e] siècle, dans quelque monastère du diocèse de Gauthier, et que c'est de là que Duchesne aura reçu la première ; il la publia en 1649 dans le V[e] volume des *Scriptores rerum Gallicarum* [4], en y ajoutant le titre de *Historia susceptionis Sanctæ Coronæ* [5] : en 1661, Du Bouchet en réimprima une partie dans l'*Histoire généalogique de la mai-*

1. Sur Gauthier Cornut, voir *Gallia christ.* XII, 63; *Hist. litt. de la France*, XVIII. pp. 270-279; Bulœus *Hist. acad. Paris.* III, 170.

2. Bibl. nat. Paris, coll. Dupuy, XIII, pp. 137 et s.

3. Ibid., lat., n° 3282.

4. *SS. RR. Gall.* V, pp. 407-411.

5. Texte reproduit en 1666 par Bulœus, *Hist. Univ. Paris.* III, pp. 170-174.

son de Courtenay[1]*;* une autre fut reproduite postérieurement par les Bollandistes[2], et enfin M. de Wailly vient d'en donner une édition définitive dans le XXII[e] volume des *Historiens de la France*[3].

L'ouvrage de Gauthier Cornut a été écrit l'année même de la susception de la Sainte Couronne, 1239, ou au plus tard l'année suivante, puisque l'auteur est mort en avril 1241 ; il se compose de deux parties parfaitement distinctes : un préambule tout à fait parénétique, et un récit circonstancié des événements qui précédèrent la susception, et de la susception elle-même.

M. de Wailly paraît penser que le récit seulement est l'œuvre de l'archevêque de Sens, et que le préambule y aurait été ajouté par quelque prédicateur postérieur, dans le dessein de faire du tout un sermon destiné à être prêché, à l'un des anniversaires de la susception : cette opinion semble très-plausible au premier abord, surtout si l'on ne s'attache qu'à la seconde ligne du préambule[4]; mais, alors il se présente une difficulté. En effet, Geoffroi de Beaulieu, racontant l'histoire de la susception, renvoie, pour plus de détails, à un *Libellus* qui se lisait à l'office de la fête commémorative[5]. D'autre part, l'un des manuscrits, au-

1. *Preuves*, p. 18. — 2. Aug. V, pp. 354-356.

3. XXII, p. 26 et s.

4. « Hodierne festivatis gaudia, fratres carissimi, *annue* » *celebritatis obsequio* devotissime recolentes, etc. »

5. « Testis est hic *libellus*, qui diligenter super his est

jourd'hui perdus, consultés par Tillemont[1], dit que l'ouvrage de Gauthier Cornut se psalmodiait, dans toute la France, à la même fête, et enfin le préambule de l'*Historia susceptionis*, qui nous est parvenu, se trouve être identique avec les leçons de l'office de la susception (11 août) dans l'ancien bréviaire de Paris[2]. Si donc, comme l'indique la note additionnelle de Sens, nous possédons bien, dans le texte de nos manuscrits, l'ouvrage de Gauthier — comme d'un autre côté cet ouvrage doit satisfaire, suivant Geoffroy de Beaulieu et le manuscrit de Tillemont, à la double condition de contenir : 1° *un récit historique ;* 2° *une partie propre à être psalmodiée ;* — nous devrons en conclure que le texte de nos manuscrits, ou n'est en aucune façon l'ouvrage (perdu en ce cas) de Gauthier Cornut, ou est, au contraire, tout entier de celui-ci, préambule et récit. La première partie de l'ouvrage ne serait alors que ce *plenus sermo*, prononcé le jour même de la susception, et dont nous parle Albéric[3] qui cite de plus, comme tiré de ce *plenus sermo*, un trait que nous retrouvons précisément à la première page du préambule de Gauthier. Plus tard, les deux premières lignes, ou peut-être

» confectus, de quo ad matutinas legitur in solemnitatibus » dictæ Coronæ. » (Galf. de Bello-Loco, *Vita S. Ludov.* d. les *Hist. de la France*, XX, p. 15.)

1. Ms. F, p. 894 (Tillemont, II 342).
2. Bibl. nat. Par., lat. 745, f. 343 et s. (*Brev. Par.* du XIVe s.).
3. Alberici *Chron.*, dans les *Hist. de la Fr.* XXI, p. 627.

simplement les mots : « *sub annuæ celebrationis* » *obsequio* » auraient été ajoutés pour adapter le texte de Gauthier à l'usage liturgique qu'il devait avoir désormais ; nous serions alors en présence d'un document doublement intéressant, contenant à la fois, et le sermon solennel de susception, et le compte-rendu officiel de la même cérémonie, tous deux composés par le même auteur, et juxtaposés ensuite par lui.

Le préambule de Gauthier Cornut ne contient, comme je l'ai déjà dit, rien d'historique, mais il n'en est pas de même du récit proprement dit, qui renferme non-seulement des détails circonstanciés relatifs aux négociations de saint Louis avec Baudouin et les Vénitiens pour le dégagement de la Sainte Couronne, mais encore une peinture émouvante des derniers temps de l'empire latin de Constantinople. Gauthier qui, comme le dit très-bien la note additionnelle de Sens, « *huic negotio adfuit et præfuit*[1] », ne reproduit aucun document antérieur, mais seulement ses propres souvenirs : il parle presque en témoin oculaire. J'ajouterai, en terminant, que c'est à lui que la chronique de Sainte-Catherine de Rouen[2] paraît avoir emprunté tout le passage qu'elle consacre à l'arrivée de la Sainte Couronne.

2. *Récits Contemporains*. — Les comptes-ren-

1. Du Chesne V, p. 411.
2. *Hist. de la Fr.* XXIII, p. 399 et s.

dus officiels que nous venons d'analyser ont tous pour objet l'arrivée, dans quelque église importante de l'Occident, de reliques apportées et reçues solennellement : nous avons d'ailleurs dit plus haut que des documents semblables ou analogues n'avaient dû se présenter que rarement pour les grandes abbayes, où ces objets sacrés venaient se perdre dans des trésors déjà abondamment pourvus.

Mais il ne pouvait en être de même pour les sanctuaires de second ordre, dans les annales desquels les arrivées de reliques jouaient forcément un rôle plus important ; c'était là seulement que les apports privés, faits sans garantie écrite et scellée, trouvaient un accueil relativement facile. Dans ces sanctuaires, soit que la relique fût arrivée à l'adresse de quelque abbé, et sous le sceau d'un prélat d'Orient, soit qu'elle eût été acceptée de quelque donateur obscur, et sans autre contrôle que l'enquête dont nous avons parlé, il y eut presque toujours formation de récits, résumant, ou les dires des gens envoyés d'Orient avec la relique, ou les résultats de l'enquête faite sur le donateur, et destinés, suivant leur étendue plus ou moins grande, tantôt à ne constituer que de simples passages des chroniques du lieu, tantôt à être lus dans les assemblées des religieux[1], tantôt

1. Voir par exemple le préambule du Moine de Saint-Georges, dans les *AA. SS.*, Jul. II, p. 369; cf. *ibid.* Apr. I, 892.

même à être *récités*, en pleine église, devant les fidèles attirés par les fêtes commémoratives [1].

Il n'y avait du reste dans ces faits aucune innovation : dès les premiers siècles de l'église, la vie des saints était l'objet de lectures publiques [2] dans les lieux consacrés au culte, et plus tard il en avait été de même pour certains événements civils, où pouvaient se trouver mêlés les intérêts ecclésiastiques : je n'ai pas besoin de rappeler que les péripéties des croisades donnaient lieu à la confection de bulletins, lus ainsi du haut de la chaire, au fur et à mesure de leur arrivée [3]. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver le même usage appliqué, au commencement du XIII^e^ siècle, à des faits qui, comme les translations des reliques d'Orient, touchaient à la fois à l'hagiographie, et à l'histoire contemporaine des Guerres Saintes.

Les récits, confectionnés ainsi dans les monas-

1. Comme les lectures actuelles du Mois de Marie.

2. « Rogo, domine beatiss. Augustine! ut hunc *libellum* » meum.... sanctæ plebi jubeas recitari. » (S. August. *Serm.* 31. *De divers.*) — « Hæc..... de quibus *libelli* dati sunt, qui » *recitarentur* in populis. » (Id. *De Civit. Dei.* XXII, 8) cf. Id. *Serm.* 29 *De divers.*, et Evodius, *De Mirac. S. Stephani*, cap. 2. — Baronius (*Annales*, ad ann. 446), parle du récit du Saint Sang de Sainte Sophie, « cujus rei gratia kal. nov. in » facti memoriam *ea historia recitari consuevit.* »

3. Il en fut ainsi de Tudebode, de l'Anonyme de Reggio, et probablement de Thaddée de Naples. Voir l'édition que j'ai donnée de ce dernier, p. xij.

tères à l'arrivée des objets saints envoyés de Romanie, étaient faits en général au moment même de cette arrivée : la rédaction en était confiée aux plus habiles, et bientôt, œuvres et auteurs acquéraient une popularité souvent lointaine[1]. Le contenu en variait suivant les circonstances et le goût de l'écrivain ; nous voyons tantôt la narration historique y jouer un grand rôle, comme dans Günther, tantôt la rhétorique religieuse y dominer ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, l'hagiographie y tenir une grande place. Quelques-uns ont été écrits en vers, à l'imitation du poème consacré par Renier de Liége aux reliques de saint Laurent[2] ; c'est ainsi que le récit de la translation à Saint-Martin de Laon, du bras de saint Laurent, enlevé en Hongrie, en 1206, au retour de Constantinople, par un certain Thomas — récit dont nous n'avons plus que la réfection en prose moderne — avait été origi-

1. Comparez ce que Guillaume de Malmesbury, p. 520, rapporte du renom acquis par Goscelin, auteur d'une *Translation de saint Austin*, et ce que, trente ans après l'invention du corps de Marie-Salomé en Campanie, Albéric dit du récit qui en fut fait : « Quære novam *historiam*, inde fac-» tam, miraculis eximiam, et in ipsa novitate præclaram. » (Alber. ad. ann. 1212, pp. 467-8.)

2. *Adventus reliquiarum S. Laurentii Roma Leodium 1056.* (Dans Pez, *Thesaurus* IV, 121-126.) Sur ces documents hagiographiques versifiés, et souvent en langue vulgaire, voir Lecoy de la Marche, *La Chaire française au Moyen-Age*, p. 258.

nairement l'objet d'un poème contemporain[1] : nous allons voir aussi Günther exercer sur un sujet analogue la verve poétique à laquelle nous devons le *Ligurinus*.

Je renouvellerai enfin ici l'observation que j'ai faite plus haut pour les comptes-rendus officiels : c'est que, si l'on considère le grand nombre de récits de ce genre qui ont dû voir le jour, il nous en est parvenu encore moins que de documents appartenant à la catégorie précédente; ce qui d'ailleurs s'explique naturellement par ce fait que les comptes-rendus officiels ne quittaient que difficilement les archives des cathédrales, tandis que les récits destinés aux lectures édifiantes des moines devaient finir, en passant de main en main, par disparaître plus rapidement que les premiers. Nous en avons la preuve dans la grande quantité de leçons de bréviaire de caractère historique, leçons qui (je le prouverai tout à l'heure) ne sont que les débris de récits aujourd'hui perdus : c'est ainsi que celles de la fête de Longpré sont tout ce qui nous reste de l'histoire des reliques envoyées, dans cette collégiale, par Allaume de Fontaines, et les leçons de Saint-Pierre de Lille, la seule trace du récit de Gauthier de Courtrai, apportant dans cette église le phylactère qu'on y conserve encore aujourd'hui. D'autres narrations subsistent peut-

1. *Vita Beati Thomæ Laurentiani*, dans la *Biblioth. Præmonstratentis*, pp. 574-578, et Saussayus, *Martyr. Gallic.*, p. 675.

être encore sous forme d'extraits de chroniques, mais si complètement dépouillées de leur partie hagiographique, qu'il est impossible de les réclamer comme appartenant à la série que j'ai à étudier. D'autres enfin ont disparu complètement, sans laisser de traces : comme celles que devaient posséder les deux abbayes cisterciennes de Los et de Locedio, dont les abbés avaient, comme Martin de Pairis, pris une part personnelle aux événements de 1204.

Aussi n'ai-je, en somme, pu trouver, en fait de *récits contemporains d'un caractère privé*, et se rapportant aux reliques de la quatrième croisade, que trois documents, dus, le premier à Günther, moine de Pairis, le second à Rostang, moine de Cluni, le troisième à un religieux anonyme de Saint-Georges de Venise.

A. *Günther de Pairis.* — Günther, écolâtre de l'une des cathédrales du Rhin, puis moine de l'abbaye de Pairis[1] au val d'Orbey, en Alsace, est un écrivain si connu que l'on ne trouve presque rien à dire sur lui, après les travaux dont il a été autrefois l'objet, et les discussions intéressantes qu'il a récemment provoquées. Son récit a été publié pour la première fois en 1603 par Canisius, sous le titre d'*Historia Constantinopolitana*[2], puis réimprimé en 1725 avec quelques corrections

1. Pairis, comm. d'Orbey, cant. de La Poutroye, arrond. de Colmar.

2. *Antiq. lectiones* V, II, p. 358-393.

par Basnage[1], et enfin, sans changements, en 1855, dans la *Patrologie latine* de Migne[2]. Un seul manuscrit a servi à cette triple édition : après avoir appartenu à la bibliothèque d'Ingolstadt, il se trouve aujourd'hui dans celle de l'Université de Munich[3]. Une révision attentive montre que Canisius n'a point suivi ce manuscrit avec toute l'exactitude désirable : mais un fait plus grave est encore à porter à la charge de cet éditeur ; il n'a point eu égard à un *etc.* qui, à la fin du paragraphe V, indiquait que la copie dont il se servait n'était point complète, et à la dernière phrase du paragraphe XIII « *cujus impietatem ita cogimur exclamare* », phrase qui annonce quelque objurgation dont la suite du discours ne porte point de trace. Un simple examen de l'*Historia Constantinopolitana* eût dû lui montrer qu'il n'avait sous les yeux qu'un texte tronqué : ce fait se trouve justifié par deux autres manuscrits de l'œuvre de Günther, manuscrits dont je dois l'indication à mon ami le docteur Titus Tobler, et à M. Ignace Chauffour, de Colmar : ces deux copies contiennent, après chaque paragraphe, de l'*Historia Constantinopolitana*, un résumé en vingt vers du texte qui précède : l'ensemble de ces doubles décades forme un poème complet d'environ cinq cents vers et que Günther termine ainsi :

1. T. IV, præf. p. j-xxij.
2. T. CCXII, pp. 222-255.
3. N° 321.

Nec minus a Christo, Guntherus, fidus in isto,
Auctor tractatu, cuncto cedente reatu,
Vitam percipiat, dic lector, dic, ita fiat!

Je dois laisser ici la question, étrangère à mon sujet, de savoir quel rôle cette partie poétique de l'œuvre de Günther peut être destinée à jouer, dans la polémique engagée à propos de l'auteur présumé du *Ligurinus ;* je me contenterai de signaler cette partie comme me paraissant accroître assez l'importance du récit de Günther — le Villehardouin allemand, le seul témoin cistercien d'une croisade, où l'ordre de Cîteaux a rempli une si grande place — que j'ai été tenté de ne point comprendre l'*Historia Constantinopolitana* dans la série des documents beaucoup plus modestes que je passe en revue. Mais, même après cette addition, l'œuvre de Günther est bien (comme l'indique, au surplus, le titre donné par les nouveaux manuscrits[1]), un récit *spécialement* composé en l'honneur des reliques trouvées à Constantinople, et rapportées en Occident. Si Günther s'étend sur les événements historiques de la quatrième croisade, c'est à cause de son héros, Martin, qui a rapporté ces reliques, et de la bouche duquel il a recueilli tout ce qu'il nous apprend. Ce fait, une fois constaté, me donne donc, au contraire, le droit de présenter l'*Historia*

1. « *De expugnatione urbis Constantinopolitanæ, unde, inter* » *alias reliquias, magna pars S. Crucis in Alemanniam est* » *allata.* »

Constantinopolitana comme le témoignage le plus sûr de l'importance historique que peuvent avoir les documents sur lesquels je cherche, dans ce mémoire, à appeler l'attention.

Je n'ajouterai rien de plus à ce que je viens de dire de l'œuvre du moine de Pairis, me contentant de renvoyer à la préface de l'édition que je prépare de l'*Historia Constantinopolitana* : mais je ne puis m'empêcher de terminer cette courte récension, en mentionnant la cause inattendue que Günther donne à la quatrième croisade ; pour lui, comme pour Pierre de Bracieux, expliquant aux Romains l'arrivée en Romanie de tant de gens d'armes de France, la prise de Constantinople[1] n'est qu'une légitime revanche de celle de Troie : seulement les croisés de 1204 ont laissé bien loin derrière eux les exploits des héros d'Homère, et l'*Iliade* ne doit plus désormais être regardée que comme une fable surannée.

> Desinat ergo vetus Troiani fabula belli,
> Et nova narrentur preclare gesta triumphi.

B. *Rostang de Cluni.* — Le deuxième récit que j'ai à étudier est dû à un moine de Cluni, nommé Rostangnus : il a été publié en 1614 par Martin Marrier et André Du Chesne dans la *Bibliotheca*

1. « Troie fu a nos anchiseurs, e chil qui en escaperent, » si s'en vinrent manoir là dont nous sommes venu, et pour » che que fu a nos anchiseurs, sommes nous chi venu con- » querre terre. » (Clari, p. 81.)

Cluniacensis[1], sous le titre de *Exceptio capitis S. Clementis*, mais sans indication de manuscrit[2].

L'*Exceptio* n'est pas tout entière de Rostang : seul, le préambule, qui contient un abrégé de l'histoire des croisades, fort analogue à celui de l'anonyme de Soissons, paraît avoir été écrit par le moine de Cluni ; mais, après ce préambule, vient le témoignage dicté par Dalmase de Sercey, le chevalier qui a trouvé et recueilli, aux environs de Constantinople, dans le monastère de Marie Periblepte[3], le chef de saint Clément, et l'a rapporté à Cluni. Nous sommes donc là en présence d'une de ces enquêtes dont j'ai parlé plus haut et qui devaient précéder l'acceptation, par un monastère considérable, d'une de ces reliques apportées plus ou moins légitimement d'Orient. Dans le cas particulier de Dalmase de Sercey, il est évident que le résultat de l'enquête fut favorable, et le témoignage dicté par le chevalier trouvé suffisant, puisqu'il fut jugé digne d'être conservé par écrit, et que, d'ailleurs, admise à Cluni, la relique donna lieu à une fête commémorative célébrée chaque année le 27 juillet[4], et dont l'hymne, probablement composée

1. Col. 1480-1490. — Michaud en a donné une version française dans la *Bibl. des Crois.* III, 355. — Cf. *Hist. litt. de la France* XVI, pp. 517, 521.

2. Il n'en existe aucun à Paris.

3. Voir *Theoph. cont.* V, 87, p. 330.

4. V. les *AA. SS.*, Jul. IV, 352.

aussi par Rostang, nous a été conservée à la suite de son récit [1].

L'œuvre propre du moine de Cluni, c'est-à-dire l'histoire des trois premières croisades, dont il a fait précéder le témoignage de Dalmase, n'a d'intérêt que par le soin singulier que prend l'auteur, de rapporter ces événements divers au fait providentiel, qui devait amener ensuite la relique de saint Clément dans l'abbaye où elle vient d'arriver. Mais le *dit* du chevalier est un véritable roman d'aventures, donnant sur l'état de Constantinople aux premiers temps de la conquête, et la vie qu'y menaient les Latins, les renseignements les plus curieux.

C. *Moine de Saint-Georges de Venise.* — J'arrive maintenant à un document qui nous offre un récit spécialement rédigé pour l'édification de religieux, dont le monastère vient d'être enrichi de reliques venues de Constantinople : la *Translation du corps de saint Paul le nouveau, martyr*, par un bénédictin anonyme de Saint-Georges-le-Majeur à Venise. Ici, comme dans tous les monuments de ce genre, relatifs à l'apport à Venise de reliques orientales, il ne faut pas s'attendre à rencontrer le même intérêt que dans les récits rédigés en France ou en Allemagne : plus la relique est rapprochée de son lieu d'origine, moins elle semble acquérir de valeur aux yeux de ceux

1. Col. 1489-1490.

qui la recueillent, et cela surtout quand il s'agit des Vénitiens, si riches (et bien avant la quatrième croisade) en trésors de ce genre. Aussi l'auteur anonyme de la *Translatio S. Pauli*, tout en racontant la prise de Constantinople et l'établissement de ses compatriotes dans la cité impériale, paraît-il surtout préoccupé de tirer de ces événements des leçons de morale pour les religieux ses confrères ; il n'en donne pas moins des détails intéressants sur l'existence des Vénitiens à Byzance, et sur leurs relations avec cette ville en 1222 — époque à laquelle le prieur de Saint-Georges fit enlever secrètement du monastère de Pantepoptès, dépendance de son abbaye, le corps de saint Paul, et le fit ramener à Venise par Giacomo Grimaldi et le prêtre Caravelli [1].

Le récit très-court du bénédictin vénitien a été rédigé peu de temps après la translation [2] : il a été publié pour la première fois en 1612 par Fortunato Olmo [3], puis réimprimé par Ughelli au XVII[e] siècle [4], et par les Bollandistes au XVIII[e] [5].

3. *Narrations Diverses*. — Tous les documents que je viens de passer en revue sont contemporains

1. Le 21 mai ; — c'est à cette date que se célébrait la fête commémorative. (Cf. *AA. SS.*, Jul., II, p. 641.)

2. Du vivant de Marino Storlato, qui ne fut podestat de Constantinople que pendant les années 1222 et 1223. — Cf. Taf. et Thomas, II, 253.

3. *De translatione corp. S. Pauli* (Venet. 1612, in-4°).

4. *Italia Sacra* V, pp. 1326 et s.

5. *AA. SS.* Jul. II, pp. 639-641.

des événements qu'ils racontent, et l'on pourrait, à la rigueur, borner à leur examen celui des sources historiques que nous fournit le transport en Occident des reliques de Constantinople. Mais, pendant la longue période qui nous sépare du XIII^e^ siècle, il s'est produit : d'abord des *récits* postérieurs, empruntant, soit à des textes aujourd'hui perdus, soit à des traditions encore vivaces, des renseignements qu'il importe de ne point négliger. D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, un grand nombre des comptes-rendus officiels ou des récits contemporains a disparu, en tout ou en partie ; les uns n'ont laissé de trace que dans des documents liturgiques que j'étudierai tout-à-l'heure, d'autres ne subsistent que dans des *versions en langue vulgaire*, analogues à celles dont nous avons vu Du Cange forcé de se contenter pour l'*Adventus* de Richard de Gerberoy. Enfin, dans certains cas, le besoin de raviver des pèlerinages tombés en désuétude, soit naturellement, soit à la suite des malheurs de la guerre, a donné naissance à des *livres populaires*, écrits spécialement pour les fidèles, invités à retrouver le chemin d'un sanctuaire abandonné. Ces petits traités, devenus pour la plupart, aujourd'hui, des raretés bibliographiques sans prix, jouent, par rapport aux récits du XIII^e^ siècle, le même rôle que les romans de chevalerie imprimés à Troyes, pour les anciennes chansons de geste. On ne leur demandera point une bien grande valeur historique, et l'on

ne devra pas s'étonner d'y trouver ces *figmenta* proscrits par le concile de Latran ; mais çà et là on pourra extraire des légendes dont ils sont remplis quelque renseignement utile.

Il m'a donc semblé nécessaire de compléter l'examen des récits dus aux translations des reliques de Constantinople, en donnant un exemple pris dans chacune des catégories que je viens d'énumérer : *Récits postérieurs*, *versions en langue vulgaire*, *livres populaires*.

A. *Récits postérieurs* (Matteo d'Amalfi).— C'est en Italie que je trouve un type intéressant de narrations faites un certain temps après l'événement qu'elles racontent — la *Translatio corporis S. Andreæ*, due à Matteo, archidiacre d'Amalfi au XIV^e^ siècle. Ce document existe dans les archives des marquis Amati[1], et j'en dois la communication au savant historien d'Amalfi, M. Camera, qui a bien voulu le reproduire pour moi.

Il ne paraît pas que Matteo ait composé son œuvre à l'aide d'emprunts serviles faits à des documents plus anciens ; le style en est tout personnel, et la narration, fort longue, est rédigée avec une remarquable unité : on sent que l'auteur avait sous les yeux la grande charte de 1208[2], mais qu'il a préféré s'en assimiler la substance que d'en suivre le texte d'une façon littérale :

1. C'est une copie notariée faite, au XVI^e^ siècle, sur l'original qui est aujourd'hui perdu.

2. Voir plus haut p. 90.

ce sont donc, probablement, les souvenirs encore vivaces laissés à Amalfi par le cardinal Pierre Capuano — dont la famille tenait dans cette ville un rang illustre, et qui en avait été lui-même un bienfaiteur insigne — que l'archidiacre a mis en écrit, et (autant qu'il est permis de le conjecturer) sur l'ordre, ou pour s'attirer la faveur d'un autre Pierre Capuano, parent du cardinal de 1204, et archevêque d'Amalfi (1351-1360). Ce serait alors à ce prélat et aux chanoines de la basilique de Saint-André que s'adresserait le Prologue[1] qui précède la *Translatio*.

Après ce préambule, Matteo passe à l'éloge de la cité amalfitaine et de son commerce lointain, puis à celui du cardinal-légat Pierre Capuano, dont il raconte le départ pour la Terre-Sainte. Un récit, très-bien fait, mais sans détails circonstanciés, des deux siéges de Constantinople, amène ensuite l'archidiacre à raconter le retour et la réception de Pierre dans la ville impériale, puis les recherches du légat, aidé des colons amalfitains, pour retrouver et emporter clandestinement le corps de saint André. Le cardinal quitte Constantinople et revient en Syrie, puis regagne Amalfi, en passant par Rome, où il a soin de ne point parler à Innocent III du trésor religieux qu'il rapporte.

1. « Cogor, venerande *pater*, caritatis vestre parere pro-
» fectibus, et dilectorum *fratrum* pia desideria me compel-
» lunt, etc. »

Matteo raconte ensuite longuement l'arrivée du légat dans sa ville natale, et la fête solennelle de susception du corps de saint André, qui est si bien caché dans une confession neuve, construite aux frais de Pierre, que, quelques années plus tard, Honorius III, malgré ses instances, ne peut en obtenir le moindre fragment. Le récit d'un miracle, arrivé du vivant de l'auteur, par l'intercession de saint André, et une oraison spéciale terminent l'opuscule de Matteo d'Amalfi, qui mérite, à plus d'un titre, d'être placé, comme intérêt historique, sur la même ligne que les documents hagiographiques officiels, bien qu'il soit rédigé plus d'un siècle après les événements qu'il raconte.

Plusieurs translations écrites à Venise peuvent être rangées à côté de l'œuvre de Matteo, mais sans offrir un intérêt égal. Je ne citerai que celle du corps de saint Paul ermite, à Venise, puis en Hongrie[1].

B. *Versions en langue vulgaire :* (*Traslazione di S. Giovanni.*) — L'histoire des vicissitudes de l'*Adventus* de Richard de Gerberoy, et de la traduction littérale qu'en avait faite Viseur, fournirait le meilleur exemple à donner de l'utilité que peuvent avoir les versions en langue vulgaire des récits contemporains. J'irai en demander un autre à l'Italie : c'est la *Traslazione di S. Giovanni, duca*

1. *AA. SS.* Jan. I, p. 607.

d'Alessandria[1], imprimée à Venise en 1520, et reproduite en latin par les Bollandistes dans le quatrième tome de mai[2]. Ce récit paraît se composer de deux parties, une narration historique, et des miracles opérés au XVI^e^ siècle : la première de ces deux parties n'est évidemment qu'une version d'un récit probablement contemporain, et tout-à-fait analogue à celui du bénédictin de Saint-Georges : il s'agit encore ici d'un couvent grec donné en dépendance à un monastère vénitien, dont le prieur fait venir, en 1215, un corps saint mal vénéré à Byzance : on y trouve des renseignements particuliers sur le pillage des églises de Constantinople, et, comme dans l'auteur anonyme de la *Translatio S. Pauli*, une véritable peinture de la vie que les Vénitiens menaient dans cette ville.

C. *Livres populaires : (Sainte-Larme de Sélincourt, Sainte-Croix du Mont Saint-Quentin.)* — C'est, au contraire, en France que je retournerai pour trouver les livres populaires dont j'ai dit un mot tout à l'heure. De ce nombre est un certain *Récit de la réception des saintes reliques de Longpré*, dont j'aurai à parler plus amplement à propos des documents liturgiques ; mais plus

1. Cf. *Memorie spettanti alla vita de S. Giovanni.... ed alla traslazione del suo corpo nella chiesa di S.* Daniele (Venezia, 1776, in-8°).

2. *AA. SS.* Mai IV, pp. 303-306 ; l'original italien paraît perdu.

curieuse peut-être est l'*Histoire de la Sainte-Larme de Sélincourt* par Jacques Le Merchier[1]. Ce petit opuscule, dont on ne connaît la première édition qu'à l'état d'exemplaire unique [2], est le récit de l'apport à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Sélincourt, en 1209, par Bernard de Moreuil, d'une Sainte-Larme rapportée de Constantinople : le fonds de ce récit, destiné évidemment à un rajeunissement du pélerinage de Sélincourt, est exact : Bernard de Moreuil était bien à la quatrième croisade[3], et rapporta bien, à l'époque indiquée, la relique susdite[4], qui fit même changer de nom au monastère, devenu, après cette date, l'abbaye de la Sainte-Larme[5] ; il est donc probable que Jacques Le Merchier n'a fait qu'entourer de détails légendaires plus ou moins invraisemblables, un récit beaucoup plus ancien dont le P. Ignace s'était déjà servi pour la rédaction du chapitre qu'il consacre à cet événement, dans son *Histoire des comtes de Pontieu* [6].

J'ajouterai en terminant que je dois à l'obligeance de M. Boca, archiviste de la Somme, la communication d'un récit légendaire[7], qui peut-

1. Amiens, 1707, in-12.

2. Dans la bibl. de M. de Beauvillé, à Montdidier ; Amiens ne possède que la troisième (f. de l'Escalopier n° 3896).

3. Bonnefons, *Hist. Corbeiensis* (Bibl. Nat., lat. n° 17143) f. 871.

4. Cette relique existe encore.

5. V. Darcy, *Bénéf. d'Amiens*, II, pp. 24 et s.

6. Pp. 98-99 ; *Hist. eccl. d'Abbeville*, pp. 481-482.

7. Archiv. de la Somme, non classé.

être a été imprimé, puis perdu, et qui sous le titre de *Narré touchant la Saincte-Croix du Mont Saint-Quentin*, raconte, dans le même style, et probablement avec les mêmes intentions que Le Merchier, le don fait à cette abbaye, par Hugues de Beaumez, au retour de l'expédition de 1204, du magnifique reliquaire que Du Cange a décrit dans ses *Notes à Joinville*[1], et que le Mont Saint-Quentin a possédé jusqu'à la Révolution : la manière dont sont orthographiés[2], dans cet opuscule, des noms français de villes importantes, montre qu'il y a eu là encore amplification d'un original latin, remanié sans intelligence, par un écrivain très-postérieur.

III.

DOCUMENTS LITURGIQUES.

J'ai parlé longuement, dans la première partie de ce mémoire, des fêtes commémoratives instituées pour rappeler la cérémonie première de la *susception*, dans les églises d'Occident, des reliques de Constantinople : j'ai donné plus loin à entendre que plusieurs des récits de translation, rédigés au moment même de l'arrivée de ces reliques, avaient dû être mis à contribution pour la confection des offices spéciaux de ces fêtes, en

1. *Notes à Joinville*, p. 314.
2. Ainsi *Tricassin* pour Troyes.

sorte qu'une étude attentive de ces offices pourrait, en cas de perte de la narration originale, permettre, sinon de reconstituer celle-ci, du moins d'en retrouver les traces dans les textes liturgiques des fêtes commémoratives. — Ce sont ces textes que je vais examiner, en commençant par la partie de l'office qui doit nécessairement offrir les plus importants de ces vestiges : *les leçons de l'office de la nuit*, et passant ensuite rapidement en revue les autres documents liturgiques, où j'aurai chance de trouver quelque renseignement utile.

1. *Leçons de Bréviaire.* — L'origine des leçons de l'office de la nuit remonte aux premiers siècles de l'Église, à ces lectures publiques dont nous avons parlé plus haut[1], et qui donnèrent naissance au titre du deuxième ordre mineur. L'Écriture-Sainte d'abord, puis, aux jours des fêtes spéciales, la vie des saints y tenaient une grande place, ainsi que le récit des miracles opérés par leur intercession[2]. Il est évident que le temps plus ou moins reculé où s'étaient passés les actes du saint et ses miracles, ne pouvait influer en rien sur le choix de ces lectures hagiographiques, et que la biographie ou le panégyrique du personnage dont on

1. Durandus, *Rationale divinorum officiorum* V, II, 43, 47, éd. de Naples, pp. 336, 337.

2. Voir dans Ferrandus (II, I, c. 3, pp. 448 et suiv.) le chapitre intitulé : *De libellis super beneficiis ad lipsana acceptis, datis, lectis, recitatis.*

célébrait la fête, devait nécessairement, — qu'il s'agît d'un ancien martyr, ou d'un saint nouvellement canonisé et presque contemporain des auditeurs — contenir les mêmes détails, et chercher à provoquer une égale dévotion. Que des éloges récents de saints nouveaux on soit insensiblement passé aux éloges rajeunis des saints anciens, puis aux narrations actuelles des miracles posthumes, obtenus grâce aux reliques de ceux-ci, et enfin aux récits de susceptions de ces mêmes reliques, susceptions souvent accompagnées de prodiges, nous ne verrons là qu'une transition logique et une transformation naturelle.

Or, les leçons de bréviaire ne représentaient que l'insertion permanente, dans l'office des fêtes commémoratives, des parties les plus édifiantes des lectures publiques : il n'est donc pas étonnant que les premières aient suivi la marche progressive des secondes, et se soient modifiées, ou plutôt enrichies, concurremment à celles-ci : nous avons du reste un exemple de cette simultanéité dans le développement parallèle des *lectures* et des *leçons liturgiques* proprement dites : c'est une lettre de l'abbé de Cîteaux à Pétronille, dame de Meung et de Sully, par laquelle il autorise, en 1255, les religieuses de Beauvoir à *dire les leçons* et à *lire l'histoire* de saint Guillaume, selon l'usage de l'église de Bourges[1].

1. *Voyage de II Bénédictins*, I, p. 33.

A quel moment précis eurent lieu ces transformations simultanées des lectures et des leçons? et surtout à quelle date accorda-t-on les honneurs du bréviaire à des récits de translation de reliques, tout récemment rédigés et souvent pleins de noms et de détails appartenant à l'histoire civile contemporaine? J'avoue ne pouvoir apporter à ces questions de réponse précise, bien que certainement, à l'époque qui nous occupe, ce dernier usage fût en pleine vigueur, comme le montre ce que nous dit Geoffroy de Beaulieu, des leçons empruntées à l'ouvrage de Gauthier Cornut[1]. Je me contenterai donc de tirer des déductions qui précèdent la conclusion suivante : *que toute leçon de bréviaire, spéciale à une fête commémorative, suppose un texte original, un* urschrift *dans lequel elle a été découpée*, et que si, pour une raison quelconque, ce texte original a fait défaut, la leçon perd alors son caractère particulier, et retourne aux emprunts ordinaires faits par la liturgie locale à l'Écriture-Sainte, aux œuvres des Pères, ou à l'hagiographie générale. Si nous supposions donc un instant, d'un côté, que *toutes* les reliques de Constantinople aient donné lieu à des fêtes commémoratives, et que les offices de ces fêtes soient *tous* parvenus jusqu'à nous ; si nous supposions, de l'autre, que toutes les narrations contemporaines nées des

1. Voir plus haut, p. 111.

translations de ces reliques aient disparu, nous pourrions — en faisant deux parts : l'une des fêtes à leçons empruntées simplement à la liturgie générale ; l'autre, des fêtes à leçons historiques, ou plutôt *narratives* — affirmer, *à priori*, que les apports de reliques, correspondant aux premières de ces fêtes, n'ont donné lieu à aucun *récit ;* que les secondes, au contraire, représentent les ruines de narrations, ayant autrefois existé, mais aujourd'hui disparues.

Mais, heureusement, l'hypothèse dans laquelle je viens de raisonner n'est point conforme à la réalité des faits, et nous pouvons contrôler par des preuves *à posteriori* l'induction précédente ; car nous trouvons à la fois, et des leçons de forme narrative, sans document original, sans *urschrift* connu, et des fêtes commémoratives nous offrant la série complète :

1° De la *pièce* officielle d'*envoi ;*

2° Du compte-rendu commentant cette pièce ;

3° Enfin des *leçons* découpées dans le compte-rendu.

La fête des reliques de saint Mammès à Langres est de ce nombre : il en est de même de l'*Adventus Faciei S*^{i} *Johannis*, d'Amiens.

Il semblerait donc, au premier abord, que rien ne fût plus facile que de réunir, et en grand nombre, des documents de ce genre : il devrait suffire de pointer les envois de Constantinople et les fêtes correspondantes, et de recueillir, aux

dates mensuelles voulues, les textes des bréviaires anciens : mais ici vont naître quelques difficultés. L'on sait d'abord que rien n'égale la rareté bibliographique des livres liturgiques, manuscrits ou incunables, surtout dans les pays d'où la Réforme a complètement expulsé les anciens rites : un grand nombre de ces livres n'existent plus qu'à l'état d'exemplaires uniques[1].

En second lieu, pour que les fêtes commémoratives nous présentent, dans leurs leçons, des extraits narratifs empruntés à nos comptes-rendus et à nos récits contemporains, il faut, bien entendu, que l'usage des diocèses où nous avons à faire ces recherches, ait suivi la marche progressive, dont nous parlions tout à l'heure, jusqu'à sa dernière limite, c'est-à-dire jusqu'à l'admission au bréviaire, de textes *récents, parlant d'événements historiques*, d'une nature souvent plus civile que religieuse. Or, la liturgie de la plupart des pays compris dans les limites géographiques où se sont renfermés les envois des reliques de 1204, et, partant, les fêtes commémoratives de ces envois[2], ne paraît pas avoir franchi ce dernier pas, et semble, au contraire, être resté au degré immédiatement inférieur — à celui où l'hagiographie pure constituait encore seule, avec les livres saints et les

1. Probablement par suite d'ordonnances épiscopales, prescrivant, à chaque transformation des livres liturgiques, la suppression de l'édition antérieure, devenue inutile.

2. Voir plus haut, p. 72.

écrits des Pères, la matière où se pouvait puiser le texte des offices spéciaux. Seules, la France et (ce qui est assez singulier), pour un cas spécial, la Norvége, font exception à cette règle, dont je ne rechercherai pas ici les causes multiples et assez obscures : ce sera donc à la France que devront se limiter nos investigations, et j'espère montrer qu'elles n'auront pas été entièrement vaines.

Il faut enfin tenir compte d'une troisième difficulté peut-être plus grave que les deux autres, au point de vue critique auquel je me suis placé : je veux parler des *variations* de l'office d'une même fête, et de l'impossibilité où l'on se trouve, en bien des cas, de déterminer l'époque de confection des leçons de cet office : durant les six siècles qui nous séparent de la quatrième croisade, les livres liturgiques ont changé bien des fois dans leurs détails, surtout aux deux époques de la Renaissance et de la réforme janséniste ; si l'on consulte une de ces rares séries ininterrompues de bréviaires, qui nous présentent, comme ceux de Langres et d'Amiens, la liturgie d'un diocèse dans ses transformations successives depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au XIX^e^, nous voyons, précisément sur le point qui nous occupe, le texte des leçons changer continuellement. Tantôt le récit original n'est pas encore — aux premiers temps de la fête commémorative — admis au bréviaire, et n'y entre que postérieurement, pour en sortir et y rentrer de nou-

veau : c'est le cas de Soissons. Tantôt l'*urschrift* est immédiatement mis à profit, puis la fête tombe en décadence, et si le commun des saints ne remplace pas l'office spécial, du moins les leçons reprennent un caractère général : c'est ce que nous allons voir à Longpré et ailleurs. Tantôt enfin, après un long oubli, et souvent à l'occasion de quelque *invention* de reliques temporairement perdues, il y a rajeunissement de la fête, et apparition subite de leçons nouvelles : nous en donnerons plus loin des exemples. Dans ce dernier cas, l'on comprend quelle difficulté on rencontre à déterminer, et l'origine de ces textes postérieurs, et l'âge des sources, presque toujours perdues, auxquelles ils ont pu être puisés : on pourrait ainsi arriver à prendre l'élucubration d'un savant moderne pour les restes d'une narration ancienne disparue : les leçons actuelles de la fête de l'*Adventus* d'Amiens sont tout simplement empruntées à un traité français de Du Cange[1]. Il faut alors, bien entendu, une prudence excessive dans l'emploi de documents aussi dangereux.

J'ajouterai à cet aperçu général quelques détails, spéciaux aux leçons des fêtes commémoratives des reliques de Constantinople : l'immense majorité de ces fêtes était du rite double-majeur, et l'office en comprenait neuf leçons, dont les trois

1. *Brev. Ambian*, 1849, pars hyem., p. 506.

premières[1] étaient presque toujours tirées de l'Écriture-Sainte « *ex Scriptura occurrente* », et les six autres seulement, des narrations hagiographiques : j'ai rencontré cependant quelques exemples de ces documents, mis à contribution pour la totalité des neuf leçons, comme aussi pour les trois dernières seulement : je n'ai trouvé, au contraire, aucun office à douze leçons, parmi ceux qui pouvaient entrer dans mon sujet.

Je ferai remarquer également que les rédacteurs de textes liturgiques, dans le travail de *découpage* auquel ils se livraient, choisissaient naturellement, dans les narrations originales, les morceaux les plus en rapport avec le ton ordinaire de cette littérature ecclésiastique, et qu'ils ont été ainsi amenés à donner la préférence à la partie parénétique de ces récits, ce qui, malheureusement (dans les cas où les originaux n'existent plus), retire une grande valeur historique aux leçons, seules traces de ces documents disparus.

J'ai dû diviser les textes qu'ont pu me fournir mes recherches, en deux séries :

1° Les leçons dont les originaux sont connus et qui n'offrent qu'un intérêt d'histoire littéraire ;

2° Les leçons dont les originaux sont perdus, et qui, à défaut de ces textes anciens, prennent à leur tour le rang de sources historiques.

1. C'était la règle dans l'ordre de S. Benoit. Voir *Voy. litt. de II Bénédictins*, II, 140.

J'examinerai rapidement les premières, et je m'étendrai plus longuement sur les autres, et, en particulier sur celles de Longpré, qui ont à mes yeux un intérêt tout spécial.

A. *Leçons dont les sources sont connues.* — Les principales fêtes commémoratives des reliques de 1204 dont l'office fournisse des leçons historiques, empruntées à des documents connus, sont celles de Soissons (*Grande fête des reliques*, dimanche dans l'octave de l'Ascension), de Langres (*Translation des reliques de saint Mammès*, 10 oct.), d'Amiens (*Arrivée de la face de saint Jean*, 17 déc.) et de Paris (*Susception de la sainte Couronnne*, 11 août). Le Rituel de Soissons, rédigé au temps même de l'arrivée des reliques de Nivelon, n'indique pas le texte des leçons de la grande fête, mais seulement les *incipit* de ces leçons[1], et ces *incipit* ne paraissent pas avoir été pris dans un récit quelconque, ni surtout empruntés au compte-rendu de l'anonyme de Soissons. Il est donc certain que, malgré sa présence dans le *Rituel* lui-même, ce document ne fut pas admis immédiatement au bréviaire.

D'autre part, le manuscrit n° 467 d'Amiens, copie du XVII^e^ siècle faite « *ex codice antiquissimo*[2] », contient un abrégé du récit de l'anonyme soissonnais, abrégé divisé en chapitres, qui repré-

1. *Rituale Suess.*, p. 289.
2. Garnier, *Catal. de la bibl. d'Amiens*, p. 387.

sentent parfaitement par leur étendue égale et leur division tout à fait arbitraire, les coupures ordinaires des leçons de bréviaire : je serais donc porté à croire que nous avons, dans le manuscrit d'Amiens, un texte provenant de quelque livre liturgique perdu, postérieur au XIII^e^ siècle, mais antérieur à la confection des bréviaires imprimés. Je n'ai pu consulter aucun livre de ce genre publié au XVI^e^ siècle[1]; il faut descendre jusqu'au XVII^e^ pour reprendre la série interrompue, et encore le bréviaire de Bourlon, rédigé en 1676, ne contient que trois leçons très-courtes, empruntées d'ailleurs à l'anonyme; la fête avait déjà perdu de sa solennité, et on l'avait transportée au premier dimanche d'octobre. Au siècle suivant, comme les reliques avaient déjà disparu depuis deux cents ans, dans les troubles de la Réforme, tout office solennel fut supprimé, et aujourd'hui la fête, reportée depuis 1731 à son ancienne date, ne contient plus aucune leçon propre.

La série des livres liturgiques de Langres est, comme je l'ai dit plus haut, bien plus complète; mais, comme la fête commémorative embrasse trois susceptions successives des reliques de saint Mammès, celle qui nous intéresse, la troisième, ne remplit pas, bien entendu, le texte entier des leçons — empruntées toujours d'ailleurs au cha-

1. Les livres liturgiques du diocèse de Soissons sont tellement rares que le *Missale* de 1676! n'existe qu'à un seul exemplaire connu. (Bibl. de la Soc. de Soissons.)

noine langrois. J'ai trouvé à Parme[1] un magnifique *Breviarum Lingonense* du XIV^e^ siècle : au 10 octobre, il donne l'office de la fête des reliques avec neuf leçons, dont la dernière seulement a trait à l'apport de Walon de Dampierre. Le bréviaire de 1560[2] reproduit avec quelques variantes le texte de Parme, mais, par suite d'une division différente, supprime le passage consacré à Walon. Celui de 1644[3] se sert toujours du récit du chanoine anonyme, mais abrégé tout autrement, il ne donne plus que six leçons : la moitié de la dernière est consacrée au chef de saint Mammès. Au XVIII^e^ siècle[4], la fête change de jour, et est transportée au 6 novembre : le texte des leçons change aussi, et reproduit, non en abrégé, mais par extraits *découpés*, le compte-rendu de 1208 : il n'offre que trois leçons historiques se rapportant toutes à Walon, et c'est à l'office de l'octave qu'il faut chercher la seule leçon relative aux susceptions précédentes. Enfin de nos jours[5], l'office consacre la quatrième et la cinquième leçon, reproduites du bréviaire du XVI^e^ siècle, à ces deux susceptions, et la sixième seulement à

1. Bibl. roy. de Parme, n° 852.

2. Ling. 1560, 2 v. in-8°. Je dois tous les renseignements que je donne ici sur la liturgie langroise, à M. de la Boullaye, archiviste de la ville de Langres.

3. Lingon., de la Vigne, 1644, 2 v. in-8°.

4. Divion., de Fay, 1731, 4 vol. in-8°.

5. Lingon. 1830, 4 v. in-12.

Walon de Dampierre, en empruntant au texte *in extenso* du chanoine un passage qui diffère, tout en lui faisant immédiatement suite, de celui *découpé* en 1731.

A Amiens, le texte de Richard de Gerberoy est mis à contribution dès le XIV^e^ siècle par le bréviaire manuscrit conservé à la bibliothèque de cette ville[1]. Ceux du XVI^e^ siècle[2] en offrent un abrégé différent et plus complet : enfin les bréviaires postérieurs[3] substituent à l'abrégé du Moyen-Age une rédaction nouvelle, modifiée à partir de 1683 à l'aide des travaux de Du Cange[4].

Quant à la fête de la *Susception de la Sainte-Couronne*, nous trouvons ce fait singulier que l'office original de la Sainte-Chapelle[5] ne contient que des leçons sans caractère spécial, tandis que le *Breviarum Parisiense*[6], depuis l'institution de la fête jusqu'à la Réforme, reproduit *in extenso*, et divisé en neuf leçons, le préambule de Gauthier Cornut. Avec le bréviaire parisien de 1584[7], apparaissent, pour la même fête, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle[8], des leçons toutes différentes et

1. Bibl. d'Amiens, n° 113, ff. 121-122.
2. 1528, 1539, 1550.
3. 1607, 1667.
4. 1683, pars hyem., pp. 425 et s.; 1840, 1849, p. hyem., p. 506.
5. Bibl. Nat., lat. 13238, f° 259 r°.
6. Ibid., lat. 745, f. 343, et lat. 15182, f° 293. — *Brev. magnum Paris.*, 1492, au 11 août.
7. *Brev. Paris.* 1584, p. æst., pp. 70, 71.
8. *Brev. Paris.* 1778, pars æst., pp. 476 et s.

d'un caractère purement historique ; ces leçons sont intéressantes, parce qu'il est difficile de leur assigner une autre source originale, parmi les textes connus, que la chronique de Sainte Catherine de Rouen [1]. J'ai cru devoir entrer dans ces détails, peut-être trop minutieux, pour faire voir, par ces quelques exemples, combien les variations successives des leçons de bréviaire apportent d'éléments divers et contradictoires, dans l'appréciation des renseignements historiques qu'elles peuvent contenir. Je passe maintenant à l'étude de ceux de ces textes liturgiques dont les sources ne sont pas connues, et qui n'offrent, par conséquent, aucune aide pour résoudre toutes les difficultés nées de ces variations incessantes.

B. *Leçons dont les sources sont perdues.* — Ces textes peuvent se diviser en trois classes, comprenant :

1° Ceux qui paraissent remonter à un temps voisin de l'arrivée des reliques ;

2° Ceux qui portent la marque indubitable d'une rédaction tout à fait moderne ;

Et 3° enfin, ceux qui ont été composés à une époque intermédiaire, plus ou moins difficile à déterminer.

La première catégorie fournit deux exemples principaux : les leçons de la fête de susception à Bort (Corrèze) du corps de saint Germain,

1. *Hist. de la France*, XXIII, p. 399.

patriarche de Constantinople, et celles de la *Tornkronmessa* ou fête de la Sainte-Épine en Norvége.

Les leçons de Bort, qui ont été publiées par les Bollandistes[1], d'après les fragments d'un office local manuscrit, forment un véritable récit, divisé en six parties, mais sans lacune apparente. Par le fonds, aussi bien que par la forme, ce document paraît remonter à une époque ancienne, et probablement au temps de l'arrivée de la relique : je suis même porté à croire que nous avons, dans ce texte, un document original, intégralement reproduit, et qui pourrait se ranger à côté du récit de Rostang de Cluni ; il est malheureusement bien court, et, tout en racontant avec quelques détails le voyage curieux du corps de saint Germain, ne donne pas le nom du chevalier qui avait rapporté ce corps de Constantinople.

Le bréviaire de Throndhjem (*Breviarum Nidrosiense*), dont l'unique édition a été imprimée à Paris en 1519, donne, au 9 novembre, l'office[2] de la fête commémorative de l'arrivée à Bergen d'une Sainte Épine, détachée des reliques de la Sainte-Chapelle, en 1274, par Philippe le Hardi[3], et envoyée à Magnús VII Lagabœttir, roi de Nor-

1. *AA. SS.* Mai, III, p. 678.

2. Ces leçons ont été réimprimées dans Torfæus, *Hist. Norveg.* IV, pp. 359-360.

3. Voir Munch, *Norsk. Folkets Historie.* IV, 1, pp. 560, 566-8.

vége. Comme on sait que cette fête fut instituée, à Bergen, l'année qui suivit la susception, et que les livres liturgiques ne paraissent pas avoir subi dans le Nord, pendant les deux siècles qui s'écoulèrent depuis cette époque jusqu'à la Réforme, de variations importantes, nous sommes en présence du texte même de l'office du XIII^e^ siècle. Ce texte est long, et les leçons, au nombre de neuf, nous présentent une narration succincte, mais non interrompue, de la translation. Comme les documents historiques locaux ne fournissent sur cet événement qu'une mention de quelques lignes (dans les *Islenzkir Annálar*[1]), je crois qu'ici, comme à Bort, nous avons, ou la totalité, ou le *compendium*, rédigé *ad hoc*, d'un récit fait pour la circonstance.

Les trois exemples que je prendrai dans les leçons notoirement modernes, sont celles des fêtes de la susception du bras de saint Maurice à Angers (2 déc.), des reliques de saint Victor, à Saint-Victor de Paris (23 juillet), des Reliques de la Sainte-Chapelle (30 sept.).

Les leçons d'Angers sont données par les Bollandistes[2], d'après un bréviaire de 1624 : le style en est évidemment moderne : mais la mention qu'elles font d'un certain archevêque latin de Philippes[3], qui aurait été rouennais de nais-

1. *Isl. Annálar*, ad. ann. 1274 (ed. Arn.-Magn., pp. 144-5).
2. *AA. SS.*, Sept. VI, p. 386.
3. Le Quien (*Oriens Christianus*, III, 1405-6) ne parle que

sance et qui figure dans la prose correspondante d'un missel du XV^e^ siècle[1], peut laisser supposer que le rédacteur du texte liturgique avait devant les yeux un document ancien, aujourd'hui perdu : car aucune des sources historiques que nous connaissons, ne nous parle de ce personnage.

A l'abbaye de Saint-Victor, on célébrait, le 17 juillet, la grande fête des reliques du monastère[2] : sur le calendrier d'un bréviaire du XIII^e^ siècle, ayant appartenu à l'abbaye, une main du XIV^e^[3] a rajouté la mention d'une *susception du pied* de saint Victor, mais sans que le conteste du manuscrit fournisse, à ce jour, d'office additionnel. Ce n'est que dans les *Officia propria* de l'abbaye, imprimés à Paris en 1738[4], que se trouvent, pour cette fête du 23 juillet, trois leçons historiques dont la seconde raconte le don fait au monastère, par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, d'un fragment du chef de saint Victor, envoyé de Constantinople à ce prélat, de la part de Garnier de Traînel[5]. Il est évident que le rédacteur de ce document a connu et mis à profit la charte

d'un Guillaume élu en 1212, † 1217. Je pense que le donateur de la relique aurait été le prédécesseur de Guillaume.

1. Paris, Bibl. Nat., lat. 868, f. 260 v°.

2. Bibl. Nat., lat. 14814, f° 60 r° ; cf. 14279, ad diem.

3. Ibid. lat. 14811.

4. Cette plaquette se trouve reliée dans le ms. 25230 du fonds français : les leçons ont été réimprimées dans les *AA. SS.* Jul. V, 139.

5. Voir plus haut, pp. 29, 41.

dont nous avons parlé plus haut[1] : mais il y a ajouté des détails que nous n'avons point trouvé ailleurs.

Quant à la fête des Reliques de la Sainte-Chapelle, dont l'office spécial contemporain ne nous offre dans ses leçons aucune trace du récit historique, dont le passage cité plus haut, de Geoffroi de Beaulieu, aurait pu faire soupçonner l'existence, mais seulement une sorte de catalogue de ces reliques, elle manque au *Breviarium parisiense* du XIV^e^, figure sans leçons spéciales dans celui de 1492[2], avec des leçons empruntées à l'histoire d'Héraclius dans celui de 1584[3], et seulement enfin avec une courte et insignifiante leçon moderne, ajoutée à ces dernières, et parlant de la susception de 1241, dans celui de 1778[4]. Je n'en aurais même point parlé si je n'avais pas eu l'intention de montrer, par cet exemple, de quelle indigence, au point de vue de l'intérêt historique, sont les leçons relatives aux reliques les plus considérables, quand, à l'origine, fait défaut le document narratif contemporain.

J'ai encore à parler des leçons appartenant à une époque intermédiaire et le plus souvent indéterminée : c'est un cas qui se présente fréquem-

1. Voir plus haut, p. 112.

2. Ce sont celles auxquelles renvoie Dongois, *Mémorial* (Arch. Nat. LL 619, f. 7).

3. Fol. 119.

4. Pars autumn., p. 359.

ment ; j'en examinerai longuement un exemple, dont je dois la communication à la rare libéralité littéraire de M. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, qui a bien voulu l'extraire pour moi de sa collection privée, et m'autoriser à m'en servir : je veux parler des *Leçons* de la fête de susception des reliques envoyées par Alleaume de Fontaines à la collégiale de Longpré-les-Corps-saints, près Abbeville.

En 1646, le carme Ignace de Jesus-Maria (Jacques Sanson) consacrait le chapitre 79 de son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*[1] au récit de la fondation, par les Fontaines, seigneurs de Long, de la collégiale de Longpré, et de l'arrivée dans cette église de reliques apportées, en 1205, de Constantinople par Wibert, chapelain d'Alleaume de Fontaines. La collégiale, à la suite de cet apport, prenait le surnom, qu'elle conserve encore aujourd'hui, de Longpré-*les-Corps-Saints*. Dans ce récit, le P. Ignace, parlant des lettres d'envoi qui accompagnaient les reliques, disait : « des quelles lettres *et du* RÉCIT *du dit chappelain* » on a appris la *présente relation* ». Neuf ans plus tard, le même récit, réimprimé sans changements[2], paraissait à Amiens, avec un titre spécial,

1. Pp. 407-414 ; — reproduit presque entièrement dans son *Histoire des comtes de Pontieu* (Paris, 1657, in-f.), et récemment par Prarond, *Hist. des Cinq Villes* (Abbeville, 1861, in-12), pp. 341 et s.

2. *Récit de la Fondation de l'Eglise de N.-D. de Longpré*

sous forme de livret de pèlerinage, et les initiales F. S. (François Sanson), qui terminaient la préface de cette petite publication, montraient que le P. Ignace n'avait fait qu'intercaler dans son œuvre un document dont il n'était point le véritable auteur.

En 1665, Du Cange, parlant de ces mêmes reliques dans son *Traité du chef de saint Jean*[1], renvoyait à la fois au P. Ignace, et à une *Historia manuscripta relliquiarum Longiprati*; un peu plus tard, le P. Papebrock, reprenant, dans ses commentaires sur le récit de Richard de Gerberoy, le travail de Du Cange, se référait aussi (bien qu'il parût ne connaître les faits que par le mémoire de ce dernier) à une *Historia Allelmi de Fontibus*, exprimant le désir que ce document fût un jour publié[2]. Enfin, à la fin du XVIII^e^ siècle, La Chesnaye des Bois insérait dans sa généalogie très-

en la comté de Pontieu, sur Somme, evesché d'Amiens, et de la réception des saintes reliques (Amiens, Rob. Hubault, 1655, 8 ff. in-12). — Réimprimée en 1699 sous le nom de Louis Alet, chanoine de Longpré. — En 1731 (Amiens, chez Charles Caron-Hubault) avec une épître à M. de Buissy, mais sans nom d'auteur, 16 ff. in-12. — En 1818 (Abbeville, Devérité, 16 ff. in-12). La 1^re^ et la 3^e^ édition sont à la Bibl. Nat. — M. l'abbé Théry, curé de Longpré, a bien voulu me communiquer la 4^e^. — Je ne parle de la seconde que sur le témoignage de M. le doyen Delgove.

1. *Chef de saint Jean*, p. 116.

2. « Utinam manuscriptum illud in lucem aliquando pro» deat. » (*AA. SS.* V, p. 641.)

détaillée de la maison de Fontaines[1] le premier paragraphe d'un *titre* fourni par cette famille, paragraphe qui n'était que le texte latin des premières lignes du récit du P. Ignace.

Il était donc permis de penser qu'il existait, au siècle dernier, une ou plusieurs relations manuscrites latines, relatives à la translation, dans la collégiale de Longpré, de reliques envoyées de Constantinople en 1204, et que le récit du P. Ignace n'était qu'une version ou un remaniement de l'une de ces relations.

Dans le cours des recherches auxquelles je me livrais dans le dessein de retrouver ces textes disparus, je reçus de M. Garnier copie de sept feuillets manuscrits du XV^e^ siècle, contenant un récit divisé en neuf *lectiones* et portant pour titre:

Status et modus fondationis et receptionis sanctarum reliquiarum ecclesie de Longo-Prato supra Sommam.

Ce document, fort long, n'était autre que le *titre* latin dont La Chesnaye des Bois avait donné la première phrase, et qui, auparavant, avait été emprunté et mis en français, sans avertissement préalable, par le P. Ignace, puis publié dans les éditions successives du livret de Longpré[2]. Seule-

1. *Diction. de la noblesse* VIII, 244. — Voir le *Mercure françois*, 1760, août, pp. 172-174.

2. Le *Status* ne contient pas l'*Inventaire des reliques*, donné par le P. Ignace, et par les quatre éditions du *Récit de la Fondation*, à la suite de ce récit. Par contre, le dernier paragraphe

ment, dans l'original du XV^e^ siècle, la phrase : « *cujus capellani relatio nobis historie presentis seriem notam fecit* », qui correspondait à la mention d'origine indiquée par le P. Ignace, ne parlait point des *lettres d'envoi* des reliques. Le P. Ignace avait donc eu entre les mains une copie du *Status et modus fondationis*, avec une addition indiquant que le rédacteur de ce récit s'était servi à la fois pour le composer : 1° des lettres d'Alleaume ; 2° de la relation de Wibert.

Une question se présentait alors naturellement : le document de M. Garnier était-il identique avec l'*Historia relliquiarum Longiprati*, vue par Du Cange, et l'*Historia Allelmi de Fontibus* du P. Papebrock? et fallait-il donner pour âge maximum commun à ces trois documents le milieu du XV^e^ siècle, époque extrême jusqu'où la mention d'une bulle d'Eugène IV par le *Status et Modus* permettait de reculer ce dernier texte? En ce qui concerne Papebrock, l'élimination n'était pas difficile ; s'il avait eu l'original latin sous les yeux, il n'aurait pas dit *de Fontibus* au lieu de *de Fontanis*, que cet original porte partout. Pour Du Cange — comme dans son court extrait, il n'avance rien qui ne se trouve à la fois dans le *Status et Modus* et dans le P. Ignace — il est permis d'af-

du *Status*, sorte d'homélie en l'honneur d'Alleaume de Fontaines, manque dans le P. Ignace et dans les éditions 1 et 2 du *Récit*, pour ne se retrouver que dans l'édition de 1731, qui a dû être revue sur l'original latin.

firmer, sans crainte, que s'il a eu un texte latin entre les mains, ce ne pouvait être que le *Status et Modus* lui-même, orné peut-être d'un titre différent. Il ne restait donc plus qu'un seul et même document, rédigé en latin au XV^e^ siècle, et traduit en français au XVII^e^.

Quelles étaient les sources de ce document? Pouvait-on espérer les retrouver à leur tour? Ni les dépôts d'archives de Paris et d'Amiens, ni les papiers insignifiants de l'église actuelle de Longpré[1], ne fournissaient de réponse à cette question. Les titres si nombreux de l'ancienne collégiale, le *livre velu* qui contenait la description de ses reliquaires byzantins[2], son cartulaire, consulté encore il y a quelques années[3], ses livres de chœur, tout avait été dispersé. Heureusement le fonds de Baluze[4] renfermait la copie ancienne d'une pièce qui venait jeter un certain jour sur les deux questions à la fois : cette pièce,

1. M. l'abbé Théry, curé de Longpré, a bien voulu m'envoyer un inventaire de ces papiers.

2. Du Cange, *Chef de S. Jean*, p. 149.

3. Il fut, dit-on, prêté à un amateur de Condé-Folie, et a disparu depuis. — Les citations, renvoyant à ce *Cartulaire* dans les ouvrages de MM. Delgove et Darcy, se rapportent aux papiers modernes de la fabrique actuelle de Longpré.

4. Baluze, Arm. II, p. r, col. 213-229. — M. Garnier d'Amiens possède un ms. français qui porte le titre de : « *Extrait des registres aux chartes des sainz tittres de fondation de la Maison et Eglise de Sainte Marie de Longpré-les Corps-Saints* ». Ce ms. est une version du *Rotulus*, continué jusqu'en 1380.

que j'appellerai le *Rotulus de Longpré*, contenait un nombre considérable de chartes relatives à la fondation de la collégiale et à ses biens temporels ; ces chartes, qui s'étendaient de 1190 à 1215, étaient reliées entre elles par une sorte de récit : la date de la rédaction de ce récit (bien que la dernière charte intercalée fût du 19 janvier 1215) ne pouvait être reculée plus haut que 1233, époque de la mort d'Hugues de Fontaines [1], qui y figurait comme défunt [2] ; mais il ne devait pas moins être considéré comme un document beaucoup plus ancien que le *Status et Modus*, qui se trouvait lui avoir emprunté des passages considérables.

Le *Rotulus de Longpré* était donc une des sources cherchées, et je ferai remarquer en passant que, ni le P. Ignace, ni Du Cange, ni La Chesnaye des Bois, ne l'avaient connu : car le premier lui eût certainement emprunté quelqu'une des chartes locales très-importantes qu'il contient ; le second s'en fût servi pour rectifier un point qui l'embarrassait touchant la date (1205 ou 1206) de l'arrivée des reliques, point sur lequel le *Status et Modus* avait interverti l'ordre des événements, et La Chesnaye eût cité les premières lignes telles que les donnait le *Rotulus*, et non avec les changements de rédaction qu'y avait apportés depuis le *Status*.

1. La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Nobl.* VIII, 246.
2. *Rotulus Longipr.*, f. 215, v°.

D'autre part, une comparaison attentive entre ce dernier document et le récit de Richard de Gerberoy (*Adventus faciei S. Johannis*), montrait que (sauf un miracle arrivé en Achaïe et ajouté par le *Status*), le récit tout entier du voyage des reliques, de Constantinople en Picardie, était commun aux deux textes. La phrase : « *Cujus relatio nobis historie presentis seriem notam fecit* » se retrouvait, dans l'un, au compte de Walon de Sarton, dans l'autre à celui de Wibert. Au départ de Constantinople, Walon était représenté par Richard de Gerberoy comme disant adieu à ses *confrères* (chanoines de Saint-Georges de Mangana) « *Valefacto fratribus* » ; le *Status* appliquait à Wibert une phrase analogue[1], tout à fait incompréhensible dans ce dernier récit, et évidemment intercalée. Le rédacteur du *Status* avait donc eu sous les yeux, outre le *Rotulus*, soit l'*Adventus* de Richard de Gerberoy, soit plutôt une deuxième source intermédiaire, ayant elle-même mis cette dernière narration à profit, ainsi que je vais chercher à le prouver.

Le *Rotulus* de Longpré offre cette particularité que tous les titres relatifs aux priviléges *religieux* de la collégiale, paraissent en avoir été soigneusement exclus. Ni les lettres d'envoi d'Alleaume, ni la charte de Guillaume de Ponthieu concernant un échange de reliques entre

1. « Valedicens magistro et fratribus. » (*Status*, f° 4 r°.)

Longpré et Saint-Wulfran d'Abbeville (1205), charte peut-être vue par Du Cange[1], ni les bulles d'indulgences des papes, en faveur du pèlerinage au sanctuaire fondé par la maison de Fontaines, ne s'y trouvent. Or, le rédacteur du *Status et Modus* a vu ces pièces et les mentionne : de plus, il donne : 1° sur le séjour d'Alleaume de Fontaines en Orient ; 2° sur l'arrivée et la susception des reliques à Longpré, des détails qui ne se trouvent ni dans le *Rotulus*, ni dans Richard de Gerberoy ; il a donc eu connaissance :

a) D'un texte narratif donnant des renseignements sur le voyage de Wibert ;

b) Des pièces, aujourd'hui perdues, relatives aux reliques et aux *priviléges religieux* de Longpré.

Comment expliquer ces faits assez obscurs ? Le rédacteur du *Status* s'est-il servi à la fois du *Rotulus*, de la narration de Richard de Gerberoy, des chartes religieuses perdues, et d'un récit de translation qui ne serait autre que la « *relatio* » de Wibert ? Cette hypothèse offre une difficulté sérieuse ; car si l'auteur du *Status* avait eu entre les mains ce dernier document, le récit de Richard de Gerberoy ne lui aurait plus servi à rien, et il se fût gardé de lui emprunter des phrases inapplicables à Wibert, comme celle des adieux aux chanoines de Mangana : en outre, nous avons vu, qu'appliqué à Walon de Sarton, le mot *relatio*

1. *Chef de S. Jean*, p. 117.

devait être pris pour *rapport oral*, et d'autre part, un récit, *écrit* par Wibert lui-même, n'eût pas contenu les anachronismes dont nous avons parlé plus haut. Je pense donc qu'il faut admettre une autre hypothèse, peut-être plus compliquée, mais qui rend compte parfaitement de la généalogie littéraire de tous ces documents[1] : à côté du *Rotulus temporel* de Longpré s'en trouvait un autre, contenant copie des lettres d'envoi des reliques, des bulles papales, des priviléges ecclésiastiques de la collégiale : les pièces de ce recueil étaient (comme celles du premier) reliées par un texte contemporain, dont l'auteur, ayant recueilli la *Relation orale* de Wibert, et sachant que le

1. Voici quelle serait cette généalogie :

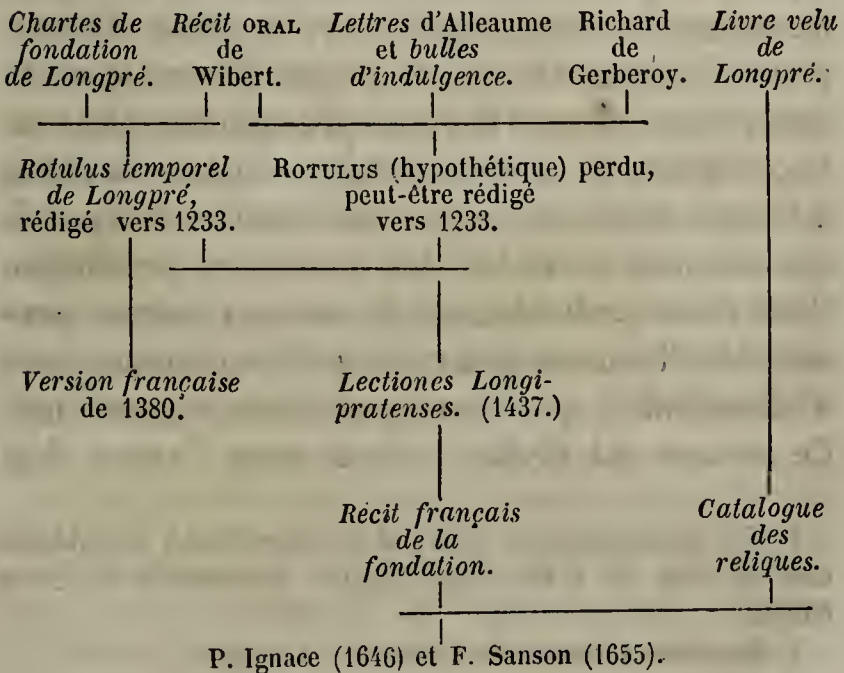

voyage de ce dernier, effectué en compagnie de Walon, n'avait point offert, jusqu'aux confins de la Picardie, d'autres incidents que ceux narrés par Richard de Gerberoy, avait trouvé commode d'en prendre, chez l'évêque d'Amiens, un récit *tout fait*, pour l'insérer, sans grandes précautions, dans le sien propre. Au XV^e^ siècle, sous la plume du rédacteur du *Status*, les deux *Rotuli*, assez inintelligemment mêlés, auraient produit le document qui nous est parvenu.

J'ajouterai que le *Status* a originairement été écrit pour être lu en chaire ; la fin, et les expressions « *dilectissimi fratres* », le montrent suffisamment : ce sermon a dû être prononcé le jour d'un des anniversaires solennels de l'arrivée des reliques, et probablement à l'occasion d'un rajeunissement du pèlerinage[1] : or, la bulle d'indulgence d'Eugène IV, dont la version française existe encore[2], comprend la ruine presque complète de la collégiale, et la nécessité de redonner du lustre à la fête commémorative, au nombre des motifs qui lui font accorder les nouveaux priviléges. C'est donc probablement le sermon même, prononcé en l'honneur de la restauration, obtenue grâce à cette bulle, que nous possédons aujourd'hui. Ce sermon est divisé, comme nous l'avons déjà

1. Un rajeunissement semblable donna lieu à la publication du récit de 1731 : voir l'épître dédicatoire de cette édition.

2. Archives actuelles de l'église de Longpré.

dit, en neuf leçons, ce qui implique une fête plus solennelle peut-être que celle qui existait avant 1437 ; les chanoines, satisfaits des paroles prononcées devant eux, auront décidé l'introduction telle quelle de ces paroles dans leur bréviaire, en remplacement de quelque ancien texte : ici, du reste, je ne puis faire que de simples conjectures, tous les livres de chœur de Longpré, sauf un seul dont je n'ai pu obtenir communication[1], ayant disparu. Aujourd'hui, des leçons empruntées à l'Écriture Sainte et aux SS. Pères ont remplacé, à Longpré, le texte du XV^e^ siècle.

Je me suis peut-être trop étendu sur le *Status et Modus* qui, en somme, ne fournit pas beaucoup de renseignements historiques intéressants : mais j'ai voulu montrer quels problèmes variés et souvent curieux peuvent offrir ces textes liturgiques, surtout dans le cas où les documents originaux, auxquels ils ont été empruntés, ne sont point parvenus jusqu'à nous.

2. *Hymnes et Séquences*. — De toutes les parties des offices spéciaux des fêtes commémoratives de susception, les leçons étaient évidemment celles qui pouvaient offrir le plus d'intérêt ; car toutes les autres, hymnes, anti-

1. Le *Liber ordinarius ecclesiæ Longiprati*, ms. sur vélin de 163 ff., acheté, en 1872, 202 fr. à la vente Bommy, par M. de Beauvillé, de Montdidier, qui a fait à mes questions, sur ce manuscrit, une réponse aussi courtoise qu'évasive.

phones, oraisons, ne nous doivent fournir, à proprement parler, aucun renseignement utile, et il n'y aurait lieu de s'en occuper que comme pouvant servir, en de certains cas, soit à déterminer l'âge de ces offices, soit à mettre sur la voie des leçons correspondantes quand ces leçons seules sont perdues : c'est ainsi que les oraisons de la fête de la main de saint Jean, conservées par les Bollandistes [1], nous apprennent l'existence à Cîteaux d'un office annuel de cette relique, et que l'hymne de saint Clément ajoutée au récit de Rostang, moine de Cluni [2], est tout ce qui nous reste de la fête célébrée dans cette abbaye le 27 juillet, et dont l'office avait probablement été composé par Rostang lui-même.

Cependant je crois qu'il convient de faire une réserve à l'endroit des poésies liturgiques (hymnes et séquences). Nous savons, en effet, que ces documents sont, pour la plupart, contemporains de l'institution de la fête, et, partant de l'arrivée de la relique, que plusieurs chartes d'envoi [3] en ordonnent la confection, ou les mentionnent expressément, que les évêques se sont fait un titre de gloire d'en composer eux-mêmes [4], enfin que beaucoup ont eu, pour rédacteurs, les auteurs

1. *AA. SS.* Jun. V, p. 660.
2. *Bibl. Cluniac.*, pp. 1489, 1490.
3. Voir plus haut, p. 76.
4. Ric. de Gerb., p. 747. — Canon. Lingon., p. 231.

même des récits de translation[1], dont nous nous sommes occupés. De plus ils paraissent avoir moins facilement varié que les leçons, et tel bréviaire (celui de Langres, par exemple) qui a changé cinq ou six fois de texte narratif, garde encore aujourd'hui l'hymne primordiale, dernier vestige de la fête solennelle d'arrivée. C'est à ce titre que je signalerai six de ces poésies sacrées, que je choisis parmi celles que m'ont fournies, en très-grand nombre, les offices spéciaux aux reliques de Constantinople.

Les deux premières sont les hymnes des premières et deuxièmes vêpres de la fête de sainte Hélène d'Athyra à Troyes (4 mai)[2]. Ces deux hymnes, fort curieuses, aussi bien du reste que l'office tout entier, nous apprennent que ce fut Jean l'Anglois qui rapporta à Troyes le corps de la sainte, et que, par conséquent, il provenait de Garnier de Traînel et de la masse commune des reliques confiées à la garde de celui-ci. Les quatre autres sont les séquences de la fête de la réception à Angers[3] du bras de saint Maurice, dont nous avons parlé plus haut[4], de la grande fête des reliques de Soissons[5], et des deux fêtes de la

1. Par ex., Rostang de Cluni pour l'hymne de S. Clément.

2. *Breviarum Trecense* (Trecis s. d. (s. XVI), in-12), ff. lxxij et suiv.

3. *Missale Andegav.*, sæc. XV (Bibl. Nat. 868, f. 260 r°).

4. Voir plus haut p. 146.

5. *Missale Suess.* de 1509 (ad festum), (Bibl. Sainte-Geneviève, BB 124, réserve); c'est le seul exemplaire connu.

Sainte-Chapelle, 11 août et 30 septembre : ces poésies [1] décrivent avec détails, dans des vers pleins d'antithèses, les reliques, objet de chacune de ces fêtes.

3. *Textes Liturgiques divers.* — Les rituels et autres recueils de règlements ecclésiastiques donnent quelquefois, à propos du cérémonial à observer dans les fêtes commémoratives, des renseignements intéressants, plutôt, il est vrai, pour les reliques elles-mêmes que pour leur translation : cependant c'est au rituel de Soissons, dans le chapitre consacré à l'organisation annuelle de la grande fête commémorative [2], que nous devons les dates exactes des deux arrivées successives des reliques de Nivelon dans cette ville.

Enfin, quelques fêtes qui avaient provoqué, à la suite de pèlerinages annuels, l'institution de confréries spéciales, donnèrent naissance à des textes populaires en latin ou en langue vulgaire, *litanies*, *complaintes*, *cantiques*, composés à l'usage des pèlerins : c'est ainsi que la translation de saint Corneille à Compiègne [3] et des reliques de saint Denis à Saint-Emmeran [4] nous ont laissé deux cantiques latins destinés à être chantés par

1. Bibl. Nat., lat. 8890, f. 36 (prose du 11 août), f. 66 (prose du 30 sept.).

2. *Rituale Suess.*, pp. 287-289.

3. Lebeuf, *Écrits sur l'histoire de France*, I, 369.

4. Edelestand du Méril, *Poésies pop. lat. ant. au XII^e s.* (p. 162).

les fidèles. M. le marquis de Rochambeau, à la suite de sa monographie intéressante de la Sainte-Larme de Vendôme[1], a également publié des litanies et une complainte en langue vulgaire, relatives à la fête commémorative de la translation de cette relique. J'ai bien constaté à Sélincourt l'existence d'une confrérie et d'un office populaire de la Sainte-Larme[2]; à la Boissière, celle d'une confrérie de la Vraie-Croix de Jean d'Alluye[3]; mais les textes nés de ces deux institutions ne paraissent point être parvenus jusqu'à nous, et mes recherches ne m'ont fourni aucun autre document de ce genre pour les reliques de Constantinople.

4. *Sermons et homélies.* — Je joindrai à la catégorie des textes liturgiques, les *sermons* et les *homélies* prêchés, soit le jour de la susception solennelle, soit aux anniversaires de cette susception, — laissant de côté la littérature parénétique générale du moyen-âge, d'où une étude attentive pourrait tirer cependant quelques textes propres à rentrer dans le cadre que je me suis tracé[4].

1. *Voy. à la Sainte Larme de Vendôme.* Vendôme, 1874, in-8°.

2. Le Merchier, *Hist. de la Sainte Larme de Sélincourt*, ch. 11.

3. Rohault de Fleury, *Instr. de la Passion*, p. 304.

4. C'est ainsi que Césaire d'Heisterbach donne, dans une de ses homélies dominicales, l'histoire des reliques apportées par Henri d'Ulmen. (Cæs. Heister. *Fasciculus Moralitatis*, Colon. 1615, in-4°, p. 122.)

Nous avons vu le sermon solennel, *plenus sermo*, tenir une grande place dans la fête primordiale : prêché en l'honneur de la relique nouvellement arrivée, il était difficile qu'il ne touchât point aux circonstances de la translation, qui était elle-même l'événement du jour, et il a de plus toute la valeur d'un témoignage contemporain ; nous avons vu le discours de Gauthier Cornut immédiatement admis aux honneurs du bréviaire.

Les sermons postérieurs des anniversaires peuvent aussi présenter un grand intérêt — les prédicateurs ayant pu se servir pour les composer, soit de traditions respectables, soit de documents aujourd'hui perdus : le *Status et Modus* de Longpré nous en a fourni un exemple. De plus le récit des miracles récemment opérés par la présence de la relique figurait nécessairement dans ces discours, et il était naturel que l'on remontât de ces miracles à ceux de la translation, et enfin à la translation elle-même. Prolongé jusqu'à des temps très-voisins de nous, cet usage a pu sauver et nous conserver, dans des textes relativement très-modernes, des faits provenant de récits anciens : un sermon, prononcé en 1700 à Longpré[1], contient ainsi des renseignements historiques, qui auraient pu suppléer, au moins en partie, à la perte complète du *Status et Modus*.

1. Ce sermon fait partie de la collection de M. Garnier d'Amiens.

IV

DOCUMENTS DIVERS.

Je réunis, dans la dernière catégorie des documents historiques nés du transport en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople, divers textes d'importance secondaire, qui n'ont pu trouver place dans les autres classes : les rares mentions que fournissent à mon sujet les *livres monastiques*, les *chroniques contemporaines* et les *inventaires de trésors*, enfin quelques *inscriptions* gravées sur les reliquaires, ou relatives aux reliques.

1. *Mentions des livres monastiques.* — Nous avons vu plus haut le prêtre Anseau demander que son nom et la provenance de la Vraie-Croix, envoyée par lui d'Orient, fussent mentionnés aux *Livres* de Notre-Dame de Paris; nous avons vu également l'inscription aux obituaires des églises enrichies de reliques, être exigée, par les chartes d'envoi des donateurs de ces reliques, comme une condition de la donation elle-même : plus tard ces mentions devaient être lues en chapitre aux anniversaires des bienfaiteurs, et demeuraient comme le témoignage perpétuel de leurs bienfaits.

Les reliques rapportées à la suite de la quatrième croisade ont donné naissance à quelques textes de ce genre, en plus petit nombre, il est vrai, qu'on n'aurait pu le préjuger : Robert de

Clari, par exemple, ne figure pas plus aux *Obituaires* de Corbie, que Pierre Capuano, malgré sa demande formelle, au *Nécrologe* de Saint-Mammès de Langres. J'ai pensé d'abord qu'une donation quelconque en rentes ou en terres, accompagnant l'envoi de la relique, avait pu être la condition expresse de l'inscription à l'obituaire, mais j'ai rencontré plus d'un exemple où le simple présent de la relique avait paru, au contraire, une raison plus que suffisante d'accorder cette marque de gratitude : c'est ainsi que, sans donation de biens, la comtesse Catherine, veuve de Louis de Blois, figure à l'*Obituaire* de la cathédrale de Beauvais, qu'elle avait enrichie de reliques venues de Constantinople [1], et Gille, dame de Vergy, au *Nécrologe* de Saint-Denis de Vergy [2] : il n'y avait donc point de règle fixe à cet égard. Si les mentions de nécrologes relatives aux envois de Constantinople sont peu nombreuses, elles sont loin d'être dépourvues d'intérêt; celle de Pierre Capuano à Notre-Dame de Paris [3], de Louis de Blois à Chartres [4], de Nivelon de Chérisy à Soissons [5], offrent des détails curieux.

A côté des nécrologes, on peut ranger les registres capitulaires qui faisaient aussi partie de

1. Dans Louvet, *Antiq. de Beauvais*, II, 323.
2. Du Cange, *Constantinopolis Christiana*, II, p. 106.
3. Id. *Ibid.*, p. 120.
4. *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, III, p. 89.
5. *Voy. litt. de II Bénédictins*, III, p. 22.

ces *livres* ecclésiastiques dont parle Anseau : quelques-uns fournissent des renseignements sur l'apport et les donateurs des reliques. Un acte du chapitre d'Amiens règle la cérémonie anniversaire de la mort de Walon de Sarton[1] : une définition du chapitre général des Cisterciens, en 1267[2], récompense d'un privilége spécial l'abbé qui avait procuré, et rapporté de Grèce à Cîteaux, la main de Saint Jean.

2. *Textes des chroniqueurs.* — Les chroniques des monastères et des cathédrales, où trouvaient naturellement place des événements aussi importants à cette époque, et aussi intéressants pour les lecteurs de ces annales, que l'arrivée d'Orient d'une relique insigne, ne doivent point être oubliés dans la longue liste des documents historiques que je passe en revue. Quelques-unes fournissent même des récits complets, évidemment intercalés dans le texte général, comme celui que nous avons détaché du *Liber in annos* de Halberstadt. Plusieurs de ces récits auraient même pu, n'eût été leur faible étendue, se joindre, soit aux *comptes-rendus officiels* de susception, comme la petite relation qui nous est parvenue de l'apport à Saint-Denis en France, en 1216, par le prieur Heimery, du corps de saint Denis de Corinthe[3], soit aux *récits contemporains*, comme

1. Viseur, p. 60.
2. *AA. SS.* Jun. V, 769.
3. *AA. SS.*, Apr. I, 740, Oct. IV, 797.

l'épisode inséré à la fin de la chronique de Raoul de Coggeshale sur la Vraie-Croix de Bromholm[1], et les aventures du chapelain impérial qui l'avait volée et apportée en Angleterre. Mais ces textes, aussi bien que les citations véritables, extraites, soit des chroniqueurs contemporains, soit des compilations postérieures, rédigées d'après des sources aujourd'hui perdues, appartiennent à l'histoire littéraire générale, dans le domaine de laquelle je dois les laisser, me contentant d'indiquer par quel point ils touchent à mon sujet.

3. *Inventaires des trésors.* — Moins intéressants, mais rentrant mieux dans les limites que j'ai cru devoir me tracer, sont les *inventaires* des trésors des monastères et des églises, ou les pièces qui en peuvent tenir lieu. Nous en avons déjà vu de plus d'une sorte : sans compter ces pancartes, ces *chartulæ* dont parlent les *Actes de Saint Othon*[2], et que j'ai mentionnées plus haut, chartes diverses, hymnes, mentions de nécrologes, actes capitulaires, nous ont offert des catalogues plus ou moins détaillés des objets apportés de Constantinople au XIII^e siècle : mais les récolements officiels, les inventaires proprement dits, rédigés, de siècle en siècle, depuis l'arrivée des reliques jusqu'à nos jours, sont d'une importance

1. Rad. Coggh., p. CXXV. — Un remaniement de ce récit se trouve aussi dans Roger de Wendower, IV, pp. 89-92. Voir la *Chron. de Dunstaple*, éd. Hearne, p. 158.

2. *Acta S. Othonis*, II, c. 30.

plus grande ; ils permettent d'abord, en plus d'un cas, de suivre pas à pas l'histoire des reliques et même celle des reliquaires ; puis un certain nombre ajoute, à la description de l'objet, une mention relative à la provenance de celui-ci, mention qui acquiert quelquefois l'intérêt d'un texte historique proprement dit : c'est ainsi que le plus ancien *Inventaire de Clairvaux*, récemment retrouvé et publié par M. d'Arbois de Jubainville[1], jette un jour tout nouveau sur le rôle joué, auprès de Baudouin I^er^, par Hugues, abbé de Saint-Ghislain, qui, revenu de Constantinople avec les présents impériaux destinés à l'abbaye, y finit ses jours sous l'habit d'un simple moine. Dans cet ordre d'idées, il est facile de comprendre que plus ces inventaires sont voisins de l'arrivée des reliques, plus la valeur de leur témoignage est grande. Le plus important de tous, à ce point de vue, est un document, rédigé précisément à l'occasion d'une translation qui vint grossir le trésor de Corbie de cinquante-quatre reliques, et que l'on jugea digne d'être annuellement fêtée, le 17 juin, sous le titre de : *Exceptio relliquiarum quinquaginta quatuor*[2]. Un *Rotulus* provenant de Corbie[3], et qui débute par un catalogue rédigé vers l'année

1. *Revue des Soc. savantes*, cinq. série, V, p. 496.

2. *Martyr. Corb.* dans Bonnefons, *Hist. Corb.* II, p. 42. — *AA. SS.* Jun. IV, 212.

3. Bibl. d'Amiens, n° 527, publié par M. Garnier dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, VIII, 377.

1200, du contenu de la Grande-Châsse (dite *ancienne prime*), de cette abbaye, se termine par une addition très-peu postérieure, intitulée : « *Sanctuarium quod Robertus, miles de Clari, attu-* « *lit* [*de*] *Constantinopoli.* » Il contient l'énumération des cinquante-quatre reliques apportées, en 1213, à Corbie, par l'historien amiénois, reliques qu'il est facile de suivre dans les inventaires postérieurs. C'est ce travail de collation qui m'a amené à constater le fait singulier mentionné plus haut : que le plus important de ces objets avait vu bientôt, dans les traditions de l'abbaye, son origine enlevée à Robert de Clari, et reportée à Charles le Chauve. Cet objet, que les descriptions des catalogues postérieurs désignent sous le nom de *Numisma Karoli*, était un disque lenticulaire de cristal, recouvert d'un côté d'un filigrane d'or, et de l'autre d'une grande médaille romaine : un vide, pratiqué au centre du cristal, contenait une statuette de la Vierge taillée dans le bois de la Vraie-Croix[1]. Le *Rotulus* le comprend parmi les reliques que vient d'apporter de Constantinople le chevalier amiénois[2] : mais, peu à peu, la légende se forme, la médaille romaine devient le portrait de Charlemagne, et c'est Léon III qui, de ses propres mains, se trouve avoir sculpté la statuette, pour en faire présent au grand empereur.

1. *Hist. du trésor de Corbie*, éd. Dusevel, n° 18, p. 51.
2. *Rotulus Corb.* l. c.; Cocquelin, *Hist. Corbeiensis*, p. 13.

4. *Inscriptions.* — Ce reliquaire, faussement attribué à Charlemagne, m'amène à parler de ceux qui, au contraire, portent avec eux leur certificat d'origine, par les inscriptions latines dont on les a ornés à leur arrivée. Ces inscriptions de reliquaires paraissent avoir été assez nombreuses ; en les gravant, on ne faisait d'ailleurs que suivre, et même (en ce qui concernait la nomenclature des reliques réunies dans une même pièce d'orfévrerie) que traduire, les inscriptions grecques dont les reliquaires arrivaient revêtus. Des châsses neuves, faites pour renfermer les reliques nues, reçurent aussi plusieurs de ces documents épigraphiques. Presque toujours rédigés en vers, ils contenaient le nom du donateur, la date de l'envoi, et souvent, comme nous venons de le dire, le catalogue des reliques contenues. Cette dernière mention n'a d'utilité aujourd'hui que pour aider à retrouver des reliquaires perdus, ou à identifier, avec quelqu'une des pièces décrites par les documents du moyen-âge, celles qui existent encore, bien que sans provenance connue. Mais les autres circonstances inscrites, soit sur les objets byzantins, soit sur les châsses fabriquées en Occident pour des reliques nues envoyées de Constantinople, ont un plus grand intérêt ; elles servent à préciser des noms et des dates que l'on chercherait vainement ailleurs. Sans les inscriptions de reliquaires de Corbie[1],

1. Du Cange, *Chef de S. Jean-Baptiste*, p. 156. — *Hist. du*

venant confirmer le titre du *Rotulus* cité tout à l'heure, on n'eût peut-être jamais pu affirmer que le pauvre chevalier de 1204 fût venu finir ses jours dans ce monastère, et l'hypothèse que son livre y eût été composé n'avait plus que le faible soutien de l'apparence matérielle du seul manuscrit qui nous en soit parvenu.

Outre les inscriptions des reliquaires, les translations des objets sacrés envoyés d'Orient paraissent avoir donné lieu à quelques autres documents épigraphiques : l'*Histoire de la translation de saint Sabin*[1] nous montre Élie, archevêque de Bari, faisant graver, en 1091, sur une plaque de marbre, une inscription qui existe encore, et où sont relatées en abrégé toutes les circonstances de cet événement. D'autres étaient quelquefois placées près des lieux où reposaient les reliques, pour servir d'avertissement et d'édification aux fidèles : la *Colonne de la flagellation*, dans l'église de Sainte-Praxède à Rome, est accompagnée depuis 1223, époque de l'arrivée d'Orient de ce monument, d'une inscription analogue[2]. Enfin d'autres encore, gravées dans les sanctuaires enrichis de reliques insignes, rappellent le nom et les bienfaits des donateurs de ces reliques. Du Cange nous a conservé celle que les religieux de

trésor de Corbie, pp. 21, 46.

1. Baronius ad. ann. 1091, n° 17. — *AA. SS.*, Febr. II, 324.

2. Bosio, *La trionfante croce*, p. 78.

Saint-Vincent-au-Bois avaient ainsi consacrée à Gervais de Châteauneuf[1], et l'on voit encore à Amalfi celles qui perpétuent le souvenir de Pierre Capuano[2].

J'aurais voulu terminer cette liste, déjà beaucoup trop longue, par l'indication de quelques traces numismatiques laissées par les reliques de la quatrième croisade : mais l'on sait que la fameuse médaille, soit-disant frappée en mémoire de la susception de la Sainte-Couronne, et si souvent reproduite[3], est apocryphe, et je n'ai dès lors à signaler en ce genre que les jetons du pèlerinage à la Face de saint Jean d'Amiens, trouvés et décrits par M. Forgeais[4].

CONCLUSION.

Ainsi que je l'ai fait entendre au début de ce travail, mon principal dessein, en l'entreprenant, était d'attirer l'attention sur l'ensemble des documents spéciaux que je viens de passer en revue : je n'ai donc point la prétention d'avoir épuisé, en quelques pages, les questions complexes que j'ai rencontrées sur mon chemin.

1. Du Cange, *Const. Christiana*, II, 112. — *AA. SS.*, Aug. V, 356.

2. Ughelli, *Italia sacra*, VII, 218. — Camera, *Ist. di Amalfi*, 249.

3. *AA. SS.* Aug. V, 356.

4. *Enseignes de Pélerinages*, 1863, pp. 90, 91.

Il est évident, en effet, qu'un examen plus approfondi des sources manuscrites et des leçons liturgiques augmenterait rapidement le nombre des matériaux déjà recueillis, et que ce dépouillement amènerait forcément à retrouver l'indication de nouveaux objets envoyés de Constantinople en Occident — tandis que, par contre, un récolement direct et plus exact des objets eux-mêmes pourrait, par le retour à l'origine de chacun d'eux, accroître également le nombre des documents écrits dont j'ai eu à m'occuper. Ces deux ordres de recherches faites parallèlement, bien qu'en sens contraire, semblent donc de nature à amener des résultats assez féconds. La quatrième croisade, en raison de la prise d'une ville où les empereurs grecs avaient réuni la fleur des trésors religieux de l'Orient, est, il est vrai, de tous les épisodes de l'histoire générale des guerres saintes, celui qui pouvait, à priori, fournir, à une étude de ce genre, les matériaux les plus nombreux. Mais les souverains de Constantinople n'avaient point dépouillé complètement, de leurs trésors religieux, la Terre-Sainte et les provinces de l'empire; et les autres croisades, — aussi bien que les événements postérieurs relatifs aux principautés latines d'Orient — offriraient certainement une moisson d'autant plus riche qu'elle paraît avoir été jusqu'à présent plus longtemps négligée. Il sera même permis d'affirmer qu'à l'exception des reliques carlovingiennes (reliques dont l'attribution pour-

rait en plus d'un cas être rectifiée) il n'existe en Occident qu'un très-petit nombre d'objets religieux originaires d'Orient, dont la provenance ne remonte à quelqu'une des expéditions d'Outre-mer, et que, par conséquent, l'histoire de l'envoi et de l'arrivée de ces reliques constitue une partie spéciale, et souvent importante, de l'histoire générale des croisades. Il faut d'ailleurs insister encore sur ce fait mentionné plus haut : « *que ce ne sont pas les dépouilles insignes, transportées dans les sanctuaires de premier ordre, qui fournissent les matériaux historiques les plus considérables* », et qu'on a souvent davantage à espérer de la translation dans un monastère obscur d'une relique de second ordre : et en conclure de nouveau qu'une étude plus attentive, et pénétrant plus profondément dans l'histoire ecclésiastique locale, accroîtrait notablement le nombre des documents déjà publiés.

Si, quittant ces considérations d'histoire littéraire, l'on se place au point de vue archéologique, l'on arrive à des conclusions analogues. Là encore le premier dépouillement, dont le tableau joint à ce mémoire présente les résultats, doit être regardé comme n'ayant fait qu'effleurer la question. En France, il est vrai, où la mode (même en ce qui touche aux choses extérieures du culte) a toujours joué un si grand rôle, beaucoup des produits religieux de l'art grec ou latin du moyen-âge ont successivement disparu : les troubles de

la Réforme et la Révolution ont sacrifié presque tous les autres. Mais, hors de France, il en reste un grand nombre à étudier, et — comme les limites géographiques, indiquées plus haut, ne sont rigoureuses que pour la quatrième croisade et les événements immédiatement subséquents — rien ne s'opposerait à ce que des recherches nouvelles sortissent de ces limites, pour trouver un nouvel aliment. Ici encore, ce serait sur les points de second ordre qu'une étude attentive donnerait, j'en suis sûr, les résultats les plus féconds. Et si l'on supposait bien établie la double liste :

1° *Des objets religieux envoyés d'Orient en Occident*, depuis Charlemagne jusqu'en 1453 ;

2° *Des objets de fabrication orientale, existant actuellement sans origine déterminée ;*

Serait-il impossible d'arriver, par une collation exacte, d'abord à rectifier les attributions fausses dont les légendes monastiques fourmillent à l'endroit des reliques et des reliquaires, et, en second lieu, à retrouver la provenance, et, partant, l'âge de la plupart des pièces byzantines dont on ignore l'origine? et l'histoire de l'art n'y gagnerait-elle point assez pour faire cesser les sourires qui accueillent encore souvent toute recherche relative à ces objets, vénérés par nos pères, mais traités aujourd'hui avec un dédain ou une indifférence, qu'expliquent, sans les justifier, les attaques superficielles et vieillies de Baillet et de son école?

INVENTAIRE-SOMMAIRE

D'APRÈS LES DOCUMENTS CONTEMPORAINS

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES

DE CONSTANTINOPLE

ENVOYÉES EN OCCIDENT A LA SUITE DE LA IV^{e} CROISADE

1204-1261

I Envois officiels :

1 Quart et demi de Venise,
2 Quart de l'Empereur,
3 Quart et demi des évêques latins,
4 Envois postérieurs du clergé latin d'Orient.

II Apports privés :

1 Vénitiens,
2 Latins.

III Objets de provenance byzantine, mais d'attribution ou de date d'envoi encore incertaine :

1 Italie,
2 France et Belgique,
3 Rhin et Halberstadt.

Explication des Abréviations

(Nic.) = Nicolas de Thingeyrar
(St.) = *Statutum civit. Hierusalem*
(Du C.) = Du Cange *C. P. Christ.* II
(Ant) = Antoine de Novogorod
(TL) = Témoignage latin

(Ch.) = charte
* = reliquaire byzantin
(f.) = figure de reliquaire
(i.) = inscription latine
(e.) = inscription grecque
(s. r.) = sans reliquaire

	LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'envoi	PORTEURS	Destinat
Ant.	*C. P., St Michel*	* Croix de triomphe de Constantin	1204		*Henri dolo*
—	— *Ste Sophie*	* Ampoule du S. Sang de Béryte	—		—
—	— *Ste Marie de Blachernes*	* « *Creppa* » du chef de St Jean B.	—		—
		* Bras de St Georges	—		—
		Crucifix miraculeux	—		—
		Corps de Ste Lucie	1205		*Seigne de Ve*
Du C.	*C. P., Ste Agathe*	— de Ste Agathe	—		—
	—	Fragm. du bras de Ste Agathe.	—		—
Ant.	*C.P.,Pantepoptès*	Un saint clou	1205		—
		Saintes Epines	—		—
Ant.	*C.P., SS. Apôtres*	Fragment de la colonne de la flagell.	—		—
		Pectoraux impériaux	—		—
		Couronnes impériales	—		—
		« *Vasa turchina* et *jaspina* »	—		—
		— *amethystina cum signis arabicis*	—		—
		— *murrhina* »	—		—
		Icones et statues	—		—
		Pierreries de la Pala d'Oro	—		—
	C.P.Résurrection	Colonnes de la Résurrection	—		*Thomas rosini*
		Quadrige	1205		*Seigne de Ve*
		* Vraie croix d'Hélène	1204	Volées par Dondedio Bo	—
		Nombreuses reliques	—	(de' Fornari)	—

UX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
SE (*St Marc*)	Andreas Dandulus d. Muratori XII 331	Existe encore	(e. i. f.) *Venezia e le sue lagune* II 73
— —	—	—	(e. f.) — II 71-72
— —	—	—	(f.) — II 75
	—	—	
- (*St Georges*)	—	—	Didron XX p. 314
— —		Existe encore	F. Cicogna *Bibl. Venez.* 61
ISE (*St Georges*)	Andreas Dandulus l. c Mar. Sanudo p. 534	—	
LE ?	—	?	
ISE (*St Ubald*)	Cornelius VIII 287	Existe encore	
ISE (*St Marc*)	Rhamnusius, *De Bello CP*no p. 132	—	*Venez. e l. s. lag.* II 74
— —	— — —	?	
— —	— — 133	Existe encore	
— —	— — 130		
— —	— — —		
— —	— — —		
— —	— — —		
— —	— — —		
— —	— — 129	Exist. encore	Didron XX 164-176, 208-214
ISE ?	*Epistolæ Innoc. III* XI, 76		
— *Pl. St Marc*	Marinus Sanutus p. 534	Existe encore	
ES (*St Laurent*)	Ogerius Panis p. 58. Jacobus de Voragine 44	Existe encore	
- (*Dominicains*)	— —	?	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Porteurs	Destinataires
		Un rubis de mille marcs	1204	Barozzi, maître du Temple en Lombardie qui en fut dépouillé à Modon par Henrico Belamuto et Guglielmo de Porto-Venere, Génois	*Innocent*
		Un parement d'autel	—		—
		Une icone de trois marcs d'or	—		*Le Temple*
		Une — de dix marcs d'argent	—		—
		Deux croix d'or	—		—
		Deux cents topazes, émeraudes et grenats	—		—
		Une ampoule de cristal	—		—
		Une chapelle d'argent doré	—		—
		Deux calices et une ampoule d'argent	—		—
		Reliques nombreuses	—	—	—
		* Vraie Croix dans un reliquaire estimé 12 mille livres en 1223	1205	?	*Philippe-Auguste*
		* Fragment des langes de N.-S.	—		—
		Ste Epine — « *De purpura et capillis Domini* »	—		—
Ant.	*C. P. Bucoléon*	Côte et dent de St Philippe	—		—
		Vraie Croix dans un reliq. d'or	?		
		Un rubis	—		—
		Deux vêtements impériaux	—	?	—
Stat.	*C. P. Bucoléon*	* Sainte couronne d'Epines	1239	Jacques et André dominicains	*Saint Louis*
—	—	Epine du Puy	—		—
—	—	Vraie croix (grand morceau)	1241	?	—
—	—	Ste Lance	—	—	—
Nicol.	—	Ste Eponge	—	—	—
—	—	Manteau de pourpre	?	—	—
Stat.	—	St Sang	1241 à 1246	—	—
Ant.	— *Ste Sophie*	Les « *drappeaux d'Enfance* »		—	—
Stat	—	Vraie croix (petit morceau)	—	—	—
Ant.	—	St Sang de Béryte	—	—	—
Stat.	—	Le « *Carcan* »	—	—	—
—	—	La *Sainte-Toëlle*	—	—	—
Ant.	—	Fragment de la Pierre du Sépulcre	—	—	—

ux de dépôt	témoignages	Sort des objets	descriptions
s (*puis peut-e* Rome)	*Inn. III Epist.* VIII 47, Ogerius Panis ad ann.	?	
—	—		
?	—	?	
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
gênes	Ogerius Panis ad ann.	?	
aint-Denis	(Ch.) dans Félibien *Preuves* p. cxv, Rigordus p. 59	Disparu en 1793	(f.) Félibien p. 536; cf. pp. 215-16 223
—	—	—	
—	—	—	Félibien, pp. 301-537, *Tresor*, 2
—	—	—	
—	—	Perdu	Félibien, p. 573
—	—	du temps de Félibien	
s(*Notre-Dame*)	*Necrol. eccl. Paris.* IV 110		
?	Rad. de Coggheshale p. cj	?	
—	—		
s(*Ste Chapelle*)	(Ch.) *Arch. Nat.* K. 166 n. 67, Gauthier Cornut, etc.	Existe encore (s. r.)	(f.) Gosselin
uy (*auj. Saint-ienne*)	(Ch.) dans Gissey, 387	Existe encore	
s(*Ste Chapelle*)	Guill. de Nang. II 191, Albericus. 573, M. Paris 491	Le reliq. seul subsiste	(f.) Morand p. 44
—	— — —	Disparu vers 1804	
—	— — —		
—	Philippe Mousket, v. 30860	Détr. en 1792	
—	(Ch.) *Arch. Nat.* K 166 n° 67 — *Inventaire* de 1341	Existe encore	
—	— —	Détr. en 1792	
—	— —	—	
—	— —	—	
—	— —	Perdu en 1804	
—	— —	Détr. en 1792	
—	— —	Existe encore	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Porteurs	Destinat
Ant.	*C. P. Ste Sophie*	Lait de la Vierge	1241 à 1246	?	*St-Louis*
Stat.	—	Fragment du St Suaire		—	—
—	—	Linge du Lavement des pieds	—	—	—
Nicol.	— *Bucoléon*	Verge de Moyse	—	—	—
Stat.	— *St Jean-B.*	Occiput de St Jean-Baptiste	—	—	—
Ant.	— *Monast. de Calojean*	Chef de St Blaise	—	—	—
		Chef de St Clément	—	—	—
Stat.	*C. P. Bucoléon*	Chef de Saint Siméon	—	—	—
	?	Titre de la Croix	—	—	—
	?	*Grand Camée*	—	—	—

Reliques détachées du trésor de Saint Louis après 1239

(1)	Une épine	Venise	1241	And. Dandulus 352	
	Un clou	—	—	—	
	1 Epine	Senlis (N.-D.)	1242	*Gallia* l. X 1416	
	—	Vincennes (Ste Chapelle)	1241	*Gallia* VII 257	
	1 épine et reliques de N.-S.	Tolède	1248	(Ch.) d. Marianus 794	
	Reliques de la Passion	Rheims	?	*Inventaire de Rheims* 9	
	V. Croix	Alverna (Toscane)	1250	Salimbene, 121	
	Reliquaire d'or	Roger de Provins à St-Quentin	1251	Colliette II 639	
	Frag. de la V. Cr.	St-Quentin (Collégiale)	—	—	
	1 Epine	Valence en Espagne	1256	(Ch.) d. Gosselin 187	
	1 épine et Fr. de la V. Croix	Vicence	1259	— d. Barbaranus II, 111	
	1 Epine	Séez (FF. Mineurs)	—	— d. Martène *A. C.* I 1348	
	—	St-Maurice d'Agaune	1261	— d. Aubert 228	Existe en

ux de dépôt	Témoignages	Sort des objets	Descriptions
s(*Ste Chapelle*)	Ch. *Arch. Nat.* K 166 n° 67 — *Inventaire de* 1341	Détruit en 1792	
—	— —	—	
—	— —	—	
—	— —	—	
—	— —	—	Morand, p. 47
—	— —	?	— p. 43
—	— —	—	— p. 43
—	— —	Détr. en 1792	Morand, p. 47
?	Durandus *Rationale*, p. 545 *Inv.* de 1573 — (Ch.) de 1343	? Existe encore	(f.) Morand, p. 58

1 Epine	Mont Saint-Eloi	1261	(Ch.) d. Rayssius 207	
—	Barcelone (Dominicains)	1262	— d. Touron I, 484	
V. Croix, 2 épines, rel. de T. S.	Vezelai	1267	— d. *AA. SS.* Jul. V 210	
1 Epine	Liège (Dominicains)	—	— d. Fisenius p. 17	
Croix avec reliques de N.-S.	Clermont-Ferrand	1269	— d. Touron I 477	
1 Epine	Blois (N.-D. du Bourg-Moyen)	—	— Martène, *Th. Anecd.* I, 426	
Vraie croix et 1 épine	Paris (Ste Trinité)	1270	Baro, *Ann. Ord. Trin.*, 1270, n. 8	
1 Epine	Ecosse			
1 Epine	Bergen (Apostelkirke)	1274	*Izl. Annalar* ad. ann.	
— et reliques	Monreale en Sicile	—	Pirrhus I 463	
V. Croix	Royal-Lieu	1308		Existe encore
—	Liège (St Laurent)	1340	(Ch.) d. Martène *A. C.* I 1452	
Rel. de la Passion	Spire	1370		
V. Croix	Bourges (Ste Chapelle)	1372	(Ch.) *Arch. Nat.* J. 185 n° 6	
1 Epine et reliques	Bruges (Eckhoute)	1406	Beaucourt, p. 309	
Reliq. diverses	Paris (Notre-Dame)	?	*Invent. de N.-D.*, p. 13	
Epines	Troyes (Cath.)	?	Lalore, p. 26	Existe encore
V. Croix et épines	Royaumont	?	*Coll.* Gaignières 5472, p. 3	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Porteurs	Destinat
Const. Porph.	*C. P. St Théodore au Chrysotriclinion*	Sceptre romain	1241 à 1246	?	*St-Lo*
	— St Etienne de Daphné	Croix triomphale	—	Chevalier Guy....	—
Ant.	*— Bucoléon*	Manteau de la Vierge	—	?	—
Stat.	— —	Fragment du Roseau	—	—	—
T. L.	*C. P. Bucoléon*	*Croix processionnelle avec V. Croix	1203	Robert de Clari	*Abbay de Cor*
—	—	*Fragment de la V. Croix (nouvelle prime)	—	—	—
—	—	*Linge teint du St Sang	—	—	—
—	—	*Croix de cristal avec V. Croix	—	—	—
—	—	*Reliques de St Maurice	—	—	—
—	—	*« *Numisma Karoli* »	—	—	—
—	—	*Croix double avec V. Croix	—	—	—
—	—	*Dent de S. Christophe	—	—	—
—	—	*Bras de St Marc	—	—	—
—	—	*Doigt de St Jean-Baptiste	—	—	—
—	—	Reliquaires vus par Cocquelin : *Dimidium zonæ B. M. V*	—	—	—
—	—	Reliquaires vus par Cocquelin : *Ampulla cum camisia B. M. V.*	—	—	—
—	—	Reliquaires vus par Cocquelin : *Dens et de Capillis S. Nicolai*	—	—	—
—	—	Reliquaires vus par Cocquelin : *Digitus S. Helenæ*	—	—	—
—	—	Reliquaires vus par Cocquelin : *De cilicio S. Marthæ*	—	—	—
—	—	Jaspe portant une inscription grecque	—	—	—
—	—	*Vas per se habens de spinis Coronæ Domini*	—	—	—
—	—	Reliques diverses perdues avant Cocquelin	—	—	—
		*Table de reliques de Constantin	1210	Hugues de St-Ghislain	*Abbaye de Clairva*
		*Croix d'or avec vraie croix	—		
		Sourcil de St Jean-Baptiste	—		—
		Reliques diverses dans la Table d'Amaury	—		—

;ux de dépôt	Témoignages	Sort des objets	Descriptions
is(*Ste Chapelle*)	*Inv.* de 1573 — (Ch.) de 1343	Existe encore	(f.) Morand, p. 57
is(*Ste Chapelle*)	Vinc. Bellov., p. 73. Dongois f. 7	Détr. en 1792	— 23
	Inventaire de 1341	—	
	— 1573	—	
Corbie	*Rotulus n°* 3 *Trésor* p. 19	Disparu	(i) *Trésor*, p. 21
—	— 1 — 20	—	— 20
—			
	— 6 — n° 1	Existe s. r.	— n° 1
—	— 2 — n° 2	Perdu	(i) — 2
—	— 52 Cocquelin p. 14	Existe s. r.	— 12
—	— 5 — 12-13	Disparu	— 18
—	— 4 — 11-12	—	(i) Du Cange *Chef* 156, *Trésor* 20
—	— 34	Existe s. r.	*Trésor* n° 21
—	— 21	—	— 37
—	— 23	Existe *	— 39
—	— 15 Cocquelin p. 12	Existe s. r.	
—	— 17 — —		
—	— 41 — 14	—	
—	— 45 — 16	—	
—	— 46 — —	—	
—	— 49	Perdu	
—	— 9	—	
—	— 13, 14, 19, 26-29, 32, 35, 36, 38, 40, 43, 45, 47-49, 51, 53, 54	Perdus avant Cocquelin	
Clairvaux	*Inventaires de Clairvaux* A 2, B 4, C. 14	Disparu	
—	— B 3	—	
—	A 3 B 2, C. 20	—	
—	— — —	—	

	LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'envoi	PORTEURS	Destinataires
		Reliques diverses dans la Table des Anges	1210	Hugues de St-Ghislain	*Abbaye de Clairvaux*
		*Sainte Larme	1208		*Bernard de Morey*
	C. P. Bucoléon	*Phylactère avec Vraie Croix Reliques des SS. Etienne, Thomas et Eustache	1208		*Ponce Chapon*
		Saint Sang	1224		*Arnoul de Lot*
	C. P. Bucoléon	*Bras droit de St Jean (du couronnement des Empereurs)	1263		*Eudes de Cicon*
		*Phylactère avec Vraie Croix	?		*Gauthier de Courtr*
		*Doigt de St Jean-Baptiste	1221		*Pierre Valencienn*
		*Vraie Croix	1205		*Philipp de Nam*
		*Epines et couronne d'or	—		—
		Reliques diverses	—		—
		*Phylactère avec Vraie Croix	—		—
		*Phylactère avec V. Croix			
		Reliques diverses	1207		*Simon Beaumo*
			—		
		Châsse pleine de reliques	1208		*Thoma de Walco*
		Médaille d'or	—		—
		*Vraie Croix	1205		*Gérard de Walco*
		Reliques diverses	—		
Sagas	*C. P. S. Pierre*	Dragon de Sigurd, roi de Norvège	?		*Ville de Brug*
		Saint Sang	1239	Warin, arch. de Thessalonique	*Abbaye d'Anchi*
		Reliques des SS. Mathias et Barnabé.	--		
		Fragment du bras de St Etienne	—	—	—

EUX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
Clairvaux	*Inventaires de Clairvaux*, A 1, B 1, C 13	Disparu	
Pierre-lez-Sé-incourt.		Existe encore s. r.	
on (*cathédrale*)	(Ch.) dans Meynis (Append.)	Existe encore ?	Roh. de Fleury, 358
ims (*St-Remy*)	(Ch.) dans Marlot, I, 336	?	
Citeaux	3 ch. dans *AA. SS.*, Jun. IV, 768-9	Disparu en 1707	(e) Du Cange *Chef* 182
lle (*St-Pierre*)	Office ancien	Existe encore	(f) Roh. de Fl. 132, 349
lenciennes (*St-Jean*)	Inscr. du reliquaire dans Outreman 226.	Existe encore	(i)
mur (*St-Aubin*)	Ch. dans Galliot, V, 358	Existe encore	*Ann. de Namur* IX 389
—	—	—	
—	—	?	
Floreffe	*Chron. rimée de Floreffe*, p. 72	Existe encore	
ourtray (*N.-D.*)	(Ch.) *Arch.* de N.-D. de Courtray	Existe encore	(f) Roh. de Fl. 152, 328
—	—		
Liessies	Ch. d. Molanus, f. 66, *Chron. an. Laud.*, p. 713		
—	Lipsius (Justus), *Opera* II, 682		(f) Just. Lips. l. c.
Walcourt	*Chron. Anon. Laud.*, l. c.	Existe encore	
—	—		
ruges *puis* Gand		Existe encore	(f) Schiern
Anchin	(Ch.) d. Rayssius, p. 59		
—	—		
—	—		
—	—		

	LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'envoi	PORTEURS	Destinataire
		Fragment du chef de St Clément	1239	Warin, arch. de Thessalonique	*Abbaye d'Anchin*
		Menton et une dent de St Georges	—	—	—
		* Pied de Ste Marthe	—	—	—
Ant.	*C. P. St-Michel*	« Junctura arietis Abraham »	—	—	—
		Reliques des SS. Côme et Damien	—	—	—
		* Croix d'or avec Vraie Croix	1206	Anonyme, chapelain anglais de Baudouin Ier, qui avait volé ces objets	
		Vraie Croix	—		
		* Deux doigts de Ste Marguerite	—		
		Une croix d'argent, anneaux impériaux	—		
		Reliques diverses	—	—	
		* Encolpion impérial avec saphir et jaspe gravés	1205	Martin, abbé de Paris	*Philippe de Souab*
		Vraie Croix	1206	?	*Léopold, d'Autriche*
		Reliques diverses	—		
			—		

UX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
Anchin	(Ch.) d. Rayssius, p. 59		
—	—		
—	—		Boll. Jul. VII, p. 24.
—	—		
—	—		
Bromholm	Rad. de Coggeshale, p. cxxv. Rog. de Wend., IV, p. 90		
Wamby	—		
St-Alban	Rog. de Wendower l. c.		
—	—		
n Angleterre	—		
?	Guntherus, n° xxvi		
ienfeld	*Chronicon australe*, p. 321	Existe encore	
—	—	—	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Partageants	Destinata
		*V. croix d. un reliq. byzantin	1205	Garnier	*Eglis*
Stat.	*C. P. Bucoléon*	« *Paropsis* » de la Cène	—	de Trainel	*de Tro*
		Chef de S. Philippe	—	—	—
		Bras de S. Jacques le Majeur	—	—	—
Ant.	*Athyra*	Châsse et corps de S. Hélène d'Athyra	—	—	—
		Fragm. du chef de S. Victor	1206	—	*Pierr*
		Fragm. du chef de S. Victor	1212	—	*de Cor*
Ant.	*C. P. St-Etienne*	*Chef de St Etienne	1205	Nivelon	*Chapit*
Nicol.	— *Bucoléon*	Doigt de St Thomas	—	de Chérisy	*de Soiss*
		« *Corona capitis S. Marci* »	—	—	—
		Une S. Epine	—	—	—
		Frag. du manteau de la Vierge	—	—	—
		Lait de la Vierge	—	—	—
		« *De panno Cænæ* »	—	—	—
		« *Corona capitis et costa S. Blasii* »	—	—	—
Ant.	*C. P. Ste-Sophie*	*Chef de S. Jean	1206	—	—
Nicol.	— *Bucoléon*	— de S. Thomas	—	—	—
		*Cinq grandes croix avec V. Croix	—	—	—
Nicol.	*C. P. Bucoléon*	Fragm. de la Verge de Moyse	—	—	—
—	— —	— du Roseau	—	—	—
Ant.	— —	*Voile de la V. dans son reliquaire	1205	—	*Hetvide,*
		Bras de St Eustache	—	—	*besse de N*
		Reliques de la Passion	—	—	—
		— diverses	—	—	—
		Tête de St Jude	1206	—	—
		*Deux phylactères d'or avec V. Croix	—	—	—
		Reliques ?	—	—	?
Stat.	*C. P. Bucoléon*	Bras de S. Jean-Baptiste	1205	—	*Abbaye*
		Chef de S. Jacques de Perse	1206	—	*St-Jean d*
		Chef de S. Denis l'Aréopagite	1206	—	*Abbay*
		V. Croix	—	—	*de Longp*
		*Cubitus de St Etienne	1205	—	*Chapit*
					de Châl
		St Sang	1205	—	*Chapit*
					de Nam
		*Table avec V. Croix et reliques des 12 apôtres	1206	Conrad de Krosigk	*Chapitre*
					Halberst
		*Fragm. du crâne de St Etienne	—	—	—
		*Tibia de St Pierre	—	—	—

EUX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
YES (*Cathédr.*)	Camusat *Promptuarium*, f. 116	Rel. dét. en 1793	(e.f.) Coffinet, 196-7
—	— —	Disparu en 1792	—
—	— Albericus, 441	—	(i.) Grosley, I, 379
—	Inscr. du reliquaire	—	Coffinet, 189
—	(Ch.) dans Camusat f. 27 ; cf. f. 116	—	— 182, 213
SENS	— d. Du Cange *C.P. Christ* II 140	?	
RIS (*St-Victor*)	—		
SSONS (*Cathédr.*)	Anon. Suess. 268; Alb. 441 ; *Marl. Suess.* (d. *Voy. de II Bénéd. III* 22)	Brûlé au XVI^e^ s.	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
OISSONS (*N.-D.*)	Anon. Suess. 269.; (Ch.) d. D. Germain 445	Disparu en 1793	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— —	—	—	
— (*St-Pierre*)	(Ch.) d. *Gallia* X 130	?	
-JEAN DES VIGNES	Anon. Suess. l. c.	Brûlé au XVI^e^ s.	
—	—		
ONGPONT-S.-AISNE	Anon. Suess. l. c.	Existe encore ?	
—	—		
HALONS-S.-MARNE	Ch. d. *Gallia* X 129. Albericus 441	Existe encore	(e. f.) Poquet, *Longpont*, 63, 69
NAMUR	Ch. d. Rayssius p. 7	?	
HALBERSTADT (*Cathédr.*)	*Chron. Halb.* 77. (Ch.) d. *Thür.* — *Sæchs. Mitt.* X. II, 271	Existe encore	Habern, p. 45
—	—	—	—
—	—	?	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Partageants	Destinataire
Ant.	*C. P. SS. Apôtres*	* Chef entier de S. Jacques, frère du Seigneur	1206	Conrad de Krosigk	*Chapitre Halberstad*
		* Main et bras de Ste Euphémie	—	—	—
		* Tibia de S. Mathieu	—	—	—
		* Châsse extérieure du crâne de St Etienne	—	—	—
		Trois ampoules pour le St Chrême	—	—	—
		Parement et 3 ornem. d'autel	—	—	—
		Pourpres impériales, 4 bannières, 2 corporaux, 1 aube de soie	—	—	—
		1 ciboire et un plat d'argent	—	—	—
Ant.	*C.P. Ste-Sophie*	1 encensoir grec	—	—	—
		* Reliques de la Passion	—	—	—
		* Bras de St Simon	—	—	—
		— de St Barnabé	—	—	—
		— de St Clément	—	—	—
		* Cubitus de St Etienne	—		
		* Reliques de la Vierge	—	—	—
		* Reliques des SS. Laurent, Cosme et Damien, Jean et Paul, Georges, Procope, Théodore, Démétrius, Abel le Juste, Processus et Martinianus, Pantaléon, Hermolaus, Hermagoras	—	—	?
		Reliq. diverses de St Jean-Bapt.			
		— St Pierre	—	—	
		— St André	—	—	
		« *Caro S. Pauli* »	—	—	
		« *Scapula St Philippi* »	—	—	
		St Sang	—	—	
		Doigt de St Nicolas	—	—	
		Reliques de St Jean Chrysostôme	—	—	
		— de St Jean l'Aumônier	—	—	
		— de St Grég. de Nazianze	—	—	
		— de St Basile	—	—	
		Fragm. du chef de Ste Magdeleine	—	—	
		Reliques de Ste Lucie	—	—	
		— de Ste Marguerite	—	—	
		— des SS. Cather. et Barbe	—	—	
		* Phylactère d'or avec V. Croix	1205	Benoît de Ste Suzanne	*Innocent I. Envoi inter cepté par l'*
		* Deux textes d'évang. avec rel.	—	—	
		* Serinium plein de reliques	—	—	*Hongrois*
		Douze coffrets d'ivoire	—	—	*George, frère*
		Livres	—	—	*de Savin, Ré*
		Cinq anneaux, perles, « *grammata* » *v batdachini; ij examita; ij*	—	—	*dominus Gojan.*

X DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
LBERSTADT Cathédr.)	*Chron. Halb.* 77 (Ch.) d. *Thür.* — *Sæchs. Mitt.* X. II, 271	Existe encore	Habern, l. c.
—	(Ch.) d. *Thür.* — *Sæchs. Mitt.* l. c.		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—	Exist. encore	(e.)
—	—		
—	—		
—	*Chron. Halberst.* l. c.	Existe encore	Habern, p. 45
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
?	—	—	—
Hongrie	*Epist.* Inn. III. VIII. 127	?	
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Partageants	Desti
		» *pallia; v carpeta; vj buc-*	1205	Benoît de	*Envoi*
		» *cararij; panni Saracenici;*	—	Ste Suzanne	*cepté*
		» *ij cameloti, chirotecæ, mar-*	—	—	*Hong*
		» *supia* »	—	—	*Georg*
		Trois ampoules de baume	—	—	*de Sav*
		Trois sacs d'aloës	—	—	*domin*
					Gojan
Ant.	*C.P. Couvent voisin de St-Luc*	Corps de St Denis de Corinthe	1205	Pierre Capuano	*Innoc*
		Bras de S. Blaise	1205	—	*Chap*
		Genou de S. Siméon	—	—	*N-D de*
		Fragm. des Vêtements de la V.	—	—	—
		Reliques diverses	—	—	—
Ant.	*C. P. S. Mammès*	Chef de St Mammès	1208	—	*Walo*
					Damp
Ant.	*C. P. SS. Apôtres*	*Corps de St André	1208	—	*Thoma*
					d'An
		Un parement d'autel	1205	Martin de Pairis	*Lut*
		?	?	—	*év. de*
					Henri,
					Strasb
		Reliques diverses	?	—	*Div*
		*Ostensoir d'or avec V. Croix	1205	—	*Abb*
		*Lait de la Vierge	—	—	*de Pa*
		Fragm. du chef de St Jean B.	—	—	—
		Bras de St Jacques le Majeur	—	—	—
		Fragm. du Sépulcre de la V.	—	—	—
		Pied de St Cosme	—	—	—
Ant.	*C. P. Ste-Sophie*	Fragm. du chef de St Cyprien	—	—	—
		Dent de St Laurent	—	—	—
		Reliques de St Cristophe	—	—	—
		— de St Georges	—	—	—
		— de St Théodore	—	—	—
		— de SS. André et Philippe	—	—	—
		— de martyrs, confesseurs et vierges.	—	—	—

DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
ONGRIE	*Epist.* Inn. III. VIII. 127	?	
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
puis Saint-s)	*Instr. transl.; Epist. Inn. III* d. Félibien *pr.* 157		
Notre-Dame)	*Necrol. Paris.* d. *Cart. de N.-D. de* P. IV 17	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
ANGRES	(Ch.) d. Martène *Thesaurus* I, 179	Existe s. r.	
	—		
AMALFI	(Ch.) d. Ughelli VII, 206; Matteo d'Amalfi.		
BALE	Guntherus n° XXIV		
BOURG (*puis* ÜTTEREN)	Buchinger 173		
llemagne)	Ott. Sanbl. *Chron.* p. 906		
PAIRIS	Guntherus l. c. Bulle du card. Pileus		
—	—	—	Exist. en 1650
—	—	—	
—	—	—	
—	Guntherus l. c.		Exist. en 1785
—	—		— 1650
—	—		?
—	—		Exist. en 1650
—	—		?
—	—		Exist. en 1650
—	—		—
—	—		—
—	—		
—	—		

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi	Donateurs	Destin
Ant.	*C. P. Ste-M. Evergèle*	Fragm. de la croix de St André	1212	A. archev. de Patras	*Gui de*
		Vraie croix	1215	Jean, arch. de	*Guill*
		Fragm. du St Sépulcre	—	Neopatras	*ab*
		Reliq. des SS. Georg. et Antoine	—	—	*de Gem*
		Doigt triomphal de St Nicolas	—	—	—
		« *Pannus sericus deauratus* »	—	—	—
		Une dent de St Jean-Baptiste	1216	Warin, arch. de Thessalonique	*Ab*
		* « *Jaspis in quo celata est imago crucifixi* »	?	Jean,	*de Fal*
		* Croix avec reliques diverses	—	arch. de Mitylène	*Abbe* *Clair*
		Bras de St Maurice martyr	?	N. de Rouen, ar. de Philippes	*Chap* *d'An*
		« *De vitta B. M. V.* »	1232	Moyses, Romonerensis ep.	*Lambe*
		Reliques de St Philippe	—		*de Br*
		* Vraie croix de Manuel Comnène	1241	Thomas, évêque d'Hierapetra et d'Arcadia	*Jea*
		Reliques diverses	—		*d'All*
		* Table de la Vraie Croix	1244	Elias, 2e général des Franciscains	—
		* Grande croix avec V. Croix	?	Lambert de	*Abb.*
		* Vase d'or avec St Sang	—	Noyon, cha-	*Jean d*
		* — d'arg. av. huile de St Demétrius	—	pelain de Baudouin I et	—
		* — d'arg. avec reliq. de St D.	—	prévôt de St	—
Ant.	*C. P. Bucoléon*	Bras de St André	—	Michel de C.P	—
		— de St Pantaléon	—	—	—
		Fragm. du bras de St Blaise	—	—	—
		— — de St Nicolas	—	—	—
		2 fragm. des côtes de St Clément	—	—	—
		2 dents de St Timothée	—	—	—
		« *De vestimentis et lecto B. M. V.* »	—	—	—
		« *Manna sepulcri S. Johannis E.* »	—	—	—
		« *De Zona B. M. V.* »	1230	Gauthier, prév. de Ste M. de Cinctura à C.P.	*Lamber*
		« *Fragm. brachii S. Blasii* »	—		*de Br*
		Reliq. des SS. Laurent et Etienne	—		
		« *De globo S. Stephani* »	1232	Anselme, prév. de Ste Magdeleine de C. P.	*Lamber* *de Br*
T. L.	*C. P. Ste-M. de Panecrante*	Fragm. du chef de St Philippe	1245	Léger, doyen de Ste Sophie et Gauthier, doyen de Panecrante	*Geoff* *de M*

DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
Reims	(Ch.) d. Marlot II 477	?	
mbloux	(Ch.) d. Molanus f. 65	?	
—	—		
—	—		
—	—		
—	—		
lempin	(Ch.) d. Buzelinus I 139		
airvaux	*Inventaires de Clairvaux* A 12, B 9, C 7	Disparu en 1792	
—			
ngers	*Office* de la fête	?	
s (*St-Lam-*	(Ch.) d. Rayssius 319	?	
—	—		
ssière, *puis* é	(Ch.) d. d'Hozier *Armorial* reg. 111 p. 22	Existe s. l. rel.	(f.) Roh de Fl. 123-4, 303
ortone	Venuti	Existe encore	(f. e.) Roh. de Fl. 91
ns (*St-Jean Vignes*), puis	(Ch.) Bibl. Nat. supp. lat. 11004 f. 121	Existe encore	
s	—		
n des Vignes	—	Brûlé au XVI^e^ s.	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
s (*St-Lam-*	(Ch.) d. Rayssius 319	?	
—			
s (*St-Lam-*	(Ch.) d. Beaucourt 174	?	
ur d. Fossés	(Ch.) d. Du Cange *C. P. Christ* II 93	Disparu en 1793	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'apport	Porteu
Ant.	*C. P. St-Luc*	Corps de St Anastase de Perse	1204	*And. Vala*
T. L.	*C. P. Ste-M. près de Ste-Sophie*	Corps de St Siméon	1205	*And. Baldo Ang. Dros*
—	*C. P. Ste-Hélène*	— de Ste Hélène martyre	1211	*Aycardo, cha*
—	*C. P. Psychosostra*	— de St Jean d'Alexandrie	1215	*Roaldo, pri St Dani*
—	*C. P. Pantepoptès*	— de St Paul martyr	1222	*Giac. Grimo Caravel*
		— de St Paul év. de C. P.	1226	?
—	?	— de Ste Marine	1230	*Giovanni de*
—	*C. P. Periblepte*	— de St Paul, ermite	1241	*Giacomo Lar*
—	?	— de St Eutychius	1246	?
		— de Ste Barbe	1258	*Rafael Ba*
—	*Mésembrie*	— de St Théodore	1267	*Marco Dau G. Pand*
		Reliques diverses	—	

DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
(*Ste-Trinité*)	Cornelius IV 558		
(*St-Siméon*)	And. Dandulus p. 331		Boll. Oct. IV p. 20
(*Ste-Hélène*)	— 338		
(*St-Daniel*)	*Traslazione di S. Giovanni*		
(*St-Georges*)	Mon. anon. S. Georgii		
(*St-Laurent*)	Cornelius XI 174		
(*Ste-Marine*)	Andr. Dandulus 346		
(*St-Julien*)	— 352		
(*St-Raphaël*)	Fabianus Cretensis d. *AA. SS.* Apr. I 547		
(*St-M.Cruc.*)	Cornel. II 180		
(*St-Sauveur*)	Andr. Dandulus 366; *AA. SS.* Jun. II 27		
—	Cornelius II 267		

	LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'apport	PORTEUR
		Chef de Ste Anne et pallium d'autel	v. 1206	*Anon. pour C*
		Reliques de St Pierre		*rine de B*
		— de St André		—
		Fragments de la V. Croix dans la Table d'Amaury	v. 1206	*Artaud, Tem de la pa*
		*Fr. du chef de St Minas	—	*Louis de*
		*Phylactère	—	—
		*Petite table avec V. Croix	—	—
		Chef de St Barnabé et rel. diverses	—	—
		Fr. du chef de St Marc et rel. div.	—	—
		Chef de St Domistre et rel. div.	—	—
		*« *De oleo imaginis B.M.V. ultra Damascum* »	—	—
		Chef de St Jean Chrysostôme	—	—
		Une Ste Epine	1205	*Wibert, chap*
		Reliques de l'Enfance de N.-S.	—	*d'Alleaume*
		— de la Passion	—	*Fontaines*
		— de la Vierge	—	—
		— des Prophètes	—	—
		— de St Jean Baptiste	—	—
		— des Apôtres	—	—
		— des Martyrs	—	—
		— des Confes. et des Vierges	—	—
		*Reliquaire d'argent	—	—
		*Diptyque d'argent	—	—
		*Triptyque en bois doré	—	—
		Ornements	—	—
		*Scrinium d'ivoire	v. 1210	*Baudoui*
		*Vase d'or plein de reliques	—	*de Beauvo*
Ant.	*C. P. S. Théodore Studite*	*Face de St Jean Baptiste	1206	*Walon*
		Fragm. de la mâchoire de St Jean	—	*de Sarton*
		Bras de St Georges	—	—
Ant.	*C. P. S. Georges de Mangana*	Chef de St Georges	—	—
		Doigt de St Georges	—	—

1. Walon de Sarton avait d'abord pris, puis rendu à la masse commune : 1° le ch St Christophe que rapporta plus tard Gervais de Châteauneuf; 2° le bras de St Eleu qui ne reparaît plus.

x de dépôt	témoignages	Sort des objets	descriptions
hartres	*Necr. Carn.* (Mabillon *Nov. An.* 384)	?	
eauvais	*Kal. Belvacense* (DuCange *Chef* 105)	?	
—	—	—	
airvaux	*Invent. de Clairvaux* (1504) n° 2	Détruit en 1793	Lalore pp. 21-22
—	— n° 8	—	(e.) — pp. 24-25
—	— n° 10	—	(e.) — pp. 18-20
—	— n° 12	—	(e.) — pp. 68-69
—	— n° 25	—	— p. 36
—	— n° 26	—	— pp. 50-51
—	— (Lalore *Trés. de Cl.* p. 52)	—	— p. 52
—	*Inv. de Clairvaux* (1741) Lalore p. 14	—	— p. 14
—	—	—	
puis Paris	— Lalore p. 52		— p. 52
ngpré-les-	(Ch.) d. Dom Grenier v. 244 f. 111	Disparu	
orps SS.	*Invent.* ancien —		
	—	—	
	—	—	
	—	—	
	—	—	
	—	—	
	—	—	
	—	—	
	Dusevel p. 192	Existe encore	(e.) Dusevel 192
	—	—	—
	—	—	—
	Lectiones Longipratenses	Disparus	
nt St-Martin	(Ch.) dans le *Cartul. du Mont St-Martin* f° 37	?	
—			(e. f.) Du Cange *Chef*
ns (*Cath.*).	Ricard. de Gerb.	Existe s. l. r.	138
- (*St-Jean*)	—	?	
Picquigny	—	—	
aresmoutier	—	—	
Sarton	—	—	

	LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'apport	PORTE
		(Chef de St Boniface)	1207	*Hugu*
		Reliques de la Passion	—	*de Beau*
		— de St Cosme	—	—
		— de St Basile	—	—
		Dent de St Nicolas	—	—
		*Table avec Vraie Croix	—	—
Ant.	*C. P. Bucoléon*	Chef de St Paul (apocryphe)	1268	*Anonym*
		Ms. de la *Métaphysique* d'Aristote	1210	*Isabelle de* ?
Stat.	*C. P. Bucoléon*	Doigt de St Etienne	v. 1220	?
Stat.	*C. P. Bucoléon*	Fragment du chef de St Mathieu	1212	*Gerve*
		*Chef de St Christophe	—	*de Châte*
		*Vraie croix	—	—
		Main droite de St Jacques	—	—
		Doigt de St Nicolas	—	—
T. L.	*C. P. S. M. Périblepte*	Chef de St Clément	1206	*Dalm*
		Corps de S Germain de Constantinop	?	*de Ser* *Chevalier*
		Bras de St Antoine, ermite « *cum carne* »	1214	*Gauthier* · *kaert de*
		*Croix d'or avec Vraie Croix	1206	*prév. d* *Clerc anc*
		Reliques diverses		*Maes*
		*Siegeskreuz de Nassau	1208	*Henri d*
		*Calice d'or avec Vraie Croix	—	—
Ant.	*C. P. Ste-Sophie*	*Chef de St Pantaléon	—	—
		*Croix d'or avec Vraie Croix	—	—
Ant.	*C. P. Ste-Sophie*	*Croix venant de Ste Sophie	—	—
		*Dent de St Jean-Baptiste	—	—
		*Table avec Vraie Croix	—	—

UX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
T St-Quentin	Inscr. latine du reliquaire	Disparu	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	*Narré de la V. Croix du Mt St-Quent.*	—	Du Cange *Notes à Joinv.* p. 314
Longpont	*Epist.* Clem. IV (*AA. SS.* Jun. VII 401)	?	
Paris	Albericus 453	Brûlé peu ap.	
Auxerre	*Hist. episc. Autiss.* (Labbe *Bibl. n. mss.* I 493)		
). de Chartres	*Mart. Carnut.* (*Cart. de N.-D. de Ch.* III 53)		
'incent-au-Bois	Inscr. d. Du Cange C. P. Christ. II 112		
	—		
	—		
	—		
Cluni	Rostangnus Cluniacensis	Disparu	
ort (*Corrèze*)	*Lectiones Bortenses* (d. les *AA. SS.* Jul. III 678)		
Bruges N.-D.	*Liber cat. albus* (d. Beaucourt 56, 73)		
estricht (auj. ome)	Renier de Snoys (d. Pertz XVI 659)	Existe encore	(e. f.) Gretser, *De S. Cruce* 2453
euben (auj. Lim-ourg)	Charte dans Beyer 275	Existe encore	Weerth 5 et s.
Laach	Inscript. lat. du reliquaire		Browerius II 123
logne (*St-Pan-aléon*)	(Ch.) d. Lacomblet II 14; — *Ann. Col. Max.* ad annum		
—	*Necr. S. Pantal* (d. Würdtwein IV 11)		
Heisterbach	Cæs. Heisterb. *Dialogus* IV, 30		
--	— VIII, 54, *Fasciculus*, 122	Existe encore	(i. e.) Weerth 1.
ève (*St-Euchaire*)	Inscr. du reliquaire	—	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi présumées	Porteur ou destinat. présumés
T. L.	*Samos*	Corps des SS. Grég. et Théodore	?	
	Mopsueste	— de S. Nicétas, martyr	av 1360	
T. L.		— de S. Nicétas, goth	?	
		— de S. Ligorius	?	
		*Bras de S. Pantaléon	1204	
		La *Nicopeïa*	—	
		Vraie Croix de Maria Augusta	—	
		— d'Irène	—	
		Table de Constantin Dalassène	—	
		— analogue au *Siegeskreuz*	—	
		Pièces d'orfèvrerie byzantine	—	
		Vases de pierres taillées	—	
		Menton de S. Jean Baptiste	v. 1206	*Env. par Bon de Montfer*
Ant.	*C. P. SS. Apôtres*	Corps de S. Grégoire de Nazianze	v. 1206	*?*
—	—	de S. Jean Chrysostôme	—	*?*
		Chef de S. Jacques le Mineur	1208	*Pierre de Ca*
Ant.	*C. P. Porte d'Or*	— de S. Diomède	—	—
		Corps de S. Macaire	—	—
		— de S. Vitus	—	—
		— des SS. Cosme et Damien	—	—
		Chef de S. Pancrace	—	—
		Main de S. Philippe	—	—
		Bras de S. Georges	—	—
		Reliques des SS. Innocents	—	—
		— de S. Zacharie	—	—
		Une Ste Epine	—	—
		Vraie Croix	—	—

X DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES OU CONJECTURES MODERNES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
E (*St Zacharie*)	*AA. SS.*. Aug. IV 770		
(*St-Raphael*)	Off. (*AA. SS.* Sept. IV 6)		
(*St-Nicolas*)	*AA. SS.* Sept. V 38		
(*St-Laurent*)	— — IV 57		
(*St-Marc*)	Conjecture archéologique	Existe encore	(e. f.) Didron XX 314
—	—	—	Didron XX 307
—	—	—	(e. f.) Roh. de Fl. 104
—	—	—	— 103, 395
—	—	—	(e.)Didron XX 314,315
—	—	—	(e.) — 312
—	—	—	Labarte I, 319
—	—	—	Didron l. c.
AOSTE	Conjecture. V. Du Cange *Chef* 153	Existe encore	
E (*Vaticane*)	Conj. des *AA. SS.* Mai II 455	Existe encore	
	— — Sept. IV 694	—	
FI (*St-Pierre*)	Ughelli VI, 243, 287	Existe encore	
—	—	—	
Cathedr.	Camera p. 46 n.	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi présumées	Porteur ou destinat présumés
		« *Lipsanum Prodomi* »	v. 1245	*?*
		Reliques des SS. Côme et Damien	?	*Jean de Beau*
		— —	—	—
		Chef de saint Blaise.	?	*?*
		« *Cerebrum Prodomi* »	?	*Envoyé p* *Etienne du P*
		Osselet de la main de S. Jean B.	?	*?*
		Vraie Croix.	1204	*?*
		De vestimentis B. M. V.	—	—
		De capillis S. Joh. Baptistæ et De ligno decoll. ejusd.	—	—
		* V. Croix dans un reliquaire d'or	1206	*Walon de S*
		* V. Croix dans un grand reliq. d'or	?	*Enguerra*
		* Reliquaire dodécagone en cristal	—	*de Boves*
		« *Numismata* »	1213	*Robert de C*
		Ste Véronique	—	—
		Bourses de reliques	?	*?*
		Bourses de reliques	1206	*?*
		* Croix d'or	1206	*Jean l'Angl*
		Textes d'évangiles	—	—
		Coffrets d'ivoire	—	—
		Pierres gravées	—	—
		Bourses de reliques	—	—
		Reliquaire d'or avec Vraie Croix	?	*?*
Nicol.	*C. P. Bucoléon*	Bras de St André	?	*Gille, dame Vergy*
Ant. Stat.	*C. P. St Jean Calybite* — *St Suaire*	Chef de St Jean Calybite Saint Suaire	v. 1206 —	*Olhon de la R* —
Nicol.	*C. P. Bucoléon*	Saint Mors	av 1220	*Chevalier an*
		* Vraie Croix	v. 1208	*Ponce de Chapo*

UX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES OU CONJECTURES MODERNES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
ARIS (*N.-D.*)	Conjecture. Vient peut-être de la Ste Chapelle	Existe encore	(e.) Didron XX 313
LUZARCHES ARIS (*N.-D.*)	Saussayus, 27 sept. Conj. des *AA. SS.* Sept. VII 418		
MELUN	Conj. des *AA. SS.* Febr. I 338		
ON *puis* NOGENT-ROTROU	Du Cange Chef p. 150; *AA. SS.* Jun. IV 752		
TEAUDUN (*Ste-Magdeleine*)	Conj. de Du Cange. *C.P.Chr.* II 104		(e). Du Cange l. c.
BEAUVAIS — —	Conj. de Louvet II 323, d'après une charte de 1205		
AMIENS	Conj. de Du Cange *Chef* 138	Disparue	(e. f.) Du Cange l. c.
ACLET (*aujour.* IIENS)	Tradition —	Existe encore —	(i.) Cat. de l'Exp. d'Amiens (1860, n°s 115-116)
CORBIE — —	Bonnefons, *Hist. Corbeinsis* f. 671 D. Grenier 169, f. 154 v° —	Existe encore —	(e.) *Trésor* p. 52 (f.) D Grenier
SOISSONS	D. Germain p. 165		
YES (*St-Etienne*) — — (*Musée*) — — (*Cathéd.*)	Conjecture — — — —	Existe encore — — — —	(e.)
JAUCOURT VERGY	Conjecture. Peut-être un de ceux de Clairvaux Conj. de Du Cange *C.P.Chr.* II 106	Existe encore	Labarte I 331, Roh. de Fl. p. 131
ESANÇON — (*Cathéd.*)	Conj. Voir *AA. SS.* Jan. II 313 — Chifflet *de Linteis* p. 32	 Disp. en 1792	(e.) (f.) Chifflet l. c.; Roh. de Fl. 236, 308
PENTRAS (*St-Siffrein*) ON (*St-Etienne*)	Conj. et tradition *Obituarium Lugdun.* p. 43	Existe encore	(f.) R. de Fl. 174, 320; Terris.

LIEUX D'ORIGINE	ÉNUMÉRATION DES OBJETS	Dates d'envoi présumées	PORTEURS OU DESTINATA présumés
	Corps de St Agapit	1206	*Thomas de Walcou*
	Chef de Ste Gertrude	1205	*Albert, comt Dagsbourg*
	Dent de St Pierre	—	
	Pierreries	—	—
	Fragment de la couronne d'épines	?	?
	Encolpion d'or	1206	*Clerc anony*
	Bourses de reliques	?	?
	« *Pars maxillæ S. Georgii* »	?	*Thierry de L*
	Reliques de Ste Elisabeth	—	—

UX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES OU CONJECTURES MODERNES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
LIESSIES	Conj. des *AA. SS.* Aug. III 528	?	
(*Ste-Gertrude*)	Jean d'Outremeuse, cité par d'Outreman, 266		
UR (*St-Aubin*)	—		
E (*St-Lambert*)			
HUYS	Outreman 268		
MAESTRICHT	Outreman 267; Gretser 2457	Existe encore	(f.) Gretser l. c. Bock et Willemsen p. 236
—	Conjecture	—	
GROETRAET S MAESTRICHT	Récit moderne dans les *AA. SS.* Apr. III 137		

	Lieux d'origine	Énumération des objets	Dates d'envoi présumées	Porteurs ou destinata présumés
		Bras de St Jacques le Mineur	1206	*Martin de P*
		— de St Barthélemy	—	—
		St Sang de Béryte	—.	—
		Reliques de St Pierre	—	—
		— St Thomas	—	—
		— St Matthias	—	—
		— St Marc	—	—
		— St Ignace, martyr	—	—
		— St Blaise	—	—
		— St Sébastien .	—	—
		— St Erasme	—	—
		— St Clément	—	—
		— Stes Suzanne et Aurélie	—	—
		— St Cyriaque	—	—
		Bras de St Léon, pape	—	—
		Chef de Ste Thècle	—	—
		Reliques de Terre-Sainte	—	—
		Grand onyx	?	*?*
		*Croix byzantine de bois sculpté	?	*?*
Ant.	*C. P. Bucoléon*	Cheveux de St Jean	1208	*Henri d'Uln*
		*Table av. frag. de la « *Zona B. M.*	—	—
		*Icone de la Vierge [*V.*»	—	—
		*Table de la Vierge	—	—
		» — de St Démétrius	—	—
		*Grand émail avec V. Croix	1208	*Henri d'Uln*
		*V. Croix dans un reliquaire d'or	—	—
		*Onyx ovale avec Vraie Croix	—	—
		Reliques	—	—
		Bourses de reliques	?	*?*
		*Diptyque d'ivoire	1206	*Conrad de Krosig*
		*Pierre de St Etienne	—	

EUX DE DÉPÔT	TÉMOIGNAGES OU CONJECTURES MODERNES	Sort des objets	DESCRIPTIONS
AIRIS (*Alsace*)	Bulle de 1380 (Arch. de Colmar)		
—	—		
—	Buchinger II 278	Ex. en 1785	
—	—	— en 1650	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	—	
—	—	Exist. en 1785	
—	Guntherus p. xx. Paraissent plutôt provenir de T. S. que de C. P.	?	?
SCHAFFOUSE	Conjecture d'Hurter I 763	Existe encore	(f.) *Anz. f. Schw. Gesch.* 1856 n° 3
RHEINAU puis ZURICH	Conjecture d'Hurter l. c.		
TRÈVES	Browerius 101		(e.) Browerius l. c.
ST-NICOLAS	— 103		(e.) —
TRÈVES	— 102		(e.) —
ST-NICOLAS	— —		(e.) —
—	— —		(e.) —
UNSTERMAYFELD	Browerius 123		Browerius 123
LOGNE (*Ste-M. ad Gr.*)	Conj. de Weerth 12, 14	Existe encore	Weerth 12, 14
ACH (auj. *Aix-l-C*)	—	—	(f.) Bock *Karls. d. G. Kap.* 145
ULMEN	Beyer II *Mittelrh. Urk.* II lxxxiv	—	
ÈVES (*S-Euchaire*)	Conjecture	Exist. encore	Bock et Willemsen 236
HALBERSTADT (*Cath.*)	Augustin p. 80	Existe encore	(f.) Augustin l. c.
	Habern l. c.	—	

INDEX DES OUVRAGES

CITÉS EN ABRÉGÉ DANS L'INVENTAIRE-SOMMAIRE

Acta Sanctorum Bolland. (Réimpression)
ALBERICUS Trium Fontium *Chronicon* éd. Leibnitz (Hanoveræ 1698 4°)
Annalar Istenzkir éd. Arna-Magn. (Hauniæ 1847 4°)
Annales archéologiques de Didron (Paris 8°)
— *de la Société archéol. de Namur*
Annales Cotonienses maximi, (Pertz *SS. RR. Germ.* XVII)
ANONYMUS SUESSIONENSIS, dans le *Rituale Suessionense*, éd. Poquet (Paris 1856 4°)
Anzeiger für schweizerische Geschichte (Zürich 8°)
AUBERT (Ed.) *Trésor de St Maurice* (P. 1872 4°)
AUGUSTIN (C. F. B.) *D. Diptychon zu Halberstadt*, dans les *Mittheilungen (Neue) d. Thür.-Sæchs. Vereins*, VII 2. 1844
BARBARANUS *Historia Ecclesiastica di Vicenza* (1649-1653 4°)
BARO (Bonav.) *Annales ordinis S. Trinitatis* (Roma 1684 f°)
BEAUCOURT DE NOORTVELDE *Description de Notre-Dame de Bruges* (Bruges 1773 4°)
BEYER *Mittelrheinisches Urkundenbuch* (1850 8°)
BOCK *Karls den Grosse Pfalzcapelle* (1867 8°)
BOCK et WILLEMSEN *Antiquités de S. Servais* (Maestricht 1873 8°)
*BONNEFONS *Historia Corbiensis* (P. Bib. N. lat. 17143)
BROWERIUS *Annales Trevirenses* (Leodii 1670 f°)
BUCHINGER *Parisiensis abbatiæ antiquitates* (d, Hugo, *Sacræ antiq. monumenta*, Stivagii, 1725-1731 f°)
BUZELINUS *Gallo-Flandria* (Duaci 1615 f°)
CAMERA *Istoria di Amalfi* (Napoli 1836 8°)
CAMUSAT *Promptuarium sacr. ant. Tricass. diocœsis* (Trecis 1610 8°)
CÆSARIUS HEISTERBACENSIS *Dialogus miraculorum* (Colon. 1850-7 12°)
— *Fasciculus moralitatis* (Colon. 1618 f°)
* *Cartulaire du mont St-Martin* (P. Bib. N. lat. 5478)
— *de N.-D. de Chartres* (Chartres, 4°)
— *de N.-D. de Paris*, éd. Guérard (Paris 4°)
CHIFFLETUS *De linteis sepulchralibus Christi* (Antw. 1624 4°)
Chronicon australe (dans Freher, *SS. RR. Germ.* I 327 et s.)
— *Halberstadense*, éd. Schatz (Halberstadt 1839 4°)
Chronique rimée de Florèffe (Chroniq. belges VIII)
CICOGNA *Saggio di Bibliografia veneziana.* (Ven. 1847 8°)
COCQUELIN *Historia Corbiensis* éd. Garnier (Amiens 1849 8°)
COFFINET *Trésor de Troyes* (dans les *Mém. de la Soc. de l'Aube* XIX)
COLLIETTE *Mémoires de Vermandois* (Cambrai 1772 4°)
CORNUTUS (Gualterius) *Hist. Susceptionis S. Coronæ* (*Rec. des Hist. de la France* XXII)

Cornelius (Flam) *Ecclesiæ Venelæ Monumenta* (Ven. 1749, 18 v. 4°)
*Dongois *Mémorial de la Ste Chapelle* (Arch. Nat. LL. 619)
Du Cange *Traité du chef de St Jean-Baptiste* (P. 1665 4°)
— *Notes à Joinville* (P. 1668 f°)
— *Constantinopotis Christiana* (P. 1680 f°).
Durand *Trésor de St Marc* (d. les *Annales. Arch.* de Didron XX)
Durandus *Rationale divinorum officiorum* (Neapoli 1860 in-8°)
Dusevel *Lettre à Boucher de Perthes* (*Mém. de la S. d'Emul. d'Abbeville*, 1849-52)
Félibien *Histoire de St Denis* (P. 1706 in-f°)
Fisenius *Historia Leodiensis* (Leodii 1676 f°)
Galliot *Histoire de Namur* (Liège 1790 12)
Germain (D) *Histoire de N.-D. de Soissons* (P. 1677 4°)
Gissey *N.-D. du Puy* (Lyon 1620 8°)
Gosselin *Notice sur la Sainte Couronne d'épincs* (P. 1828 8°)
Gretserus (J) *De sancta cruce* (Ingolstadt 1616 f°)
Grosley *Œuvres inédites* (P. 1812 8°)
Guillelmus de Nangiaco *Chronicon*, éd. Geraud (P. 1843 8°)
Guntherus *Historia Constantinopolitana* (d. Basnage, *Antiq. lectiones* IV p. j-xxj)
Habern (C. M.) *Kürz Nachricht v. d. Domkirchen zu Halberstadt* (Halb. 1739 4°)
Historia episcoporum Autissiodorensium (D. Labbe, *Bibl. nova mmss.* I)
Hozier (d') *Armorial* (P. 1738-1768 f°)
Hurter *Histoire d'Innocent III* (tr. Jæger) (P. 1840 8°)
Instrumentum translationis S. Dionysii Corinth. (*AA. SS.* Apr. I 740)
Inventaires de Clairvaux (*Rev. d. Soc. savantes* 5e s. V)
— *de la Ste-Chapelle* (*Rev. archéolog.* V)
* — *de Rhcims* (Bib. Nat. supp. lat. 11576 f. 9)
— *de N.-D. de Paris* éd. Fagniez (P. 1874 8°)
Jacobus de Voragine *Chronicon Genuense* (Muratori IX)
*Jean d'Outremeuse (Cité dans Outreman p. 266)
**Katendarium Betvacense* (cité dans Du Cange *Chef* p. 105)
Labarte *Hist. des arts industriels au moyen-âge* (P. 1873-4, 3 v. in-4°)
Lacomblet *Urkunden f. Geschichte d. Niederrheins* (Düsseldorf 1846 4°)
Lalore *Probationes cultus SS. Trecensium* (Trecis 1870, 4°)
Lectiones Bortenses (dans les *AA. SS.* Mai III 678)
* — *Longipratenses* (ms. de M. Garnier à Amiens)
**Liber catenatus albus Brugensis* (cité d. Beaucourt, p. 56)
Lipsius (Justus) *Opera omnia* (Antw. 1637 f°)
Louvet *Antiquités du diocèse de Beauvais* (Beauvais, 1635 2 v. 8°)
Marianus *De rebus Hispanicis* (d. l'*Hispan Itl.* Fft. 1603 f°)
Marlot *Historia Remensis* (Lille 1666-1679 f°)
Martyrologium carnutense, dans le *Cartulaire de N.-D. de Chartres* IV
Meynis *Notice sur les reliques de l'église de Lyon* (Lyon 1865 8°)

Mittheilungen (D. Thür.-Sæchs. Vereins) (Halle 8°)
Molanus *Indiculus sanctorum Belgii* (Lovanii 1593 8°)
Monachus anonymus S. Georgii *Translatio S. Pauli martyris* (d. *AA. SS.* Jul. II, 639, 641)
Morand *Hist. de la Ste-Chapelle* (P. 1790 4°)
Mousket (Philippe) *Chronique rimée* (*Chr. belg.*, II et IV)
**Narré touch. la V. Croix du M. St-Quentin* (Arch. de la Somme)
Necrologium Carnotense, *dans le Cartul. de N.-D. de Chartres* IV
— *S. Pantaleonis Coloniensis* (d. Würdtwein *Nova subsidia* IV)
Obituarium Lugdunense (Lyon 1867 4°)
Ogerius Panis *Annales* (d. Pertz XVIII, et dans les *Atti della soc. Ligure* I)
Otto S. Blasii *Chronicon* (d. Muratori *SS. RR. Italie* VI)
Outreman (P. d') *Constantinopolis belgica* (Tornaci 1643 4°)
Paris (Matthæus) *Historia major Angliæ* (éd. Wats. 1640 f°)
Petrus de Natalibus *Catalogus sanctorum* (Vicentiæ 1493 f°)
Poquet (Abbé) *Monographie de Longpont* (1869 8°)
Pirrhus (Rochus) *Sicilia Sacra* (Panormi 1733 f°)
Radulphus de Coggheshale *Opera* (éd. Duncin 1852 4°)
Rayssius *Hierogazophylacium belgicum* (Dūaci 1628 in-12)
Reinerus Leodiensis *Annales* (d. Pertz XVI)
Ricardus de Gerboredo *Adventus Facici S. Johannis Bapt.* (d. *AA. SS.* Jun. V 640)
Rigordus *Gesta Philippi Augusti* (*Hist. de la France*, XVII)
Rogerius de Wendover *Chronicon*, éd. Engl. Hist. Soc. (1841-45 5 v. in-8°)
Rohaut de Fleury *Mémoire sur les instruments de la Passion* (P. 1870 4°)
Rostangnus Cluniacensis *Exceptio capitis S. Clementis* (d. la *Bibliotheca Cluniacensis* p. 1481 et s.)
Sanudo (Marino) *Vite dei duchi veneziani* (d. Muratori XXII)
Saussayus *Martyrologium Gallicanum* (P. 1638 2 v. f°)
Schiern *Bemærkninger om k. Sigurds Jorsàlafarer Dragefigurer* (d. les *K Danske Vidensk. Selsk. Oversigter*) (Kjœb, 1859 8°)
Terris *Le St Mors de Carpentras* (Carpentras 1874 8°)
Traslazione di S. Giovanni (Venezia 1520 4°)
Trésor de Corbie, éd. Dusevel (Amiens 1861 12)
— *de St Denis* (P. 1715 12)
Touron *Hommes illustr. de l'ord. de St-Dominique* (P. 1743-1749 4°)
Venezia e le sue Lagune (Venez. 1847 4 v. 4°)
Venuti *De cruce Cortoniensi* (1781 4°)
Vincentius Bellovacensis *Memoriale* (d. les *Hist. de la Fr.* XXI p. 73)
Voyage littéraire de deux bénédictins (1717-1730 3 v. in-4°)
Weerth (Aus'm) *Das Siegenkreuz d. byzantin. Kàiser* (Bonn. 1866 f°)
Würdtwein *Nova subsidia diplomatica* (1784 8°)

AMOR VVOLFE
EDOVE·FE·NONNE
AMOR NONPVO

MÉMOIRE

SUR

VINGT-QUATRE ESTAMPES

ITALIENNES DU XV^e SIÈCLE

DÉSIGNÉES SOUS LE NOM D'ESTAMPES DE LA COLLECTION OTTO.

Par M. G. Duplessis, membre résidant.

Lu dans les séances des 14 janvier et 4 février 1874.

On désigne communément sous le nom d'estampes de la collection Otto une série de vingt-quatre planches appartenant à l'école Florentine primitive. De chacune de ces estampes on ne connaît jusqu'à ce jour qu'une seule épreuve. Deux grandes ventes faites récemment en Allemagne ont appelé de nouveau l'attention sur ces gravures, chacune de ces collections contenant une des pièces ayant autrefois fait partie du Cabinet Otto. Ces deux estampes ont été acquises par la France et la Bibliothèque nationale s'est vu adjuger l'une d'elles pour la somme de 2,780 francs. Grâce à cette conquête pacifique, les artistes et les érudits peuvent aujourd'hui, sans sortir de notre pays, se

rendre un compte exact du caractère particulier et du mérite incontesté qui a rendu justement célèbre cette suite unique aujourd'hui dispersée.

Rappeler les fortunes diverses de cette série de planches introuvables, indiquer les collections publiques ou privées où ces précieuses épreuves sont abritées aujourd'hui, en donner une description aussi exacte et aussi complète que possible qui permette aux curieux de les reconnaître, si un heureux hasard leur en faisait tomber une épreuve sous les yeux, dire également ce qui les recommande à l'attention des délicats, indiquer, autant qu'il sera possible, le nom de l'artiste qui les composa et du graveur qui les reporta sur le métal, telles sont les questions que nous nous sommes posées et que nous avons tenté de résoudre.

Le baron de Stosch, qui possède un nom célèbre parmi les antiquaires, découvrit le premier ce fameux lot d'estampes chez un marchand de Florence et s'en rendit acquéreur pour une somme peu importante. On sait que la plus grande partie de l'existence de cet amateur se passa en Italie, qu'il vécut à Rome jusqu'à l'année 1731, époque à laquelle il vint définitivement se fixer à Florence. Il occupait les loisirs que ses fonctions diplomatiques lui laissaient à rechercher des objets d'art destinés à augmenter les collections énormes qu'il avait rassemblées. A côté de ses tableaux, de ses dessins, de ses manuscrits, de ses armes, de ses vases, de

ses statues et de ses pierres gravées antiques, se trouvait également une collection d'estampes qui était classée dans un ordre géographique et qui n'occupait pas moins de trois cent vingt-quatre volumes, comme le constate le « Catalogue abrégé de l'Athlas du feu baron de Stosch, en 324 tomes in-folio, grand papier impérial avec cartes, planches et desseins », imprimé à la suite de la « Description des pierres gravées du feu baron de Stosch, dédié à son Éminence Monseigneur le cardinal Alexandre Albani, par M. l'abbé Winckelmann, bibliothécaire de Son Éminence, à Florence, 1760, in-4° ». Quelque soin que nous ayons mis à étudier ce catalogue, malheureusement fort sommaire, nous n'avons su découvrir dans quel volume avaient pu trouver place ces vingt-quatre estampes, et nous serions assez disposés à croire qu'elles ne furent pas réunies par le baron de Stosch à sa Collection proprement dite, qu'elles avaient été classées à part dans quelque portefeuille et qu'elles étaient considérées par lui comme trop précieuses pour être confondues avec des pièces dans lesquelles l'art occupait souvent assez peu de place. Ce qui semblerait donner à cette opinion plus qu'une apparence de vraisemblance, c'est que la Collection topographique du baron de Stosch, acquise dans son ensemble par la Bibliothèque impériale de Vienne, ne comprenait pas les planches qui nous occupent, celles-ci ayant été léguées par leur propriétaire à un de ses parents,

M. Henri Guillaume Muzel, surnommé Stosch-Walton, qui habitait Berlin.

A la mort de H. G. Muzel, 1783, ces estampes furent acquises en vente publique à Berlin par Pierre-Ernest Otto, négociant à Leipzig. Celui-ci, né le 1er juin 1724, mourut le 18 février 1799. Une immense fortune lui avait permis de réunir des spécimens admirables de la gravure à toutes les époques et de former une collection très-considérable ; mais, malgré le nombre et la valeur des estampes qu'il possédait, les vingt-quatre estampes anonymes qui nous occupent ici avaient une large part dans l'attrait singulier qu'offrait le cabinet d'Otto ; aussi, lorsque Duchesne aîné visita Leipzig, en 1827, s'arrêta-t-il tout exprès dans cette ville et son premier soin fut-il, dès qu'il eut obtenu l'autorisation de visiter les portefeuilles d'Otto, de demander à voir ces estampes uniques dont la réputation était européenne : « Mon premier soin, en arrivant, dit-il, fut de demander à voir les anciennes gravures d'Italie, parmi lesquelles devaient se trouver 24 pièces décrites par Huber, dans son Manuel des Amateurs de l'Art, comme gravées par Maso Finiguerra, orfèvre florentin, qui, ainsi qu'on le sait, trouva moyen d'imprimer des planches gravées[1]. »

Le savant abbé Pietro Zani avait, bien long-

1. Voyage d'un iconophile. Paris, 1834, p. 209.

temps avant Duchesne aîné, visité la collection de P.-E. Otto ; il avait connu le propriétaire, avait pu s'entretenir avec lui et avait été tout particulièrement frappé par cette série d'estampes qu'il n'avait jamais vues ailleurs. L'enthousiasme que l'abbé Zani avait manifesté pour ces estampes lui valut de la part du possesseur une véritable gracieuseté. C'est Zani lui-même qui nous en fait part en quelques mots[1] et c'est lui aussi qui nous dit la grâce parfaite avec laquelle Otto se dessaisit en sa faveur d'une pièce de cette collection, *Tobie conduit par l'Ange*. L'abbé Zani, forcé dans la suite de se défaire de cette précieuse estampe, *colpa soltanto delle mie critiche circostanze*, dit-il, la vendit en même temps qu'une superbe épreuve de la *Mort de la Vierge*, de Martin Schongauer, et qu'une estampe de Campagnola, à un curieux qui habitait Monticello d'Ongina, M. Fiorenzo Zappieri. Ce qu'est devenue cette Collection, il nous est impossible de le dire, mais l'estampe que Zani avait cédée à cet amateur se trouve aujourd'hui au Musée Britannique[2].

Les héritiers de P.-E. Otto conservèrent longtemps la Collection de leur ancêtre ; ils la considéraient comme une propriété de famille, et, bien que celui qui l'avait formée fût mort en 1799,

1. Enciclopedia methodica critico-ragionata delle belle-Arti, dell' abate D. Pietro Zani. Parma, 1820. Parte seconda. Tome IV, p. 19.

2. Voir plus loin, n° 20.

la vente publique ne se fit qu'en 1852. Par suite d'héritages successifs la série de ces précieuses estampes italiennes ne demeura pas intacte, et dans le Catalogue de la Collection d'estampes de M. Otto (Catalog der Otto' schen Kupferstich-sammlung oder der von weiland Hernn Ernst Peter Otto) annonçant la vente pour le 1er mars 1852, il ne se retrouve plus que dix-huit estampes, tandis qu'à l'origine il en existait vingt-quatre. Il est vrai que cette collection que l'on mettait sous le nom d'Otto, nom bien connu de tous les curieux d'estampes, appartenait en réalité à cette époque à un des gendres de cet amateur, nommé Klauss, négociant et consul à Leipsick, qui l'avait eue en partage. La vente de ces dix-huit estampes produisit la somme de 2,446 thalers (9,172 fr. 50 c.).

D'où vient l'attention que tous les historiens de la gravure [1] accordent à cette série unique? D'où vient la célébrité dont elle jouit? La rareté des pièces qui la composent ne saurait suffire à expliquer cette entente tacite entre tous les iconographes; un motif d'un ordre plus élevé justifie pleinement l'unanimité des éloges qui lui sont accordés. Les estampes désignées généralement

1. Ces pièces ont été mentionnées par Heineken, *Neue Nachrichten;* par Huber et Rost, *Manuel des Amateurs de l'art*, t. III, p. 29-36; par Bartsch, le *Peintre-Graveur*, t. XIII, p. 142-151, et par Passavant, le *Peintre-Graveur*, tome V, p. 35-38.

sous le nom d'estampes de la Collection Otto furent gravées à Florence dans la seconde moitié du XV^e^ siècle et possèdent au plus haut degré le charme singulier répandu sur tous les ouvrages qui virent le jour à cette époque dans cette ville ; elles rappellent, par le style et par l'agencement général, les figures que Sandro Boticelli introduisait dans ses compositions ; elles possèdent cette élégance contenue qui est un des mérites de l'école florentine du XV^e^ siècle, et, exécutées à un moment où l'art de la gravure commençait seulement à se manifester, elles témoignent de la haute valeur des artistes italiens qui s'exercèrent, à l'origine, dans un genre nouveau qui devait bientôt se répandre au loin. Ce sont, en effet, des gravures proprement dites et non de simples essais faits par les orfèvres pour se rendre compte du plus ou moins d'avancement de leur travail ; les légendes inscrites sur des banderoles disposées avec art apparaissent dans leur sens véritable ; aucun espace n'est ménagé, comme dans les nielles, entre les tailles pour recevoir un émail indestructible ; le trait est accusé nettement, le modelé sommaire est suffisant pour accuser la forme exacte des figures ou des objets représentés, et la main encore inexpérimentée qui conduit le burin connaît à fond le dessin et soumet à l'exactitude des contours l'outil qu'elle dirige avec peine, mais avec précision. Le nom de Maso Finiguerra, le plus célèbre des orfèvres florentins

du XV^e^ siècle, a été prononcé à l'occasion de cette suite d'estampes. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette opinion. La gloire d'un maître éclipse trop souvent le mérite des hommes qui s'exercent à ses côtés dans la même branche que lui, et l'on a coutume d'attribuer à un artiste unique, que la postérité a consacré, de nombreux ouvrages qui appartiennent à plusieurs maîtres qui travaillèrent de son temps, qui suivirent une voie analogue ou qui s'inspirèrent des mêmes modèles. L'auteur de l'incomparable *Paix*, exécutée en 1452 pour le dôme de Florence, auquel une légende respectable fait honneur d'avoir le premier trouvé le moyen d'imprimer les estampes, avait acquis, comme orfèvre, une habileté à couper le métal que l'auteur des planches qui nous occupent ici ne paraît pas avoir eue. Baccio Baldini, au contraire, qui passe, aux yeux des critiques les plus éclairés, pour avoir, le premier en Italie, tiré partie de la découverte de Finiguerra et avoir, le premier aussi, mis au jour des estampes proprement dites, nous paraît être l'auteur des estampes que nous décrirons ci-après. Si on les compare, en effet, aux planches qui ornent le *Dante* de 1481, que personne ne songe à lui contester, aux figures des *Sibylles* et des *Prophètes*, comprises également dans son œuvre par les juges les plus compétents, et à certaines planches telles que le *Labyrinthe de Crète* (Passavant, le *Peintre-Graveur*, V, p. 44, n° 105) et

la *Lutte de la Civilisation et de la Barbarie* (Passavant, V, p. 45, n° 111), on tombera d'accord que la main qui exécuta ces estampes a tracé également sur le métal les planches de la Collection Otto. A côté d'une timidité égale dans le maniement du burin, d'une façon identique d'exprimer les contours et le modelé, on reconnaîtra avec nous que le dessin est aussi sûrement indiqué, aussi précis et, en poussant l'examen plus à fond, on retrouvera entre ces planches et celles sur lesquelles nous entendons appeler spécialement l'attention, une similitude complète et des réminiscences non équivoques.

Les formes bizarres qu'affectent ces estampes tantôt rondes, tantôt ovales, tantôt longues et étroites, permettent de penser qu'elles étaient destinées à être appliquées sur un coffret ou sur une boîte. Les espaces ménagés souvent au centre donnaient à chaque possesseur la facilité de faire dessiner ou peindre à la main son chiffre ou ses armoiries. A l'appui de cette opinion, nous rappellerons que dans l'épreuve de la planche que nous décrivons plus loin sous le n° 2, épreuve reproduite en *fac-simile* par Ottley, dans son ouvrage « *An Inquiry* », une main déjà ancienne a tracé à la plume les Armoiries de la famille des Médicis. Cette circonstance particulière nous semble donner raison à notre hypothèse et la destination que nous attribuons à ces estampes de formes bizarres explique la rareté de ces spé-

cimens qui, destinés à des objets d'un usage journalier, ont subi la loi commune et ont disparu en même temps que les objets qu'ils décoraient.

1. Une femme à demi-nue et couchée à terre tient une banderole qui occupe tout le haut de l'estampe et sur laquelle on lit : AMOR VVOLFE EDOVE FENONNE AMOR NONPVO. Pièce ovale.

Larg. 0,098. Haut. 0,054.

Musée Britannique.

Ottley a publié un fac-simile de cette planche à la page 353 de « An Inquiry into the origin and early history of engraving upon copper and in wood... London 1816, in-4°. »

2. Aux deux côtés d'un espace rond laissé vide se voient deux figures ; à gauche une jeune femme tenant une couronne dans la main droite, de l'autre côté un jeune homme également debout. Un panier rempli de pommes se trouve sur la partie supérieure de l'estampe, un vase rempli de fleurs se voit au bas. Pièce ronde.

Diam. 0,118.

Cette estampe, gravée en fac-simile par Swaine, a été publiée par Ottley dans « An Inquiry into the origin and early history of engraving, » p. 354. Les inscriptions *O Amore te q*ª. et *piglia q*, que l'on lit au-dessus de la tête de personnages, de même que les armoiries des Médicis qui se trouvent dans la partie blanche, sont dessinées à la main.

Cette estampe qu'Ottley a publiée fait aujourd'hui partie de la Collection du Collége Harvard à Cambridge. La description détaillée de cet important Cabinet a été imprimée sous ce titre : « Catalogue of the Collection of engravings bequeathed to Harvard College by Blancis Calley Gray. by Louis Thies. Cambridge, 1869, in-4°.

3. Au milieu d'une large bordure formée de huit bouquets de fruits réunis entre eux se voit une figure de Silène couronnée de pampres. Silène joue de la guitare avec un pied de bouc qu'il tient à la main ; une petite perruche est perchée sur son épaule. Pièce ronde.

Diam. 0,182.

Musée Britannique.

4. Autre rond, où se voit un Cupidon nu dans l'adolescence, les yeux bandés et les ailes étendues ; il a les mains attachées avec des cordes par-dessus sa tête à un arbre, ainsi que les pieds et le milieu du corps. De chaque côté il y a deux femmes ajustées magnifiquement à la mode du temps : la première, à droite, le menace avec une pantoufle ; la seconde avec deux flèches et un arc brisé ; la troisième, du côté opposé, tient un carquois et le menace avec un dévidoir ; la quatrième s'avance avec un couteau.

Diam. 0,190.

Pour cette pièce et pour celles qui occupent

dans notre Catalogue les nos 9 et 18, nous avons été contraints, faute de les avoir vues, de reproduire la description qu'Huber et Rost donnent dans le *Manuel des Amateurs de l'art*, t. 31-36. Celle-ci se trouve actuellement à Vienne dans la Collection Albertine. Elle fut acquise à la vente du comte de Fries.

5. L'Amour, les yeux bandés, les ailes étendues et les mains liées derrière le dos, est attaché à un arbre ; de chaque côté se voient deux femmes ; la première, à gauche, sur les manches de laquelle on lit AMOR VVOLFE, saisit une des ailes du jeune homme et tient une grande épée à la main ; la seconde, du même côté, tire la corde qui enserre le jeune homme à l'arbre et s'apprête à se servir de grands ciseaux qu'elle a dans la main droite. La première, à droite, tire également la corde et lève de la main droite une massue avec laquelle elle paraît se disposer à frapper le jeune homme ; une autre femme, les cheveux tressés retombant sur son dos, arrache des plumes aux ailes du patient. Pièce ronde.

Diam. 0,165.

Musée Britannique.

6. Au milieu d'une large bordure formée d'ornements encadrant huit cartouches dans lesquels apparaissent un nombre égal d'enfants jouant de divers instruments, se voient deux profils se

regardant, un profil d'homme et un profil de femme. Sur une banderole sans inscription gravée qui apparaît au-dessus de ces deux têtes, une main déjà ancienne a tracé à la plume ces deux mots : *Dammi conforto*. Pièce ronde.

Diam. 0,178.

Musée Britannique.

Cette épreuve n'est pas bien venue ; elle a remué sous la presse et les traits sont presque tous doublés.

7. Au milieu d'une large bordure formée d'arabesques encadrant six cartouches ovales dans lesquels se voient un nombre égal d'enfants jouant de divers instruments, se voient un jeune homme et une jeune femme qui dansent en se tenant par la main ; sur la manche du cavalier on lit : AMEDROIT. Au bas est gravé un large cartouche au milieu duquel est couchée une femme nue flairant un œillet que lui présente un jeune homme vêtu, également couché. Pièce ronde.

Diam. 0,200.

Musée Britannique.

8. Au milieu d'une bordure assez étroite formée de fruits et de feuillage, se voit un paysage dans lequel un ours est attaqué par cinq gros chiens. Dans le haut, entre deux orangers, apparaissent deux cartouches vides sur l'un desquels une main déjà ancienne a dessiné à la plume les armes des Médicis. Pièce ronde.

Diam. 0,198.

Musée Britannique.

Le Musée Britannique possède également une pièce de l'ancienne école Italienne qui a été inspirée par celle-ci ; elle est beaucoup plus grande, mais elle reproduit à peu près la même composition ; le copiste a cependant ajouté à la composition primitive un homme qui, à l'aide d'un épieu, éventre l'ours. Le fond représente un paysage montagneux au premier plan duquel se voit un palmier.

Haut. 0,285. Larg. 0,203.

9. Autre rond, dans une petite bordure. La scène représente un jardin où se voit sur le devant un cavalier qui joue de la guitare, assis à côté d'une dame parée, tenant d'une main une guirlande et de l'autre une rose ; sa robe est brodée de pommes de grenade. Entre ces deux figures, une dame debout joue d'une petite harpe, et en haut, contre un espalier, on aperçoit deux amants qui se font des caresses. A droite on voit une table dressée avec des fruits et une grande coupe.

Diam. 0,166.

Nous empruntons la description de cette pièce que nous n'avons pas vue au *Manuel des Amateurs de l'art*, de Huber et Rost.

10. Au milieu d'une bordure de feuillage très-étroite se voit une tête énorme qui est absolument de face. Deux mains apparaissent également ; deux doigts ouvrent la bouche toute

grande, deux autres doigts tirent les yeux. Pièce ronde.

Diam. 0,178.

Musée Britannique.

11. Au milieu d'une bordure de laurier se voit un cartouche vide aux côtés duquel se trouvent deux médaillons ronds également entourés de lauriers et réunis entre eux par des rubans flottants. Dans le médaillon de droite est le buste d'un homme vu de profil, tenant dans la main une fleur. Le médaillon de gauche contient le buste d'une femme vue de trois quarts et regardant à droite. Au haut de la planche un chien attaque un cerf et un lièvre s'enfuit; au bas un chien arrête un sanglier et un autre chien saisit un lièvre renversé. Pièce ronde.

Diam. 0,151.

Musée Britannique.

Un second exemplaire de cette même estampe fut vendu à Stuttgard en 1872 la somme de 1901 florins. Voir le Catalogue de la vente Durazzo, 1re partie, nº 957. Cette épreuve se trouve actuellement à Paris dans la Collection de M. le baron E. de Rothschild.

12. Une femme, le visage de profil, est assise au milieu d'un paysage; sa tête est surmontée d'une haute couronne formée de fleurs et de feuillage. Elle tient sur ses genoux une licorne qu'elle caresse de la main gauche tandis que de

la main droite elle s'apprête à passer autour du cou de l'animal un collier fixé par une chaîne au tronc d'un arbre qui est derrière elle. A ses pieds se voit une souris retenue par un collier et de chaque côté un arbre auquel est suspendu un cartouche vide. Sur une banderole qui touche à son manteau on lit : MARI ETTA. Pièce ronde.

Diam. 0,153.

Musée Britannique.

13. JUDITH.

Judith debout tient de la main gauche la tête d'Holopherne et de l'autre un grand sabre placé derrière sa tête, à laquelle sont adaptées deux ailes. Le corps d'Holopherne est étendu à terre. A gauche de l'estampe se voit un arbre et à droite un tronc auquel est suspendu un écusson blanc. Pièce ronde.

Diam. 0,137.

Collection de M. Dutuit, de Rouen.

Cette planche a été reproduite en fac-simile par M. Amand-Durand.

14. JUDITH.

Judith debout tient d'une main la tête d'Holopherne et de l'autre un grand sabre dont la pointe pose à terre ; elle est richement vêtue et porte sur la tête une couronne. A gauche de l'estampe, derrière elle, est étendu à terre le corps mort d'Holopherne. Le fond représente un paysage, un

arbre se voit à gauche et deux arbres à droite. Pièce ronde.

Diam. 0,115.

Musée Britannique.

15. Un jeune homme et une jeune femme, se promenant dans la campagne, semblent aller au-devant d'un jeune homme placé à droite qui joue du chalumeau et du tambourin. Pièce ronde.

Diam. 0,138.

Musée Britannique.

16. JASON ET MÉDÉE.

Au milieu d'un espace laissé vide se voit à gauche un jeune guerrier qui supporte de la main gauche une banderole sur laquelle on lit : *Gianson*. De la main droite il tient un grand vase que touche également une jeune femme placée du côté opposé et ayant à la main une banderole sur laquelle est écrit *Medea*. Au bas, sur le terrain couvert d'herbes, est gravé un petit bélier qui se dirige vers la droite. Pièce ronde.

Diam. 0,143.

Musée Britannique.

17. Aux deux côtés d'un espace rond laissé vide se voient à gauche un jeune seigneur et à droite une jeune dame supportant une sphère. Sur une banderole, dont ils tiennent chacun une extrémité, on lit : AMOR VVOLFE E DOVE FE NONNE AMOR NON PVO. Un chérubin ailé, placé au bas, occupe le milieu de l'estampe. Pièce ronde.

Diam. 0,142.

Cabinet des estampes de Paris.

Cette planche, gravée en fac-simile par M. Amand-Durand, a paru dans les *Eaux-fortes et Gravures des maîtres anciens*. 2e volume, 4e série, n° 39.

Nous la reproduisons ici.

18. Autre rond ; au milieu un globe vide pour des armoiries ; à gauche on voit une jeune dame et à droite un jeune cavalier qui soutiennent une couronne de laurier par-dessus le globe. En haut voltige un amour qui décoche une flèche sur le cavalier, et en bas est un chien qui dort sur l'herbe.

Diam. 0,119.

Nous empruntons la description de cette pièce que nous n'avons pas vue, mais qui se trouve actuellement à Vienne dans la Collection Albertine, au *Manuel des Amateurs de l'art*, par Huber et Rost.

19. Un jeune homme, les bras et les mains attachés à un arbre, est debout devant une femme qui lui montre le cœur qu'elle vient de lui arracher de la poitrine encore ouverte. De chaque côté un écusson blanc est suspendu à deux arbres. Le fond représente un paysage. Pièce ronde.

Diam. 0,111.

Musée Britannique.

20. TOBIE ET L'ANGE.

L'Ange Raphaël, avec de grandes ailes étendues, conduit par la main le jeune Tobie qui porte un poisson dans une étroite lanière. Le

fond représente un paysage montagneux. Pièce ronde.

Diam. 0,094.

Musée Britannique.

On lit, au bas de cette pièce, la note suivante de l'abbé Zani, qui a possédé quelque temps cette précieuse épreuve : « Questa stampa in tondino che rappresenta l'arcangelo Rafaele col piccolo Tobia è una carta che si puo dire unica. Essa fu regalata a un mio amico a Lipsia dal Sig^r^ negoziante Otto, da lui comperata con altri 19 tondini nella vendita che si fece delle cose rare possedute dal Barone Stoss. E se l'amico avesse spedita al Gabinetto I. R. di Vienna o a quello di Parigi la detta stampa avrebbe potuto prenderne grossa moneta, giacchè il primo Gabinetto per quattro stampe sole, che a lui mancavano, sborso 2,000 fiorini. Il suo autore dev'essere Alessandro Filipepi, detto Sandro Botticelli, ed il lavoro appena dopo il 1460. D. P. Z. »

21. Deux amours soutiennent avec de grands rubans une couronne formée de fruits et de feuillage au milieu de laquelle se voit dans un écusson un petit amour debout, les yeux bandés et les ailes déployées, tenant d'une main un arc et de l'autre une flèche. Pièce ovale.

Larg. 0,240. Haut. 0,097.

Musée Britannique.

22. Espèce de Bacchanale où se voit au milieu

un char surmonté d'un trophée formé de gabions enflammés ; il est traîné par des amours ; les uns jouent de divers instruments, les autres ont à la main des torches allumées. La marche est ouverte par un amour qui porte un drapeau sur la flamme duquel on lit : PVRITA ; elle est terminée par un autre amour tenant un drapeau semblable sur lequel on lit : AL FVOCO ЬEDET. Un écusson blanc, dont on voit une partie à gauche de l'estampe et une autre partie à droite, semble indiquer que les deux extrémités de cette estampe devaient se rejoindre et se raccorder. Cette hypothèse corroborerait l'opinion que nous avons émise plus haut que ces planches étaient destinées, après avoir été enluminées, à être collées autour de boîtes ou de bonbonnières. Pièce ovale.

Larg. 0,235. Haut. 0,095.

Musée Britannique.

Une copie assez grossière de cette charmante planche a paru dans *The illustrated London News*, n° du 17 juillet 1852.

23. Deux femmes couronnées, assises dans un paysage, soutiennent une bordure ronde formée de deux cornes d'abondance. L'espace compris dans cette bordure est vide. Pièce ovale.

Larg. 0,187. Haut. 0,071.

Collection de M. Émile Galichon.

Cette planche gravée en fac-simile par M. Amand Durand a paru dans les *Eaux-fortes et gravures des maîtres anciens*, 5e volume, 3e série, n° 29.

Cette épreuve, vendue 4,106 francs lors du décès de M. Emile Galichon, fait aujourd'hui partie du Cabinet de M. le baron Ed. de Rothschild.

24. Deux guerriers agenouillés soutiennent un écusson sur lequel se voit une femme drapée, les mains levées au ciel et se dirigeant vers la gauche. Pièce ovale.

Larg. 0,168. Haut. 0,069.

Musée Britannique.

DE LA PEINTURE A L'HUILE

EN FRANCE,

AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

Par M. G. Demay, membre résidant.

Lu dans les séances des 20 mai et 17 juin 1874.

En visitant les archives du Pas-de-Calais, j'ai rencontré dans les comptes de l'hôtel d'Artois une pièce digne de vous être signalée. C'est un marché d'ouvrages de peinture passé par la comtesse Mahaut avec un artiste de Paris.

Mahaut, fille de Robert II, comte d'Artois, avait épousé Othon, comte de Bourgogne. Les historiens donnent à la comtesse un caractère altier, despotique, passionné ; ils lui reprochent de n'avoir pas su conquérir l'affection de ses sujets. S'ils avaient connu les rôles de ses dépenses, les quittances de ses achats, ils auraient pu témoigner en même temps de sa magnificence, de son goût pour les arts, de sa générosité sans bornes. Pas un visiteur, pas un envoyé ou messager, ne prend congé de Mahaut sans recevoir des présents en rapport

avec son état. Riches ceintures, baudriers, chemises d'armes ornées de broderies, épées à poignées ciselées, hanaps, aiguières de métal précieux, manteaux de fourrure, ciboires, calices, crosses émaillées, étaient amassés d'avance, destinés à ses libéralités.

Lorsque à la mort de son père, tué à la bataille de Courtrai, Mahaut entre en possession de l'Artois, son arrivée dans le pays est signalée par des acquisitions immenses. Veuve en 1303 à la suite de la victoire de Cassel, elle s'occupe avec ardeur de l'entretien de ses domaines, répare les châteaux anciens, en édifie de nouveaux.

A la date de 1320, Mahaut faisait construire le château de Conflans. Déjà le gros œuvre était terminé, la comtesse songeait à la décoration intérieure. Mue par un sentiment de piété conjugale, elle voulut consacrer une galerie à la mémoire de son mari. Elle manda Pierre de Bruxelles, peintre de Paris, et passa avec lui l'acte que je vais transcrire.

« A touz ceus qui ces lettres verront et orront : Gile Haquin, garde de la prévosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous, vint en jugement en propre personne Pierres de Broisselles, paintre, demourant à Paris ; recognut et confessa en droit, de sa bonne volenté, sanz contrainte, lui avoir fait marchié et convenant exprès à très haute, très noble et très poissant dame madame la contesse d'Artois, de paindre et faire paindre, à

ses couz propres, unes galeries que la dicte madame la contesse a en sa méson de Conflans, bien et loyaument à son pouvoir, en la fourme et manière qui ci après s'ensuit. Premièrement le champ des ymages, de plonc le plus fin que l'on pourra trouver ; et sera l'image du conte d'Artois, en tous lieuz là où il sera, armoiez des armes du dit conte ; et les autres ymages des chevaliers, nuez de plusieurs couleurs, et leurs escuz, en lieu où il apparront, seront armoiez de leurs armes, et enquerra l'en queles armes il portoient ou temps qu'il vivoient ; et les galies, nez et vessiaus de mer, armées de genz d'armes, et les diz vessiaux faiz selonc ce qu'il sont en mer, en la meilleur manière que il pourront estre faites en painture. Et fera le dit Pierres une lite tout entour ces choses, et dessus les diz ymages, aura lettres qui deviseront par brièvе compilacion le fait de l'estoire comment le dit conte jeta piécà les deus bariz de vin en la fontaine, et ainssi sera fait l'un des pingnons de la dite galerie. Et les diz chevaliers auront hyaumes, haubers et espées selonc ce qu'il appartendra d'armeures, faiz d'estain, aussi comme d'or et d'argent. Et en l'autre pingnon de la dite galerie, sera fait ce que la dite dame voudra. Et dessouz la lite en venant au siége, de vert quarrelé de blanc refendu de vermillon. Et seront les piliers et la dite galerie vermeils de mine et de fleurs de liz d'estain aussi comme argent. Et fera le dit Pierres souz la lite, se il plest

miex à la dite dame, courtines ou fenestrages à arches. Et fera tant d'ymages et d'estoires es dites galeries comme il est contenu en un roole qui est pour droit du dit Pierre. Et seront toutes ces choses faites à huille et des plus fines couleurs que l'en pourra, si comme le dit Pierre confessa pardevant nous. C'est assavoir : pour le pris de quarante et huit livres parisis fors, desqueles le dit Pierres confessa avoir eu et reçeu de la dite madame la contesse, par les mains mestre Estienne, son trésorier, seize livres parisis fors et s'en tint à bien poié pardevant nous. Et le remenent, la dite madame la contesse li sera tenue de rendre et poier, en faisant la dite besongne. Et promist le dit Pierres pardevant nous par son serment à bien et loyaument faire, en la manière que dit est, les choses desus devisées et à rendre et poier touz couz et domages que l'en auroit en ce cas par sa deffaute. En obligeant quant à ce, à la dite madame la contesse, soy, ses hoirs, touz ses biens et de ses hoirs, meubles et non meubles, présenz et avenir, à justicier par toutes justices pour ces lettres du tout entériner. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lettres le seel de la prévosté de Paris, l'an de grace mil ccc et vint le vendredi avant la feste de la Nativité saint Jean Baptiste. — J. Leconte. »

Afin d'établir que le marché a reçu son exécution, je le fais suivre de la quittance de l'artiste.

« Par devant nous, vint en jugement Pierre de

Broisselles, paintre, et recognut en droit lui avoir eu et receu, de très haute et très noble dame madame la contesse d'Artois, quarante et huit livres de Paris fors. C'est assavoir : vint livres par les mains de mestre Estienne, trésorier de la dite contesse, et vingt huit livres par les mains Arnoul Brac, changeur, esqueles quarante et huit livres la dite contesse estoit tenuz à lui pour raison de l'euvre de painture que il a faite en la maison de la dite dame à Conflans, es granz galeries, devant le préel de la dite méson, si comme il disoit. Desqueles quarante et huit livres dessus dites, le dit Pierre se tint à bien poiez et agréez entièrement et à plain par devant nous, et en quita et quite bonnement à touz jours la dite madame la contesse, les diz mestre Estienne et Arnoul et leurs hoirs, et touz autres à qui quitance en puet et doit appartenir, et promist par devant nous, par son bel créant et sus l'obligacion de touz ses biens, que il contre ceste quitance ne vendra ne aler fera par lui ne par autres, à nul jour ou temps avenir. Ce fut fet l'an de grâce mil ccc et vint après la Magdaleine. »

Plusieurs passages sont à remarquer dans ce traité. Je suis obligé de laisser dans l'ombre ce qui touche à la vie du comte d'Artois, j'en ai vainement cherché des traces ailleurs. En l'absence de détails et de noms, on peut se demander quel est le comte que Mahaut a voulu désigner, Robert II ou Othon, son père ou son mari? Robert II suivit

saint Louis dans sa deuxième croisade ; il perdit une bataille navale sur les côtes de Sicile contre Roger Doria. Les galies, nefs, vaisseaux armés de gens d'armes peuvent bien lui convenir. Il m'a paru cependant plus vraisemblable de les attribuer à Othon qui, passé en Italie à la tête de sa noblesse pour venger les Français massacrés aux vêpres siciliennes, devait faire partie de l'armée de mer commandée par son beau-père.

L'intérêt du texte est plutôt dans la commande de peinture, comprenant l'ordonnance du sujet, le choix des couleurs, et dans les procédés d'exécution qu'elle constate. Il existe, il est vrai, des mentions de peinture à l'huile plus anciennes, mais moins descriptives et jusqu'à présent à l'honneur des étrangers.

C'est ainsi que dans le livre publié à Londres en 1847 par Charles Lock Eastlake, et intitulé : *Materials for a history of oil painting*, on voit ce procédé de peinture mis en pratique en 1239, dans la chambre de la reine à Westminster, et ce n'est pas un cas isolé ; en 1259, maître William peint à Jessé la cheminée du roi d'Angleterre ; l'auteur cite des œuvres de même nature exécutées sous Édouard I^er, Édouard II, Édouard III.

Un peu piqué d'émulation, désireux surtout d'ouvrir la voie à ceux qui voudraient tenter pour notre pays ce que Eastlake a fait pour l'Angleterre, je me suis livré à quelques recherches.

Voici ce que j'ai trouvé dans un registre acquis par les Archives nationales, registre composé de rôles de dépenses faites aux châteaux des comtes d'Artois.

A la date de 1299, à l'article réparations et travaux du château d'Hesdin, il est fait mention d'un achat d'huile, de colle et d'œufs, matière servant comme on sait à la préparation des couleurs.

« Jehans li Laiers, por ole, por cole, por eus, xxv d. »

En 1304, Jake de Boulogne « maistre peigneur » est chargé, entr'autres travaux, de peindre une des chambres neuves ainsi que la garde-robe du même château. Il s'adjoint, pour l'aider dans sa besogne, Lignage et Tassart de Rollencourt. Six journées sont payées à Jehan Doré pour « maure couleurs. » Parmi les matières achetées, on remarquera l'huile de lin pour la peinture à l'huile; la colle et les œufs pour la détrempe.

« Por couleurs et oile de linnis pris à R. Aurri « d'Arras por faire les paintures desus dites dont « les parties sunt au dos du raulle, pris par deux « fois en ce terme et por la portion : XIX lib. « XVI s. II d. — Item por oile achatée en Hesding « à Bauduin l'olieteur, pour faire ces couleurs, « VIII los à V s. XL s. — Item por cole et oeus à « faire destempre et por soies et brousses, VI s. « — Item por toile à maulller faus visages por « R. (Robert) et les enfans, III s. Por un quarteron

« de cire à cirer les maulles, XII d. et por brun « achaté, VIII d. »

Au dos du rôle on lit en effet : « A honne- « rable homme et sage, nostre chier signeur « amé monseigneur Robert du Plaisié, baillu de « Hesding, R. Auris et Margot, se femme, salut et « tant que nous poons de bonne amour. Sire « nous envoions par vo mant XX lib. de vert de « III s. le libre, mes il est boins ; et XXX lib. de « blanc ; et X lib. de minne de XVI d. le lib. ; et « une lib. de boin asur de XX s. ; et une lib. d'asur « de X s. ; et XII s. por demie libre de boin « sinnoble ; et II de vermellon de VII s. le libre ; « et VI lib. de brun d'Auchoirre de IIII d. le « libre ; et XXI s. por VI dousaines d'estain doré ; « et II s. por une dousaine de blanc estain ; et IIII « lib. de rous vernis de XVI d. le libre ; et II « libres de blanc vernis de II s. le libre ; et VIII « libres d'ole de linnis de X d. le libre ; et por « demi-cent de fin or, XII s. — Toutes ces parties « envoiés en Hesding au chastel madame d'Artois, « le deveres après le S. Pierre et S. Pol. » (3 juillet 1304.)

Et un peu plus bas : « XXX libres de blanc et X « lib. de mine de XVI d. le libre ; et X. s. por « demie libre d'asur du melleur ; et X libres « d'asur ; et XVI s. por II libres de vermellon ; et « XXVIII d. por une libre de pinment ; et XII los et « demi d'ole de linnis de IIII s. le lot ; et IIII los de « blanc vernis de II s. le lot ; et II libres de vert

« de IIII s. le lot ; et un onche de gomme de « IIII d..... »

Le fin or et l'étain (qui figure ici sous deux espèces, étain doré, étain blanc) rappellent la commande de Pierre de Bruxelles ; les qualités différentes d'azur, de vert, de sinople, nous reportent aux conditions de son traité. Ce compte fait également connaître deux vernis différents : le roux et le blanc, ce dernier d'un prix plus élevé. L'huile de linnis est l'huile de lin ; le pinment, l'orpiment ; le sinople, d'après Cennino Cennini, était une couleur rouge.

En 1305, Jacquemon de Boulogne exécute des peintures à la chapelle du Marais, et un tableau pour « mademoiselle d'Artois. » Voici le compte de ses achats : « pour X los d'oile acatée pour « faire destempre as couleurs, IIII s. le lot ; et « I libre de blanc II s. ; pour cole, fil et soie, III s. ; « pour couleurs prises à Robert Aurri d'Arras... « VII lib. VII s. XI d. ; pour plastre aceté pour « refaire les testes des roys en le chambre « madame, et ailleurs por les chambres, V s... »

Maître Jacques de Boulogne était donc à l'occasion un peu mouleur et même sculpteur.

D'autres rôles mentionnent des travaux d'art exécutés au château de Conflans : la peinture d'une chapelle en 1317, la décoration d'une galerie devant la chapelle en 1320, époque où Pierre de Bruxelles était au service de la comtesse.

Les réparations du château d'Hesdin se pour-

suivaient en même temps. A côté de Jacques de Boulogne, qui n'avait pas cessé d'y être occupé, figure en 1320 un nouveau peintre de sa famille. Il s'appelait Laurent et était employé à cette date « à mauller testes de rois et de roines et jetter « fleurs de lis pour le cambre madame. » Dans une note de 1325, les achats de ce nouveau venu sont ainsi conçus : « pour Leuren de Bouloigne, « pour VI los d'oele de pourvanche, XX d. le lot... « pour le dit Leuren, pour VI livres de vernis, « XII s. la livre...

En 1327, Laurent de Boulogne repeint tout à neuf la vieille chambre de la comtesse et y sème de nouvelles fleurs de lis dorées. Voici les détails des fournitures ; l'huile n'y est pas oubliée :

« IX^c d'or parti, VIII s. le chent ; VIII livres « d'azur, VIII s. VI d. le livre ; IIII^xx et X livres de « fin estain, XII d. le livre ; I chent de plonc, « XXIIII s. ; II livres de blanc de plonc, XVI d. le « livre ; demie livre de vermeillon, II s. ; III mil- « liers de noires atakes pour atakier les fleurs de « lis, XII d. le millier ; I lot d'oele, II s. VI d. ; « pour cole et pour oes à faire destempres, « XVIII d. ; LX livres de saudure, VIII s. le livre ; « II livres d'estain, II s. ; une livre de sieu, « IX d. »

Des rôles de 1344 désignent un troisième peintre de la famille des Boulogne, nommé Vincent. Vincent de Boulogne et Laurent embellissent une gloriette contenant un arbre peint au naturel et

chargé d'oiseaux sculptés qui devaient jeter de l'eau. Un article des dépenses mentionne l'huile à préparer les couleurs et constate une fois de plus l'emploi fréquent de la peinture à l'huile au commencement du XIV^e^ siècle.

Je m'arrête ici. Ces quelques citations suffisent au but que je me suis proposé. J'ai voulu montrer par ces extraits d'un simple fragment de compte ce que l'histoire de l'art français au moyen-âge pourrait attendre d'un travail embrassant toute une série de documents.

A. Prost, del

V. Coudreme sc.

AFFIQUES ET FERMAUX

NOTE

SUR LES AFFIQUES

Par M. H. Bordier, membre résidant.

Lu dans les séances des 10 février et 10 mars 1875.

La Société des Antiquaires de France, dans une séance récente[1], reçut la communication, grâce aux soins d'un de ses membres, M. Pol Nicard, de quatre broches ou agrafes de femme, annonçant à première vue l'art du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, et du genre des bijoux qu'on nommait alors *afiches* ou *affiques* et *fermaux*[2]. Ces bijoux servent en effet à fixer et à tenir fermés sur la poitrine des femmes leur corsage ou mantelet. Ils forment, pour la plupart, un cordon circulaire ou polygonal en or, en argent ou même en cuivre, évidé au centre et muni d'un ardillon unique ou

1. Séance du 3 fév. 1875.

2. Voy. Viollet-Leduc, *Dict. raisonné du Mobilier* (1869), t. III, p. 1; — Quicherat, *Hist. du Costume* (1875), p. 182-183; Du Cange, *Gloss.*, affectura, firmicula. Ste-Palaye : *Cil acate liement | afiques d'or et aniaus | ki se conoist ès joyaux.*

mordant, monté à charnière en un point du cercle et se rabattant sur le point opposé. Le talent et l'esprit de l'orfèvre se donnaient carrière sur ce cordon métallique, soit par des ornements gravés au burin, soit par quelque dicton écrit en lettres qui sur les bijoux communs sont gravées et sur les bijoux opulents sont émaillées en noir ou, au contraire, ressortent en or sur un fond noir d'émail.

La principale des quatre affiques présentées à la Société par M. Nicard est un délicat cercle d'or, enrichi de quatre perles fines, disposées en quadrilatère et entre lesquelles se lisent les premiers mots d'une légende qui se continue au dos du bijou. Voici l'inscription en son entier. Sur la face on lit aisément : CRAS DABO NON HODIE, mais le revers, ainsi conçu

CRASEROCVMOREQVÆROQVÆRI,

présentait plus de résistance à la lecture. Ce fut seulement dans une lettre écrite après la séance à M. Nicard, qui voulut bien en faire lecture à la séance suivante, que je crus pouvoir expliquer ainsi cette seconde ligne :

« Le bijou fait parler la jeune fille qui le portait. Elle dit d'abord : *Demain je donnerai, non pas aujourd'hui;* puis elle ajoute en-dessous, expliquant le fond de sa pensée là où les regards curieux ne peuvent atteindre : *Cras era cum O*, demain je serai avec un nom masculin quel-

conque, *cum aliquo*, avec un homme qui jusqu'à présent est l'inconnu. *Requiro quæri*, je demande qu'on le cherche ; en d'autres termes : *Trouvez-moi un mari.* »

C'est une petite gaieté du XIII^e^ siècle (la forme des lettres en indique la date), gaieté assez contenue dans la pensée et dans l'expression pour que rien n'empêche de croire qu'une jeune fille très-honorable ait été la première en possession de ce joyau.

Mais ce tour d'esprit qui l'inspira, cette intention bien française d'enfermer en peu de mots et pour un endroit choisi une saillie un peu vive tout en la voilant à demi, me rappela une affique à peu près pareille qui avait été communiquée à la Société dans une autre de ses séances, il y a quelques années, et qui fut gravée dans le *Bulletin*[1], mais dont la légende est encore inexpliquée. A cette époque j'avais cru la lire, mais je n'osai faire part de mon interprétation parce qu'elle me paraissait trop agréable pour n'être pas douteuse. Aujourd'hui que, grâce à la communication de M. Nicard, nous en avons une autre qui s'en rapproche singulièrement par le fond comme par la forme, je crois pouvoir offrir ma lecture. Je place de nouveau sous les yeux de nos confrères cette affique, présentée autrefois par M. de Montaiglon.

1. Année 1872, p. 104.

Elle est octogonale et l'inscription qu'elle porte se partage en huit groupes, mais avec cette particularité que quatre d'entre eux sont gravés sur la face antérieure du bijou et bien visibles, tandis que les quatre autres, intercalés entre les premiers, sont en-dessous et ne se voient que si on retourne l'affique au lieu de la laisser dans sa position naturelle.

Cette inscription offre deux mots très-lisibles dès l'abord ; ils sont placés dans deux compartiments qui sont le sixième et le huitième, si l'on commence la lecture par le haut à droite, comme dans les sceaux et les monnaies. Le premier mot est *plet* et le second *ovrid*. Nous avons donc affaire à du français. En essayant de lire à part chacun des côtés du bijou, la face, puis le revers, il ne me paraît pas qu'on obtienne aucun sens en aucun endroit. Au contraire, en transportant aux

places restées vides sur la face antérieure les groupes qui devraient les occuper, mais qu'on a gravés dessous, on lit : d'abord un P, puis un L barré, puis, très-distinctement, EM suivis d'un second M surmonté aussi d'une barre à sa partie supérieure. PL avec une abréviation, suivi de EM M chargé d'une seconde abréviation, me paraît pouvoir être lu *plus en moins*, ou *plus en moi*, ou *plus en mieux*, sans qu'il puisse y avoir de difficulté sur ce que le premier M devient un N dans notre transcription EN, puisque c'est une transformation usuelle du français qui se retrouve dans les mots *emmi*, *emmener* et tant d'autres.

Vient ensuite un V sans abréviation apparente, puis un P suivi de deux lettres très-confuses, dans lesquelles on ne distingue avec sûreté que les éléments d'un L et d'un A conjoints.

Nous aurions donc jusqu'ici :

PLVS EN M. V. PLA..

Après ce passage, un peu pénible à franchir je l'avoue, il me semble qu'on lit aisément la suite consistant en

SI OVR. N. PLET.

Dès lors le sens général s'éclaircit de la manière la plus heureuse en forçant presque le lecteur à remplir les lacunes laissées par les abréviations, et tout le monde, ce me semble, lirait sans peine :

Plus en miex vos plait
Si ovrir nos plet

Rappelons-nous qu'il s'agit d'un fermoir de corsage. La lecture serait de pure invention au lieu d'avoir été conquise pas à pas comme elle vient de l'être, qu'on ne pourrait guère l'inventer plus satisfaisante.

Le N de *nous* est d'un dessin peu certain, mais le V de *vous* est d'une pureté qui n'admet pas de rectification ; sans quoi l'on eût préféré que ce fût le fiancé ou ami de qui venait le présent qui prît la parole et dît : « Plus en mieux nous plait si ouvrir vous plait. » Peut-être la leçon adoptée par l'orfèvre était-elle commandée par un texte connu, par quelque réminiscence poétique, puisque ces deux lignes cadencées et rimées pourraient appartenir à quelque Chanson ou Salut d'amour ; mais en tout cas la licence du langage, qu'on est obligé d'imputer à la dame elle-même, trouve immédiatement son correctif dans la fin de l'inscription : ON barré, NOVRID et L, que je lis sans hésiter *oncques n'ovrid elle*. Jamais elle n'a ouvert.

Le sens général permet donc d'affirmer que cette broche a été faite, comme la première, pour une personne respectée, et la délicatesse du bijou était grande, puisque, tout en obtenant par le mélange des pleins et des vides une agréable symétrie, on avait eu le soin de dissimuler la moitié de la légende pour la rendre impénétrable.

Cette explication n'a rien qui ne soit en harmonie avec l'usage galant du moyen âge, et entre

une foule d'exemples qu'on pourrait trouver du même esprit chez les écrivains, il me suffit de rappeler ces trop jolis vers tirés par M. Méon[1] d'une pièce intitulée : *Le blason de la gorge :*

Reliquaire et lieu trés précieux
En qui Amour, ce Dieu sainct et glorieux
Révéremment et dignement repose,
Le quel souvent baisasse, mais je n'ose;
Me congnoissant indigne d'approcher
Chose tant saincte, et moins de la toucher.
Mais me suffit que de loin je contemple
Si grant beaulté, qu'est félicité ample...

L'aspect de cette affique et la forme des caractères de l'inscription dénotent le XIII^e^ siècle, mais dans ses premières années. On y voit en effet de ces ligatures, par exemple de l'O au V de *ovrir*, et de ces linéaments élégamment prolongés, par exemple l'L de *plet*, qui appartiennent plutôt à la belle écriture majuscule du XII^e^ siècle, et l'on doit ajouter que le mot OVRID, ce prétérit finissant en D, est tout à fait antérieur à la langue du treizième. On m'a objecté, il est vrai, que les formules d'un usage courant se transmettaient d'un âge à l'autre, en sorte qu'on peut avoir gravé une vieille phrase sans y rien changer. Objection juste, mais qui n'est pas d'une justesse assez absolue pour faire loi, car il n'y a peut-être

1. En 1807, dans le volume intitulé : *Blasons, poésies anciennes*, in-8°, p. 33. La pièce est de Maurice de Sève (première moitié du XVI^e^ siècle).

pas de plainte exprimée plus souvent par les philologues que celle qu'ils adressent aux copistes du moyen-âge de toujours défigurer les textes anciens en leur appliquant l'orthographe moderne. On sait d'ailleurs que ces galantes légendes remontaient aux temps voisins de l'antiquité, sinon à l'antiquité elle-même, et les lecteurs du *Bulletin* de la Société des Antiquaires peuvent se rappeler la fibule mérovingienne trouvée à Bouvines (*Bull.* 1872, p. 95) et portant les mots : QVOD VIS EGO VOLO ; celle en forme de bouclier, trouvée dans la Meuse, (*Ibid.* 139) et sur laquelle on lit : VROR AMORE TVO ; celle enfin avec les mots SI ME AMAS VENI, provenant de Niort (*Ibid.*) et dont nous donnons plus loin le dessin[1].

L'imperfection de plusieurs parties de l'inscription qui vient d'être lue : N sans abréviation, pour Nous ; V pour Vous, OVR pour ovrir et le premier *plet* ou *plait* restant fort indistinct, ne sauraient arrêter beaucoup les lecteurs très-scrupuleux. Nos orfèvres du moyen âge mettaient une négligence ou une ignorance extrêmes dans la partie graphique de leur travail. En voici un exemple frappant : sur une jolie affique en or, du même genre et du même temps que la précédente, on lit, émaillé en lettres noires d'une pureté parfaite :

1. Voy. le n° 1 de notre planche.

DEVM. TIME. ET. MANDA. EVIS. OBSERVA.

Manda evis pour *mandata ejus*. M. le baron Pichon, auquel appartient ce bijou, a bien voulu m'en communiquer un autre, plus riche encore que le premier dont il a été question, car, outre quatre perles disposées de même en quadrilatère sur le cercle d'or, il porte sur l'axe perpendiculaire à celui du mordant quatre mains qui s'enlacent deux à deux. Une inscription émaillée s'étend sur chaque côté de la pièce; mais, sans aucun égard pour elle, on a posé les perles en-dessus et on les a clouées en-dessous au beau milieu des lettres. Je transcrirai toutefois ce qui subsiste en remplaçant par un ⊣ celles qui sont cachées.

⊣ AVI AIA ⊣ EC ⊣ ANI OMI ⊣
AM ⊣ VEI ⊣ + ARRAGAVN

J'abandonne l'interprétation de ces mots à de plus habiles et j'en ferai autant pour les trois dernières affiques composant le lot communiqué par M. Nicard, savoir : 1° un cercle d'or portant les lettres :

VIMDEINVIMIDVILM

2° Un cercle d'or avec :

AIRE : ISAEEPSIAT : NIA

3° Un hexagone en argent portant alternativement trois treillis de losanges gravés et trois

groupes de lettres formant la légende trois fois répétée :

† A DRIOS. A DRIOS. A DR....

ce qui semble être une allusion, mais je ne saurais dire en quel dialecte, à l'idée de fidélité si souvent exprimée dans les compositions littéraires du XII^e^ et du XIII^e^ siècle par les mots *dru*, *drue* et *druerie*. On se rappelle le lacs d'amour servant d'attache au sceau d'une charte normande de l'an 1190 qui constituait la dot de deux époux et qui portait dans sa texture ce quatrain :

Jo sui druerie ;
Ne me dunez mie.
Ki nostre amur deseivre
La mort puist ja receivre [1].

J'ai tenté d'éclaircir les légendes illisibles en faisant une revue des échantillons analogues qui peuvent se trouver à portée des recherches à Paris. Mais j'ai constaté, non sans étonnement, qu'il ne se trouve pas une seule affique au musée de Cluny. Il ne s'en trouve pas non plus au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale ni au musée de Saint-Germain. Il y en a deux au Louvre, provenant de la Collection Sauvageot et exposées dans une vitrine de la galerie d'Apollon, mais trop simples pour rien éclaircir, car elles portent très-lisiblement [2] l'une :

1. Voy. sur ce sujet la jolie notice insérée par M. Léop. Delisle dans la Biblioth. de l'Ecole des Chartes, XIV, 56.
2. Voy. n^os^ 2 et 3 de notre planche.

BIEN ME PLET — BONNE AMOUR

l'autre, avec une orthographe qui confirme ce qui est dit plus haut de l'extrême négligence de nos orfèvres :

GE SVI DONÉ PAIR AMOREV

Il en est de même d'un magnifique fermail en or, garni de huit têtes gravées qui fut trouvé à Poitiers, il y a une vingtaine d'années, rue du Chaudron d'or, avec d'autres bijoux de la première moitié du XIII^e siècle[1] et sur lequel, ou plutôt sous lequel, on lit :

IO SVI ICI EN LIV D AMI. — AMO.

La visite de tout le commerce parisien, y compris les cabinets de MM. Rollin et Feuardent, de M. Hoffmann et de M. Charvet, ne m'a pas été plus favorable. Une seule boutique d'antiquaire (Leman, rue de Seine) m'a fourni trois affiques à légendes. La première (pl. n° 4) est une simple rondelle de laiton avec ces mots :

A VOS A QVI IE DON MON QEVR

La seconde (pl. n° 5) est beaucoup moins aisée à comprendre, mais en la comparant à d'autres on est obligé de la lire :

AVE REGINA CELORVM AVE DOMINA MEA.

Une dernière enfin, joli bijou d'argent que M. Charvet m'a procuré depuis, offre cette énigme :

1. Ce bijou a appartenu à M. Benj. Fillon, qui l'a publié dans son ouvrage intitulé : *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 49; puis à M. Charvet. Il a été vendu six mille francs, m'a-t-on dit, à la reine d'Angleterre.

oMVLPAGRTSDIEoMVLPAGRTSDIEoN

La Compagnie me rendra ce témoignage, et elle se le rendra d'abord à elle-même, que nous n'avons point cherché ni choisi ce sujet d'étude. Les légendes un peu perfides que nous lui avons lues n'étaient que ténèbres quand elles nous furent mises sous les yeux, et c'est le devoir de les lire qui peu à peu nous a conduits à les dévoiler.

Quelques renseignements supplémentaires pour terminer. La manière dont l'affique se plaçait sur le corsage et dont le mordant prenait le haut du corsage pour le fermer se voit, on ne peut mieux, dans un moulage pris sur une statue de la cathédrale de Chartres que représente notre fig. n° 6. C'est à l'antiquaire et collectionneur distingué ci-dessus nommé, M. le baron J. Pichon, que la communication en est due. Mentionnons aussi l'usage héraldique de l'affique, toujours nommée *fermail* en blason, et que portaient plusieurs nobles familles telles que Le Bois et Bonnebon en Normandie, Kersauzon en Bretagne et de Buissy en Picardie (Palliot, p. 335). Louis, sire de Graville, amiral de France sous Charles VIII, portait de gueules à trois fermaux d'or (voy. fig. n° 7). — Enfin un bijou en argent, de fabrication norvégienne et tout moderne, que veut bien nous communiquer notre confrère M. de Marsy (fig. n° 8), prouve que la mode des affiques a reculé de plus en plus vers le nord, mais qu'elle existe encore de nos jours.

A

B

J. Dundel sculp. *Imp Dumas Virrel*

MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

UNE

CHANSON HOLLANDAISE

SUR

LE MEURTRE DU MARÉCHAL D'ANCRE

Par M. E. Le Blant, membre résidant.

Lu dans les séances des 20 janvier et 14 avril 1875.

La chanson illustrée que j'ai l'honneur de présenter à la Société des Antiquaires doit être de quelque rareté, car elle n'existe ni dans la collection Hennin, ni dans la collection Fontette, toutes deux si riches en estampes relatives aux faits de l'histoire de France. Elle a été publiée en 1617, à Amsterdam, et vient grossir le nombre des imprimés à images qui retracèrent alors les épisodes du meurtre du maréchal d'Ancre.

Les numéros que porte sa gravure correspondent à une légende qui en explique ainsi les scènes multiples :

1 Comment le marquis d'Ancre fut tué à coups d'armes à feu par la garde du Roi.

2 Comment le corps fut exposé et comment on voulut le brûler.

3 Comment le corps, enterré, fut exhumé et tiré par les jambes pour être pendu, ce qui fut fait.

4 Comment le corps fut dépendu et traîné par les rues à travers le feu, après qu'on lui eut coupé les parties génitales, le nez et les oreilles.

5 Comment le corps fut frappé à coups de bâtons pendant qu'on le traînait à travers le feu.

6 Comment la tête fut coupée devant la Bastille.

7 Le Roi.

8 La ville de Paris.

Antérieure à l'exécution de la Galigai, dont elle ne mentionne que l'emprisonnement, cette estampe remonte ainsi aux premiers mois de l'année dont elle porte la date. Son origine hollandaise me paraît lui donner un prix particulier, car je n'ai encore rencontré que des pièces françaises et allemandes relatives à l'assassinat du 24 avril 1617. Si loin de nous qu'ait été imprimée cette feuille, elle n'en reproduit pas moins les expressions, les plaisanteries, qui se répétaient alors dans notre ville, et sauf une façon de dire toute locale et des paroles de colère contre les Espagnols, qui sont comme une marque de provenance, on la pourrait croire écrite à Paris.

Sa très-laide gravure ne donne toutefois qu'une image de fantaisie du lieu où s'accomplirent l'assassinat et les actes sauvages qui le suivirent. On n'y trouve pas, comme dans une pièce de la collection Fontette, dont je donne ici une copie réduite, les deux tours armées d'artillerie, dont l'enceinte extérieure est aujourd'hui tracée

sur le pavé de la cour du Louvre, et qui commandaient le Pont-dormant sur lequel fut tué le maréchal[1]. Comme dans les autres images de la même série, le roi s'y voit debout à une fenêtre et encourageant du geste les assassins. Au-dessous est Concini attaqué par Vitry et les siens, mais n'ayant pas autour de lui cette escorte de gens armés appelés par lui d'un nom grossier, que le peuple, nous le verrons plus loin, lui jetait à lui-même[2]; le graveur hollandais a simplifié la scène, en supprimant ce détail que figurent le plus souvent les autres pièces pour montrer toute l'insolence du parvenu florentin. Le cadre de l'estampe était étroit et bien des épisodes du drame y devaient trouver place. On les y voit dans toute leur horreur : le cadavre prêt à être brûlé est d'abord soustrait aux violences et enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois ; il est bientôt arraché de sa tombe par des gens qui lui lient les pieds et le traînent par les rues ; on le pend après lui avoir fait subir les dernières mutilations, puis on le descend de la potence, on le jette plusieurs fois dans le feu, et on le décapite devant la Bastille. Le défaut d'espace aura seul empêché le

1. Voir, outre la gravure citée, Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, t. I, p. 147, et au t. II la planche intitulée : Fouilles du Louvre, plan général.

2. Tallemant des Réaux, t. I, p. 198, éd. Monmerqué et Paulin-Paris; cf. les Mémoires de Fontenay-Mareuil (Coll. Michaud et Poujoulat, t. V, p. 117).

graveur de nous montrer l'homme qui mangea devant tous de la chair du cadavre[1]; mais nous trouvons du moins dans notre estampe tout le détail des atrocités commises par « le peuple courageux, » comme il est dit dans un quatrain d'alors[2].

Tous se sont attribué d'ailleurs, dans cet horrible drame, une large part d'honneur et de renommée. *Le Roi plus glorieux et plus puissant par la défaite du dragon, symbole du maréchal d'Ancre*, telle est la légende d'une gravure qui le représente en Apollon à tête radiée et tenant l'arc avec lequel il vient de percer le monstre dans sa caverne[3]. On ne marchanda pas plus les éloges au soldat qui n'avait point hésité à se faire l'instrument du meurtre, car je lis dans une pièce intitulée : *Remerciement à Monsieur le Mareschal de Vitry par les bons François*, ces vers bizarrement emphatiques :

« Il n'estoit deub qu'à ton courage,
« Fils unique de la valeur,
« De destourner le grand orage
« Qui nous combloit de tout malheur.
. . . . . .
« Si les lys ombragent leur Roy,
« VITRY tu en as seul la gloire;

1. De Marillac. *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre.* Paris, 1853, Hachette, p. 57.
2. Collection Fontette, année 1617 (Bibl. nationale).
3. *Ibid.*

« Et si l'on fait taire l'histoire,
« Les marbres parleront par toy[1]. »

On me permettra de donner ici, malgré leur étendue et la grossièreté de leurs expressions, les couplets hollandais qui, par un singulier contraste, se chantaient sur l'air, gracieux sans doute : *Fille bien aimée, pleine de jeunesse*, comme des stances françaises relatives au même drame se disaient « sur le chant : *Un jour du moys de may*[2]. »

« Ce Coyon tout enflé, cet impudent florentin qui mit « toute la France en peine, vous fait voir maintenant, insen- « sés de son espèce, que quiconque lutte avec son maître « finit par perdre la partie.

« Sept ans moins vingt jours il s'est joué de son Roi « jeune encore et sans expérience, quand le Seigneur son « père fut tué par un traître.

« Pendant ce temps, il vécut selon son caprice ; devant lui « chacun devait se taire, et qui osait révéler ses intrigues, « petit ou grand, était tué ou mis en prison.

« Mais maintenant sa carrière est finie, maintenant il a son « lot ; et si bien qu'il se dissimule, la mort doit frapper le « coupable. Nous le voyons clairement ici.

« Il est fusillé dans la cour par la garde même du Roi, et « son cadavre, secrètement mis en terre pendant la nuit, est « exhumé le matin.

« Le peuple irrité lui a coupé le nez, les oreilles et les « parties cachées; il l'a pendu par les pieds, puis il l'a déta- « ché du gibet.

« Il l'a traîné tout nu devant le lieu où le prince de Condé,

1. Bibliothèque de l'Institut. Deux volumes de pièces détachées, intitulées : *Maréchal d'Ancre*, *Recueil* (tome Ier).

2. Bibl. nat. Collection Hennin, *Stances composées par I. de Cologny, sur la fin tragique de Conchine, florentin.*

« malgré son innocence, était assis, retenu prisonnier par « les exploits de cette carogne et de sa femme.

« Là, on lui a coupé la tête et on l'a mise sur une pique « pour réjouir Condé ; puis on l'a de nouveau traîné de çà « et de là.

« Avec des bâtons et des pierres on l'a tellement meurtri « que les entrailles sont restées sur la route. Allez, mainte- « nant, regardez cet homme, et voyez comment Jean Rap « s'en venge[1].

« A presque tous les coins de rue on le jette dans un feu « qu'allument les jeunes gens qui le honnissent et le nar- « guent comme il convient.

« Dans tous ces feux de joie, on tire, on plonge, on grille « les restes du drôle, et si bien qu'on ne pourrait plus recon- « naître ses pieds de ses mains.

« Tout ce qui pouvait lécher la cuiller dans les murs de « Paris, cherche à se signaler par ses injures et ses outrages ; « les uns foulent aux pieds le corps, les autres attisent les « feux.

« Guéridon aussi ne peut se taire, mais il se raille de « Coyon et de sa femme qui sait la sorcellerie et veut pré- « parer des figues[2], à la façon des Espagnols, Florentins, « Romains ou Milanais.

« Et pourtant son sac plein de ruses l'a abandonnée dans « le besoin ; elle a été emprisonnée au grand déplaisir de ses « amis et favoris ; maintenant va se voir sur les toits ce « qu'on cachait si profondément.

« Cette sorcière avouera bien comment elle a fait dispa- « raître le grand Henry. Tremblez maintenant, tremblez,

1. En hollandais, ce nom désigne la populace.

2. Ce mot paraît être pris ici dans le sens de poison. Je noterai en passant que, d'après le récit de Villani, le pape Benoît XI est mort empoisonné avec des figues (*Historie Fiorentine*, VIII, 80, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. XIII, p. 417).

« hommes aux longs et noirs manteaux, vous qui dissimulez « votre scélératesse sous le nom de Jésus.

« Le Roi a eu du *Cotton* dans les oreilles, aujourd'hui il « commence à entendre et à voir juste avec ses propres « yeux.

« Continuez, Louis, et montrez que vous êtes le fils « d'Henry, qui a chassé de toute la France l'Espagnol, et l'a « fait trembler plus d'une fois dans son fier Escurial.

« Prenez le gouvernail, dirigez le navire, délivrez votre « patrie de tous ses ennemis; plantez au loin les fleurs de « Lys, à l'est, à l'ouest, au sud, au nord.

« Que la justice vous conduise, mais avant tout la crainte « de Dieu; c'est lui qui doit étendre votre royaume. Récom- « pensez le bien et punissez le mal; le Seigneur bénira vos « états.

« Suivez la route que vous a tracée le Roi votre seigneur « et père. Nul ne peut vous donner un meilleur conseil; « qu'il soit à jamais votre guide[1]. »

Un mot encore sur les vers dont je viens de transcrire la traduction.

On y remarquera la mention de ce fait, que le cadavre de Concini aurait été décapité sous les fenêtres de la Bastille, « pour réjouir Condé, » alors détenu dans cette forteresse par l'ordre de la Régente, si cruellement atteinte par le meurtre de son favori. C'est là une particularité que je n'ai pas rencontrée encore dans les nombreux écrits relatifs au meurtre du Maréchal. J'ai dit que la chanson hollandaise reproduisait des plaisanteries, des façons de parler en faveur chez les Parisiens; à côté du

1. Je dois à l'obligeance de M. Berger et de notre confrère M. de Witte une traduction interlinéaire de cette pièce.

jeu de mots bien connu sur le nom du Père Cotton, le confesseur de Henri IV, nous y trouvons la mention de Guéridon qui, disent nos couplets, ne pouvait pas se taire et se moquait de Concini. Ainsi que le montrent plusieurs textes qu'a réunis M. Édouard Fournier[1], Guéridon était un personnage imaginaire, un villageois parlant par distiques et sentences ; souvent répété dans les chansons, son nom fut pris ensuite dans le sens de vaudeville, et nous trouvons sous la date de 1616, dans le recueil de Maurepas[2], une pièce intitulée : *Le grand Guéridon Italien et Espagnol nouvellement venu en France, aux hypocrites du temps présent*, chanson dans laquelle on se moque

« de ce marquis d'Encre »

en jouant sur son nom.

Une autre pièce, citée d'après un texte que je n'ai pu retrouver, a sa place marquée ici, car elle mêle le nom de Guéridon à celui du Maréchal. On m'excusera de la transcrire malgré son tour par trop gaulois :

« Si la Reine alloit avoir
« Un enfant au ventre,
« Il seroit bien noir
« Car il seroit d'Encre.
« O Guéridon des Guéridons
« Don daine
« O Guéridon des Guéridons
« Don don. »

1. *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 28.
2. T. I, p. 323. Biblioth. nat. Département des manuscrits.

M. Édouard Fournier rappelle à ce propos qu'au temps de Louis XIII, on donnait le nom de Guéridon au personnage qui, dans le Branle de la Torche, était condamné à tenir un flambeau, tandis que les autres dansaient et s'embrassaient autour de lui. La vieille Mme Pilou, dont parle Tallemant des Réaux, tenait souvent ainsi la chandelle : « Je suis, disait-elle, le Guéridon de la compagnie[1]. » C'est de là sans doute, écrit ingénieusement M. Fournier, que vient le nom de nos petits meubles destinés à porter un flambeau. Les hommes du XVIIe siècle ne pouvaient à coup sûr l'ignorer ; ce n'était donc pas, semble-t-il, le nom du meuble, mais celui du personnage comique qui mettait Ménage en si grande peine. « Il crioit « quelquefois, dit l'*Antimenagiana*[2], dix pistoles à « gagner à qui trouvera telle étimologie. Guéridon « étoit de tous les mots celui dont il eût le plus « donné à qui en eût trouvé l'étimologie ; c'étoit « l'Euridice de cet Orphé qu'il seroit allé chercher « jusqu'aux enfers. »

On me pardonnera de m'être laissé ainsi entraîner par un mot à côté de mon sujet. Du retentissement obtenu loin de nous par la nouvelle des scènes épouvantables dont le souvenir s'accorde si mal avec la vieille devise de notre compa-

1. Tome IV, p. 359, 360. Edition Monmerqué et Paulin-Paris.

2. P. 64.

gnie, *Gloriæ majorum*, je ne veux retenir qu'un trait ; c'est l'importance que les faits accomplis dans notre pays ont toujours eue à l'étranger, l'attention avec laquelle les autres nations suivent les actes tristes ou glorieux d'un peuple parfois bien éprouvé, mais dont le monde ne saurait détacher ses regards.

NOTE

SUR LES

PERMUTATIONS DE LA CONSONNE INITIALE

DANS LES LANGUES NÉO-CELTIQUES

ET SUR

LES ÉTYMOLOGIES GAULOISES

Par M. H. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 12 mai et 15 juin 1875.

La grammaire bretonne de Le Gonidek commence par l'étude des lois de permutation des consonnes initiales muables. Ces consonnes sont *k*, *g*; *t*, *d*; *p*, *b*; *m*, *gw*, *s*, qui en construction, dans certains cas et suivant certaines règles, sont remplacées par d'autres.

k	devient	*g* ou *c'h*
g	—	*c'h* ou *k*
t	—	*d* ou *z*
d	—	*z* ou *t*
p	—	*b* ou *f*
b	—	*v* ou *p*
m	—	*v*
gw	—	*w* ou *kw*
s	—	*z*

La grammaire nous apprend quand il faut garder la consonne primitive, et quand il faut faire la permutation. « Il demeure à Quimper » se dit : *Choum a ra e Kemper*, en gardant la consonne initiale primitive du nom de lieu *Kemper*. Mais « il va à Quimper » se dit : *Mond a ra da Gemper*, en remplaçant par *g* le *k* initial primitif de ce nom.

Plusieurs savants ont admis que ces lois de permutation existaient déjà en gaulois, et en ont tiré la conséquence que les noms propres gaulois conservés par les textes anciens pouvaient y figurer soit avec la consonne primitive, soit avec la consonne qui la remplace en cas de permutation. Dans ce système, un mot gaulois commençant par *g* s'explique au gré de l'interprète, soit par un mot breton dont la consonne primitive est *g*, soit par un mot breton dont la consonne primitive est *k*, puisque la lettre initiale *k* peut en certaines circonstances être en breton remplacée par un *g*. Ce système est fort commode pour les étymologistes aux choix desquels il donne beaucoup de latitude. Malheureusement il repose sur une hypothèse que rien ne justifie. Personne n'a pris la peine de prouver que les permutations néo-celtiques de la consonne initiale se fissent déjà à l'époque gauloise.

On peut au contraire prouver qu'à l'époque gauloise, ces permutations ne se faisaient point encore. Voici une des règles d'après lesquelles

ces permutations se font en breton : Si dans les composés de dépendance formés de deux substantifs, le substantif régi est placé le premier, le substantif régissant, c'est-à-dire le second, change sa lettre initiale de forte en faible : *dour-gi* pour *dour-ki* « loutre, » littéralement « eau-chien » c'est-à-dire « chien d'eau. » Or, cette règle n'existait pas encore à l'époque gauloise.

Dans :

Druso-magus, champ de Drusus ;
Caesaro-magus, champ de César ;
Julio-magus, champ de Jules ;
Gabro-magus, champ de la chèvre ;
Condato-magus, champ du confluent ;

le second terme *magus* (comparez le breton *maes*) n'a pas changé son *m* initial en *v*, quoique la loi moderne l'exige.

Dans :

Samaro-briva, pont de la Somme ;
Duro-briva, pont de la forteresse ;

le *b* initial primitif du second terme subsiste (comparez *Briva Isarae*, *Pontoise*) quoique d'après la loi moderne il dût se changer en *v*.

Dans :

Mori-dunum, forteresse de la mer ;
Brivo-durum, forteresse du pont ;
Verno-dubrum, eau de l'aune ;

le *d* primitif initial des seconds termes *dunum* et *durum* « forteresse » et *dubrum* « eau » subsiste,

quoique d'après la loi moderne il dût se changer en *z*.

Ainsi la permutation qui, en breton, change le son de la consonne initiale du second terme de certains composés, était étrangère au gaulois. Or, si la construction peut exercer quelque part une influence décisive sur la valeur des consonnes initiales, c'est d'abord dans l'intérieur des composés. Mais il y a quelque chose de plus. Les permutations des consonnes initiales ne s'opèrent en breton, que parce que dans la même langue elles atteignent les consonnes médianes; les permutations des consonnes initiales résultent de l'extension aux consonnes initiales des lois d'après lesquelles les permutations des consonnes médianes se produisent.

On dit *a zeou* à droite pour *a deou*, parce qu'on dit *kleze* épée pour *cladibos ;* on dit *a vern* en tas pour *a bern*, parce qu'on dit *aval* pomme pour *aballos*. La restitution de ces formes gauloises est justifiée par le vieil irlandais *claideb*, *aball*, par le vieux gallois *aballen*, et par le moyen gallois *cledyf*.

Je me borne à ces deux exemples pris au hasard parmi les exemples innombrables que Zeuss a réunis dans sa *Grammatica celtica* si souvent citée et si peu lue. Je conclus avec lui que le gaulois, ignorant les permutations modernes des consonnes médianes, ne pratiquait pas à plus forte raison celles des consonnes initiales.

Donc les savants qui cherchent à expliquer le sens des mots gaulois par des mots bretons, ne doivent pas tenir compte des permutations modernes des consonnes initiales, dont les grammaires néo-celtiques nous donnent les règles.

RAPPORT SUR DES FOUILLES

FAITES DANS LE CIMETIÈRE FRANC D'OYES

(MARNE).

Par M. J. de Baye, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 10 février et 17 mars 1875.

En explorant les nombreuses sépultures de la nécropole franque d'Oyes (Marne), j'ai observé avec un soin tout particulier quatre tombes dignes d'intérêt par les objets qu'elles renfermaient. Trois de ces tombes, remarquables par leur profondeur, avaient environ deux mètres. Les cercueils qu'elles contenaient étaient en bois, les restes subsistant encore l'attestaient d'une manière évidente. Un umbo et une petite lance se trouvaient dans chacune d'elles. La lance affectait toujours une position identique. Ces circonstances sont communes aux trois tombes, qui se nuançaient en outre par des particularités spéciales à chacune d'elles.

L'umbo dans la première (n° 2) reposait sur la poitrine du sujet dont la main droite portait un

1

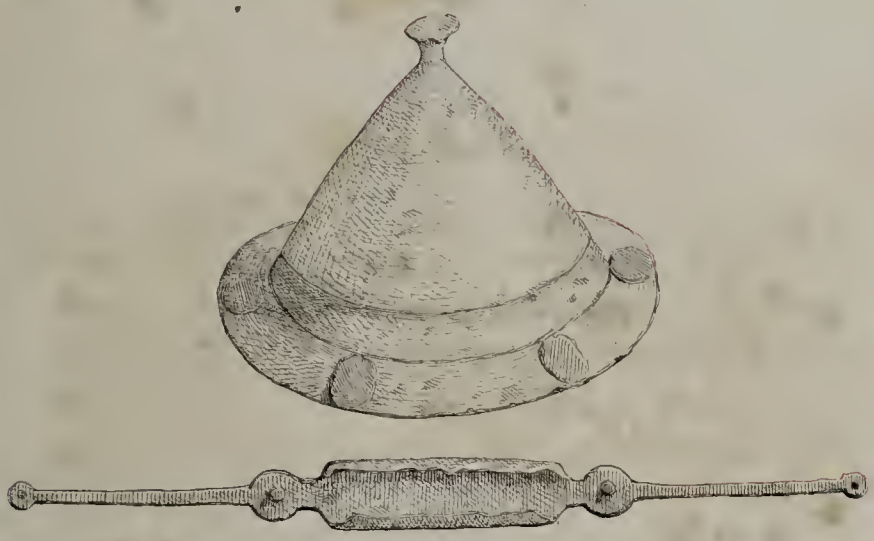

2

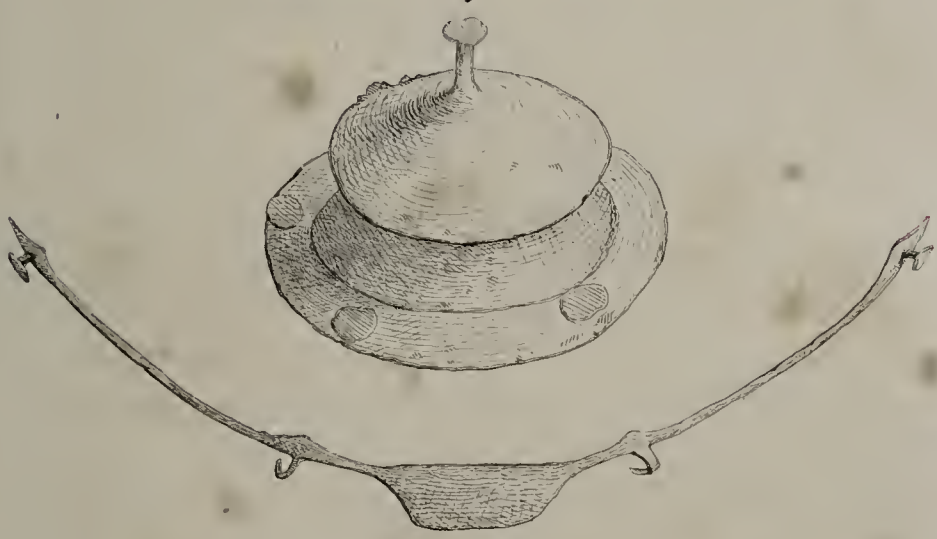

3

Leroy à Compiègne. Jos. de Baye, del.

FOUILLES DU CIMETIÈRE FRANC D'OYES (MARNE)

fermoir d'aumônière. Du côté gauche, deux couteaux avaient été déposés. Enfin à droite, la région des pieds était occupée par une petite lance. La hampe en était fort longue. L'excavation pratiquée pour recevoir le cercueil n'offrant point un espace assez étendu pour la contenir, la pointe de la lance avait été introduite dans la craie vive de la paroi et franchissait ainsi la limite où le cercueil était circonscrit.

Le diamètre de l'umbo est de dix-huit centimètres, il mesure neuf centimètres de sa base au sommet, qui est couronné par une sorte de bouton. Il était assujetti au bois par quatre clous rivés à tête large et plate. Le manipule fortement arqué forme à peu près un demi-cercle ayant un arc de quarante-huit centimètres. Il était fixé au bouclier par quatre clous semblables à ceux de l'umbo. La poignée proprement dite est forte ; de plus, si on en juge par la dimension et la longueur des clous qu'on remarque à droite et à gauche, le bois offrait une épaisseur considérable dans cette partie du bouclier.

Le fermoir d'aumônière reproduit le type ordinaire le plus répandu. Sa longueur est de vingt-deux centimètres.

La lance offre la forme la plus simple, elle est dépourvue d'ornements. On compte vingt-cinq centimètres de l'entrée de la douille à l'extrémité de la pointe.

Les deux couteaux, profondément oxydés, man-

quaient de solidité. Leur aspect dans la tombe n'avait rien de particulier. Ils ne présentent plus que des fragments qui ne méritent aucune mention.

Dans la seconde tombe, l'umbo (n° 1) était placé sur la tête, mais il ne reposait pas immédiatement sur cette partie du corps ; il en était séparé par une couche de terre ayant cinquante centimètres d'épaisseur. Cet umbo présente dix-sept centimètres de diamètre à sa base. Il est élevé de onze centimètres environ. Il adhérait au bois par cinq larges clous à tête plate. Le manipule diffère essentiellement du précédent, il est moins long, il mesure seulement quarante-deux centimètres de longueur, sa forme est rectiligne. Quatre clous l'assujétissaient au bouclier, et la main s'appliquait sur une poignée de dix centimètres de longueur. Au-dessus des pieds se trouvait un coquillage univalve vulgairement appelé porcelaine (cyprœa Lynx?). L'ouverture longitudinale est bien conservée, on en voit parfaitement les denticulations. Cette espèce de cyprœa habite la mer Rouge.

La lance occupe exactement dans la tombe la même position que la première, dont il a été fait mention naguère. Elle est aussi de la même forme.

La troisième tombe renfermait aussi un umbo. Cette arme défensive présente une nuance propre. Elle diffère des deux autres. Le diamètre est de

dix-huit centimètres. La hauteur du cône de neuf centimètres. Les clous qui l'attachaient au bouclier sont au nombre de cinq et plaqués en cuivre. Le cône de l'umbo est lui-même sommé d'une tête de clou exactement semblable. Le manipule par sa longueur atteste qu'il s'appliquait à un bouclier plus grand que les précédents. Il mesure en effet cinquante-sept centimètres. L'incurvation est moins considérable que dans le premier cas qui a été cité. Quatre clous semblables à ceux de l'umbo le fixaient au bouclier.

La position de l'umbo provoque l'attention. En effet, il était placé sur le côté gauche; une échancrure avait été pratiquée dans la paroi de la fosse pour lui ménager l'espace nécessaire. Si nous tenons compte des circonstances particulières qui nous occupent, il est difficile d'admettre qu'une même place fût généralement adoptée pour déposer le bouclier. Toutefois l'intention n'est clairement indiquée que dans la troisième tombe.

Le bouclier franc ne se présente donc pas, comme il est facile de le voir, sous une forme unique et invariable. Sa dimension devait vraisemblablement varier aussi avec la stature du guerrier. Il constituait une arme défensive sérieuse, les clous et l'épaisseur des bois en témoignent certainement.

Il est permis de conjecturer par la longueur des manipules, que sa largeur dans la partie

centrale était de cinquante-deux à cinquante-cinq centimètres dans les spécimens sur lesquels nous appelons votre attention. Il est à peine utile de faire remarquer que le bois se prolongeait au-delà du clou qui fixait l'extrémité du manipule ; la solidité l'exigeait ainsi. La texture des fragments de bois restés adhérents à l'umbo et au manipule ne permet pas de supposer que le bouclier fût en osier.

Les boucliers gaulois, il n'y a point lieu d'en douter, différaient essentiellement des boucliers francs. Les premiers étaient plus grands, souvent en osier tressé, pourvus d'un umbo en fer, et quelquefois en bronze, de forme demi-cylindrique. Les seconds au contraire, de forme ronde, beaucoup plus petits comparativement, en bois et garnis d'un umbo en fer, offraient une grande solidité, et constituaient une arme résistante. La monture variait puisque nous trouvons d'un côté un manipule courbe et de l'autre un manipule rectiligne. Ce manipule droit a été remarqué dans une autre région ; M. Moreau, dans les fouilles qu'il a pratiquées à Fère-en-Tardenois, a aussi trouvé cette forme de poignée, la seule du reste qu'il ait observée jusqu'à ce jour. Ces variétés de manipules devaient nécessairement être motivées par des nuances corrélatives dans l'ensemble du bouclier lui-même.

Il y a lieu de le supposer, le bouclier tel que nous le trouvons dans la nécropole d'Oyes était

aussi en usage dans d'autres pays. Il se rapproche singulièrement de ceux trouvés à Charnay en Bourgogne. L'unique manipule mentionné dans un mémoire de M. Baudot est rectiligne comme l'un de ceux que j'ai trouvés moi-même en Champagne. Cette ressemblance autorise-t-elle à considérer la même arme comme étant en usage chez différentes peuplades de l'époque franque? La conclusion manquerait probablement de base suffisante. Il faudrait des observations portant sur des faits plus nombreux. La présence de cette arme défensive peut être attribuée à une circonstance exceptionnelle. En outre, les peuples en lutte s'inspirent mutuellement dans leurs moyens de défense; de là naissent des imitations, de sorte que les faits ne revêtent plus le même caractère originaire.

La quatrième tombe digne d'appeler votre attention avait soixante centimètres de profondeur. Elle contenait les restes d'un enfant, mais néanmoins elle avait les dimensions ordinaires aux adultes. Le cercueil était en bois, et les pieds du sujet dirigés vers le levant. Le cercueil ne remplissait pas toute l'excavation qui avait été pratiquée pour le recevoir. Six vases variés par la matière et la forme avaient été rangés à droite en dehors du cercueil.

Les six vases étaient disposés dans l'ordre suivant : une coupe en verre était placée aux pieds, à droite; cette coupe a onze centimètres de dia-

mètre à l'ouverture et cinq centimètres de hauteur, elle n'est pas ornée.

A la hauteur des genoux on trouvait un grand vase en bronze (n° 3) contenant un autre vase en terre rouge sans ornement. Les deux vases étaient placés de champ, l'espace manquant pour les poser à plat. Le vase en bronze, de forme ovale, a vingt-cinq centimètres de longueur et vingt-deux centimètres de largeur. Un rebord renversé d'un peu plus de deux centimètres règne autour. Il est orné sur le bord extrême d'une rangée de perles repoussées. Ce vase reposait sur un cercle de cuivre de treize centimètres de diamètre qui avait été soudé avec l'étain. Les traces de la soudure restent visibles sur le cercle et sur le vase en bronze. Il a été découvert un vase tout à fait semblable à Charnay. La description qui en a été faite par M. Baudot s'applique parfaitement au vase que j'ai trouvé moi-même. Le dessin que j'en ai vu reproduit exactement la forme du vase en bronze trouvé à Oyes.

Le vase en terre rouge contenu dans le précédent est parfaitement conservé. Toutes les surfaces en sont unies et dépourvues d'ornement. C'est un plat de quatorze centimètres de diamètre, rappelant beaucoup la forme gallo-romaine. Vers la ceinture, une bouteille en verre ornée de dessins réguliers et d'un grand effet. Plus haut, on rencontrait un plat de petite dimension en terre rouge ; sa situation correspondait avec les vertè-

bres dorsales. Ce vase a quinze centimètres de diamètre, et six centimètres de hauteur. La partie inférieure est ornée de dessins disposés sur quatre lignes. Il semble appartenir à la transition de l'époque gallo-romaine à la période franque. Enfin un vase en terre noire, qui ne reproduit point le type si connu de la céramique franque. La pâte n'est pas la même, la cuisson diffère et la teinte offre une solidité qu'on ne rencontre pas dans les produits semblables, recueillis dans les tombes mérovingiennes. Ce dernier vase pourrait bien aussi appartenir à la transition.

Le sujet accompagné de ces vases était un enfant de dix à onze ans. La région des pieds contenait du charbon qui avait été accumulé en grande abondance. Des perles en verre polychrome répandues sur toute l'étendue du corps semblaient avoir été primitivement adhérentes aux vêtements.

Trois fibules occupaient la poitrine. Une plus grande au milieu, et deux petites semblables de chaque côté. La grande fibule était placée sous le menton. Les deux autres se trouvaient plus bas à droite et à gauche. Ces trois fibules sont différentes de toutes celles qui ont été observées jusqu'à ce jour dans la même nécropole. Deux morceaux d'ambre gisaient sous la tête, l'un d'eux porte les marques évidentes d'un travail intentionnel. Une perle en cristal de roche bien poli, traversée par un fil de fer, se rencontrait égale-

ment au-dessous de la tête. Enfin la tombe contenait aussi un passe-lacet et un style en argent.

La sépulture dont il vient d'être fait mention avait été pratiquée dans une partie du cimetière qui était selon toutes les apparences réservée aux enfants, et cette tombe particulière était elle-même isolée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle, et des documents historiques nés de leur transport en Occident, par le comte RIANT, membre résidant 1

Mémoire sur vingt-quatre estampes italiennes du XVe siècle désignées sous le nom d'Estampes de la collection Otto, par M. G. DUPLESSIS, membre résidant. 214

De la peinture à l'huile en France au commencement du XIVe siècle, par M. G. DEMAY, membre résidant. . 236

Note sur les affiques, par M. H. BORDIER, membre résidant 247

Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre, par M. E. LE BLANT, membre résidant . . . 259

Note sur les permutations de la consonne initiale dans les langues néo-celtiques, et sur les étymologies gauloises, par M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, associé correspondant national 269

Rapport sur des fouilles faites dans le cimetière franc d'Oyes (Marne), par M. J. DE BAYE, associé correspondant national 274

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des Planches.

Planche I (estampe de la collection Otto), en regard de la page 215
Planche II (affique et fermaux) 247
Planche III (mort du maréchal d'Ancre) 258
Planche IV (fouilles du cimetière d'Oyes). 274

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

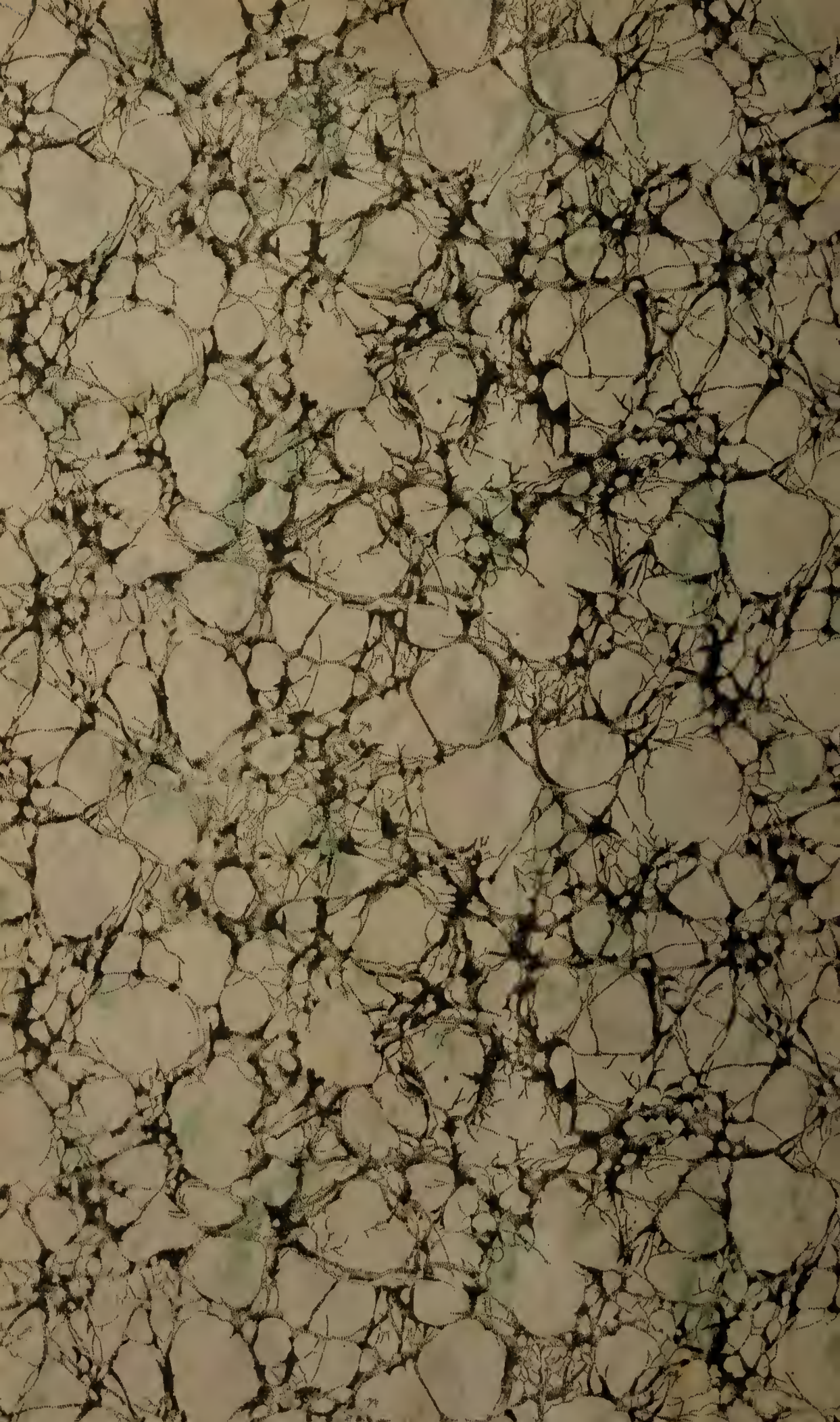

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00700 1643